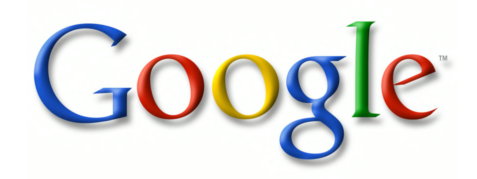
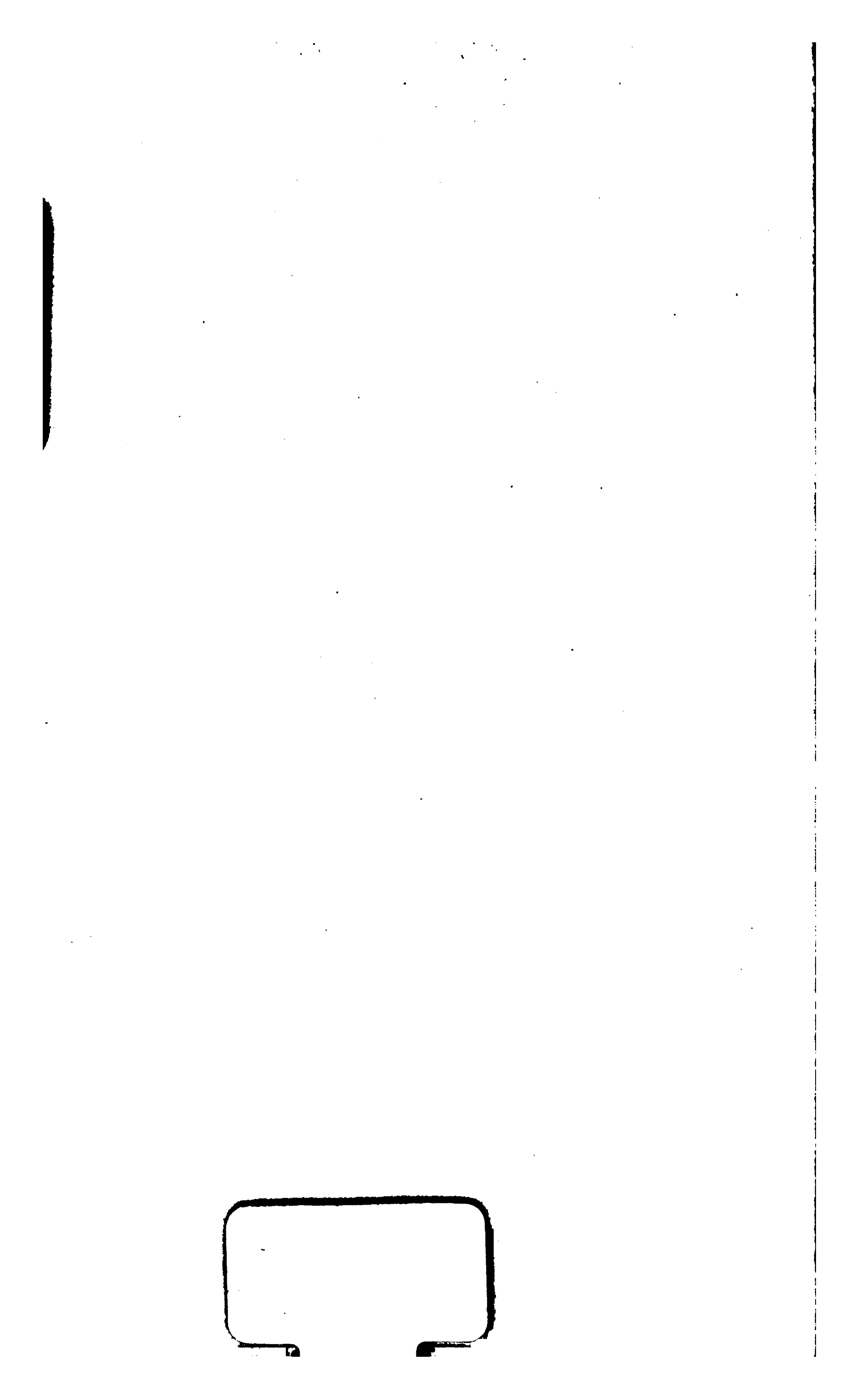
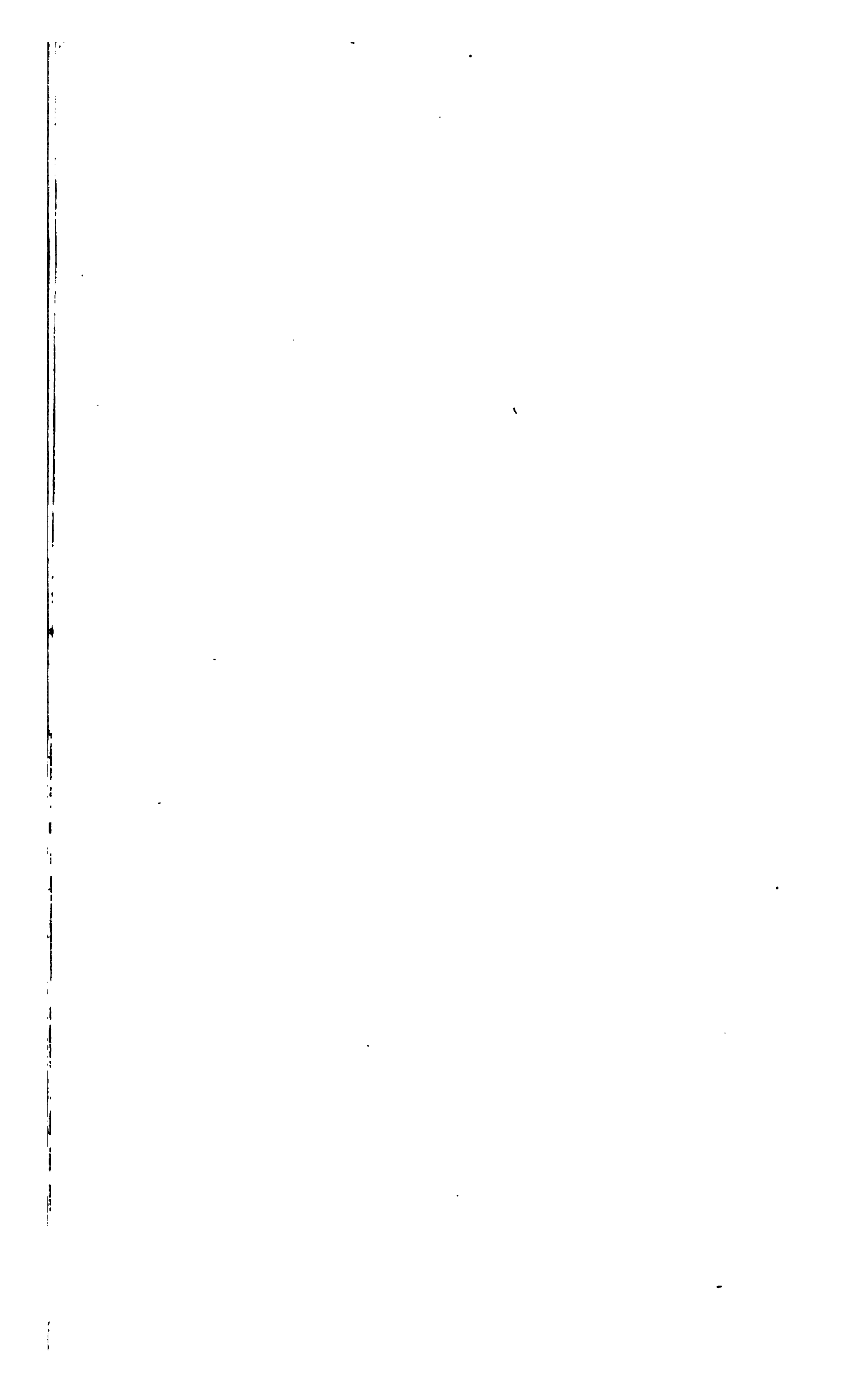






HISTOIRE

DE FÉNÉLON,

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

TOME DEUXIÈME.

Se Trouve

A VERSAILLES,

LEBEL, Éditeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

CHEZ

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;
BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;
LE CLERE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;
RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;
AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;
POTEY, libraire, rue du Bac;

ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire.

HISTOIRE DE FÉNÉLON,

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

COMPOSÉE SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX;

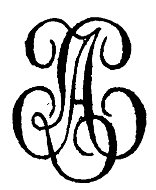
PAR M. LE CARDINAL DE BAUSSET,

PAIR DE FRANCE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TROISIÈME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME DEUXIÈME.



A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1817.

SOMMAIRE

DU LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

LIVRE TROISIÈME.

Suite de la Controverse de Bossuet et de Fénélon.

HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

LIVRE TROISIÈME.

Suite de la Controverse de Bossuet et de Fénélon.

IMMÉDIATEMENT après les conférences d'Issy, Bossuet s'étoit occupé avec ardeur d'étudier à fond tous les auteurs mystiques qui avoient parlé ou traité de l'*Etat d'oraison*. Les trente-quatre articles lui avoient paru suffisans pour arrêter les principaux abus qui commençoient à s'introduire; mais ces articles se réduisoient à quelques principes généraux, qui ne formoient pas un corps de doctrine assez développé pour l'instruction des fidèles, et la conduite des ministres de l'Eglise. Ce fut l'objet d'un travail considérable et d'une infinité de recherches, qui occupèrent Bossuet plus d'un an. Il s'étoit déjà assuré de l'approbation du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, et il ne lui venoit pas même dans l'esprit que Fénélon osât lui refuser la sienne. Mais

dans cette dernière supposition, il étoit décidé à l'attaquer personnellement, et il paroissoit peu redouter l'événement d'un combat qui devoit ajouter un nouveau triomphe à sa gloire. La malignité a supposé à Bossuet des sentimens peu dignes d'une si grande ame, et des vues ultérieures d'ambition, qui ne s'accordoient pas plus avec son âge déjà avancé, qu'avec l'histoire du reste de sa vie.

Il avoit déjà prévenu Fénélon qu'il travailloit à une *Instruction sur les Etats d'oraison*, et qu'il se proposoit de la soumettre à son examen. Fénélon lui avoit répondu de Cambrai (1) : « Quand » vous voudrez, je me rendrai à Meaux et à Ger- » migny, pour passer quelques jours auprès de » vous, et pour prendre à votre ouvrage toute » la part que vous voudrez bien m'y donner. Je » serai ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, » mais de témoigner publiquement combien je » révère votre doctrine ».

Madame Guyon n'étoit point encore arrêtée (2), lorsque Fénélon écrivit cette lettre. On a vu, par la lettre de Fénélon à madame de Maintenon (3), combien cet événement, auquel Bossuet avoit eu

(1) 18 décembre 1695.

(2) Elle ne le fut que quelques jours après.

(3) Du 6 mars 1696, (tom. 1.er, p. 363).

tant de part, avoit altéré ses dispositions envers lui. C'est ce qui se fait assez apercevoir dans sa lettre à Bossuet, du 9 mai 1696. « Si vous avez, » Monseigneur, quelque chose à m'envoyer, je » vous supplie de ne me l'envoyer pas sitôt. J'ai » attendu à Cambrai le plus long-temps qu'il m'a » été possible ce que vous m'aviez fait l'honneur » de me promettre. Je suis occupé à la visite de » mon diocèse; quand elle sera finie, j'irai faire » un tour à Versailles, et je crois qu'il vaut mieux » remettre à ce temps-là ce que vous voulez que » je fasse ».

Bossuet fut sans doute un peu surpris de cette réponse vague et dilatoire; du moins on peut le présumer par une seconde lettre de Fénélon, du 24 mai 1696 : « Si j'avois reçu pendant le carême » ce que vous voulez que je voie, j'aurois été dili- » gent à vous en rendre compte. Dès que je serai » débarrassé de ma visite, je partirai pour aller à » Versailles recevoir vos ordres; en attendant, je » vous supplie de croire, Monseigneur, que je » n'ai besoin de rien pour vous respecter avec un » attachement inviolable. Je serai toujours plein » de sincérité pour vous rendre compte de mes » pensées, et plein de déférence pour les sou- » mettre aux vôtres. *Mais ne soyez point en peine » de moi, Dieu en aura soin.* Le lien de la foi

» nous tient unis pour la doctrine; et pour le
» cœur, je n'y ai que respect, zèle et tendresse
» pour vous. Dieu m'est témoin que je ne ments
» pas ».

Fénélon, à son retour à Paris, fut assez positivement instruit de l'esprit dans lequel Bossuet avoit composé son ouvrage, pour se décider à ne point y attacher son nom. Il ne put d'ailleurs ignorer que cette *approbation* ne lui étoit demandée, *que pour arracher de lui une véritable rétractation sous un titre spécieux;* et Bossuet lui-même ne le dissimula pas dans la suite. Fénélon prévit et il dut prévoir que son refus alloit l'engager dans une controverse très-délicate et très-animée avec un homme aussi imposant par son génie et ses talens, que par la considération dont il étoit environné. Il sentit qu'il avoit deux objets indispensables à remplir, l'un pour l'intérêt de sa propre réputation, et l'autre pour celui de sa tranquillité.

Il crut donc devoir s'attacher d'abord à ne pas laisser subsister le plus foible nuage sur l'exactitude de sa doctrine et la sincérité de ses sentimens. Ce fut dans cette vue qu'il rédigea une explication très-détaillée des trente-quatre articles d'Issy. Il exposa avec candeur ses maximes sur *la charité* et sur l'*oraison passive*. Il soumit

cette explication au cardinal de Noailles et à M. Tronson; l'un et l'autre avoient assisté aux conférences d'Issy; ils connoissoient les véritables principes de la matière, et l'esprit des trente-quatre articles qui étoient leur ouvrage. L'un et l'autre approuvèrent l'explication de Fénélon, et n'y remarquèrent aucune erreur. C'est un fait important qui n'a jamais été contesté; et une lettre manuscrite de M. Tronson (1) nous en offre la preuve.

I. Mémoire de Fénélon à madame de Maintenon, pour s'excuser d'approuver le livre de Bossuet.

Mais il restoit à Fénélon un second objet à remplir, non moins important sous un autre rapport; c'étoit de prémunir l'esprit de madame de Maintenon contre les impressions que Bossuet chercheroit à lui donner, en lui dénonçant le refus d'approuver son livre comme un indice certain de sa complicité avec madame Guyon : il mit un soin particulier à justifier les motifs de ce refus, en les exposant avec autant de franchise que de fermeté. Il réunit, le 2 août 1696, à Issy, chez M. Tronson, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, et il leur lut son mémoire, dont nous avons la copie originale. On y remarque en tête ces mots écrits de la main de Fénélon : *Mémoire que je fis pour montrer que je ne devois pas ap-*

(1) Du 22 mars 1696.

prouver le livre de M. de Meaux, et que M. de Paris fit approuver par madame de Maintenon. Ce n'est pas sans intention que nous appuyons sur ces circonstances. On verra que ce mémoire, qu'il adressa à madame de Maintenon, sous la forme d'une lettre, fut la principale pièce dont Bossuet se servit dans sa *Relation sur le Quiétisme*, pour traduire Fénélon devant le public comme complice, et pour ainsi dire, comme fauteur de tous les égaremens de madame Guyon (1).

Fénélon exposoit dans ce mémoire les considérations impérieuses qui ne lui permettoient pas d'approuver le livre de Bossuet; mais il y prenoit en même temps l'engagement formel de rendre compte au public de sa doctrine sur les matières contestées, et de soumettre cette espèce de profession de foi au jugement du cardinal de Noailles, de M. Tronson et des ecclésiastiques les plus vertueux et les plus éclairés du diocèse de Paris. Le cardinal de Noailles, l'évêque de Chartres, et madame de Maintenon elle-même, parurent con-

(1) L'extrême étendue de ce mémoire ne nous a pas permis de l'insérer dans le corps de l'ouvrage; il auroit suspendu trop long-temps la suite des faits historiques: mais cette pièce est trop importante pour ne pas la mettre sous les yeux des lecteurs; on verra qu'elle se lie nécessairement à la suite des événemens. On la trouvera aux *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° I.

vaincus de la force des raisons présentées par Fénélon; et l'engagement qu'il prenoit, acheva de les convaincre de sa bonne foi.

Fénélon, se confiant en leurs dispositions, se hâta d'annoncer à Bossuet sa détermination. Il étoit au moment de partir pour Cambrai; et en partant, il remit le manuscrit de Bossuet au duc de Chevreuse, avec la lettre suivante (1) pour ce prélat :

II. Fénélon refuse d'approuver le livre de Bossuet.

« J'ai été très-fâché, Monseigneur, de ne pouvoir emporter à Cambrai ce que vous m'avez » fait l'honneur de me confier; mais M. le duc de » Chevreuse s'est chargé de vous expliquer ce qui » m'a obligé à tenir cette conduite. Il a bien » voulu, Monseigneur, se charger aussi du dépôt, » pour le remettre ou dans vos mains à votre re- » tour de Meaux, ou dans celles de quelque per- » sonne que vous aurez la bonté de lui nommer. » Ce qui est très-certain, Monseigneur, c'est que » j'irois au-devant de tout ce qui peut vous plaire, » et vous témoigner mon extrême déférence, si » j'étois libre de suivre mon cœur en cette occa- » sion. J'espère que vous serez persuadé des rai- » sons qui m'arrêtent, quand M. le duc de Che- » vreuse vous les aura expliquées. Comme vous » n'avez rien désiré que par bonté pour moi, je

(1) Du..... août 1696.

» crois que vous voudrez bien entrer dans des
» raisons qui me touchent d'une manière capitale ;
» elles ne diminuent en rien la reconnoissance,
» le respect, la déférence et le zèle avec lesquels
» je vous suis dévoué ».

III. Mécontentement de Bossuet.

Bossuet peint assez naturellement dans sa *Relation sur le Quiétisme*, l'impression que fit sur lui cette lettre de Fénélon, lorsqu'elle lui fut remise par le duc de Chevreuse. « Quoi ! M. de Cambrai
» va montrer que c'est pour soutenir madame
» Guyon qu'il se désunit d'avec ses confrères !
» Tout le monde va donc voir qu'il en est le pro-
» tecteur ! ce soupçon qui le déshonoroit dans tout
» le public, va donc devenir une certitude ! quel
» seroit l'étonnement de tout le monde de voir
» paroître à la tête de mon livre l'approbation de
» M. l'archevêque de Paris et de M. de Chartres
» sans la sienne ? n'étoit-ce pas mettre en évidence
» le signe de sa désunion d'avec ses confrères, *ses
» consécrateurs*, ses plus intimes amis ? Quel scan-
» dale ! quelle flétrissure à son nom ! de quels
» livres vouloit-il être le martyr ? pourquoi ôter
» au public la consolation de voir dans l'appro-
» bation de ce prélat le témoignage solennel de
» notre unanimité ».

Fénélon répondoit qu'il n'étoit point le protecteur des erreurs de madame Guyon, mais son

ami ; l'interprète de ses véritables sentimens qu'il connoissoit, mais non pas l'apologiste de ses expressions qu'il condamnoit ; que le public étoit instruit de ses relations d'amitié avec elle, et ne pouvoit être surpris de sa répugnance à flétrir une femme dont il jugeoit les intentions pures et innocentes ; qu'en refusant d'approuver l'ouvrage de Bossuet, il ne se séparoit point de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres, qui n'exigeoient pas son concours et ne blâmoient point son refus ; que sa foi et sa réputation n'étoient point attachées à l'ouvrage de l'un de ses collègues ; qu'il en devoit compte à l'Eglise seule, et qu'il seroit fidèle à remplir ce devoir sacré.

C'étoit en effet un engagement qu'il avoit contracté. Cette obligation étoit devenue encore plus indispensable depuis son refus d'approuver le livre de Bossuet. L'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres et madame de Maintenon n'avoient consenti à excuser son refus, qu'à condition qu'il donneroit une exposition publique de ses véritables sentimens.

Ce ne fut donc point par un élan indiscret que Fénélon provoqua les scandales et les malheurs dont son livre devint l'occasion, et l'auteur la victime. Son vœu sincère eût été de continuer à garder le silence qu'il s'étoit prescrit sur ces

matières. Il est possible que le chancelier d'Aguesseau n'ait pas été instruit de tous ces détails, lorsqu'il a écrit que Fénélon *s'étoit donné à lui-même la mission de purger le quiétisme de tout ce que cette secte avoit d'odieux*.

IV. Fénélon compose son livre des Maximes des Saints.

Fénélon avoit pris avec madame de Maintenon l'engagement de ne rendre son ouvrage public, qu'après l'avoir soumis à l'examen du cardinal de Noailles et de M. Tronson. C'est ce qu'il fit, « et il » remit à ce prélat (1) le manuscrit de son *Expli-» cation des Maximes des Saints sur la vie inté-» rieure*. Cet ouvrage étoit dans l'origine beaucoup » plus étendu qu'il n'a paru dans le livre imprimé; » il y avoit mis tous les principaux témoignages » de la tradition. Le cardinal de Noailles le trouva » trop long; par déférence pour lui, Fénélon l'a-» brégea; il le rapporta en cet état au cardinal » de Noailles, qui le relut encore avec lui et l'abbé » de Beaufort, principal grand vicaire du diocèse » de Paris. Non content de ce premier examen, » Fénélon laissa son manuscrit entre les mains » du cardinal de Noailles ». Il lui écrivit même pour provoquer de sa part l'examen le plus rigoureux. « Rien ne presse, Monseigneur, pour don-» ner au public l'ouvrage que vous lisez. Vous » savez mieux que personne ce qui m'a engagé à

Lettre de Fénélon au cardinal de

(1) Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

» le faire.... C'est de bonne foi que je me suis livré » à vous pour supprimer, retrancher, corriger, » ajouter ce que vous croirez nécessaire. Encore » une fois, je ne presse ni ne retarde; c'est à vous, » Monseigneur, à décider..... à l'égard du choix » d'un homme qui puisse vous aider dans un si » grand travail, vous savez que je vous ai donné » tout pouvoir sur moi et sur mon ouvrage.

Noailles, 17 octob. 1696. (Manuscr.)

» Le cardinal de Noailles garda le manuscrit » de Fénélon environ trois semaines, et le lui » rendit, en lui montrant des coups de crayon » qu'il avoit donnés dans tous les endroits qui » lui parurent devoir être retouchés pour une » plus grande précaution; Fénélon retoucha en » sa présence tout ce qu'il avoit marqué, et il » le fit précisément comme ce prélat l'avoit dé- » siré. Le cardinal de Noailles, touché de tant » de confiance, ne put s'empêcher de dire peu » de jours après au duc de Chevreuse, qu'il ne » trouvoit à M. de Cambrai qu'un défaut, celui » d'être trop docile ».

Fénélon a publié ces faits à la face de toute la France et de toute l'Europe, et le cardinal de Noailles ne les a jamais contredits. « Il a seule- » ment prétendu (1) qu'il avoit représenté à Fé- » nélon que le *projet étoit hardi*; mais malgré la

(1) Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

» *hardiesse du projet,* il en approuva l'exécution,
» et jugea le *livre correct et utile.* Il refusa à la
» vérité de lui donner son approbation par écrit,
» mais ce fut uniquement parce qu'il avoit des
» mesures à garder avec Bossuet, dont il avoit
» promis d'approuver le livre ».

Fénélon fit plus encore : « le cardinal de
» Noailles désira (1) qu'il montrât son ouvrage
» à quelque théologien de l'Ecole, qui fût plus
» rigoureux que lui. Fénélon se rendit avec em-
» pressement à son vœu; il prévint même sa pen-
» sée, en lui proposant pour examinateur M. Pirot,
» docteur de Sorbonne, homme aussi savant que
» judicieux, examinateur habituel de tous les li-
» vres et de toutes les thèses de théologie, le même
» qui avoit travaillé sous M. de Harlay, à la cen-
» sure de madame Guyon, qui avoit été chargé
» de l'interroger, qui étoit peu prévenu pour elle
» et pour sa doctrine, qui étoit dévoué depuis
» long-temps à Bossuet, et qui alors même étoit
» occupé à examiner l'ouvrage que ce prélat
» alloit publier.

» L'archevêque de Cambrai se renferma avec
» M. Pirot, et ils examinèrent ensemble le livre
» si court des *Maximes des Saints,* en trois
» séances de quatre ou cinq heures chacune.

(1) Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

» M. Pirot avoit un manuscrit devant les yeux,
» et Fénélon en tenoit un autre semblable; ils
» lisoient ensemble; M. Pirot arrêtoit Fénélon
» sur les moindres difficultés, et Fénélon chan-
» geoit sans peine tout ce qu'il vouloit. M. Pirot
» finit par déclarer *que ce livre étoit tout d'or*;
» et le cardinal de Noailles écrivit quelques jours
» après à Fénélon et à M. Tronson, que M. Pirot
» *étoit charmé de cet examen* ».

Nous avons entre les mains un manuscrit de M. Pirot lui-même, qui constate la vérité de tous ces faits.

Fénélon avoit également communiqué son ouvrage à M. Tronson, qui l'avoit examiné avec une attention particulière (1), avoit fait des observations judicieuses, et persistoit à penser, avec le cardinal de Noailles, *qu'il étoit correct et utile.*

Après tant de précautions, après avoir déféré avec tant de docilité à toutes les observations des hommes les plus vertueux et les plus éclairés du clergé de Paris, Fénélon devoit naturellement se croire à l'abri de toute censure. Il eut au moins le droit de penser et de dire : « Qui est-ce
» qui ne voit pas (2) la candeur et la simplicité

(1) Lettre de M. Tronson à l'évêque de Chartres, 24 février 1697. (Manuscrits.)

(2) Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

» avec laquelle je ne craignois que de me trom-
» per et d'être flatté? Ne choisissois-je pas tous
» ceux qui pouvoient être le plus en garde contre
» moi, et me redresser si je n'établissois pas assez
» précisément toutes les vérités, et si je ne con-
» damnois pas avec assez de précautions toutes
» les erreurs? N'étoit-ce pas vouloir être uni de
» sentimens avec M. de Meaux, lors même que
» ses préventions, son procédé, et les discours
» de ses amis m'avoient mis hors d'état d'agir de
» concert avec lui? Je ne proposois point à
» M. l'archevêque de Paris et à M. l'évêque de
» Chartres d'adoucir leurs censures contre ma-
» dame Guyon, ni d'ébranler les trente-quatre
» articles. Je ne voulois point les empêcher d'ap-
» prouver le livre de M. de Meaux; je voulois seu-
» lement, pour ma conduite particulière, pren-
» dre les conseils des autres, ne pouvant plus
» demander ceux de M. de Meaux. M. l'arche-
» vêque de Paris et M. l'évêque de Chartres n'a-
» voient-ils pas paru persuadés par les raisons
» de mon mémoire (1), que je pouvois me dis-
» penser d'approuver son livre? Il est vrai que
» M. de Meaux auroit pu aider, par ses lumières,
» M. l'archevêque de Paris et les autres docteurs
» dans l'examen de mon livre; mais aussi il au-

(1) Du 2 août 1696.

» roit

» roit pu les embarrasser par ses préventions. Je
» n'avois que trop éprouvé combien ce prélat
» étoit préoccupé; n'y avoit-il au monde que
» lui seul qui fût capable d'examiner mon livre?
» M. l'archevêque de Paris, M. Tronson, M. Pi-
» rot, étoient-ils si faciles à séduire, eux qui de-
» voient être si bien avertis et si précautionnés
» contre mes préventions? Quand même ils au-
» roient cru avoir besoin de quelques secours,
» n'en pouvoient-ils trouver ailleurs qu'en M. de
» Meaux? manquoit-on dans Paris de théologiens
» capables de dire tout ce qui est essentiel au
» dogme sur la charité et sur l'espérance? ce
» prélat devoit-il montrer tant de vivacité sur
» ce que je consultois les autres sans le consul-
» ter? y a-t-il rien de plus libre que la confiance?
» Ah! qu'importe que je fisse les choses sans lui,
» pourvu que je ne les fisse pas mal? Supposé
» même que je me fusse éloigné de lui mal-à-pro-
» pos, il devoit ménager ma foiblesse, et être ravi
» que les autres me menassent doucement au
» but. C'est ainsi qu'on est disposé quand on se
» compte pour rien, et qu'on ne recherche que
» la vérité et la paix. Tout au contraire, M. de
» Meaux regarde comme un outrage que j'ai
» voulu lui faire, en consultant les autres sans

» le consulter ; ne le considérer pas, c'est rom» pre l'unité, c'est faire un scandale, c'est atta» quer les censures, c'est éluder les articles, c'est » défendre madame Guyon ».

Rassuré par toutes les précautions qu'il avoit prises pour donner à l'exposition de ses principes toute l'exactitude qu'on avoit droit de lui demander, Fénélon partit pour Cambrai [1]; en partant il prévint le cardinal de Noailles qu'il alloit livrer son ouvrage à l'impression. Ce prélat, loin de s'y opposer, parut seulement désirer « qu'il ne devînt » public qu'après celui de Bossuet, qu'on étoit » alors occupé d'imprimer ». Fénélon y consentit avec empressement, et recommanda de la manière la plus formelle, le jour même de son départ, à son ami le duc de Chevreuse, qui s'étoit chargé de veiller à l'impression, de ne le publier que de l'aveu du cardinal de Noailles; par malheur, le duc de Chevreuse supposa trop légèrement que Bossuet auroit le crédit d'arrêter la publication du livre de Fénélon, si on la différoit plus long-temps; il se hâta de prévenir le cardinal de Noailles de cet incident inattendu, et le pria de le dégager de la promesse que Fénélon lui avoit faite. Le cardinal ne crut devoir ni y consentir,

(1) Vers le 15 décembre 1696.

ni s'y opposer; il se contenta de répondre au duc de Chevreuse qu'il étoit le maître de faire ce qu'il jugeroit à propos.

V.
Lettre de Bossuet à l'abbé de Maulevrier. (Manuscr.)

Il paroît qu'en effet Bossuet avoit été instruit de ce qui se passoit; et il est facile de juger par sa lettre à l'abbé de Maulevrier, qu'il étoit déterminé à attaquer le livre de Fénélon avant même de l'avoir lu. « Je sais, à n'en pouvoir douter, que » M. de Cambrai veut écrire sur la spiritualité.... » *Je suis assuré que cet écrit ne peut que causer* » *un grand scandale....; je ne puis en conscience* » *le supporter, et Dieu m'oblige à faire voir* » *qu'on veut soutenir des livres dont la doctrine* » *est le renversement de la piété.... Je suis assuré* » *qu'il laissera dans le doute ou dans l'obscurité* » *plusieurs articles sur lesquels il me sera aisé de* » *faire voir qu'il falloit s'expliquer indispensa-* » *blement dans la conjoncture présente; et si cela* » *est, comme il sera, qui peut me dispenser de* » *faire voir à toute l'Eglise combien cette dissi-* » *mulation est dangereuse?.... Voilà la vérité à* » *laquelle il faudra que je sacrifie ma vie....* On » ne m'évite en cette occasion, après m'avoir té- » moigné tant de soumission en paroles, que parce » qu'on sent que Dieu à qui je me fie, me don- » nera de la force pour éventer la mine ».

Bossuet avoit également déclaré au curé de

Saint-Sulpice (Lachetardie), « que s'ils venoient » à éclater l'un contre l'autre (1), comme les » choses paroissoient s'y disposer, cela feroit un » grand scandale, qui retomberoit apparemment » sur M. de Cambrai ».

On demandera pourquoi Fénélon s'étoit refusé à soumettre son livre à l'examen de Bossuet, ce qui eût été le véritable moyen de prévenir toutes les discussions ultérieures. Fénélon en a donné les raisons : nous les soumettons au jugement des lecteurs.

« J'aurois souhaité (2) pouvoir faire examiner » mon livre par M. de Meaux; mais quelle appa- » rence de lui demander son approbation, pen- » dant que j'étois réduit à lui refuser la mienne? » D'ailleurs, je savois, par des voies certaines, » combien il étoit piqué de mon refus, et qu'il » éclatoit presque ouvertement. Il disoit à ses » amis particuliers : Est-ce là cette soumission » que M. de Cambrai m'avoit promise pour ré- » tracter toutes ses erreurs »?

VI. Fénélon publie le livre des Maximes des Saints.

Quoi qu'il en soit, le fameux livre de Fénélon, intitulé : *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure*, fut rendu public, par les soins peut-être trop empressés de ses amis, vers

(1) Manuscrits.

(2) Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

la fin de janvier 1697, et parut avant celui de Bossuet.

Il est assez curieux de connoître la première impression que produisit le livre de Fénélon sur Bossuet, et nous la retrouvons dans une lettre particulière de Bossuet à l'évêque de Chartres, et que l'évêque de Chartres renvoya à M. Tronson.

VII. Lettre de Bossuet à l'évêque de Chartres, 13 février 1699. (Manuscr.)

« J'ai vu M. de Paris, j'ai vu M. de Cambrai, » et je n'ai rien appris de nouveau. Le *livre* fait » grand bruit, et je n'ai pas ouï nommer une per- » sonne qui l'approuve. Les uns disent qu'il est » mal écrit; les autres, qu'il y a des choses très- » hardies; les autres, qu'il y en a d'insoutenables; » les autres, qu'il est écrit avec toute la délica- » tesse et toute la précaution imaginables, mais » que le fonds n'en est pas bon; les autres, que » dans un temps où le faux mystique fait tant » de mal, il ne falloit écrire que pour le condam- » ner, et abandonner le vrai mystique à Dieu; » ceux-là ajoutent que le vrai est si rare et si peu » nécessaire, et que le faux est si commun et si » dangereux qu'on ne peut trop s'y opposer. Je » souhaite de tout mon cœur que Dieu mène tout » à sa gloire. On se pare fort de M. Tronson, et » je ne sais si ce que vous appelez *sagesse* en lui, » n'est pas *un trop grand ménagement* ».

VIII. L'opinion

L'opinion publique ne tarda pas à se prononcer

publique se prononce contre cet ouvrage.

contre le livre des *Maximes des Saints* avec une véhémence qui dut singulièrement étonner Fénélon. Sa seule consolation dut être le témoignage qu'il pouvoit se rendre de n'avoir rien négligé pour préserver l'exposition de ses sentimens de toute atteinte à la pureté de la doctrine et de la morale.

IX. Louis XIV en est instruit par Bossuet.

Ce fut alors que Louis XIV fut instruit pour la première fois de la diversité d'opinions qui existoit entre les évêques les plus recommandables de sa Cour (1); car tels étoient ces hommes estimables, qu'au milieu même de leurs controverses, ils s'étoient attachés depuis trois ans à en dérober le secret à la connoissance du public et à l'inquiétude du souverain. Mais enfin madame de Maintenon crut ne pouvoir dissimuler plus long-temps l'éclat fâcheux que faisoit dans le clergé le livre des *Maximes des Saints*.

X. Jugement du chancelier d'Aguesseau sur les opinions et les vues de Fénélon.

Fénélon n'étoit défendu dans le cœur de Louis XIV par aucun sentiment de goût et de préférence; soit que ce prince « craignît naturel-» lement, comme le soupçonne le chancelier d'A-» guesseau (2), les esprits d'un ordre supérieur,

(1) Il paroît que ce fut M. de Pontchartrain qui parla le premier au Roi des rumeurs que le livre de l'archevêque de Cambrai excitoit dans le public.

(2) Mémoires du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII, p. 171.

» soit qu'une certaine singularité, et quelque chose
» d'extraordinaire (que ce magistrat se plaît à sup-
» poser dans le caractère et dans les manières de
» Fénélon) n'eût pas plu au Roi, dont le goût se
» portoit de lui-même au simple et à l'uni, soit
» enfin que Fénélon voulant paroître se renfer-
» mer dans ses fonctions, eût évité, par une poli-
» tique profonde, de s'insinuer dans la familia-
» rité du Roi, ou qu'il eût désespéré peut-être
» d'y réussir, il est au moins bien certain que
» Louis XIV n'a jamais paru le goûter, et qu'il
» n'eut aucune peine à le sacrifier ».

Avec de pareilles dispositions, la prévention de Louis XIV dut encore s'accroître en voyant Bossuet *venir lui demander pardon de ne lui avoir pas révélé plutôt le fanatisme de son confrère* (1). Louis XIV n'étoit point obligé d'avoir une opinion sur une question de théologie; mais un prince aussi religieux, aussi déclaré contre toutes les nouveautés, devoit être justement alarmé en voyant un évêque du rang, de l'âge et de la considération de Bossuet, un évêque qu'il regardoit avec raison comme l'oracle de l'Eglise de France, se croire forcé par un devoir sacré de venir dénoncer lui-même celui de ses confrères qu'il avoit

(1) Réponse à la Relation sur le Quiétisme. Vie de Fénélon, par Ramsay et le marquis de Fénélon.

paru jusqu'alors le plus affectionner. Louis XIV dut naturellement croire le mal encore plus grand, et Fénélon encore plus coupable qu'on ne le présumoit.

Il est inutile d'examiner s'il n'eût pas été plus convenable à Bossuet, comme le pensoit Fénélon, de dire simplement au Roi (1) : « Je crois voir dans » le livre de M. de Cambrai des choses où il se » trompe dangereusement, et auxquelles je crois » qu'il n'a pas fait assez d'attention ; mais il at- » tend des remarques que je lui ai promises. Nous » éclaircirons avec une amitié cordiale ce qui » pourroit nous diviser, et on ne doit pas crain- » dre qu'il refuse d'avoir égard à mes remarques, » si elles sont bien fondées. Un tel discours auroit » rassuré le Roi, auroit fait taire tous les criti- » ques, auroit arrêté le scandale, et préparé un » éclaircissement nécessaire à l'édification de l'E- » glise ».

Ce fut au moment de cette effervescence, que Fénélon revint à Paris, et il eut lieu de reconnoître qu'elle étoit encore supérieure à l'idée qu'il avoit pu s'en former. Ses amis les plus chers paroissoient eux-mêmes accablés sous le poids de la prévention générale. Madame de Maintenon peint cette disposition de tous les esprits dans une

(1) Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

lettre au cardinal de Noailles (1). « J'ai vu nos
» amis (M. de Beauvilliers et Fénélon); nous
» avons été fort embarrassés les uns des autres.
» M. l'archevêque de Cambrai me parla un mo-
» ment en particulier; il sait le mauvais effet de
» son livre, et le défend par des raisons qui me
» persuadent de plus en plus que Dieu veut hu-
» milier ce grand esprit, qui a peut-être trop
» compté sur ses propres lumières. Il me dit que
» le père de la Chaise lui avoit rendu compte
» d'une conversation qu'il avoit eue avec le Roi,
» après laquelle il ne pouvoit se dispenser de lui
» parler. Je tombai d'accord de tout; mais par
» les dispositions que je vois dans le Roi, M. de
» Cambrai aura peu de satisfaction de cet éclair-
» cissement. J'ai parlé aussi un moment à M. le
» duc de Beauvilliers, qui me montra sa peine du
» silence du Roi. J'ai fait ce que j'ai pu pour ga-
» gner qu'on veuille le prévenir; mais on ne veut
» point, et cette conversation ne sera pas moins
» froide que l'autre. Cette opposition n'a pas été
» inspirée par moi; elle est dans le cœur du Roi
» sur toutes les nouveautés; je vois bien qu'on me
» l'imputera; mais je vous dois la vérité, Monsei-
» gneur, et je vous la dis; du reste, je suis prête
» à faire mon devoir dans une occasion si impor-

(1) Du 21 février 1697.

» tante. Je n'ai point vu M. de Meaux, quoique
» j'aie fait quelque diligence pour cela. J'ai pensé
» qu'il veut peut-être pouvoir dire qu'il ne m'a
» point vue pendant tout ce vacarme: on dit qu'il
» est grand ».

On a peine à comprendre comment on a pu supposer à Fénélon des vues d'ambition dans l'affaire du quiétisme. On a vu que Louis XIV avoit naturellement peu de goût pour lui. Ses amis les plus chers et les plus dévoués étoient des hommes paisibles, retirés, étrangers à toutes les intrigues. Tous ses moyens d'ambition, s'il en avoit eu, reposoient sur l'amitié de madame de Maintenon, et madame de Maintenon s'étoit ouvertement déclarée contre ses opinions. Les deux hommes (1) qui influoient le plus sur ses sentimens dans ces sortes de matières, étoient encore plus prévenus qu'elle-même contre les idées de spiritualité de Fénélon. Il est donc bien évident, qu'en s'obstinant à suivre la marche qu'il s'étoit tracée, il alloit directement au but contraire à celui qu'on a voulu lui supposer. Les ennemis mêmes de Fénélon lui accordent un esprit supérieur, et lui attribuent toute l'adresse et toute la souplesse d'un habile courtisan. Comment peuvent-ils, d'après une pareille opinion, lui prêter des fautes

(1) L'évêque de Chartres et le cardinal de Noailles.

de conduite dont l'homme le plus médiocre et le plus étranger à la science de la Cour, n'auroit jamais pu se rendre coupable ?

On est fâché de voir un homme aussi grave et aussi judicieux que le chancelier d'Aguesseau paroître adopter avec trop d'indifférence ces imputations indiscrètes. Nous avons (tome 1.er, page 141) rapporté l'éloge brillant qu'il fait dans les *Mémoires de la vie de son père*, de l'esprit et des talens de Fénélon; mais il le termine en se rendant l'interprète trop docile des adversaires de l'archevêque de Cambrai.

« Un naturel si heureux (1), dit le chancelier » d'Aguesseau en parlant de Fénélon, fut per- » verti comme celui du premier homme par la » voix d'une femme; et ses talens, sa fortune, sa » réputation même, furent sacrifiés, non à l'illu- » sion des sens, mais à celle de l'esprit. On vit ce » génie si sublime se borner à devenir le prophète » des mystiques et l'oracle du quiétisme. Ebloui » le premier par l'éclat de ses lumières, et éblouis- » sant ensuite les autres, suppléant au défaut de » science par la beauté de son esprit, fertile en » images spécieuses et séduisantes, plutôt qu'en » idées claires et précises, voulant toujours pa- » roître philosophe ou théologien, et n'étant ja-

(1) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII.

» mais qu'orateur, caractère qu'il a conservé dans
» tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume
» jusqu'à la fin de sa vie; effrayé des excès de
» Molinos que son cœur détestoit, et que la pu-
» reté de ses mœurs ne désavouoit pas moins;
» mais trompé par la prévention de son esprit,
» qui avoit saisi fortement une fausse idée de per-
» fection, il forma le dessein hasardeux de con-
» damner les conséquences, sans abandonner le
» principe, et il osa se donner à lui-même la mis-
» sion de purger le quiétisme de tout ce que cette
» secte avoit d'odieux, de le renfermer dans ses
» véritables bornes, de faire le personnage d'in-
» terprète, et comme de médiateur entre les mys-
» tiques et les autres théologiens, d'apprendre
» aux uns et aux autres la force des mots dont ils
» se servoient, et de se rendre par-là comme ar-
» bitre suprême de la dévotion.

» Est-il vrai que, voyant le Roi se tourner en-
» tièrement du côté de la religion, les personnes
» les plus puissantes à la Cour se conformer, au
» moins en apparence, au goût du souverain, et
» la dévotion devenir l'instrument de la fortune,
» il ait eu la pensée de joindre la politique à la
» mysticité, et de former, par les liens secrets
» d'un langage mystérieux, une puissante ca-
» bale, à la tête de laquelle il seroit toujours par

» l'élévation et l'insinuation de son esprit, pour
» tenir dans sa main les ressorts de la conscience,
» et devenir le premier mobile de la Cour, ou dès
» le vivant du Roi même, ou du moins après sa
» mort, par le crédit du duc de Bourgogne, qui
» avoit un goût infini pour lui? c'est le jugement
» que bien des gens en ont porté, et qu'il faut re-
» mettre au souverain scrutateur de l'esprit et
» du cœur humain : tout ce que l'on en peut dire,
» est que, si ce jugement ne semble pas témé-
» raire, l'archevêque de Cambrai ne fut pas plus
» heureux en politique qu'en théologie, puisque
» sa doctrine fut condamnée, et sa fortune dé-
» truite par les moyens mêmes qu'il avoit pris
» pour l'élever ».

Madame de Maintenon, bien plus à portée de connoître Fénélon par l'habitude de ses relations avec lui, et par la finesse de son tact et de son esprit, en jugeoit bien autrement que le chancelier d'Aguesseau, dans le temps même où elle étoit le plus prévenue contre lui. « Quant au re-
» tour de M. de Cambrai, écrivoit-elle au car-
» dinal de Noailles (1), il n'y a que Dieu qui
» puisse le faire. Il croit soutenir la religion en
» esprit et en vérité; s'il n'étoit pas trompé, il
» pourroit revenir par des raisons d'intérêt; je le

(1) 13 juillet 1697.

» crois prévenu de bonne foi : il n'y a donc plus
» d'espérance ».

On pourroit être étonné de l'espèce de sévérité avec laquelle le chancelier d'Aguesseau juge les pensées les plus secrètes de Fénélon, si ce respectable magistrat n'eût pas révélé lui-même, sans s'en apercevoir, les motifs de cette disposition. Tel est au moins l'avantage que l'on peut recueillir des préventions des hommes sincères et vertueux ; n'étant point inspirés par un sentiment d'envie ou d'intérêt, ils ne cherchent point à voiler avec art leurs motifs secrets ; ils les laissent pénétrer avec candeur, et ils offrent par leur sincérité même le moyen de se prémunir contre l'autorité que leur vertu donneroit à leur témoignage. Ce fut uniquement la piété filiale qui dicta au chancelier d'Aguesseau quelques-uns de ces jugemens, dont nous ne craindrions pas d'appeler à son équité naturelle. Il a eu soin de nous y inviter, pour ainsi dire, en déposant dans ses mémoires les griefs que son père croyoit avoir contre le duc de Beauvilliers, ami si déclaré de Fénélon. M. d'Aguesseau père étoit persuadé que M. de Beauvilliers avoit contribué à l'écarter de la place de chancelier de France, et il étoit difficile qu'un fils aussi tendre, et pénétré d'un respect si religieux pour son père, ne conservât pas

un peu d'éloignement pour M. de Beauvilliers et ses amis. Ce sentiment, dont le chancelier d'Aguesseau ne se rendoit peut-être pas compte à lui-même, a influé d'une manière plus ou moins sensible sur ce qui a pu lui échapper contre M. de Beauvilliers, Fénélon, l'évêque de Chartres, Saint-Sulpice, et contre tout ce qui tenoit à cette partie de la Cour et du clergé. Il y a d'ailleurs une observation générale à faire sur tous les mémoires écrits à cette époque. Les malheureuses divisions qui existoient au sujet des affaires de la religion, toujours mêlées alors aux affaires du gouvernement, avoient partagé presque tous les hommes de mérite en deux classes : les élèves des jésuites, et ceux de Port-Royal. Les amis et les ennemis de ces deux écoles, ceux même d'entre eux qui se rendoient mutuellement justice sur tout ce qui appartient à la vertu et à l'honneur, n'étoient pas toujours exempts de cette sorte de prévention qu'on puise nécessairement à l'école de ses premiers instituteurs. L'éducation du chancelier d'Aguesseau étoit l'ouvrage des amis de Port-Royal, et Fénélon devoit la sienne à Saint-Sulpice, plus attaché aux jésuites. A cette époque, les principes de l'instruction qu'on avoit reçue dans sa jeunesse, décidoient assez ordinairement l'opinion à laquelle on se conformoit le reste de sa vie sur

les questions théologiques; et malheureusement les opinions sur les personnes prenoient la teinte des opinions sur la doctrine. On est assez disposé à être sévère pour ceux qui ne pensent pas comme nous, et indulgent pour ceux qui professent nos principes (1).

Nous aurons plus d'une occasion de reconnoître la justesse de cette observation dans la suite de l'histoire de Fénélon. Cependant on doit convenir que les nombreuses réclamations qui s'élevèrent dès le premier moment contre son livre des *Maximes des Saints*, ne parurent tenir à aucun esprit de parti. Ses amis les plus chers et les plus *estimables*, ceux même qui pensoient comme lui sur d'autres points, ne craignirent pas de lui montrer avec sincérité leur chagrin

(1) Si l'expérience ne nous montroit fréquemment combien ce que l'on appelle l'opinion publique est facile à s'exalter sur les questions les moins accessibles à l'intelligence du plus grand nombre des hommes, on pourroit s'étonner encore aujourd'hui de l'espèce de chaleur avec laquelle les courtisans et les gens du monde prirent parti dans une controverse si abstraite et si étrangère à leurs idées habituelles. Il n'y eut pas jusqu'au célèbre La Bruyère qui ne se crût obligé d'écrire sur une question de théologie; il avoit composé des *Dialogues sur le quiétisme*, qui ne parurent qu'après sa mort, par les soins de l'abbé Dupin. La Bruyère devoit à Bossuet sa place chez M. le prince de Condé; et une juste admiration, réunie à la reconnoissance, ne lui permettoit pas d'hésiter entre Bossuet et Fénélon.

et leur douleur sur une doctrine qui alloit l'exposer aux plus violentes contradictions. Nous avons une lettre de l'abbé Brisacier à Fénélon lui-même, où la vertu, la vérité, la simplicité, le respect, l'amour et la douleur s'expriment dans le langage le plus touchant.

XI. Lettre de M. Brisacier à Fénélon sur son livre des *Maximes des Saints*, 28 fév. 1697.

« Je ne me console pas, Monseigneur, de tout » ce que j'entends dire tous les jours à toutes sortes » de gens, de toutes sortes d'états, contre un ou- » vrage qui porte votre nom, et qui, dès que j'en » sus le titre et le dessein, aussi bien que la ma- » nière dont il avoit été rendu public, me jeta » sur-le-champ, par l'attachement sincère que je » vous ai voué, dans une extrême consternation; » prévoyant bien dès-lors les dangereuses suites » où ce livre alloit vous exposer, indépendam- » ment même de l'examen des critiques sur la » doctrine qu'il peut contenir. Ma frayeur n'a » point été vaine; je vois chaque jour ce que j'a- » vois appréhendé. Comme j'ai passé jusqu'ici » pour un de vos plus fidèles serviteurs, et qu'on » m'a vu, avant la publication de votre livre, vous » défendre de bonne foi sur les soupçons qui se » répandoient contre vous, Monseigneur, bien » des gens croient être en droit de me demander » comment vous avez pu vous résoudre à écrire » sur un sujet si délicat, et comment vos plus

» intimes amis ne vous en ont pas détourné. On
» prend plaisir à me dire une infinité de choses
» sur lesquelles j'ai fait moi-même de fâcheuses
» réflexions; et on me rapporte de toute part,
» sans ce que je vois de mes yeux, que les prélats
» les moins suspects de préoccupation contre vous,
» des ecclésiastiques très-sensés, des curés zélés,
» des docteurs habiles, des supérieurs de commu-
» nautés séculières et régulières, des laïques très-
» recommandables et très-intelligens dans les
» matières spirituelles, quelque prévenus qu'ils
» aient été jusqu'ici en votre faveur, ne peuvent
» s'empêcher de dire ou en secret, ou tout haut,
» que vous avez peu de partisans dans cette affaire;
» comme en effet, il est vrai qu'il ne se trouve
» presque personne qui ose vous soutenir ni dans
» la forme, ni dans le fond. Vos meilleurs amis,
» sans vous le témoigner, sont désolés de vous
» voir engagé dans une carrière, dont vous ne
» sauriez sortir avec un entier agrément, et où
» certainement vous n'aviez nulle obligation d'en-
» trer pour la gloire de Dieu, qui en souffrira.
» Tel est, Monseigneur, le jugement anticipé du
» public, que je recueille, malgré moi, de toutes
» les bouches, à chaque pas que je fais. Des gens
» dignes de foi, qui ont été à la Cour, m'assurent
» qu'on y est aussi révolté qu'à Paris, quoiqu'on

» garde encore quelques mesures de respect,
» en ne s'expliquant qu'à demi et avec peu d'é-
» clat. Il est visible qu'il y a peu de chemin à
» faire encore pour éclater tout-à-fait, ce qu'on
» ne pourroit assez déplorer pour toutes sortes de
» raisons, et surtout à cause des grandes places
» que vous occupez dans l'Eglise et dans l'Etat.

» Pour moi, Monseigneur, je n'en parle qu'en
» particulier, qu'à quelques amis intimes, dont
» la plupart me préviennent, et qui ont l'hon-
» neur d'être des vôtres. Ils sont tous aussi alar-
» més que je le suis, et leur juste inquiétude aug-
» mente la mienne. Vous n'êtes pas un auteur
» indifférent, Monseigneur, et quand vous le
» seriez pour les autres, vous ne pouvez jamais
» l'être pour moi; mais par malheur, vous ne le
» sauriez être pour personne, et tout ce qui vous
» regardera, fera nécessairement grand bruit. Ce
» seroit trop pour un homme de votre rang d'être
» le moins du monde soupçonné en ce qui re-
» garde les sentimens; que seroit-ce donc s'il
» arrivoit quelque chose de pis; et pouvez-vous
» user de trop de précaution pour ne vous y pas
» exposer? Je vous proteste avec respect et avec
» douleur, Monseigneur, que je n'écris ceci ni
» par aucun entêtement particulier, ni par l'ins-
» tigation de qui que ce soit. Personne sous le

» ciel ne sait que j'ai l'honneur de vous écrire, ni
» la manière dont je le fais. Personne ne m'a pré-
» venu; personne ne m'a animé; personne ne
» croit que je pense à prendre, ni que j'ose pren-
» dre la liberté que je prends. Je n'ai pour con-
» fidens que quelques momens de la nuit. Je n'ai
» nul motif que d'épancher sincèrement et res-
» pectueusement mon cœur dans celui d'un prélat
» estimé par lui-même, et aimé de tout le monde,
» et qui, tout grand qu'il est, a daigné jusqu'à
» présent s'abaisser souvent jusqu'à me donner
» des marques de son amitié, que je respecte au-
» tant qu'elle m'honore. Je ne veux nullement
» m'ériger en censeur, ni en juge. Je n'ai nul des-
» sein que cette lettre que j'écris à la hâte dans
» les ténèbres, et dont je ne retiens nulle copie,
» soit jamais vue d'autre que de vous seul. Ce n'est
» point un esprit critique qui conduit ma main;
» c'est un cœur qui vous est parfaitement dévoué,
» et qui gémit chaque jour devant Dieu dans l'at-
» tente de tout ce qui peut arriver. Il me semble
» que je n'ai rien laissé volontairement échapper
» dans le style, qui blesse le moins du monde la
» profonde vénération que j'ai pour vous, Mon-
» seigneur; si vous en jugez autrement, je vous
» réponds de la droiture de ma volonté, et je
» vous demande pardon de ma faute, si vous en

» trouvez quelqu'une dans la démarche secrète
» de votre très-humble.... »

Nous devons regretter de n'avoir point retrouvé la réponse de Fénélon; elle devoit peindre la profonde émotion qu'un pareil langage avoit dû lui causer. Il ne pouvoit d'ailleurs se dissimuler que la voix de cet homme vertueux ne fût en ce moment l'interprète trop fidèle de la voix publique.

On répandit en même temps dans le public une lettre du célèbre abbé de Rancé à Bossuet, dont les expressions n'étoient pas, à beaucoup près, aussi convenables et aussi mesurées, et qui parurent très-déplacées dans la bouche d'un religieux, en parlant d'un archevêque aussi recommandable que Fénélon (1).

Un incendie consume le palais de Fénélon.

Un malheur, d'un genre bien différent, mais qui auroit pu affecter vivement tout autre que Fénélon, vint se réunir aux orages qui s'élevoient autour de lui, et qui prenoient chaque jour un caractère plus menaçant. Le feu consuma en quelques heures son palais de Cambrai, tous ses meubles, tous ses livres, tous ses papiers. Il en apprit la nouvelle, non avec une indifférence affectée, mais avec la douceur et la sérénité habituelle de son ame (2). L'abbé de Langeron, ins-

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° II.

(2) « Plusieurs savans qui ont eu, comme ce vertueux prélat,

truit de cet événement, courut à Versailles pour en prévenir Fénélon; il le trouva causant tranquillement avec ses amis; il crut qu'il ignoroit encore ce malheur, et il voulut le lui apprendre avec une espèce de ménagement. « Je le savois, » mon cher abbé, répondit Fénélon; il vaut » mieux que le feu ait pris à ma maison qu'à la » chaumière d'un pauvre laboureur », et il reprit avec la même égalité la conversation que l'abbé de Langeron avoit interrompue (1); mais ses amis, les amis de la religion, des sciences et des lettres, déplorèrent la perte d'un grand nombre de manuscrits intéressans, qui avoient servi de maté-

» le malheur de perdre leurs livres par un accident semblable, » n'ont pas supporté cette perte avec le même courage. Le cé- » lèbre Bartholin, dont la bibliothèque fut brûlée avec tous ses » papiers et d'autres manuscrits précieux, a fait un ouvrage in- » titulé, *de Bibliothecæ incendio*, où il déplore son infortune. » Antonius Urceus, dit Codrus, à qui la même disgrâce arriva, » pensa, dit-on, en perdre l'esprit. Il faut plaindre sans les » condamner, ces deux littérateurs; mais il faut louer Fénélon » d'avoir montré plus de courage, et de l'avoir exprimé avec » une sensibilité si touchante ».

(*Hist. des membres de l'Acad. fr.*, 1787, t. III, p. 333.)

(1) L'auteur des Mémoires de madame de Maintenon suppose que Fénélon reçut cette nouvelle le même jour que l'ordre du Roi qui le reléguoit dans son diocèse. Il se trompe, l'incendie du palais de Cambrai arriva au mois de février 1697, et Fénélon ne reçut l'ordre de quitter la Cour qu'au mois d'août suivant.

riaux à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, ou qui avoient été le travail des plus belles années de sa vie.

XII. Bossuet publie son Instruction sur les Etats d'oraison.

Bossuet avoit publié son *Instruction sur les Etats d'oraison* environ un mois après que le livre de Fénélon eût paru; il l'avoit appuyé de l'approbation du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, conçue dans les termes les plus magnifiques; l'ouvrage étoit en effet digne de la réputation de son illustre auteur. Il avoit coûté dix-huit mois de travail à Bossuet, et on doit bien croire qu'un ouvrage, dont Bossuet s'étoit occupé avec tant de persévérance, devoit être, comme il l'étoit en effet, un modèle d'érudition et de sagacité.

Si Fénélon avoit été dans le cas d'observer, pendant les conférences d'Issy, que Bossuet n'avoit qu'une notion assez vague et assez superficielle des questions de spiritualité et des auteurs qui en avoient traité, la lecture de l'*Instruction* de ce prélat *sur les Etats d'oraison* dut lui prouver qu'il n'avoit fallu que dix-huit mois à Bossuet pour se rendre maître dans cette science; il entreprit de la saisir dans son origine et dans ses progrès, dans ses principes et dans ses conséquences; il sut la soumettre à des règles fixes et certaines, démêler ce qu'elle peut avoir de vrai et de faux, d'utile et

de dangereux, se soutenir invariablement dans cette juste mesure, qui lui permettoit de respecter dans les auteurs qui en ont parlé, ce qu'ils ont pu dire d'exact et d'édifiant, d'excuser en quelques-uns l'irrégularité ou l'exagération des expressions en faveur de leurs intentions, et foudroyer impitoyablement tous ceux qui avoient voulu emprunter le masque de la piété pour propager des maximes dangereuses et des conséquences révoltantes. Cet ouvrage est resté parmi les théologiens comme la véritable règle à laquelle on doit s'attacher pour la croyance, et se conformer pour la pratique. D'ailleurs Bossuet y laisse assez d'alimens à la piété sincère et affectueuse, pour se nourrir sans danger de tout ce qui peut élever l'ame au degré de perfection compatible avec la foiblesse humaine, et se borne à lui interdire ces illusions trompeuses, qui peuvent séduire les imaginations trop vives, ou pervertir les cœurs corrompus.

Il étoit difficile, qu'en traitant toutes ces questions, et surtout en les traitant dans des circonstances où elles avoient excité des inquiétudes fondées, Bossuet pût se dispenser de parler des auteurs, dont les écrits avoient donné lieu à de justes reproches. Il parloit donc des ouvrages de madame Guyon; il en citoit des passages nom-

breux ; il en révéloit les conséquences absurdes et condamnables ; mais, en même temps, il évitoit d'accuser ses intentions ou de jeter des soupçons sur sa personne. Il ne faisoit à cet égard que ce qu'avoit fait l'évêque de Chartres quinze mois auparavant. Mais pourquoi Bossuet exigeoit-il de Fénélon ce que l'évêque de Chartres n'avoit pas même jugé convenable de lui demander ?

Fénélon, instruit de la chaleur avec laquelle Bossuet s'élevoit contre son livre, en y mêlant des accusations qui tendoient à faire suspecter sa bonne foi et sa délicatesse dans les procédés, crut que son honneur exigeoit d'abord qu'il se justifiât sur des points si faciles à éclaircir, puisqu'il n'étoit question que de faits. Il prit pour y parvenir la voie la plus courte et la plus simple, ce fut de prier madame de Maintenon de vouloir bien l'entendre en présence du cardinal de Noailles. Ce prélat étoit le seul témoin de tous les faits relatifs au livre de Fénélon, puisqu'il ne l'avoit composé, réformé, et fait imprimer que de concert avec lui.

Cette conférence eut lieu à Saint-Cyr (1), en présence du cardinal de Noailles et du duc de Chevreuse. Mais elle ne servit qu'à embarrasser

(1) A la fin de février 1697. Nous en avons le manuscrit original.

madame de Maintenon, et à dépiter le cardinal de Noailles. Il ne pouvoit contester aucun des faits sur lesquels Fénélon interpelloit son témoignage; et ces faits rendoient plus sensibles ses variations. D'ailleurs ce prélat, dont la douceur ressembloit un peu à la foiblesse, étoit entraîné par l'ascendant de Bossuet, et embarrassé de justifier sa propre conduite au sujet du livre de Fénélon, depuis qu'il le voyoit si violemment attaqué.

Bossuet avoit d'abord paru se borner à faire rectifier par Fénélon lui-même ce qu'il pouvoit y avoir d'inexact dans le livre des *Maximes des Saints*. C'étoit dans cette disposition qu'il avoit annoncé *qu'il donneroit en secret ses remarques à Fénélon comme à son intime ami*; mais depuis qu'il se voyoit secondé par l'opinion publique, depuis qu'il se sentoit appuyé du cardinal de Noailles, de l'évêque de Chartres et de madame de Maintenon, il ne dissimuloit plus son intention d'arracher à Fénélon une rétractation absolue.

XIII. Fénélon soumet au Pape le jugement de son livre.

Cependant trois mois s'étoient déjà écoulés, et Bossuet n'avoit point encore communiqué à Fénélon ces *remarques* annoncées et attendues depuis si long-temps. L'archevêque de Cambrai prit alors le parti de soumettre son livre au jugement du Pape par une lettre du 27 avril 1697; mais il ne fit cette démarche qu'avec l'autorisation du

Roi (1), et après avoir fait mettre sous les yeux de ce prince, par le duc de Beauvilliers, le modèle de la lettre qu'il se proposoit d'écrire à Sa Sainteté.

Cette démarche, qui paroissoit devoir saisir le saint Siége du jugement de toute l'affaire, n'avoit point ralenti l'activité de Bossuet.

Il semble que Fénélon ayant porté à Rome la décision de tous les points de cette controverse, avec le consentement et l'approbation du Roi; ayant en même temps pris l'engagement formel de se soumettre au jugement qui interviendroit, auroit pu se dispenser de répondre à toutes les interpellations de Bossuet. Il auroit évité par cette méthode, des discussions personnelles, dont on sut profiter pour achever de le perdre entièrement dans l'esprit du Roi et de madame de Maintenon. Il est vraisemblable que par cette conduite circonspecte et mesurée, il seroit parvenu à n'avoir pour adversaire déclaré que Bossuet seul, et à l'isoler du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, qui auroient attendu avec respect et en silence le jugement du Pape.

Mais un désir estimable de conciliation, et la conviction pleine et entière où étoit Fénélon,

(1) Nous avons la lettre manuscrite qui porte cette autorisation.

qu'il lui suffiroit d'expliquer à ses collègues ses véritables sentimens, pour calmer leurs inquiétudes, lui persuadèrent qu'il parviendroit à un but si désirable, en soumettant encore son livre à l'examen des théologiens les plus exacts et les plus éclairés. Ce fut cette disposition qu'il crut devoir communiquer à Louis XIV dans une lettre du 11 mai 1697 (1). « Il y a trois mois et demi, y » disoit Fénélon, que M. de Meaux me fait at» tendre ses remarques; il m'avoit fait promettre » qu'il ne les montreroit qu'à moi, et tout au plus » à MM. de Paris et de Chartres. Cependant il » les a communiquées à diverses autres personnes: » pour moi, je n'ai pu jusqu'ici les obtenir ».

XIV. Fénélon écrit à Louis XIV.

Dans le moment même où Fénélon écrivoit cette lettre au Roi, il se passoit une scène à Saint-Cyr, qui dut le confirmer de plus en plus dans l'idée qu'on étoit parvenu à le décréditer entièrement dans l'esprit du Roi et de madame de Maintenon. On renvoya de ce monastère trois des religieuses qu'on soupçonnoit être les plus attachées à ses maximes. Louis XIV, pour manifester hautement son opposition à toutes les nouveautés, se rendit lui-même à Saint-Cyr, et déclara devant toute la communauté assemblée, qu'il ne souffri-

XV. On renvoie de Saint-Cyr trois religieuses.

(1) On trouvera cette lettre aux *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° III.

roit jamais qu'elles rentrassent dans cette maison. Il s'exprima même d'une manière qui montra jusqu'à quel point il étoit prévenu et indisposé contre madame Guyon et ses partisans.

Parmi ces religieuses, étoit madame de la Maisonfort, dont nous avons déjà parlé, et pour qui madame de Maintenon avoit eu long-temps une prédilection si particulière. On lui laissa la liberté de choisir le diocèse où elle préféreroit de se retirer; elle demanda et obtint d'être placée à Meaux, sous la direction de Bossuet. On a vu qu'elle avoit déjà eu une correspondance assez suivie avec lui. Elle n'eut qu'à se louer, sous tous les rapports, de l'intérêt tendre et paternel, de l'indulgence et du zèle qu'il mit à adoucir ses peines. Nous avons un manuscrit de madame de la Maisonfort, où l'on voit qu'après la mort de Bossuet, Fénélon avoit désiré d'être instruit en détail de toute la conduite de ce prélat en cette circonstance; et c'est à Fénélon lui-même que madame de la Maisonfort en adresse le récit; ainsi ce témoignage ne peut pas être suspect. On y voit les détails les plus touchans de la bonté assidue avec laquelle Bossuet s'arrachoit à ses études et à ses occupations de tous les genres, pour répandre des consolations dans le cœur d'une simple religieuse malheureuse et affligée. Elle rapporte que Bossuet lui disoit :

« C'est la grande mode de trouver beaucoup d'es-
» prit à M. de Cambrai ; on a raison ; il brille
» d'esprit, il est tout esprit ; il en a bien plus
» que moi ». Mais ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est que dans ses pratiques de piété, et dans la direction de sa conscience, Bossuet ne changea rien absolument à la méthode que Fénélon lui avoit prescrite.

XVI. M. de Beauvilliers est menacé de perdre sa place.

Dans le temps même où on renvoyoit de Saint-Cyr les religieuses soupçonnées d'être trop prévenues pour la doctrine de Fénélon, le plus cher, le plus respectable de ses amis étoit exposé à un violent orage ; la correspondance de madame de Maintenon avec le cardinal de Noailles ne permet pas de douter qu'elle n'eût alors le projet de faire renvoyer M. de Beauvilliers. Une lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson ne laisse aucune incertitude à cet égard. Il lui écrivoit : « On
» cherche, Monsieur, à me faire chasser d'ici, et
» on y parviendra si madame de Maintenon con-
» tinue dans l'opposition où elle est pour moi.
» Je ne sens rien qui la mérite, et je crois que
» Dieu demande de moi que je ne sorte point
» de l'état où il m'a mis, sans avoir fait de ma
» part ce qui se peut. Je vous prie, Monsieur,
» d'engager M. l'évêque de Chartres, à se trouver
» au séminaire mercredi 17 de ce mois, à quatre

XVII. Lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson, 15 avril 1697. (Manuscr.)

» heures après midi; je m'y rendrai, et l'entre-
» tiendrai une heure à cœur ouvert, ou devant
» vous, ou seul, comme il l'aimera mieux. On ne
» peut être à vous, Monsieur, plus tendrement,
» ni plus absolument que j'y suis.

» Le duc DE BEAUVILLIERS.

» *P. S.* Jamais intrigue de Cour n'a *été* plus
» étendue, ni plus forte contre un particulier
» que celle qui est contre moi. On ne va pas
» moins qu'à dire qu'il est terrible de voir les
» princes entre les mains de gens d'une religion
» nouvelle ».

Cette lettre accabla de douleur M. Tronson, moins encore peut-être pour l'intérêt personnel de M. de Beauvilliers, auquel il étoit si tendrement dévoué, que pour celui de la religion même, dont M. de Beauvilliers offroit à la Cour le plus respectable modèle. M. Tronson lui répondit (1):
« Que dans l'état où étoient les choses, et dans
» les suites fâcheuses qui étoient à craindre, s'il
» ne s'agissoit, pour les prévenir, que de con-
» damner les erreurs que les évêques avoient
» condamnées dans les livres de madame Guyon,
» qu'il ne croyoit pas que ni lui, ni M. l'arche-
» vêque de Cambrai en dussent faire aucune dif-

(1) 16 avril 1697. (Manuscrit.)

» ficulté; qu'ils ne pouvoient pas même, en con-
» science, refuser de faire cette démarche, qui
» paroissoit nécessaire pour guérir les soupçons
» que le public avoit formés ».

M. de Beauvilliers se conforma au sage conseil de M. Tronson, et écrivit à madame de Maintenon une lettre qui se renfermoit absolument dans le sens qui lui étoit tracé (1).

Il ne dépendit pas de M. Tronson que Fénélon ne suivît une marche aussi précautionnée; il lui écrivit en même temps, et dans le même esprit qu'à M. de Beauvilliers (2), et il ajoutoit : « Je
» prends trop de part à vos véritables intérêts,
» pour ne pas vous proposer le seul moyen qui
» me paroît capable de remédier à tous les maux
» que l'on craint. M. l'évêque de Chartres a vu
» votre lettre (au Pape); quoiqu'il approuve fort
» votre soumission au Pape, lui et moi aurions
» souhaité, pour l'amitié que nous avons pour
» vous, et même cru nécessaire pour le bien de
» la paix, qu'elle fût accompagnée d'un désaveu,
» ou d'une explication des choses qu'on trouve
» à redire dans votre livre ».

Le cardinal de Noailles étoit toujours porté, par son caractère, aux voies de douceur et de conciliation; d'ailleurs, sa position étoit devenue

(1) Manuscrits. — (2) *Idem*.

délicate

délicate et difficile. Il avoit approuvé le livre de Fénélon; il l'avoit jugé *correct et utile;* il étoit au moins certain qu'il n'y avoit pas observé les erreurs monstrueuses que Bossuet reprochoit à cet ouvrage, puisqu'après l'avoir lu, l'avoir gardé pendant trois semaines, après avoir indiqué et obtenu tous les changemens qui lui avoient semblé nécessaires, il en avoit autorisé l'impression, en désirant seulement qu'il ne parût qu'après celui de Bossuet : c'est ce qui lui faisoit souhaiter vivement de prévenir le scandale d'une controverse publique. Il écrivoit à Fénélon : « Je ne » vous dis pas de vous livrer entièrement à M. de » Meaux, mais seulement de faire usage de *ses* » *remarques*. Je ferai, tant que je pourrai, le per- » sonnage de médiateur; mais il faut que vous » m'aidiez pour cela, et que vous en fassiez plus » que dans un autre temps, parce que vous n'a- » vez pas présentement affaire seulement à M. de » Meaux, mais au public, mais à une foule in- » concevable de docteurs, de prêtres, de reli- » gieux et de gens de toute espèce de condition ».

XVIII. Lettre du cardinal de Noailles à Fénélon.

Fénélon ne demandoit pas mieux que de se réformer sur les *remarques de Bossuet,* si elles lui paroissoient fondées; mais Bossuet différoit toujours de les lui communiquer; il vouloit le forcer à une véritable rétractation.

C'étoit pour y parvenir qu'il avoit proposé au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres de s'assembler tous les trois pour examiner le livre de Fénélon, en extraire les propositions dignes de censure, et attacher à chacune des propositions les qualifications dont elle étoit susceptible. Ce ne fut que lorsque cet examen et cette espèce de jugement eût été arrêté et conclu entre les trois prélats, dans leurs assemblées particulières, qu'on invita Fénélon à s'y réunir, en leur donnant le nom de *simples conférences* (1).

Sa position devenoit chaque jour plus difficile. En refusant de se rendre à l'invitation de ses collègues, il achevoit de se perdre dans l'esprit du Roi et de madame de Maintenon. D'un autre côté, il ne pouvoit reconnoître pour juges d'un livre qu'il avoit déjà soumis au jugement du Pape, leur supérieur commun, des collègues à qui ni les lois canoniques et civiles, ni la discipline ecclésiastique établie en France, ne donnoient aucune juridiction sur lui. Mais au lieu de s'en tenir à cette défense générale, il s'abandonna trop facilement au désir et à l'espérance d'expliquer ou de justifier ce qui pouvoit paroître obscur ou équivoque dans son livre.

(1) Voyez les lettres de Bossuet à son neveu, des 15, 22, 29 avril et 16 mai 1697, tom. XIII des Œuvres de Bossuet. (*Edition de dom Déforis.*)

Il avoit déjà donné, dans sa lettre au Pape, quelques explications sur les principales difficultés qu'on lui avoit opposées. Il avoit écrit à Bossuet lui-même ; il lui rappeloit tout ce qui s'étoit passé à l'époque des conférences d'Issy, les raisons de convenance personnelle, qui ne lui avoient pas permis d'approuver son *Instruction sur les Etats d'oraison*, et la loi qu'on lui avoit imposée de faire connoître au public ses véritables sentimens sur les points controversés. Il finissoit sa lettre à Bossuet en ces termes : « Vous pouvez voir, Monseigneur, que je ne suis » capable ni de duplicité, ni de politique timide : » quoique je craigne plus que la mort tout ce » qui ressent la hauteur, j'espère que Dieu ne » m'abandonnera pas, et qu'en gardant les règles » d'humilité et de patience avec celles de fer- » meté, je ne ferai rien de foible ni de bas. Ju- » gez par-là de ma sincérité dans les assurances » que je vous donne ; c'est à vous à régler la ma- » nière dont nous vivrons ensemble : celle qui » me donnera les moyens de vous voir, de vous » écouter, de vous consulter, et de vous respecter » autant que jamais, est la plus conforme à mes » souhaits et à mes inclinations ».

XIX. Lettre de Fénélon à Bossuet.

Fénélon s'étoit flatté de ramener plus facilement l'évêque de Chartres ; il savoit que ce pré-

lat ne partageoit pas toutes les opinions de Bossuet sur le fond même de cette controverse. Mais l'évêque de Chartres croyoit que Fénélon, en exaltant la charité, avoit trop affoibli l'espérance. Ce fut sur ce point qu'il chercha à rassurer ce prélat par une lettre dont il parut d'abord assez satisfait. Il alla plus loin ; il s'engagea à donner une nouvelle édition de son livre, dans laquelle il ajouteroit des explications encore plus détaillées. Mais l'évêque de Chartres pensoit qu'un désaveu pur et simple, de sa part, étoit nécessaire dans les circonstances. « Les efforts que j'ai faits, mon » cher prélat, écrivoit-il à Fénélon, pour obtenir de vous ce que j'avois l'honneur de vous » dire hier, n'ont point été un effort de mon » envie de vaincre.... Le crédit que votre livre » donne, contre votre intention, au quiétisme » de nos jours, m'effraie et m'afflige plus que je » ne puis vous dire. Les Quiétistes iront plus loin, » malgré vos expressions et vos exceptions les » plus formelles; ils sauront bien tirer de votre » livre d'étranges conséquences, et celles même » que votre piété a rejetées avec horreur. Si vous » soutenez ce livre par des explications, on le » tiendra bon, utile, sain dans la doctrine; on le » réimprimera; on accusera de peu d'intelli- » gence ou de mauvaise intention tous ceux qui

XX. Lettre de l'évêque de Chartres à Fénélon, 18 mai 1697.

» le condamneront. Ainsi, il aura cours; les en-
» nemis de la vérité en triompheront; ils feront
» par-là des dommages infinis. Pardonnez à ma
» tendresse, elle est toujours avec mon respect
» ordinaire, et sans intérêt ».

Cependant l'évêque de Chartres avoit souvent de la peine à se défendre de la candeur avec laquelle Fénélon se prêtoit à toutes les explications qu'on pouvoit désirer de lui. Toutes les fois qu'il discutoit avec Fénélon, il revenoit à Fénélon; mais son extrême prévention contre madame Guyon, et l'ascendant de Bossuet, le replongeoient bientôt dans de nouvelles incertitudes.

Fénélon paroissoit encore plus redouter les variations de l'évêque de Chartres que toute la véhémence de Bossuet. On peut juger combien il lui étoit difficile d'arriver à un résultat satisfaisant dans une discussion où il avoit à combattre Bossuet, qui se refusoit à toute explication; l'évêque de Chartres, qui consentoit à des explications, mais qui ne pouvoit se fixer entièrement sur celles qu'il jugeoit nécessaires; et le cardinal de Noailles, qui redoutoit par timidité toutes les discussions, et que sa timidité même ramenoit aux discussions, parce qu'il lui étoit impossible de résister à Bossuet. Nous avons la minute originale d'une lettre de Fénélon, qui peut donner

une idée de la situation pénible où il se trouvoit au milieu de toutes ces contradictions dans les caractères, souvent plus difficiles à concilier que les contradictions mêmes dans les choses.

XXI.
Lettre de Fénélon à M. Hébert, curé de Versailles. (Manuscr.)

« Je vous envoie, Monsieur, une lettre que » vous pouvez montrer à M. l'évêque de Chartres, » si M. de Beauvilliers et M. Tronson le jugent à » propos. Je ne puis être en peine que de sa » fermeté à demeurer dans un même projet. Je » l'ai vu si souvent changer, que je ne peux plus » m'arrêter à ses propositions. Il n'a tenu qu'à » lui, depuis six mois, que nous ne fissions dès » le premier jour, sans scandale, ce qu'il propose » maintenant; et après l'avoir souvent proposé, » il l'a rejeté toutes les fois qu'il a été question » de conclure. On ne fait que me tâter pour m'en- » traîner peu à peu, et pour m'engager vers les » autres, sans engager jamais les autres vers moi. » D'ailleurs, je ne connois plus M. de Chartres: » il n'hésite jamais, il ne doute de rien; il ne » défère plus à ses anciens amis, qui avoient au- » trefois toute sa confiance. Il me paroît réservé, » mystérieux, livré à des conseils qui l'aigrissent, » qui le remplissent de défiance, et qui lui font » rejeter tous les tempéramens raisonnables, afin » qu'il me jette dans les dernières extrémités. S'il » vouloit bien prendre M. Tronson pour notre

» véritable et secret médiateur, nous ne serions
» bientôt, lui et moi, qu'un cœur et une ame.
» Pour mon cœur, il est encore tout entier à son
» égard, et je me sentirois dès demain plus tendre
» et plus ouvert pour lui que je ne l'ai jamais été.
» Pour M. de Meaux, je ne saurois m'y fier : il
» n'y auroit à le faire ni bienséance, ni sûreté;
» mais je n'ai aucun fiel, et, le lendemain que
» l'affaire seroit finie, je ferois toutes les avances
» les plus honnêtes pour bien vivre avec lui, et
» pour édifier le public ».

Bossuet, à peu près assuré du concours de l'évêque de Chartres, ne se pressoit point d'envoyer à Fénélon ces *remarques* promises depuis si long-temps. Il savoit qu'elles devoient entrer dans l'examen que l'on devoit faire du livre des *Maximes*, et que le cardinal de Noailles, M. Tronson et M. Pirot seroient seuls admis à cet examen. Car Fénélon avoit établi pour première condition l'exclusion de Bossuet. « Le cardinal » de Noailles et le Roi lui-même avoient paru en » sentir la justice et la convenance. Elle ne venoit » pas, ajoutoit Fénélon, d'aucun ressentiment, » mais de la fâcheuse nécessité où il l'avoit réduit » de n'avoir plus rien à traiter avec lui, après la » conduite qu'il avoit tenue à son égard depuis » plusieurs années ».

XXII.
Lettre de Fénélon au cardinal de Noailles.
(Manuscr.)

Mais Bossuet, comme on l'a vu, avoit trouvé le moyen de se rendre maître de cet examen malgré Fénélon. « Il avoit d'abord annoncé qu'il ne » communiqueroit *ses remarques* qu'à Fénélon » *comme à un ami*; ensuite, il ajouta qu'il » les montreroit au cardinal de Noailles et à » l'évêque de Chartres; et il se servit de ce pré- » texte pour former insensiblement ces assem- » blées (dont nous avons parlé), que le cardinal » crut devoir laisser tenir pour avoir égard à la » nécessité du temps, et qui finirent par donner » une étrange scène au public ».

Ibid.

Il en résulta que Fénélon, qui devoit d'abord avoir seul connoissance des *remarques* de Bossuet, fut le seul à qui il n'en donna point de communication, et que celui que Fénélon avoit exclus de l'examen de son livre, l'en avoit lui-même exclus.

Mais lorsque Bossuet eut observé que cette forme de prononcer sur la doctrine, pouvoit blesser tout le corps épiscopal, il proposa d'inviter Fénélon à assister lui-même à ces assemblées, auxquelles on affecta de donner le nom de *conférences*. Mais ce ne fut, comme on le voit par sa correspondance avec son neveu (1), que lorsque les *trois prélats* eurent *arrêté* leur jugement sur les

(1) Voyez tome XIII, édition des Œuvres de Bossuet, de dom Déforis.

propositions dignes de *censure*, sur les *qualifications précises* qu'elles devoient recevoir, et sur la *satisfaction* que Fénélon devoit à *l'Eglise* par une *rétractation* formelle. Il est donc assez sensible que Fénélon n'avoit été invité à ces conférences, que pour être interrogé sur son livre par des prélats dont l'opinion étoit déjà *arrêtée;* qui n'avoient aucune juridiction sur lui, et qui prétendoient le soumettre à leur *censure*. On ne peut en effet en douter, en lisant le mémoire que Bossuet remit au cardinal de Noailles pour être communiqué à Fénélon. Nous avons la copie originale de ce mémoire, avec des additions et des corrections de la main de Bossuet. Il faut convenir, en le lisant, qu'il n'étoit pas propre à disposer Fénélon à reconnoître Bossuet pour son juge, quand même il y eût été aussi porté qu'il en étoit éloigné.

Bossuet y articuloit en termes formels (1), « que » les trois prélats étoient indispensablement obli- » gés de parler, à moins de vouloir que toute l'E- » glise ne leur imputât cette *mauvaise doctrine* » (celle du livre de Fénélon), et de se déclarer » *prévaricateurs de leur ministère;* que sans cela, » ils seroient exposés à être enveloppés dans la » condamnation d'un livre *qui a scandalisé toute*

(1) Mémoire de Bossuet contre le livre de Fénélon.

» *l'Eglise*... Que c'est par cette raison qu'ils ont
» rédigé par écrit les propositions qu'ils ont jugées
» *dignes de censure.* (Bossuet les portoit à qua-
» rante-huit, et il les représentoit en grande par-
» tie *comme autant d'erreurs dans la foi;* et un
» très-grand nombre d'autres *comme contraires*
» *à la foi, induisant tout le quiétisme, des choses*
» *abominables, des conséquences affreuses,* désa-
» vouées à la vérité par l'auteur, *mais dont il po-*
» *soit le principe :* qu'on ne pouvoit donc *pallier*
» *une doctrine mauvaise par elle-même, odieuse,*
» *inexcusable, et qui faisoit horreur*). Il finissoit
» par accuser Fénélon, d'avoir *supposé, tronqué,*
» *altéré,* probablement sans mauvais dessein, *et*
» *pris à contre-sens* plus de dix ou douze passa-
» ges de saint François de Sales, et il concluoit
» que tout le livre des *Maximes n'étoit, depuis*
» *le commencement jusqu'à la fin, qu'une apo-*
» *logie cachée du quiétisme* (1) ».

Toutes les protestations de tendresse que Bossuet mêloit à ce langage si véhément, achevèrent d'aigrir Fénélon, parce qu'il croyoit y apercevoir un défaut de sincérité, dont la franchise de son caractère s'indignoit. « Il nous est dur, disoit Bos-
» suet (2), de parler ainsi du *cher auteur* à lui-même,

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° IV.

(2) Mémoire de Bossuet contre le livre de Fénélon.

» *d'un ami si accoutumé à entendre ma voix,*
» *comme j'étois de ma part si accoutumé à en-*
» *tendre la sienne.* Dieu, sous les yeux de qui
» j'écris, sait avec quel gémissement je lui ai porté
» ma triste plainte *sur ce qu'un ami de tant*
» *d'années* me juge indigne de traiter avec lui,
» *moi qui n'ai jamais élevé ma voix contre lui*
» *d'un demi-ton seulement*..... J'impute seulement
» à mes péchés l'éloignement qu'un *tel ami* a
» marqué de moi; *un ami de toute la vie, un*
» *cher auteur, Dieu le sait, que je porte dans*
» *mes entrailles* ».

Quant au refus d'admettre les explications que Fénélon prétendoit donner, Bossuet disoit (1) *qu'elles n'étoient pas recevables, parce qu'elles n'étoient pas sincères.*

XXIII. Fénélon refuse de conférer avec Bossuet.

Fénélon a fait connoître lui-même les motifs qui ne lui avoient pas permis d'accepter les conférences proposées par Bossuet.

« Ces conférences (2) auroient renversé le pro-
» jet d'examen arrêté avec le cardinal de Noailles,
» et dont le Roi avoit agréé le plan; elles l'au-
» roient rejeté entre les mains de M. de Meaux,
» qui joignoit à toutes ses anciennes préventions
» une nouvelle hauteur depuis les éclats qui

(1) Mémoire de Bossuet contre le livre de Fénélon.

(2) Réponse à la Relation sur le quiétisme.

» étoient arrivés. D'ailleurs, observoit Fénélon,
» s'agissoit-il de conférences où M. de Meaux se
» fût borné à me proposer douteusement ses dif-
» ficultés, en se méfiant de ses pensées contre
» mon livre? Non : il déclaroit dès-lors, et il l'a
» déclaré encore plus solennellement depuis [1],
» que lui et ses collègues *ne mettoient point en*
» *question la fausseté de la doctrine* (de Féné-
» lon), *qu'ils la tenoient déterminément mauvaise*
» *et insoutenable;* qu'ainsi, supposé qu'il persistât
» invinciblement *à ne vouloir pas se dédire, il*
» *n'y avoit de salut pour eux* qu'à déclarer leur
» sentiment à toute la terre ».

« Rien n'est plus clair que ces paroles, obser-
» voit Fénélon [2], il ne vouloit m'attirer dans l'as-
» semblée que *pour décider, pour parler au nom*
» *de l'Eglise, pour me faire dédire.* Quoi! ne pou-
» voit-il pas craindre de se tromper en me con-
» damnant? Non. *On ne mettoit pas en question*
» *que je ne fusse dans l'erreur, et que je ne dusse*
» *me dédire.* Devois-je tenter ces conférences, ou
» plutôt subir la correction de ce tribunal? Dans
» la situation où j'étois, me convenoit-il d'aller
» faire une scène sujette à diverses explications,
» sur lesquelles M. de Meaux auroit été cru? S'il

(1) Relation sur le quiétisme, par Bossuet.

(2) Réponse à la Relation sur le quiétisme.

» a cité si mal les passages de mes écrits impri-
» més, qui sont sous les yeux du public; s'il a
» expliqué tant de fois mes paroles dans un sens
» si contraire au mien; s'il n'a pu se modérer
» dans des écrits qui doivent être lus de toute
» l'Eglise, que n'auroit-il pas fait dans ces confé-
» rences particulières, où il auroit pu s'abandon-
» ner librement à sa vivacité et à sa prévention »?

Fénélon ne pouvoit pas être soupçonné d'é-
luder des conférences par crainte, par embarras,
par défaut de talens, de moyens ou de génie
pour la discussion. Il a bien su prouver, par tou-
tes les défenses qu'il a publiées dans le cours de
ce grand procès, *que des conférences ne devoient
pas l'embarrasser*. C'est lui-même qui en a fait
l'observation, et il avoit acquis le droit de s'ex-
primer avec cette noble confiance.

Mais on étoit parvenu à persuader à madame
de Maintenon qu'il étoit indispensable que Bos-
suet assistât à ces conférences, et elle en donnoit
à madame de la Maisonfort, avant son expulsion
de Saint-Cyr, une raison assez honorable pour
Fénélon. « Admettre M. de Paris et M. de Char-
» tres à ces conférences, disoit-elle, et en exclure
» M. de Meaux, c'est ne rien faire; parce que,
» quand il arriveroit que M. de Cambrai amenât
» les deux premiers à son sentiment, on en con-

» cluroit que c'est par la supériorité de son génie :
» au lieu que, si M. de Meaux se rangeoit du côté
» de M. de Cambrai, on ne douteroit plus que ce
» prélat n'eût la vérité pour lui, M. de Meaux
» étant le plus grand théologien qu'il y eût, et
» M. de Cambrai le plus bel esprit ».

« Mais, disoit Bossuet, pourquoi M. de Cam-
» brai veut-il me séparer de l'archevêque de Paris
» et de l'évêque de Chartres, qu'il consent à
» prendre pour examinateurs? Pourquoi? répli-
» quoit Fénélon (1), parce qu'ils ne veulent pas,
» comme M. de Meaux, m'arracher une rétrac-
» tation sous un titre plus spécieux; parce qu'ils
» ne m'ont point tendu de piéges pour me réduire
» à approuver leurs livres; parce qu'il ne me
» revient point qu'ils parlent de moi à leurs amis
» comme d'*un fanatique*, comme d'un esprit ma-
» lade qu'on veut guérir; parce que, loin d'être
» blessés de mon refus pour l'approbation du livre
» de M. de Meaux, ils ont cru mes raisons con-
» cluantes pour ne le pas approuver ».

Cependant Fénélon faisoit observer au cardinal de Noailles « qu'il n'y avoit point de particulier
» à qui on refusât la liberté de s'expliquer, et
» qu'il étoit étonnant qu'on la refusât à un évê-
» que; qu'on auroit dû au contraire l'y inviter,

(1) Réponse à la Relation sur le quiétisme.

» l'en prier, au lieu de s'y opposer » : et il rappelle à ce sujet un trait remarquable. « *Pallavicini*, » dit-il, a écrit dans son *Histoire du Concile de* » *Trente*, que le cardinal *Cajetan* fut universel-» lement blâmé à Rome de n'avoir pas voulu re-» cevoir l'*Explication* de *Luther*, et de lui avoir » demandé une *rétractation*. Quand même je » serois aussi hérétique que je suis catholique » zélé pour la foi, on devroit en conscience sup-» porter une mauvaise honte, et se contenter » d'une explication ».

Le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres paroissoient sentir la force de toutes ces considérations ; ils en étoient quelquefois ébranlés ; mais ils étoient bientôt forcés de fléchir sous l'ascendant de Bossuet, qui leur disoit avec véhémence : « (1) Prenez le parti qu'il vous plaira, je vous » déclare que j'éleverai ma voix jusqu'au ciel » contre des erreurs que vous ne pouvez plus » ignorer. J'en porterai mes plaintes jusqu'à Rome » et par toute la terre, et il ne sera pas dit que » la cause de Dieu sera ainsi lâchement abandon-» née ; fussé-je seul, j'entreprendrai la chose.... »

XXIV. Fénélon consent à conférer avec Bos-

Fénélon voulut donner au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres une preuve de sa déférence pour eux, en portant la condescendance

(1) Relation du quiétisme, par l'abbé Phélipeaux.

suet, à certaines conditions.

aussi loin qu'elle pouvoit aller. Il consentit à conférer avec Bossuet ; mais il exigea trois conditions, dans la seule vue d'éviter une scène confuse que chacun rapporteroit selon ses préventions.

« 1.° Qu'il y auroit (1) des évêques et des théo-
» logiens présens.

» 2.° Qu'on parleroit tour à tour, et qu'on
» écriroit sur-le-champ les demandes et les ré-
» ponses.

» 3.° Que Bossuet ne se serviroit point du pré-
» texte de ces conférences sur les points de doc-
» trine, pour se rendre examinateur du texte du
» livre des *Maximes*, et que cet examen demeu-
» reroit suivant le premier projet entre l'arche-
» vêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot ».

Dès que Fénélon eut proposé ces conditions, on lui répondit qu'elles rendoient, selon les vues de M. de Meaux, les conférences inutiles, et tout fut irrévocablement rompu.

Lettre de Fénélon au Roi, 25 juillet 1697.

Fénélon prit alors le parti d'écrire au Roi (2)
« que n'ayant pu savoir précisément ce qu'il y
» avoit à reprendre dans son livre, que bien des
» théologiens approuvoient, quoiqu'ils n'osassent
» s'en expliquer, il ne pouvoit faire de rétracta-
» tion ni oblique, ni positive ; la première ne lui

(1) Réponse à la Relation sur le quiétisme.

(2) Manuscrit de Pirot.

» convenant

» convenant en aucune manière, et ne se sentant
» coupable d'aucune erreur, ce que supposeroit
» la seconde. Il osoit supplier Sa Majesté de lui
» permettre d'aller lui-même à Rome pour dé-
» fendre son livre, promettant de n'y voir per-
» sonne que le Pape, et ceux que Sa Sainteté
» jugeroit à propos de nommer pour l'examiner;
» de ne se mêler d'aucune autre affaire; d'y vivre
» encore plus retiré qu'il ne faisoit à Versailles,
» et d'en revenir dès le moment où le Pape auroit
» prononcé, soumis à son jugement, justifié ou
» détrompé, et toujours catholique; que dans
» tous les cas, il se trouveroit alors en état de
» détromper lui-même les théologiens cachés qui
» recevoient la doctrine de son livre, en supposant
» que le Pape prononçât qu'il s'étoit trompé ».

XXV. Il demande la permission d'aller à Rome.

Quatre jours après (le 29 juillet 1697), Fénélon écrivit à madame de Maintenon pour la prier d'appuyer sa demande auprès du Roi. Il paroît qu'il étoit réduit à la nécessité de lui écrire, parce qu'il n'avoit plus la liberté d'arriver jusqu'à elle (1). On doit croire qu'en se refusant à voir Fénélon, elle cédoit malgré elle à un sentiment de ménagement et de délicatesse. Il lui auroit été sans doute trop pénible de se trouver en présence

(1) On trouvera cette lettre aux *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° V.

d'un homme qu'elle avoit tant affectionné; dans un moment où elle savoit que sa disgrâce étoit décidée, et qu'elle ne devoit plus le revoir.

XXVI. Fénélon est renvoyé de la Cour.

Ce fut le jeudi 1.er août 1697 que Louis XIV écrivit à Fénélon « qu'il ne jugeoit point à propos » de lui permettre d'aller à Rome; qu'il lui en- » joignoit au contraire de se rendre dans son » diocèse, et lui défendoit d'en sortir; qu'il pou- » voit envoyer à Rome ses défenses pour la jus- » tification de son livre ». Le même ordre lui prescrivoit de ne s'arrêter à Paris, en se rendant à Cambrai, que le temps nécessaire pour expédier les affaires qu'il pouvoit y avoir.

Au moment même où Fénélon reçut les ordres du Roi, il écrivit à madame de Maintenon la lettre suivante. Nous la transcrivons sur la minute originale, qui est entièrement de sa main.

A Versailles, ce 1.er août.

XXVII. Lettre de Fénélon à madame de Maintenon, 1.er août 1697. (Manuscr.)

« Je partirai d'ici, Madame, demain vendredi, » pour obéir au Roi. Je ne passerois point à Pa- » ris, si je n'étois dans l'embarras de trouver un » homme propre pour aller à Rome, et qui veuille » bien faire ce voyage. Je retourne à Cambrai » avec un cœur plein de soumission, de zèle, de » reconnoissance et d'attachement sans bornes » pour le Roi. Ma plus grande douleur est de

» l'avoir fatigué et de lui déplaire. Je ne cesserai
» aucun jour de ma vie de prier Dieu qu'il le
» comble de ses grâces. Je consens à être écrasé
» de plus en plus. L'unique chose que je demande
» à Sa Majesté, c'est que le diocèse de Cambrai,
» qui est innocent, ne souffre pas des fautes qu'on
» m'impute. Je ne demande de protection que
» pour l'Eglise, et je borne même cette protec-
» tion à n'être point troublé dans le peu de bonnes
» œuvres que ma situation présente me permet
» de faire pour remplir les devoirs de pasteur.

» Il ne me reste, Madame, qu'à vous deman-
» der pardon de toutes les peines que je vous ai
» causées. Dieu sait combien je les ressens ; je ne
» cesserai point de le prier, afin qu'il remplisse lui
» seul tout votre cœur. Je serai toute ma vie aussi
» pénétré de vos anciennes bontés, que si je ne les
» avois point perdues, et mon attachement res-
» pectueux pour vous, Madame, ne diminuera
» jamais ».

En lisant cette lettre, dont chaque ligne res-
pire un sentiment si doux et si tendre de calme,
de courage et de résignation, on se représente
facilement l'effet qu'elle dut produire sur ma-
dame de Maintenon. Cette lettre, en lui rappe-
lant tous ses anciens sentimens pour Fénélon, ne
lui permettoit pas de se dissimuler toute la part

qu'elle avoit à ses disgrâces actuelles. Il étoit difficile qu'elle n'accordât pas de l'intérêt et de l'estime à un homme, dont le tort le plus grave, au moins dans l'origine, provenoit d'une excessive délicatesse en amitié, et qui consentoit à sacrifier tous les honneurs et toutes les espérances de la plus brillante fortune à un procédé fidèle et généreux, ou plutôt à des motifs de conscience qu'il s'exagéroit trop à lui-même. On ne peut douter en effet, que cette lettre n'ait laissé pendant long-temps une impression profonde de tristesse dans l'âme de madame de Maintenon. Elle nous apprend (1) que sa santé en fut affectée, et qu'elle n'en dissimula pas la cause à Louis XIV. Ce prince en parut d'abord blessé; mais il ne put s'empêcher de lui dire, en voyant son affliction : « Eh bien, Madame, il faudra donc que nous » vous voyions mourir pour cette affaire-là » ?

Dès le 26 juillet, six jours avant l'exil de Fénélon, Louis XIV avoit écrit de sa propre main, au pape Innocent XII, une lettre rédigée par Bossuet. Le Roi dénonçoit au Pape *le livre de l'archevêque de Cambrai, comme très-mauvais et très-dangereux; comme déjà réprouvé par des évêques et un grand nombre de docteurs et de savans religieux;* il ajoutoit *que les explica-*

(1) Entretiens de madame de Maintenon.

tions offertes par l'archevêque de Cambrai n'étoient pas soutenables; et finissoit *par assurer le Pape qu'il emploieroit toute son autorité pour faire exécuter la décision du saint Siége.*

Le 6 août 1697, les trois prélats (le cardinal de Noailles, Bossuet et l'évêque de Chartres) signèrent *une déclaration de leurs sentimens sur le livre des Maximes des Saints,* et la remirent le lendemain 7 août, avec l'autorisation du Roi, entre les mains de M. Delphini, nonce du Pape.

Cette déclaration, qui avoit été extrêmement adoucie par le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, s'exprimoit en général avec toutes les formes de la décence et de la modération. On est seulement fâché d'y retrouver, parmi les propositions dénoncées, *celle du trouble involontaire de Jésus-Christ* (1), proposition qui n'appartenoit pas véritablement au livre de Fénélon, qui n'y avoit été insérée en son absence que par une méprise de l'imprimeur; proposition que Fénélon désavouoit hautement, qu'il censuroit avec la même sincérité que les trois évêques, et qu'il ne paroissoit ni juste ni convenable de reproduire parmi les chefs d'accusation qu'on dirigeoit contre lui.

(1) *La partie inférieure (de Jésus-Christ) ne communiquoit à la supérieure ni son trouble involontaire, ni ses défaillances sensibles.* (Prop. 13, condamnée par le bref d'Innocent XII.)

Fénélon ne s'étoit arrêté que vingt-quatre heures à Paris, comme il l'avoit annoncé à madame de Maintenon. Au moment d'en partir pour se rendre à Cambrai, il jeta un regard d'intérêt et d'attendrissement sur Saint-Sulpice, qu'il ne devoit plus revoir, et où il avoit passé les années les plus heureuses et les plus paisibles de sa jeunesse. Un sentiment délicat lui défendit de s'y montrer; il craignit d'entraîner dans sa disgrâce le supérieur de cette utile et respectable société. Ce fut par le même motif qu'il évita, pendant toute l'instruction de son procès à Rome, d'entretenir aucune correspondance avec M. Tronson. Voici la lettre qu'il lui écrivit le jour même qu'il partit pour Cambrai.

XXVIII. Lettre de Fénélon à M. Tronson, 2 août 1697. (Manuscr.)

« Je m'abstiens, Monsieur, de vous aller embrasser pour ne vous commettre en rien. Je » vous révère et vous aime trop, pour ne pas ménager vos intérêts et ceux de votre communauté » plus que les miens. On ne se contente pas d'attaquer mon livre, on n'oublie rien pour noircir » ma personne. M. l'archevêque de Paris, qui » témoignoit avoir de si bonnes intentions, parle » comme M. de Meaux, et assure qu'il travaille » inutilement depuis quatre ans...... (1) de mes erreurs, et que j'en ai eu de beaucoup plus grandes

(1) Il y a un mot d'oublié dans la lettre manuscrite de Fénélon, c'est sans doute : *à me désabuser*.

» que mon livre. On laisse entendre que ce fond
» d'anciennes erreurs que je cache sous des termes
» adoucis, est ce qui oblige les évêques à me tenir
» une rigueur qu'on ne tiendroit pas à un autre,
» pour m'obliger à me rétracter, et pour rejeter
» toute explication. Je sais même que M. de Paris
» entre dans cette accusation, et qu'il doit écrire
» au Pape, de concert avec MM. de Meaux et de
» Chartres, qu'ils sont obligés en conscience de
» m'accuser devant lui comme un homme qu'ils
» connoissent depuis plusieurs années dans toutes
» les erreurs du quiétisme. Vous savez, Monsieur,
» que j'ai déposé entre vos mains mes écrits ori-
» ginaux du temps où l'on prétend que j'étois si
» égaré; je n'y ai rien changé depuis. S'ils ne vous
» paroissent pas suffisans pour me justifier, ayez
» la bonté de me faire savoir ce que vous trouvez
» qui y manque. Les extraits de saint Clément et
» de Cassien donnèrent ces préventions à M. de
» Meaux, qui n'avoit jusqu'à ce temps-là jamais
» rien lu de saint François de Sales, ni des autres
» auteurs de ce genre. Tout lui étoit nouveau;
» tout le scandalisoit; les passages que je citois,
» et qui sont excessifs dans saint Clément et dans
» Cassien, lui paroissoient ma doctrine, quoique
» j'eusse dit en les citant qu'il falloit en rabattre
» beaucoup selon les mystiques raisonnables.

» Voilà, Monsieur, la principale affaire du temps
» présent. M. de Meaux dit que mon livre n'est
» pas conforme à mes explications, et que mes
» vrais sentimens sont encore bien plus mauvais
» que ceux que j'ai exprimés dans mon livre. Ce
» que je souhaiterois, si cela ne vous commet
» point, c'est que vous eussiez la bonté de rendre
» à M. l'évêque de Chartres un témoignage précis
» sur les faits. Je m'en vais à Cambrai, d'où j'é-
» crirai à Rome. Je répandrai ma lettre pastorale,
» et j'écrirai peut-être une lettre douce et simple
» à M. de Meaux pour éclaircir les choses de pro-
» cédé et de doctrine, dans lesquelles il me re-
» présente comme *un fanatique et un hypocrite*.
» Priez Dieu pour moi, Monsieur, j'en ai grand
» besoin dans mes souffrances, et aimez toujours
» un homme plein de tendresse, de confiance, de
» reconnoissance et de vénération pour vous ».

C'est en ce moment qu'on voit s'établir entre deux grands évêques cette trop mémorable controverse, dont le chancelier d'Aguesseau nous donne une juste idée par un parallèle aussi ingénieux qu'intéressant.

XXIX. Parallèle de Bossuet et de Fénélon par le chance-

« On vit donc entrer en lice deux adversaires
» illustres, plutôt égaux que semblables (1) : l'un
» consommé depuis long-temps dans la science

(1) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII, p. 176.

lier d'Aguesseau.

» de l'Eglise, couvert des lauriers qu'il avoit rem-
» portés, en combattant pour elle contre les hé-
» rétiques; athlète infatigable, que son âge et ses
» victoires auroient pu dispenser de s'engager
» dans un nouveau combat, mais dont l'esprit en-
» core vigoureux et supérieur au poids des années,
» conservoit dans sa vieillesse une grande partie
» de ce feu qu'il avoit eu dans sa jeunesse : l'autre,
» plus jeune et dans la force de l'âge, moins connu
» par ses écrits, néanmoins célèbre par la répu-
» tation de son éloquence et de la hauteur de son
» génie, nourri et exercé depuis long-temps dans
» la matière qui faisoit le sujet du combat, possé-
» dant parfaitement la langue des mystiques, ca-
» pable de tout entendre, de tout expliquer, et
» de rendre plausible tout ce qu'il expliquoit :
» tous deux long-temps amis, avant que d'être
» devenus également rivaux; tous deux recom-
» mandables par l'innocence de leurs mœurs, éga-
» lement aimables par la douceur de leur com-
» merce; ornemens de l'Eglise, de la Cour, de
» l'humanité même; mais l'un respecté comme un
» soleil couchant dont les rayons alloient s'étein-
» dre avec majesté; l'autre regardé comme un
» soleil levant qui rempliroit un jour toute la
» terre de ses lumières, s'il pouvoit sortir de cette
» espèce d'éclipse dans laquelle il s'étoit malheu-

» reusement engagé. On vit couler de ces plumes
» fécondes une foule d'écrits qui divertirent le
» public, et affligèrent l'Eglise par la division de
» deux hommes dont l'union lui auroit été aussi
» glorieuse qu'utile, s'ils avoient su tourner contre
» ses ennemis les armes qu'ils employoient l'un
» contre l'autre ».

XXX. Douleur du duc de Bourgogne.

Aussitôt que le duc de Bourgogne fut instruit de l'exil de son précepteur, il courut se jeter aux pieds du Roi son grand-père, et dans la tendre émotion d'un cœur jeune, sensible et vertueux, il offrit pour garant de la doctrine du maître, la pureté des maximes que le disciple avoit puisées à son école. Louis XIV fut touché de ce dévouement naïf et généreux; mais, toujours conduit par ce sentiment du vrai et du juste qui le caractérisoit, il lui répondit: « Mon fils, je ne
» suis pas maître de faire de ceci une affaire de
» faveur; il s'agit de la pureté de la foi, et M. de
» Meaux en sait plus sur cette partie que vous
» et moi ». Cependant, malgré toute la prévention qu'on étoit parvenu à lui inspirer, il voulut bien accorder aux larmes du duc de Bourgogne, que Fénélon conservât le titre de précepteur des princes ses petits-fils.

Tous les amis de Fénélon lui restèrent attachés dans sa disgrâce; et on vit alors à Versailles un

spectacle dont les Cours sont rarement témoins : la vertu proscrite et malheureuse défendue, jusqu'au pied du trône, par l'amitié fidèle et courageuse. Nulle considération de crainte ou de faveur ne put arracher au duc de Beauvilliers le désaveu des nobles sentimens qui l'unissoient à Fénélon. En vain Louis XIV, dans un éclaircissement particulier qu'il eut avec lui, voulut lui faire pressentir le sort qui le menaçoit lui-même ; en vain il lui dit, « qu'étant responsable à Dieu » et à tout son royaume de la foi de M. le duc » de Bourgogne, il ne pouvoit s'empêcher de lui » témoigner son inquiétude sur les liaisons qu'il » conservoit avec l'archevêque de Cambrai, dont » la doctrine lui étoit suspecte ». M. de Beauvilliers répondit au Roi, « qu'il se rappeloit avoir » engagé Sa Majesté à nommer Fénélon précep- » teur du duc de Bourgogne, et qu'il ne pourroit » jamais se repentir de l'avoir fait ; qu'il avoit » toujours été son ami, et qu'il l'étoit encore ; mais » qu'en matière de religion, il pensoit comme » son pasteur, et non pas comme son ami ; qu'au » reste Sa Majesté pouvoit écarter toute inquié- » tude sur l'éducation de M. le duc de Bourgogne ; » que loin d'avoir les sentimens des Quiétistes, il » en ignoroit même le nom ». Il ajouta avec un mélange de calme et d'émotion : « Sire, je suis

XXXI. Noble procédé du duc de Beauvilliers.

» l'ouvrage de Votre Majesté; Votre Majesté m'a » élevé, elle peut m'abattre; dans la volonté de » mon prince, je reconnoîtrai la volonté de Dieu; » je me retirerai de la Cour, Sire, avec le regret » de vous avoir déplu, et avec l'espérance de » mener une vie plus tranquille ». Louis XIV parut satisfait de cette explication.

M. de Beauvilliers fit plus encore. Fénélon, en partant pour Cambrai, écrivit (1) à cet ami si cher et si fidèle, une lettre où se peignoient la candeur de son ame et le noble courage qu'il opposoit au malheur. M. de Beauvilliers fit imprimer sur-le-champ cette lettre, la présenta lui-même au Roi, et la répandit à la Cour et dans le public. Les courtisans ne pouvoient comprendre comment on s'exposoit à compromettre son rang, ses honneurs et sa fortune, pour se montrer fidèle à un ami disgrâcié.

Plus M. de Beauvilliers montroit de générosité pour défendre son ami malheureux, plus Fénélon sembloit s'opposer lui-même à cet excès de délicatesse. Il se trouvoit bien plus fort lorsqu'il n'avoit à combattre que ses adversaires; mais tout son courage expiroit à la pensée et à la crainte d'associer à ses malheurs le plus vertueux de ses amis.

(1) Le 3 août 1697.

XXXII. Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers, 12 août 1697. (Manuscr.)

« On ne peut être plus sensible que je le suis, » mon bon duc, à la peine que je vous cause. Le » seul désir de vous en soulager suffiroit pour » me faire faire les choses les plus amères et les » plus humiliantes. Mais vous savez qu'on a refusé » de me laisser expliquer, et on veut absolument » m'imputer des erreurs que je déteste autant » que ceux qui me les imputent.... Mes princi- » paux adversaires crient (1), me déchirent, et » abusent de l'autorité qu'ils ont. J'ai affaire à » des gens passionnés, et à quelques personnes » de bonne intention qui se sont livrées à ceux » qui agissent par passion. Je tâcherai de faire » ici mon devoir, quoique les opprobres dont » on m'a couvert troublent tous les biens que je » pourrois faire dans un pays où les besoins sont » infinis. Je ne respire, Dieu merci, que sincérité » et soumission sans réserve; après avoir repré- » senté au Pape toutes mes raisons, je n'aurai » qu'à me taire et à obéir. On ne me verra pas, » comme d'autres l'ont fait, chercher des distinc- » tions pour éluder les censures de Rome. Nous » n'aurions pas eu besoin d'y recourir, si on avoit » agi avec moi avec l'équité, la bonne foi et la » charité chrétienne qu'on doit à un confrère. » Je prie Dieu qu'il me détrompe, si je me suis

(1) 26 août.

» trompé; et si je ne le suis pas, qu'il détrompe
» ceux qui se sont trop confiés à des personnes
» passionnées. Ce qui m'afflige le plus, est de dé-
» plaire au Roi, *et de vous exposer à ne plus*
» *lui être si agréable. Sacrifiez-moi, et soyez*
» *persuadé que mes intérêts ne me sont rien en*
» *comparaison des vôtres. Si mes prières étoient*
» *bonnes, vous sentiriez bientôt la paix, la con-*
» *fiance et la consolation dont vous avez besoin*
» *dans votre place* ».

Les inquiétudes de l'amitié avoient seules le pouvoir de troubler le calme de cette ame sensible et résignée; mais les grandes pensées de la religion lui rendoient bientôt toute la force dont il avoit besoin pour lutter contre les violentes contradictions qui lui étoient encore réservées. C'est dans cette disposition qu'il écrivoit à madame de Gamaches, peu de jours après son arrivée à Cambrai : « Encore un peu (1), et le songe trompeur
» de cette vie va se dissiper, et nous serons tous
» réunis à jamais dans le royaume de la vérité,
» où il n'y a plus ni erreur, ni division, ni scan-
» dale; nous n'y respirerons que l'amour de Dieu;
» sa paix éternelle sera la nôtre. En attendant,
» souffrons, taisons-nous, laissons-nous fouler aux

(1) Le 20 août 1697. (Manuscrits.)

» pieds, portant l'opprobre de Jésus-Christ : trop » heureux si notre ignominie sert à sa gloire ».

Louis XIV avoit refusé à Fénélon la permission d'aller à Rome, et Fénélon fut réduit à la nécessité et à l'embarras de trouver un défenseur qui pût le suppléer dans l'instruction d'une cause que les circonstances rendoient aussi difficile que délicate. La Providence daigna venir à son secours. Il avoit besoin d'un homme qui réunît toute la considération de la vertu et de la piété, à la science théologique et à une connoissance particulière de tous les détails de cette controverse ; d'un homme qui fût doué en même temps de cet esprit de sagesse et de conduite qui rendît son zèle utile, sans l'exposer à offrir le plus léger prétexte à la malveillance de ses ennemis. Fénélon eut le bonheur de trouver toutes ces qualités si rares réunies dans un parent, dans un ami pénétré pour lui de la plus tendre vénération et d'un dévouement à toute épreuve ; car telle fut sa glorieuse destinée, que sa disgrâce et ses malheurs ne servirent qu'à resserrer plus étroitement les liens qui l'avoient uni à ses amis. Cet ami, ce parent étoit l'abbé de CHANTERAC (1), *homme sage, pacifique, instruit et vertueux*. C'est le témoi-

(1) N. De Lacropte de Chanterac, d'une ancienne maison de Périgord, proche parent de la mère de Fénélon.

gnage que lui rend un partisan zélé de Bossuet, dans un manuscrit dont nous empruntons les expressions (1).

XXXIII. Fénélon envoie l'abbé de Chanterac à Rome.

La correspondance de l'abbé de Chanterac avec Fénélon, dont nous avons les originaux entre les mains, peut être présentée comme un véritable modèle de la sage modération que l'on doit toujours observer dans les controverses ecclésiastiques; elle offre surtout un contraste remarquable avec celle de l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux.

Une circonstance particulière, étrangère au livre des *Maximes*, avoit conduit à Rome, depuis plus d'un an, cet abbé Bossuet et l'abbé Phélippeaux. Ce dernier étoit un habile théologien dont Bossuet estimoit la capacité, et qu'il crut devoir donner pour conseil et pour coopérateur à son neveu. Ils étoient l'un et l'autre sur le point de revenir en France, lorsque Fénélon déféra lui-même le jugement de son livre au saint Siége. Bossuet se hâta de suspendre leur retour, et les chargea de poursuivre à Rome la condamnation du livre de Fénélon. Ce fut un véritable malheur pour l'évêque de Meaux comme pour l'archevêque de Cambrai. Il suffit, en effet, de lire les lettres

(1) Manuscrits de Pirot.

de

de l'abbé Bossuet (1), et la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phélippeaux, pour juger combien ces deux ecclésiastiques contribuèrent, par leur emportement et leurs relations virulentes, à aigrir Bossuet contre Fénélon (2).

XXXIV. Le cardinal de Bouillon ambassadeur à Rome.

Le cardinal de Bouillon venoit d'être nommé ambassadeur de France à Rome. On ne doit point juger de lui par les portraits odieux qu'en ont fait, dans leurs écrits, l'abbé Bossuet et l'abbé Phélippeaux. Il eût été, à la vérité, porté à favoriser Fénélon; mais ce ne fut jamais aux dépens de la fidélité qu'il devoit au prince qui l'avoit honoré de sa confiance, et chargé de ses ordres. Il regrettoit sans doute que Fénélon se fût imprudemment engagé dans des discussions plus subtiles qu'intéressantes, et eût ainsi trahi la fortune qui sembloit l'appeler à gouverner l'Eglise et la Cour. Il pouvoit bien ne pas attacher la même importance que Bossuet à l'affaire du quiétisme, et penser comme le chancelier d'Aguesseau (3) et beaucoup d'autres, *qu'elle n'étoit pas moins une intrigue de Cour, qu'une querelle de religion;* mais il n'en est pas moins vrai que toute sa con-

(1) Voyez les tomes XIII, XIV et XV de l'édition des Œuvres de Bossuet, de dom Déforis.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° VI.

(3) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII.

duite, en cette affaire, fut celle d'un homme aussi délicat que généreux en amitié, et d'un ambassadeur attentif à se conformer aux attentions de son maître. Il ne dissimula jamais à Fénélon que son livre seroit condamné à Rome, s'il étoit soumis à un jugement rigoureux; il ne s'attacha qu'à tenter d'adoucir tout ce que cette condamnation pouvoit avoir de trop amer et de trop flétrissant pour un prélat dont il honoroit la piété et les talens, et dont il chérissoit tendrement les vertus et les qualités. Un sentiment et un vœu aussi estimables pouvoient très-bien se concilier avec ses devoirs et ses fonctions de ministre du Roi.

Fénélon, dans sa lettre à M. de Beauvilliers (1), avoit annoncé de la manière la plus précise et la plus formelle « que, si le Pape condamnoit son » livre, il seroit le premier à le condamner, et à » faire un mandement pour en défendre la lecture » dans le diocèse de Cambrai ». Il avoit, à la vérité, ajouté « qu'il demanderoit seulement au » Pape qu'il eût la bonté de lui marquer préci- » sément les endroits qu'il auroit condamnés, et » les sens sur lesquels porteroit sa condamnation, » afin que sa souscription fût sans réserve, et » qu'il ne courût aucun risque ni de défendre, » ni d'excuser, ni de tolérer le sens condamné ».

(1) Celle du 3 août 1697.

Il étoit assez naturel de n'apercevoir dans ces expressions que la disposition humble et religieuse d'un évêque qui ne vouloit pas même conserver au fond de sa pensée l'ombre d'un sentiment équivoque. Mais Bossuet crut y voir de la part de Fénélon « l'intention d'éluder une condamnation » générale, et de préparer des défaites à son » obéissance. Il l'accusoit de vouloir faire renaî- » tre les raffinemens qui avoient fatigué les siècles » passés, et qui fatiguoient encore le siècle où il » écrivoit ». Ce sont ses termes, dans *sa lettre* sous le nom *d'un docteur*.

Ce premier acte d'hostilité, par lequel Bossuet se déclaroit ouvertement la partie de Fénélon, engagea ce combat interminable d'écrits qui se succédèrent avec la plus étonnante rapidité. Mais s'ils ajoutèrent à l'opinion que l'on avoit déjà des talens, du génie et de la fécondité de ces deux grands évêques, ils affligèrent sincèrement les amis de la religion et de l'Eglise. Ils auroient pu même produire les effets les plus déplorables, si un profond amour de la religion et de l'Eglise n'avoit pas toujours prévalu sur toute autre considération dans le cœur de Bossuet et de Fénélon.

Fénélon se hâta de faire tomber une accusation à laquelle il étoit loin de s'attendre, parce que la pensée en étoit loin de son cœur. Il rappelle

dans sa seconde lettre à M. de Beauvilliers [1], « qu'il n'a point dit qu'il ne se soumettroit à la » condamnation du Pape, qu'en cas que l'on ex- » primât dans sa condamnation les propositions » sur lesquelles le livre seroit condamné; que sa » promesse de souscrire et de faire un mande- » ment en conformité, étoit absolue et sans res- » triction..... Que plus il vouloit sincèrement » obéir, plus il désiroit savoir précisément en » quoi consiste toute l'étendue de l'obéissance; » que plus il craignoit de se tromper, ou de ne » sortir pas de l'erreur, plus il demandoit qu'on » ne le laissât point errer, et qu'on lui dît tout » ce qu'il falloit croire ou rejeter pour éviter » l'erreur.... Qu'en supposant que le Pape, par » une lumière supérieure à la sienne, prononçât » une simple condamnation générale, il renou- » veloit l'engagement qu'il avoit déjà pris de » souscrire, dans la forme la plus solennelle, à » la censure de son livre, sans équivoque, ni » même restriction mentale ». Une déclaration si nette et si tranchante ne permit plus de reproduire les soupçons qu'on avoit prétendu élever sur la sincérité des promesses de Fénélon.

Ce n'est pas seulement dans des écrits destinés au public, c'est dans ses lettres les plus secrètes,

(1) Elle fut imprimée sous le titre de *seconde Lettre à un ami.*

c'est dans sa correspondance avec l'abbé de Chanterac qu'on retrouve la même candeur et la même sincérité (1). « Ne regardez que Dieu dans sa » cause, mon cher abbé; je dis souvent à Dieu, » comme Mardochée : *Seigneur, tout vous est* » *connu, et vous savez que ce que j'ai fait, n'est* » *ni par orgueil, ni par mépris, ni par un secret* » *désir de gloire.* Quand Dieu sera content, nous » devons l'être, quelque humiliation qui nous » vienne de lui ».

XXXV.
Instruction pastorale de Fénélon, du 15 septembre 1697.

A peine Fénélon fut-il arrivé à Cambrai, qu'il publia une instruction pastorale pour expliquer ses véritables sentimens sur le fond de sa doctrine. C'étoit une espèce d'engagement qu'il avoit pris lorsqu'il étoit encore à la Cour, pour désabuser les personnes de bonne foi qui trouvoient de l'obscurité ou de l'embarras dans quelques parties de son systême; il la jugea d'ailleurs nécessaire pour l'honneur de son ministère auprès du troupeau qui lui étoit confié. Il profita même de cette circonstance pour ne laisser subsister aucun prétexte au reproche qu'on lui avoit fait sur le silence qu'il avoit gardé dans son livre, au sujet du quiétisme de Molinos et des trente-quatre articles d'Issy; il plaça ces trente-quatre articles et la bulle d'Innocent XI contre Molinos, à la suite de

(1) Lettre du 3 septembre 1697. (Manuscrits.)

son instruction pastorale. Il est vraisemblable que s'il eût pris cette précaution en même temps qu'il publia son livre, il auroit mis de son côté un grand nombre de personnes qui le soupçonnoient d'être un peu trop favorable au quiétisme mitigé.

XXXVI. Les trois prélats publient leur *Déclaration* contre le livre de Fénélon.

Les trois prélats avoient fait imprimer et répandre, dans toute la France et toute l'Europe, leur *déclaration* contre le livre de Fénélon. Quoique si hautement attaqué, Fénélon avoit tant de répugnance à donner au public le spectacle d'une division scandaleuse entre des évêques, qu'il écrivoit à l'abbé de Chanterac [1] : « Je n'ai pas voulu » dans mon instruction pastorale faire une ré- » ponse directe à tous leurs chefs d'accusation, » pour ne pas donner une scène, le scandale » n'étant déjà que trop grand ; mais ma réponse » en forme, à leur *déclaration*, ne laissera aucun » mot sans réponse précise. Je me bornerai à » l'envoyer secrètement au Pape, et je désire » autant épargner mes confrères, qu'ils ont affecté » de me traiter indignement ».

Bossuet étoit si loin de prévoir et de supposer que la condamnation de Fénélon pût éprouver à Rome des lenteurs et des incertitudes, qu'il écri-

(1) Lettres du 15 septembre et du 29 octobre 1697. (Manuscrits.)

voit à son neveu(1) : « Il faut bien prendre garde » de ne faire envisager (à Rome) rien de pénible » ou de difficile. De quelque façon qu'on pro- » nonce, M. de Cambrai demeurera seul de son » parti, et n'osera résister.... Il est regardé dans » son diocèse *comme un hérétique*, et dès qu'on » verra quelque chose de Rome, dans Cambrai » surtout et dans les Pays-Bas, tout sera soulevé » contre lui ».

Mais la Cour de Rome n'étoit ni disposée, ni accoutumée à précipiter son jugement ; elle connoissoit les justes égards qu'elle devoit à deux grands évêques, dont la réputation étoit également chère à l'Eglise. On a souvent prétendu qu'elle cherchoit à attirer à elle le jugement en première instance de toutes les controverses de religion. Nous ne pouvons cependant douter qu'Innocent XII n'eût sincèrement désiré que cette malheureuse contestation eût été étouffée en France par les voies les plus douces et les plus conciliantes ; il chargea souvent son nonce d'exprimer son vœu au Roi, et ce ne fut que sur les vives instances de Louis XIV, qu'il se vit obligé de procéder à l'examen et au jugement du livre de Fénélon. Il nomma huit consulteurs, auxquels il en ajouta deux autres peu de temps après, pour

XXXVII. Le Pape nomme dix consulteurs.

(1) Lettre du 2 septembre 1697.

émettre leur vœu devant les cardinaux de la congrégation du Saint-Office.

XXXVIII. De l'abbé Bossuet et de l'abbé Phélippeaux.

Le désavantage de la position de Fénélon, même en se renfermant dans les bornes de la plus légitime défense, se faisoit sentir dans les plus petits détails; ses adversaires, appuyés de tout le crédit et de tous les moyens du gouvernement, faisoient surveiller sa correspondance, et le privoient de la liberté de transmettre à l'abbé de Chanterac, avec une entière liberté, la connoissance de plusieurs faits intéressans pour diriger sa conduite. Il étoit obligé de donner à ses lettres différentes directions, qui en retardoient nécessairement l'expédition. L'abbé de Chanterac, son défenseur à Rome, ne pouvoit faire un seul pas dont l'abbé Bossuet ne se fît rendre compte par des moyens peu délicats. C'est ce que l'abbé Bossuet nous apprend lui-même dans une lettre à son oncle (1) : *Aussitôt que le grand-vicaire sera arrivé, il aura un espion, et nous serons instruits.*

Quoique les adversaires de l'archevêque de Cambrai eussent déjà fait imprimer la plus grande partie de leurs écrits contre son livre, Fénélon se refusoit toujours à donner la même publicité à ses défenses. Il espéroit toujours éviter l'éclat d'un débat scandaleux entre des évêques. Toutes ses

(1) Du 3 septembre 1697.

lettres à l'abbé de Chanterac expriment ces sentimens de convenance et de modération (1): « Il ne » faut ni faire de l'éclat, ni agir d'une manière » qui puisse ou mal édifier, ou aigrir la Cour. Je » veux, sans politique, par pure religion, res- » pecter jusqu'au bout mes confrères, et à cause » de leur ministère, et à cause de la confiance du » Roi pour eux; je la veux respecter dans leurs » personnes: pour les choses à rendre entièrement » publiques, on ne sauroit être trop retenu. Le » principal est de conserver notre caractère de » patience, de simplicité et de candeur, pour » nous expliquer précisément et sans réserve sur » chaque article ».

Peu de jours après (2), Fénélon écrivoit encore à l'abbé de Chanterac : « Je n'ai point voulu faire » imprimer ma réponse à la déclaration (des » trois prélats), à cause du scandale et du déshon- » neur qui pourroit retomber sur mes confrères, » et c'est de quoi je m'afflige. Je voudrois les épar- » gner; ce n'est point par ménagement politique » pour la Cour; car j'aimerois cent fois mieux » achever de lui déplaire, que de demeurer sans » justification. Ce qui me retient donc est la ré- » putation de l'Eglise, et le désir de ménager

(1) 12 novembre 1697. (Manuscrits.)

(2) 19 novembre 1697. (Manuscrits.)

» mes confrères, quoiqu'ils aient affecté de me
» couvrir d'opprobre. C'est au Pape, mon supé-
» rieur, à me décider là-dessus; je dois ma ré-
» putation à l'Eglise ».

Fénélon fut enfin obligé de céder au vœu des cardinaux et des examinateurs; ils lui firent observer par l'abbé de Chanterac que cette cause produisoit tous les jours des écrits contradictoires très-volumineux et très-subtils, dont il leur étoit souvent difficile de saisir l'esprit et même les expressions dans des copies à la main, ordinairement mal transcrites, et quelquefois peu exactes. Mais ce que Fénélon avoit prévu arriva. La publicité des écrits respectifs donna une nouvelle activité à la chaleur de cette controverse; et il est très-vrai de dire qu'elle auroit été portée jusqu'au scandale, si la haute vertu de Bossuet et de Fénélon n'eût pas commandé le respect à l'opinion publique.

Ce fut alors que Fénélon fit imprimer sa traduction latine du livre des *Maximes*, dont l'élégance et la pureté furent généralement admirées (1), la traduction de son *Instruction pastorale* du 15 septembre 1697, et de sa réponse à la *déclaration* des trois prélats.

Non-seulement il vouloit observer les plus

(1) Voyez la lettre de l'abbé Phélippeaux à Bossuet, 19 novembre 1697. (OEuvres de Bossuet, tom. XIII. *Edit. de Déforis.*)

grands ménagemens pour ses adversaires, mais il exigeoit de ses amis mêmes et de tous ceux qui lui montroient de l'intérêt qu'ils évitassent de se compromettre par une bienveillance trop marquée. Personne ne pouvoit lui être plus utile à Rome que le cardinal de Bouillon. Malgré cette considération, Fénélon voulut s'abstenir, par égard pour le caractère de ministre du Roi, dont il étoit revêtu, d'entretenir aucune correspondance avec lui. « Je vous prie de dire à M. le cardinal de » Bouillon que je suis si touché de ses bontés, » que je ne veux, de peur de le commettre, ni » lui écrire, ni recevoir de ses lettres. Il n'ignore » pas tout ce que M. de Meaux a fait pour re- » jeter sur lui tous les mauvais succès qu'il pour- » roit avoir à Rome. Je lui dois de ne lui donner » aucun signe de vie, et de n'en recevoir aucun » de lui, afin que ce que nous dirons de part et » d'autre, à sa décharge, soit vrai ».

XXXIX. Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, du 6 novembre 1697. (Manuscr.)

Le génie remarquable de Bossuet, pour la controverse, fortifié par une longue habitude, le portoit à multiplier les écrits polémiques dont cette cause commençoit à se surcharger (1). Rome en

(1) Il avoit déjà fait imprimer, 1.° *Summa doctrinæ libri cui titulus :* Explication des Maximes des Saints, etc., etc. *Deque consequentibus ac defensionibus et explicationibus ;* 2.° sa *Lettre* sous le nom *d'un docteur ;* 3.° *Declaratio illustrissimorum et*

étoit déjà un peu importunée; ses amis mêmes avoient cru devoir le lui représenter, et les deux prélats associés à sa cause n'étoient pas aussi enflammés que lui de l'ardeur d'écrire et de combattre. Bossuet prétendoit « qu'on n'avoit à lui » reprocher que d'être trop rigoureux pour M. de » Cambrai; mais que s'il mollissoit dans une querelle où il y va de toute la religion, ou s'il » affectoit des délicatesses, on ne l'entendroit » pas, et qu'il trahiroit la cause qu'il devoit dé» fendre ».

Lettre de Bossuet, du 19 novembre 1697.

Ce fut sans doute par cette considération que Bossuet engagea le cardinal de Noailles à retrancher de son instruction pastorale du 27 octobre 1697, quelques formules d'égards et de politesses qu'il y avoit placées pour Fénélon [1]. Le cardinal de Noailles eut la foiblesse de céder à Bossuet; mais il lui arriva en cette occasion ce qui arrive souvent aux caractères doux et modérés, qui craignent de s'expliquer trop fortement entre des adversaires vivement aigris. Ils parviennent

reverendissimorum ecclesiæ principum Ludovici Antonii de Noailles, Archiepiscopi Parisiensis; Jacobi Benigni Bossuet, episcopi Meldensis; et Pauli de Godet-des-Marais, episcopi Carnotensis, circà librum cui titulus : Explication des Maximes des Saints, etc. *die 6, mensis Augusti, an.* 1697, *data;* et 4.° la *Préface sur l'Instruction pastorale de l'archevêque de Cambrai.*

(1) Lettre de Bossuet au cardinal de Noailles.

rarement à satisfaire ceux mêmes à qui ils montrent le plus de condescendance, et ils blessent ceux qu'ils auroient voulu ménager, même en leur portant des coups.

Le cardinal de Noailles avoit eu à se vaincre, en entrant dans cette guerre d'écrits, par complaisance pour Bossuet, et Bossuet lui reprochoit trop de douceur et de mollesse. Il auroit voulu marquer à Fénélon un reste d'égard, en ne prononçant pas son nom dans cette *instruction pastorale*, et en se bornant à condamner sa doctrine; mais Fénélon attachoit bien plus de prix à sa réputation sur la foi, qu'à de vains égards pour sa personne.

Aussi fut-il très-blessé du procédé du cardinal de Noailles. « M. de Paris; écrit Fénélon à l'abbé » de Chanterac (1), a fait une *lettre pastorale* » contre moi, qui a quelque modération appa» rente, mais dans le fond plus de venin et d'ai» greur que les écrits de M. de Meaux ».

Fénélon avoit donc à répondre en même temps aux trois prélats qui écrivoient contre lui; car l'évêque de Chartres ne tarda pas à se montrer sur la scène; ces trois adversaires, indépendamment de tous leurs moyens de crédit, avoient toutes sortes de facilités à Paris pour l'impression

(1) 3 décembre 1697. (Manuscrits.)

et la publication de leurs ouvrages. Il n'en étoit pas de même pour Fénélon ; il lui étoit bien plus facile de composer que de faire imprimer ; quoique placé dans le voisinage de Paris, il ne pouvoit se servir des imprimeurs de cette ville. Il étoit assez fondé à craindre que Bossuet ne fît servir l'autorité du gouvernement à y apporter des obstacles, ou du moins à y mettre des entraves. Il croyoit peu décent et peu convenable à un évêque de faire imprimer des écrits de religion en Hollande, pays si fameux par la licence de ses presses, et qui fournissoit alors l'Europe de tous les libelles que la haine de la religion et de l'autorité pouvoit inspirer à des esprits séditieux. Les bons flamands, qui exerçoient l'art de l'imprimerie, ne savoient pas assez de latin, comme l'observe Fénélon dans ses lettres, pour qu'on pût se confier à eux pour des ouvrages où la plus légère méprise pouvoit tirer à conséquence, et dénaturer entièrement les idées et les sentimens d'un auteur. On peut dire, en un mot, que la partie mécanique de sa défense lui donnoit plus de peine, et lui coûtoit plus de temps, que la composition même de cette multitude d'ouvrages qu'il opposa à ses adversaires. Il étoit obligé de les faire imprimer à Lyon avec le plus grand mystère, loin de ses regards et de

sa surveillance, « sans avoir même la liberté de » revoir ses épreuves dans un genre de contro- » verse, où un simple déplacement de points ou » de virgules pouvoit être traduit en hérésie ».

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, du 15 janvier 1698. (Manuscr.)

Fénélon se voyoit encore pressé par l'activité que Bossuet mettoit à poursuivre sa condamnation; ce prélat s'étoit persuadé que la lettre si pressante de Louis XIV détermineroit la Cour de Rome à s'écarter en cette occasion de la marche si grave et si mesurée qu'elle s'est toujours prescrite dans le jugement des questions de doctrine. Il écrivoit à son neveu (1): « Il faut faire entendre » que le livre de M. de Cambrai est court, la » matière bien examinée, déjà jugée en la per- » sonne de Molinos, du Père Lacombe, de ma- » dame Guyon, et qu'ainsi l'on doit être prêt (2). » Les politiques répandent ici (en France) qu'on » aura (à Rome) de grands ménagemens pour ne » point flétrir un archevêque; je ne les puis croire; » ce seroit tout perdre : plus une erreur si per- » nicieuse vient de haut, plus il en faut détruire » l'autorité ».

Bossuet engagea le Roi à témoigner au nonce une espèce d'impatience de ce que le Pape différoit autant de prononcer. Mais Innocent XII répondit : « Que puisque les trois prélats s'étoient

(1) 21 octobre 1697. (2) 27 octobre 1697.

Lettre de l'abbé de Chanterac, 4 janvier 1698. (Manuscr.)

» rendus les dénonciateurs de l'archevêque de » Cambrai, et avoient donné la plus grande pu- » blicité à leurs accusations, il étoit nécessaire en » toute justice et en tout tribunal d'écouter les » réponses de l'accusé ». Louis XIV, toujours juste et modéré, lorsqu'il ne suivoit que son propre mouvement, sentit la justice et la convenance de cette réponse. Il dit au nonce, dans une seconde conversation : « Qu'il ne sollicitoit un jugement » que pour la sûreté des consciences, et qu'il re- » cevroit avec soumission la décision de Sa Sain- » teté, telle qu'elle croiroit devoir le prononcer ».

L'abbé Bossuet craignant les reproches de son oncle sur les lenteurs qu'il éprouvoit, lui écrivit (1) que les agens de l'archevêque de Cambrai mettoient en jeu tous les ressorts imaginables pour retarder la décision, et suspendre le jugement du saint Siége. Bossuet crut trop facilement son neveu, et se hâta de représenter au Roi combien il étoit essentiel à sa gloire et à la tranquillité de l'Eglise, d'accélérer la conclusion de cette grande affaire. Il rédigea un mémoire qu'il fit adopter à Louis XIV, et que ce prince remit au nonce. Ce mémoire (2), où il seroit facile de reconnoître le

(1) 4 février 1698.

(2) On le trouve au tome XIII des Œuvres de Bossuet. (*Edit. de Déforis.*)

cachet

cachet de Bossuet, quand même nous n'en trouverions pas l'aveu dans ses lettres, étoit fait pour convaincre le Pape et ses ministres, que le Roi attachoit la plus haute importance au livre de l'archevêque de Cambrai. Louis XIV s'y exprimoit comme s'il eût pu avoir une connoissance théologique de tous les points de cette controverse, et un avis personnel sur ces questions si obscures et si abstraites.

Nous ne voyons pas sur quel fondement l'abbé Bossuet avoit supposé que l'archevêque de Cambrai cherchoit à suspendre ou à éluder le jugement de son livre. Toutes les lettres de Fénélon portent au contraire les témoignages les moins équivoques de son empressement et même de son impatience pour la décision de cette controverse. Il écrivoit à l'abbé de Chanterac (1) : « Après » que vous aurez produit toutes mes défenses; » ne perdez pas un moment pour presser la con- » clusion. C'est sur le texte qu'il faut juger, et » non sur des accusations sans fin....; le Pape, » fort âgé, peut mourir; de nouvelles intrigues » peuvent nous traverser.... Si on veut à Rome » temporiser, en nous laissant toujours écrire, » l'affaire s'envenimera de plus en plus, et le scan- » dale croîtra toujours. M. de Meaux, à force

(1) Le 27 janvier 1698. (Manuscrits.)

» d'écrire, ne fera point qu'il y ait dans le texte » de mon livre autre chose que ce qu'il y a déjà » attaqué ».

Fénélon ne s'étoit pas dissimulé un moment qu'il achevoit de se perdre à la Cour, et de se faire une ennemie puissante de madame de Maintenon, en s'engageant dans un combat direct avec le cardinal de Noailles. Un nouveau lien alloit unir encore plus étroitement madame de Maintenon avec toute la maison de Noailles. Elle venoit de déclarer (1) le mariage de mademoiselle d'Aubigné, sa nièce, avec le jeune comte d'Ayen, fils aîné du maréchal, et neveu du cardinal de Noailles.

(1) Le 17 mars 1698.

Des manuscrits dont nous avons eu connoissance depuis la première édition de cet ouvrage, nous ont appris que *c'étoit Fénélon lui-même qui avoit proposé et engagé le mariage du comte d'Ayen avec mademoiselle d'Aubigné, à la grande satisfaction de la maison de Noailles; que la considération d'un si grand service portoit la maréchale de Noailles* à entretenir le cardinal de Noailles son beau-frère, dans le désir de concilier et de terminer l'affaire du livre des *Maximes* par les voies les plus douces, et en recevant les explications de M. de Cambrai; mais *que M. de Meaux, dans une conférence qui eut lieu en présence de madame de Maintenon, entre M. de Paris, M. de Chartres et lui, avoit si fortement représenté la nécessité de se déclarer, jusqu'à dire à M. de Paris même qu'il perdoit l'Eglise, et qu'il n'y avoit que ce seul moyen de la sauver, qu'enfin M. de Paris y avoit donné les mains, après que madame de Maintenon en eût été convaincue elle-même.* (Manuscrits.)

Cette alliance, si enviée par tout ce qui aspiroit aux honneurs, au crédit et à la fortune, avertissoit également la Cour de Rome et celle de France que les intérêts de tout ce qui portoit le nom de Noailles étoient devenus ceux de madame de Maintenon.

Mais de foibles considérations politiques ne pouvoient pas arrêter Fénélon, lorsque la conscience et l'honneur lui ordonnoient de parler ou de se défendre.

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, 9 déc. 1697. (Manuscr.)

« On ne manquera pas de faire entendre à Rome » que l'unique ressource pour appaiser le Roi, » pour me rapprocher de la Cour, et pour lever le » scandale, c'est que je fasse certains pas pour » effacer les mauvaises impressions, et pour re- » connoître humblement que j'ai quelque tort. » Mais je déclare que je ne pense ni de près, ni » de loin à retourner à la Cour; que je ne veux » que me détromper de bonne foi, si je suis dans » l'erreur, et poursuivre sans relâche avec pa- » tience et humilité ma justification, si je ne me » trompe pas, et si on me calomnie touchant ma » foi. En un mot, je ne veux jamais retourner à » la Cour aux dépens de la vérité, et par un ac- » commodement qui ne mette ni la saine doc- » trine, ni ma réputation sur la foi en aucun » doute.... Pour mon retour à la Cour, je le mets

Idem, 3 avril 1698. (Manuscr.)

» fort au-dessous d'une syllabe de mon livre.
» Dieu m'est témoin que je n'aime point la Cour;
» de plus, mon retour, avec une réputation dou-
» teuse sur le quiétisme, est honteux et nuisible
» à mon ministère. Tout au contraire, si ma doc-
» trine est justifiée, je n'ai aucun besoin pour
» mon ministère de retourner à la Cour, pendant
» que mes parties y dominent. Ce qui est de cer-
» tain, c'est que si j'étois justifié, et que je retour-
» nasse à Versailles, je vivrois avec tous les égards
» les plus édifians pour ceux qui ont voulu me
» perdre. Voilà ce que vous pouvez assurer for-
» tement ».

Il étoit donc impossible que Fénélon ne répondît pas à l'*Instruction pastorale* du cardinal de Noailles, dans le temps où il se croyoit obligé de réfuter avec la plus grande force tous les écrits que Bossuet publioit contre lui. On auroit attribué une si grande différence dans les procédés et les ménagemens à des motifs de crainte ou d'espérance, dont le seul soupçon auroit blessé sa délicatesse. La feinte modération avec laquelle le cardinal de Noailles avoit affecté de ne pas prononcer son nom, en le rappelant sans cesse à l'attention et à l'esprit des lecteurs, sous le voile transparent d'une charitable réserve, n'étoit que plus accablante pour un homme comme Fénélon,

qui ne vouloit laisser subsister aucun nuage sur sa doctrine et sur sa réputation.

Il divisa sa réponse en quatre lettres, qu'il évita de publier d'abord à Paris ; nous nous bornerons à en citer quelques fragmens :

XL. I.re Lettre de Fénélon à M. l'archevêque de Paris.

« Monseigneur, j'ai gardé le silence autant que » je l'ai pu, et il n'y a rien que je ne fisse encore » pour n'être pas dans la nécessité affligeante où » je me trouve de me plaindre à vous-même de » votre dernière lettre pastorale. A Dieu ne plaise, » Monseigneur, que je m'écarte jamais de la vé- » nération que vous méritez, et de l'attachement » que j'ai pour vous depuis si long-temps.... Plus » votre place vous donne d'autorité, plus vous » êtes responsable des impressions que vous don- » nez au public contre moi. Votre vertu, et la » modération qui paroît dans vos paroles, ne ser- » vent qu'à les rendre plus dangereuses. Les *ac-* » *cusations véhémentes et outrées imposent moins* » *au public*. Mais quand vous ne montrez que dou- » ceur et patience, en m'imputant les erreurs les » plus monstrueuses, le public est tenté de croire » que j'ai enseigné toutes ces erreurs. Voilà le mal » que vous me faites, Monseigneur, contre votre » intention.

» Si les précautions que je proposois pour re- » médier au mal qu'on attribuoit à mon livre, ne

» paroissoient pas assez grandes, il falloit à toute
» extrémité prendre un parti, qui auroit édifié
» l'Eglise. Vous n'aviez, Monseigneur, qu'à vous
» joindre aux deux autres prélats, qui ont pris
» part à la déclaration, et qu'à consulter de con-
» cert avec moi le Pape sur le livre en question.
» Il n'étoit pas juste que je fusse cru dans ma
» propre cause; mais étoit-il juste aussi que ceux
» qui m'accusoient voulussent décider? Je devois
» sans doute me défier de mes pensées; peut-être
» aussi pouvoient-ils se défier des leurs? Il n'y
» avoit donc qu'à prier le Pape, notre juge com-
» mun, de nous donner une décision. Si j'eusse
» refusé de me soumettre à son jugement, j'eusse
» été inexcusable devant Dieu et devant les
» hommes; alors il auroit été temps de faire ce
» qu'on a fait sans attendre la réponse du père
» commun. Vous ne deviez pas craindre, Mon-
» seigneur, que l'Eglise romaine favorisât le
» quiétisme, qu'elle a foudroyé dès sa naissance,
» ni qu'elle voulût, pour épargner mon livre, que
» je n'aurois pas voulu épargner moi-même en
» ce cas, mettre en péril les fondemens de la
» religion. Ainsi l'Eglise auroit été édifiée de voir
» des prélats parfaitement unis au milieu même
» de la diversité de leurs sentimens, et la réponse
» du Pape auroit fini tout ce différend. Quoi qu'il

» arrive dans la décision, ma soumission fera con-
» noître les sentimens de mon cœur pour détester
» toute erreur, et pour me soumettre à l'Eglise
» sans restriction. La prévention où vous êtes,
» Monseigneur, ne diminue en rien mon respect
» et mon attachement ».

II.e Lettre de Fénélon à l'archevêque de Paris.

Dans une seconde lettre, Fénélon écrivoit au cardinal de Noailles : « Je vous avoue, Monsei-
» gneur, que plus j'examine votre instruction
» pastorale, moins je vous reconnois dans ce
» style, où vous ne me ménagez en apparence,
» que pour donner un tour plus modéré et plus
» persuasif aux plus terribles accusations. Vous
» ne parlez presque jamais de moi; vous n'en
» parlez qu'en des termes honnêtes; mais vous
» rapportez sans cesse quelques-unes de mes pa-
» roles pour les joindre dans un même corps de
» doctrine avec ce qui paroît le plus propre à
» y exciter l'indignation publique. Vous savez,
» Monseigneur, que rien n'est plus facile et moins
» concluant en matière de dogme, que de faire
» ainsi un tissu de passages détachés de divers
» auteurs, pour en tirer toutes les conséquences
» les plus odieuses..... Vous dites, Monseigneur,
» *que le christianisme n'est pas une école de mé-*
» *taphysiciens;* tous les chrétiens, il est vrai, ne
» peuvent pas être des métaphysiciens; mais les

» principaux théologiens ont un grand besoin de
» l'être. C'est par une sublime métaphysique,
» que saint Augustin a remonté aux premiers
» principes des vérités de la religion contre les
» Païens et les hérétiques. C'est par la sublimité
» de cette science, que saint Grégoire de Nazianze
» a mérité par excellence le nom de théologien.
» C'est par la métaphysique que saint Anselme
» et saint Thomas ont été, dans les derniers siè-
» cles, de grandes lumières ».

III.e Lettre de Fénélon à l'archevêque de Paris.

Fénélon termine sa troisième lettre au cardinal de Noailles par le langage le plus touchant. « Pardonnez, Monseigneur, tout ce que l'intérêt
» de la vérité et la nécessité de me justifier sur la
» pureté de ma foi, m'ont obligé de remarquer
» sur votre instruction pastorale. Plût à Dieu que
» nous pussions dissiper les nuages qui ont altéré
» l'amitié dont vous m'avez honoré si long-temps;
» du moins, ils ne diminueront jamais la vénéra-
» tion et l'attachement que j'ai pour votre per-
» sonne. Dieu, qui voit le fond de mon cœur,
» m'est témoin, qu'en pensant autrement que
» vous, je ne laisse pas de vous révérer, de dé-
» plorer amèrement cette division, et d'être tou-
» jours avec le même respect ».

IV.e Lettre de Fénélon à

La quatrième lettre est relative à une addition que le cardinal de Noailles avoit faite à son ins-

truction pastorale. Elle avoit pour objet de réduire à quelques propositions claires et incontestables le système que lui opposoit le cardinal de Noailles, et d'en faire ressortir les contradictions avec le système que Bossuet lui opposoit d'un autre côté. Il en concluoit que ses adversaires ne s'accordoient pas plus entre eux qu'ils ne s'accordoient avec lui. Cette quatrième lettre rentre dans le fond de la controverse.

l'archevêque de Paris.

Fénélon avoit évité de publier ces quatre lettres en France; il s'étoit borné à les adresser aux examinateurs nommés par le Pape, comme le cardinal de Noailles lui-même leur avoit adressé son inscription pastorale. Mais on comprend facilement, qu'avec l'extrême avidité qu'on montroit de toutes parts pour connoître toutes les pièces de ce grand procès, on avoit dû réimprimer en Italie ces quatre lettres, à l'insu de Fénélon lui-même. Toutes les presses de Hollande étoient également en mouvement pour reproduire des écrits auxquels les circonstances et le mérite des auteurs donnoient un grand intérêt. Il est donc assez-singulier que le cardinal de Noailles parût surpris et blessé que Fénélon eût fait imprimer, pour Rome seulement, sa réponse à une instruction pastorale que le cardinal de Noailles avoit fait imprimer, publier, et répandre dans toute la France et toute l'Europe.

XLI.
Lettre de l'archevêque de Paris à Fénélon.

Cependant le cardinal s'en plaignit comme d'un procédé offensant. Il écrivit à Fénélon pour lui reprocher « de ne lui avoir point d'abord adressé » ses réponses imprimées, et de ce qu'elles ont » couru long-temps avant qu'il les ait reçues. Il » l'assure qu'il aura avec lui un procédé bien » différent; qu'il lui adresse directement sa ré» ponse, et non au public, *et qu'il voudroit ne la* » *point montrer, mais qu'il y a un très-petit* » *nombre de personnes distinguées à qui il ne* » *la peut refuser* ». Tandis que le cardinal de Noailles s'exprimoit ainsi, on imprimoit avec son agrément cette même lettre qu'il annonçoit n'être que pour Fénélon et non pour le public. Fénélon reçut en effet (1) des exemplaires *imprimés* de cette lettre, *quatre jours seulement* après l'avoir reçue *manuscrite*.

La lettre du cardinal de Noailles à Fénélon concerne entièrement les faits et les procédés. On en a déjà vu dans le cours de cette histoire le récit le plus exact fondé sur les pièces originales; mais on sait assez qu'il est aussi commun que facile de présenter les mêmes faits sous des aspects différens, selon les préventions qui divisent les personnes, et selon l'intérêt qu'elles ont à les tourner à leur avantage. A la fin de cette lettre,

(1) Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, du 30 mai 1698. (Manuscrits.)

le cardinal de Noailles semble sortir un peu de son caractère habituel de modération, et un sentiment involontaire d'amertume vient se mêler à des expressions obligeantes. « Souffrez, Mon-
» seigneur, écrivoit-il à Fénélon, qu'en finissant
» je me plaigne à vous du temps que vous me
» faites perdre et de celui que vous perdez. Ne
» craignez-vous point, pendant que vous vous
» occupez tant à défendre *vos précisions*, dont
» l'Eglise s'est passée si long-temps, de manquer
» à ce que vous lui devez de plus important? Que
» fera le grand diocèse dont vous êtes chargé, et
» qui a sans doute besoin de toute votre applica-
» tion, tant que vous ne travaillerez qu'à justifier
» votre livre? Pour moi, qui sens plus que vous,
» parce que j'ai moins de forces, la pesanteur de
» mon fardeau, je me crois si obligé d'éviter tout
» ce qui peut me détourner de mon ministère,
» que je ne veux plus employer mon temps à cette
» dispute. Vous écrirez, tant qu'il vous plaira,
» contre moi, je ne vous répondrai plus..... Vous
» n'aurez pas de peine à demeurer uni avec moi;
» je veux l'être toujours avec vous, autant que ce
» que je dois à la vérité me le permettra, et con-
» server l'amitié sincère et respectueuse avec la-
» quelle je suis depuis si long-temps ».

Avant même que Fénélon se fût engagé dans

cette discussion particulière avec le cardinal de Noailles, il s'étoit engagé dans un combat bien plus terrible et bien plus opiniâtre avec Bossuet.

XLII. Différens écrits polémiques de Bossuet.

Les premiers écrits de Bossuet, que nous avons indiqués (page 91), avoient été suivis d'un grand nombre d'autres (1). Il est impossible de méconnoître dans ces différens ouvrages, comme dans tous ceux de Bossuet, ce génie unique, qui trouvoit toujours le moyen de répandre de la chaleur et de la vie sur les sujets qui paroissoient les plus étrangers aux grands mouvemens de l'éloquence. Il s'y élevoit avec un noble dédain au-dessus des imputations vaines et calomnieuses, qu'on affectoit de répandre sur les motifs qui le faisoient agir. « Quant à ceux qui ne peuvent se » persuader que le zèle de défendre la vérité soit » pur et sans vue humaine, ni qu'elle soit assez » belle pour l'exciter toute seule, ne nous fâchons » point contre eux, s'écrioit Bossuet; ne croyons » pas qu'ils nous jugent par une mauvaise vo- » lonté; et après tout, comme dit saint Augustin, » *cessons de nous étonner qu'ils imputent à des* » *hommes des défauts humains* ».

(1) *De novâ quæstione tractatus tres :* I. *Mystici in tuto;* II. *Schola in tuto;* III. *Quietismus redivivus*, 1698, in-8.°; et *Quæstiuncula de actibus à caritate imperatis*, Scholæ in tuto *ad calcem inserenda*, in-8°.

Mais à peine faisoit-il paroître un ouvrage, que Fénélon lui opposoit les apologies les plus spécieuses. Ces apologies, toujours écrites avec une précision et une clarté qui sembloient initier tous les lecteurs aux secrets de la théologie la plus sublime, se répandoient avec le plus grand succès, et inspiroient un intérêt général pour sa cause. Nous n'extrairons des réponses de Fénélon que les seuls traits qui peuvent entrer dans un récit historique.

XLIII. I.re Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Monseigneur, en finissant votre dernier livre, » je me suis mis devant Dieu, comme je voudrois » y être au moment de ma mort. Je l'ai prié ins- » tamment de ne pas permettre que je me sédui- » sisse moi-même. Je n'ai craint, ce me semble, » que de me flatter, que de tromper les autres, » que de ne pas faire valoir assez contre moi » toutes vos raisons. Plût à Dieu que je n'eusse » qu'à m'humilier, selon votre désir, pour vous » appaiser et finir le scandale. Mais jugez vous- » même, Monseigneur, si je puis m'humilier » contre le témoignage de ma conscience, en » avouant que j'ai voulu enseigner le désespoir » le plus impie sous le nom de sacrifice absolu de » l'intérêt propre, puisque Dieu, qui sera mon » juge, m'est témoin que je n'ai fait mon livre » que pour confondre tout ce qui peut favoriser » cette doctrine monstrueuse ».

Fénélon se plaint ensuite de ce que, par des rapprochemens forcés, par des altérations dans son texte, par la rigueur avec laquelle on pèse, on juge toutes ses paroles, sans égard à tout ce qui précède et à tout ce qui suit de propre à en déterminer le sens, on dénature ses expressions, on les envenime, on les détourne de leur signification naturelle et raisonnable.

Ibid.

« Plût à Dieu, Monseigneur, que vous ne » m'eussiez pas contraint de sortir du silence que » j'ai gardé jusqu'à l'extrémité. Dieu, qui sonde » les cœurs, a vu avec quelle docilité je voulois » me taire jusqu'à ce que le père commun eût » parlé, et condamner mon livre au premier » signal de sa part. Vous pouvez, Monseigneur, » tant qu'il vous plaira, supposer que vous devez » être contre moi le défenseur de l'Eglise, comme » saint Augustin le fut contre les hérétiques de » son temps. Un évêque qui soumet son livre, et » qui se tait après l'avoir soumis, ne peut être » comparé ni à Pélage, ni à Julien. Vous pouviez » envoyer secrètement à Rome, de concert avec » moi, toutes vos objections; je n'aurois donné » au public aucune apologie, ni imprimée, ni » manuscrite; le juge seul auroit examiné mes » défenses; toute l'Eglise auroit attendu en paix » le jugement de Rome; ce jugement auroit tout » fini. La condamnation de mon livre, s'il est

» mauvais, étant suivie de ma soumission sans
» réserve, n'eût laissé aucun péril pour la séduc-
» tion; nous n'aurions manqué en rien à la vérité:
» la charité, la paix, la bienséance épiscopale
» auroient été gardées ».

La seconde lettre est une discussion théologique sur l'amour propriétaire et mercenaire, et sur l'amour pur et désintéressé. Elle est d'un grand intérêt pour ceux qui voudroient se former une idée exacte de cette discussion; mais elle n'est pas susceptible de ce que l'on peut appeler une simple analyse.

II.e Lettre de Fénélon à Bossuet.

La troisième lettre est terminée par un des plus beaux mouvemens de sensibilité dont aucune langue ait jamais offert le modèle.

III.e Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Qu'il m'est dur, Monseigneur, d'avoir à sou-
» tenir ces combats de paroles, et de ne pouvoir
» plus me justifier sur des accusations si terribles,
» qu'en ouvrant le livre aux yeux de toute l'E-
» glise, pour montrer combien vous avez défi-
» guré ma doctrine. Que peut-on penser de vos
» intentions? *Je suis ce cher auteur que vous*
» *portez dans vos entrailles* pour le précipiter,
» avec Molinos, dans l'abîme du quiétisme. Vous
» allez me pleurer partout, et vous me déchirez
» en me pleurant! Que peut-on penser de ces
» larmes, qui ne servent qu'à donner plus d'au-

» torité à vos accusations? Vous me pleurez, et
» vous supprimez ce qui est essentiel dans mes
» paroles! Vous joignez, sans en avertir, celles qui
» sont séparées! Vous donnez vos conséquences
» les plus outrées comme mes dogmes précis,
» quoiqu'elles soient contradictoires à mon texte
» formel. Quelque grande autorité, Monseigneur,
» que vous ayez justement acquise jusqu'ici, elle
» n'a point de proportion avec celle que vous
» prenez dans le style de ce dernier livre. Le
» lecteur sans passion est étonné de ne trouver,
» dans un ouvrage fait contre un confrère soumis
» à l'Eglise, aucune trace de cette modération
» qu'on avoit louée dans vos écrits contre les mi-
» nistres protestans. Pour moi, Monseigneur, je
» ne sais si je me trompe, et ce n'est pas à moi à
» en juger, mais il me semble que mon cœur n'est
» point ému, que je ne désire que la paix, et que
» je suis avec un respect constant pour votre per-
» sonne..... »

Fénélon, dans sa quatrième lettre, se plaint à Bossuet des altérations de son texte, qui tendoient à jeter de l'odieux sur sa doctrine. Une pareille infidélité, réelle ou prétendue, devoit changer son style et lui communiquer l'émotion de son âme. On voit qu'il a de la peine à renfermer au fond de son cœur tous les sentimens qui l'oppressent;

pressent; et une indignation involontaire vient communiquer à son langage et à ses expressions une chaleur et une véhémence qui doivent être attribuées à la situation violente où ses adversaires l'avoient placé.

IV.e Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Est-ce donc ainsi qu'on peut s'arroger le droit » de retrancher des mots essentiels qui changent » toute la signification du texte, pour convaincre » un auteur d'impiété et de blasphême?..... Je ne » puis finir sans vous représenter la vivacité de » votre style, en parlant de ma réponse à votre » *sommaire*. Voici vos paroles sur votre confrère, » qui vous a toujours aimé et respecté singuliè- » rement : *Ses amis répandent partout que c'est* » *un livre victorieux, et qu'il y remporte sur moi* » *de grands avantages; nous verrons*. Non, Mon- » seigneur, je ne veux rien voir que votre triom- » phe et ma confusion, si Dieu en doit être glo- » rifié. A Dieu ne plaise que je cherche jamais » aucune victoire contre personne, et encore » moins contre vous. Je vous cède tout pour la » science, pour le génie, pour tout ce qui peut » mériter l'estime. Je ne voudrois qu'être vaincu » par vous, en cas que je me trompe. Je ne vou- » drois que finir le scandale en montrant la pu- » reté de ma foi, si je ne me trompe pas. Il n'est » donc pas question de dire : *Nous verrons*. Pour

» moi, je ne veux voir que la vérité et la paix ;
» la vérité qui doit éclairer les pasteurs, et la
» paix qui doit les réunir. Vous vous récriez : *Un*
» *chrétien, un évêque, un homme a-t-il tant de*
» *peine à s'humilier?* Le lecteur jugera de la vé-
» hémence de cette figure. Quoi! Monseigneur,
» vous trouvez mauvais *qu'un évêque* ne veuille
» point avouer, contre sa conscience, qu'il a en-
» seigné l'impiété? Souffrez que je vous dise à
» mon tour : *Un chrétien, un évêque, un homme*
» a-t-il tant de peine à avouer un zèle précipité,
» que l'Eglise nous montre en plusieurs saints,
» et même dans des Pères de l'Eglise?

» Vous dites : *La nouvelle spiritualité accable*
» *l'Eglise de lettres éblouissantes, d'instructions*
» *pastorales, de réponses pleines d'erreurs.* De
» quel droit vous appelez-vous *l'Eglise?* Elle n'a
» point parlé jusqu'ici, et c'est vous qui voulez
» parler avant elle ; ce n'est pas la *nouvelle* spiri-
» tualité, c'est l'ancienne que je défends. Mais
» qui est-ce qui a écrit le premier? Qui est-ce
» qui a commencé le scandale? Qui est-ce qui a
» écrit avec un zèle amer? Vous vous irritez de
» ce que je ne me tais pas, quand vous intentez
» contre moi les accusations les plus atroces.....
» Vous ne cessez de me déchirer, sans attendre
» que l'Eglise décide ».

XLIV. Impression des écrits de Fénélon sur l'opinion publique.

Il est difficile de se faire l'idée de l'impression que commençoient à exciter dans le public les écrits de l'archevêque de Cambrai. Quelque opinion que l'on eût déjà des talens et des lumières de Fénélon, personne n'avoit prévu et ne pouvoit prévoir, que, dans une controverse théologique, il lutteroit avec autant de force et de courage contre un rival aussi redoutable que Bossuet; car, parmi les trois prélats, le public s'obstinoit à ne voir et à ne considérer que Bossuet. Il faut encore observer que Fénélon se montroit à l'opinion publique avec le lustre que le malheur ajoute toujours à l'éclat du génie et de la vertu.

Bossuet avoit été jusqu'alors l'accusateur: souvent même il avoit pris dans ses écrits le ton de dignité et de supériorité d'un juge qui prononce. Il croyoit avoir réduit Fénélon au rôle toujours pénible et toujours un peu humiliant d'un accusé obligé de se justifier. Mais Fénélon avoit su, dans ses dernières lettres, s'élever, sans affectation et sans blesser aucunes convenances, à la juste mesure que doit observer un évêque qui porte au dedans de lui-même le témoignage d'une conscience pure, d'une foi sincère, et qui croit avoir le droit de défendre ses opinions contre celles d'un de ses confrères, au tribunal de leur supérieur commun. Le public, accoutumé depuis si

long-temps, à considérer l'évêque de Meaux comme l'arbitre suprême de toutes les controverses doctrinales, et le dictateur de l'Eglise de France, s'étonnoit de le voir ramené à combattre à armes égales, et avec un succès douteux, dans une carrière qu'il avoit toujours parcourue en triomphant.

Bossuet sentit alors qu'il avoit besoin de rassembler toutes ses forces pour combattre un adversaire dont il n'avoit peut-être pas apprécié tout le génie et toutes les ressources.

Il est facile d'observer, dans sa réponse aux lettres de Fénélon, qu'il déploie avec une nouvelle vigueur tous les ressorts de l'éloquence et de la logique, pour écraser la doctrine et l'auteur qu'il combat. On y voit surtout qu'il s'attache à justifier cette espèce d'âcreté et d'amertume que Fénélon lui avoit reprochée, et dont le public même avoit paru se scandaliser. Mais ce qui est remarquable, ce qui est surtout conforme au caractère si prononcé de Bossuet, c'est que, bien loin de désavouer les expressions, peut-être un peu trop vives, échappées à l'excès de son zèle dans la chaleur de la dispute, il dit : *qu'il s'est montré sévère et inflexible, parce qu'il a dû l'être, et que les saintes vérités de la religion n'admettent point les mollesses et les vaines complaisances du*

monde. En un mot, Bossuet reprend par la force de la raison et par l'ascendant du génie, ce caractère de supériorité que l'archevêque de Cambrai s'étoit efforcé de lui contester. Il semble que cet homme extraordinaire étoit appelé à occuper toujours le premier rang partout où il se montroit, et à exercer, par une espèce de prérogative singulière, un ministère supérieur au rang même qu'il occupoit dans l'Eglise. C'est avec ce ton imposant qu'il dit à Fénélon :

XLV. Lettre de Bossuet à Fénélon.

« Je le dis avec douleur, Dieu le sait : vous avez » voulu raffiner sur la piété; vous n'avez trouvé di- » gne de vous que Dieu beau en soi. La bonté, par » laquelle il descend à nous, et nous fait remon- » ter à lui, vous a paru un objet peu convenable » aux parfaits. Sous le nom d'amour pur, vous » avez établi le désespoir comme le plus parfait » des sacrifices; c'est du moins de cette erreur » qu'on vous accuse.... Et vous venez me dire : » Prouvez-moi que je suis un insensé; prouvez- » moi que je suis de mauvaise foi : sinon, ma seule » réputation me met à couvert. Non, Monsei- » gneur, la vérité ne le souffre pas; vous serez » en votre cœur ce que vous voudrez; mais nous » ne pouvons vous juger que par vos paroles. » Vous me reprochez de m'être récrié : *Un chré-* » *tien, un évêque, un homme a-t-il tant de*

» *peine à s'humilier? Vous trouvez mauvais qu'un*
» *évêque ne veuille pas avouer, contre sa con-*
» *science, qu'il a enseigné l'impiété.* Oui, Mon-
» seigneur, sans rien déguiser, je trouve mauvais,
» et tout le monde avec moi, que vous vouliez
» nous persuader qu'on a mis ce qu'on a voulu
» dans votre livre sans votre participation; que,
» sans vous en être plaint dans vos *errata*, vous
» ayez laissé impunément *cette impiété*, comme
» vous l'appelez vous-même; qu'au lieu de vous
» humilier d'une telle faute, vous la rejetiez sur
» un autre; que vous ayez tant travaillé à y
» trouver de vaines excuses.

» Vous vous plaignez de la force de mes ex-
» pressions! Il s'agit de dogmes nouveaux qu'on
» voit introduire dans l'Eglise, sous prétexte de
» piété, par la bouche d'un archevêque. Si, en
» effet, il est vrai que ces dogmes renouvellent
» les erreurs de Molinos, sera-t-il permis de le
» taire? Voilà pourtant ce que le monde appelle
» excessif, aigre, rigoureux, emporté, si vous le
» voulez. Il voudroit qu'on laissât passer un dogme
» naissant doucement, et sans l'appeler de son
» nom, sans exciter l'horreur des fidèles par des
» paroles qui ne sont rudes qu'à cause qu'elles
» sont propres, et qui ne sont employées qu'à
» cause que l'expression est nécessaire.... Si l'au-

» teur de ces nouveaux dogmes les cache, les en-
» veloppe, les mitige si vous voulez, par certains
» endroits, et par-là ne fait autre chose que les
» rendre plus coulans, plus insinuans, plus dan-
» gereux, faudra-t-il, par des bienséances du
» monde, les laisser glisser sous l'herbe, et relâ-
» cher les saintes rigueurs du langage théolo-
» gique? Si j'ai fait autre chose que cela, qu'on
» me le montre. Si c'est là ce que j'ai fait, Dieu
» sera mon protecteur contre les mollesses du
» monde et ses vaines complaisances ».

Fénélon s'étoit expliqué en ces termes : *Quoiqu'on ne puisse pas s'arracher l'amour de la béatitude, on peut le sacrifier, comme on peut sacrifier l'amour de la vie, sans pouvoir se l'arracher tout-à-fait.* Il faut convenir que Bossuet réfute ce raisonnement de la manière la plus victorieuse.

Lettre de Bossuet à Fénélon.

« Avouez la vérité, Monseigneur, écrit-il à
» Fénélon : vous ne croyez pas avoir rien à dire
» ou avoir rien proposé de plus spécieux que cet
» argument; mais il tombe par ce seul mot. On
» peut bien sacrifier la vie mortelle à quelque
» chose de meilleur, qui est la vie bienheureuse;
» mais lorsque vous supposez qu'on puisse sacri-
» fier la vie bienheureuse, il faut que vous ayez
» dans l'esprit quelque chose de meilleur à quoi

» on la sacrifie ; et toujours on deviendra, ou
» heureux en la possédant, ou malheureux si on
» la perd.

» Après cela, Monseigneur, je n'ai plus rien à
» vous dire. S'il se trouve dans vos écrits quelque
» chose de considérable qui n'ait pas encore été
» repoussé, j'y répondrai par d'autres moyens.
» Pour des lettres, composez-en tant qu'il vous
» plaira ; divertissez la Cour et la ville ; faites ad-
» mirer votre esprit et votre éloquence, et ra-
» menez les grâces des *Lettres provinciales*, je ne
» veux plus avoir de part au spectacle que vous
» semblez vouloir donner au public ».

Il est impossible de méconnoître dans ces accens passionnés l'émotion profonde d'une ame agitée par le sentiment d'un grand danger, et par la prévoyance de grands malheurs. C'est peut-être moins encore le zèle de la vérité, qui porte Bossuet à s'armer avec tant d'inflexibilité *contre les mollesses du monde et ses vaines complaisances*, que cette inquiète sollicitude d'un Père de l'Eglise, qui a vu souvent les hérésies naître et croître à l'ombre des illusions d'une perfection chimérique, et trouver des protecteurs dans la piété même de ceux qui aiment la vertu de bonne foi.

Plus Bossuet avoit une haute idée des vertus

et des talens de Fénélon, plus il devoit redouter l'appui qu'un tel homme pouvoit prêter à ceux qui n'avoient ni une ame aussi pure, ni des intentions aussi estimables. Fénélon n'étoit point un théologien obscur, dont il suffisoit de combattre les opinions et de condamner les erreurs. C'étoit un archevêque recommandable par la beauté de son génie, par des talens éblouissans, par une piété sincère, par des vertus attachantes. C'étoit le précepteur de l'héritier du trône, le conseil et l'oracle des hommes les plus vertueux de la Cour; c'étoit celui qui, déjà élevé à de grandes places par la seule influence de son mérite personnel, sembloit être encore appelé à de plus hautes destinées.

Plus Fénélon avoit répandu d'onction et de piété dans ses maximes de spiritualité, plus elles pouvoient favoriser les illusions ou les excès de tous ceux qui, contre ses intentions, auroient été disposés à en abuser. La conformité même d'une partie de sa doctrine avec celle de saint François de Sales, de sainte Thérèse, et de quelques écrivains, dont la mémoire est honorée dans l'Eglise, devenoit un motif pour prévenir l'usage pernicieux que des hommes corrompus avoient déjà fait et pouvoient faire encore de ces maximes si pures et si innocentes dans la pensée de leurs

pieux auteurs. L'exemple récent de Molinos venoit de montrer, d'une manière effrayante, combien il est facile au vice de se couvrir des apparences et des expressions de la vertu, en empruntant les autorités les plus saintes et les plus respectées. On pouvoit, on devoit craindre que des hommes non moins dépravés, ne s'appuyassent de la piété et de l'autorité du nom de Fénélon, pour entraîner des ames simples et crédules dans de funestes illusions. Saint François de Sales, sainte Thérèse et tant d'autres, avoient pu s'exprimer sans danger, et avec toute la candeur et la simplicité de leur ame, dans un temps où rien ne les avoit encore avertis des fausses interprétations que l'on pouvoit donner à la sainte innocence de leurs pensées. Mais le temps étoit venu, où l'Eglise, instruite par une triste expérience, devoit, dans sa sagesse, tracer avec toute la rigueur théologique, la ligne exacte et précise où la véritable piété doit s'arrêter, si elle ne veut pas s'exposer au danger de s'égarer dans des voies corrompues, ou de se nourrir d'inutiles et extravagantes illusions.

C'étoient ces hautes et puissantes considérations, dignes d'appeler la prévoyance d'un évêque tel que Bossuet, qui enflammèrent son zèle avec tant d'ardeur dans cette mémorable contro-

verse; et c'est ce qu'on ne doit jamais perdre de vue dans la suite des faits que nous aurons à rapporter.

Les obstacles, les contradictions, la résistance de Fénélon, ses plausibles et éloquentes apologies, les lenteurs de la Cour de Rome, les variations de l'opinion publique, les partisans accrédités que l'archevêque de Cambrai conservoit à la Cour, le torrent des courtisans qui seroient venus se ranger sous ses étendards, s'il eût été vainqueur, les incertitudes de madame de Maintenon, la modération même du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, tout contribuoit à justifier les inquiétudes de Bossuet et à exalter sa véhémence. C'étoit à lui seul qu'étoient réservés les périls et les honneurs de ce grand combat. Il falloit que Bossuet se montrât trop fort, parce que tout se montroit trop foible autour de lui.

La réponse de Bossuet, dont nous venons de rapporter des passages si remarquables, laisse cependant apercevoir qu'il ne se dissimuloit pas à lui-même que le public avoit accueilli avec une faveur marquée les derniers écrits de Fénélon. On croit même observer qu'il étoit alors dans l'intention de ne plus rentrer dans une discussion directe avec lui.

Il paroît en effet que les adversaires de Fénélon, un peu déconcertés par le succès et l'énergie de ses défenses, firent intervenir le nonce du Pape pour l'engager à garder désormais le silence.

XLVI.
Lettre de Fénélon au nonce du Pape.
(Manuscr.)

Fénélon répondit au nonce du Pape « que c'étoit » toujours à l'accusé à parler le dernier, surtout » quand il s'agissoit d'accusations horribles sur » la foi, et que l'accusé étoit un archevêque, dont » la réputation importoit à son ministère; qu'il » ne demandoit lui-même que la paix et le silence, » à être jugé et à obéir; que la réponse qu'il se » voyoit obligé de faire à la dernière attaque de » M. de Meaux, seroit sa dernière défense, si ce » prélat ne reproduisoit pas quelque nouvelle » accusation ».

Fénélon répondit en effet aux derniers écrits de Bossuet par trois nouvelles lettres. Elles offrent de nouvelles preuves de toute la fécondité et de toute la subtilité de son esprit dans un genre de controverse, dont on ne lui avoit pas plus soupçonné le goût qu'il n'en avoit contracté l'habitude. Bossuet, étonné lui-même, ne put s'empêcher de dire en les lisant: « M. de Cambrai a » de l'esprit à faire peur ».

Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Quand voulez-vous donc que nous finissions, » écrivoit Fénélon? Si je pouvois me donner le » tort et vous laisser un plein triomphe, pour

» finir le scandale et pour rendre la paix à l'E-
» glise, je le ferois avec joie; mais en voulant m'y
» réduire avec tant de véhémence, vous avez fait
» précisément tout ce qu'il falloit pour m'en ôter
» les moyens.... Vous m'attribuez les impiétés les
» plus abominables, *cachées sous des subterfuges*
» *déguisés en correctifs*. Malheur à moi, si je me
» taisois! Mes lèvres seroient souillées par ce
» lâche silence, qui seroit un aveu tacite de l'im-
» piété... Que le Pape condamne mon livre, que
» ma personne demeure à jamais flétrie et odieuse
» dans toute l'Eglise, j'espère que Dieu me fera
» la grâce de me taire, d'obéir et de porter ma
» croix jusqu'à la mort. Mais tandis que le saint
» Siége me permettra de montrer mon innocence,
» et qu'il me restera un souffle de vie, je ne ces-
» serai de prendre le ciel et la terre à témoin de
» l'injustice de vos accusations.

» Il m'est impossible de vous suivre dans toutes
» les objections que vous semez sur votre che-
» min; les difficultés naissent sous vos pas. Tout
» ce que vous touchez de plus pur dans mon
» texte se convertit aussitôt en erreur et en blas-
» phême; mais il ne faut pas s'en étonner; vous
» exténuez et vous grossissez chaque objet selon
» vos besoins, sans vous mettre en peine de con-
» cilier vos expressions. Voulez-vous me faciliter

» une rétractation, vous aplanissez la voie ; elle
» est si douce, qu'elle n'effraie plus. *Ce n'est,*
» dites-vous, *qu'un éblouissement de peu de*
» *durée.* Mais si l'on va chercher ce que vous dites
» ailleurs pour alarmer toute l'Eglise, pendant
» que vous me flattez ainsi, on trouvera que *ce*
» *court éblouissement est un malheureux mystère*
» *et un prodige de séduction.*

» Tout de même, s'agit-il de me faire avouer
» des livres et des visions de madame Guyon? vous
» rendez la chose si excusable, qu'on est tout
» étonné que je ne veuille point la confesser pour
» vous appaiser. *Est-ce un si grand malheur,*
» dites-vous, *d'avoir été trompé par une amie?*
» Mais quelle est cette amie? C'est une *Priscille*
» dont je suis le *Montan.* Ainsi, vous donnez,
» comme il vous plaît, aux mêmes objets les
» formes les plus douces et les plus affreuses.

» Je ne veux pas me juger moi-même. En effet,
» je dois craindre que mon esprit ne s'aigrisse
» dans une affaire si capable d'user la patience
» d'un homme qui seroit moins imparfait que moi.
» Quoi qu'il en soit, si j'ai dit quelque chose qui
» ne soit pas vrai et essentiel à ma justification;
» ou bien, si je l'ai dit en des termes qui ne
» fussent pas nécessaires pour exprimer toute la
» force de mes raisons, j'en demande pardon à

» Dieu, à toute l'Eglise et à vous. Mais où sont-ils
» ces termes que j'eusse pu vous épargner? du
» moins, marquez-les moi; mais en les marquant,
» défiez-vous de votre délicatesse. *Après m'avoir*
» *donné si souvent des injures pour des raisons,*
» *n'avez-vous point pris mes raisons pour des*
» *injures?*

» Cette douceur, dont vous me dites que je
» m'étois paré, on la tournoit contre moi; on
» dit que je parlois d'un ton si radouci, parce
» que ceux qui se sentent coupables sont toujours
» timides et hésitans. Peut-être ai-je ensuite un
» peu trop élevé la voix; mais le lecteur pourra
» observer que j'ai évité beaucoup de termes durs,
» qui vous sont les plus familiers. Nous sommes,
» vous et moi, l'objet de la dérision des impies,
» et nous faisons gémir tous les gens de bien:
» que tous les autres hommes soient hommes,
» c'est ce qui ne doit pas surprendre; mais que
» les ministres de Jésus-Christ, ces anges des
» Eglises, donnent au monde profane et incré-
» dule de telles scènes, c'est ce qui demande des
» larmes de sang. Trop heureux si, au lieu de
» ces guerres d'écrits, nous avions toujours fait
» notre catéchisme dans nos diocèses, pour ap-
» prendre aux pauvres villageois à craindre et à
» aimer Dieu »!

En lisant ces dernières lignes, ne seroit-on pas tenté de croire qu'elles sont de Bossuet, par le mouvement oratoire qui les anime, et par la noblesse de l'idée jointe à la simplicité de l'expression.

XLVII. Impartialité du S. Siége dans l'examen du livre de Fénélon.

Tandis que la France entière, spectatrice de ce violent combat entre les deux membres les plus illustres de son Eglise, attendoit avec un intérêt mêlé d'incertitude, de quel côté la victoire se déclareroit, Rome procédoit à l'instruction du jugement avec une sagesse et une impartialité dignes des plus grands éloges.

Le saint Siége voulut mettre dans l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai, un appareil et une solennité qui attestoient les égards dus à deux grands évêques et à l'intervention de Louis XIV.

Quoique la forme dans laquelle ce prince avoit exprimé l'importance qu'il attachoit à cette affaire, laissât assez entrevoir la faveur qu'il accordoit à l'une des parties, et sa prévention contre l'autre, Innocent XII ne crut point qu'il convînt à la dignité de l'Eglise romaine, à la gloire de la religion, ni aux intérêts de la vérité de s'abandonner aux mouvemens variables et irréguliers d'une politique profane. Une année entière fut employée au seul examen du livre

de

de l'archevêque de Cambrai, et des divers écrits publiés pour sa défense et pour sa condamnation. Soixante-quatre séances, de six ou sept heures chacune, furent consacrées par les examinateurs à l'analyse du livre des *Maximes*. Les seuls examinateurs assistèrent aux douze premières; mais comme l'on crut remarquer parmi eux une opposition très-vive et très-animée, le Pape nomma les cardinaux Noris et Ferrari, deux des membres les plus instruits du sacré collége, pour présider aux congrégations.

On commença par extraire du livre de l'archevêque de Cambrai, trente-sept propositions qui parurent devoir être l'objet de l'examen des consulteurs. L'examen de ces trente-sept propositions occupa les soixante-quatre séances qui eurent lieu depuis le 12 octobre 1697, jusqu'au 25 septembre 1698. On est autorisé à présumer que le sujet de cette controverse devoit être nécessairement obscur et très-subtil, ou que les explications offertes par Fénélon avoient éclairci ce que sa doctrine renfermoit d'équivoque et de hasardé, puisque sur les dix examinateurs qui la discutèrent pendant une année entière, cinq votèrent constamment en faveur de son livre : il est vrai que leur opinion étoit fondée en grande partie sur les explications fournies par l'auteur.

L'abbé Bossuet fut violemment affecté de ce partage entre les dix examinateurs. Il ne manqua pas, d'après son propre caractère, de l'attribuer aux intrigues des partisans de l'archevêque de Cambrai, et à l'influence du cardinal de Bouillon.

La correspondance de Bossuet avec son neveu (1), laisse malheureusement apercevoir qu'il adopta trop facilement les préventions de ce dernier. Lui-même étoit si convaincu que la doctrine de Fénélon renfermoit les erreurs les plus monstrueuses; il avoit annoncé avec tant d'assurance au Roi, à madame de Maintenon, au public, à toute l'Eglise, que ces erreurs seroient foudroyées par le saint Siége, aussitôt qu'elles auroient frappé l'oreille du vicaire de Jésus-Christ, qu'il fut aussi surpris que déconcerté du partage des examinateurs. Il fut surtout effrayé de ce que lui mandoit son neveu, en ces termes : « Le Pape, ces jours passés, a dit que » l'affaire n'étoit pas si claire ».

XLVIII. Lettre de l'abbé Bossuet, du 1.er avril 1698.

Dans cette disposition, il crut devoir se prêter aux vues de son neveu, et les proposer à Louis XIV et à madame de Maintenon. C'étoit d'opposer des coups de force et d'autorité aux

(1) Voyez les tomes XIII, XIV et XV de l'édition des Œuvres de Bossuet, de dom Déforis.

prétendues intrigues des partisans de l'archevêque de Cambrai, de frapper ses parens et ses amis les plus chers, pour intimider tous ceux qui auroient été portés à lui accorder leur appui, et d'annoncer à toute l'Europe que la disgrâce de ce prélat étoit irrévocablement prononcée.

L'abbé Bossuet consacroit toutes ses lettres à provoquer ces mesures violentes. « Qu'est-ce que » le Roi attend, écrivoit-il à son oncle, pour ôter » à M. de Cambrai le préceptorat? Vous ne sau- » riez trop dépêcher ce que vous avez à faire » contre M. de Cambrai ».

Lettre de l'abbé Bossuet, 20 mai 1698.

Il mettoit le même acharnement à diffamer la personne de l'archevêque de Cambrai, qu'à détruire son crédit. « Il ne faut pas hésiter d'envoyer » tout ce qui fait connoître l'attache de M. de » Cambrai pour madame Guyon et le P. La- » combe, et leur doctrine sur les mœurs. Cela est » de la dernière conséquence ».

Ibid. 18 mars 1698.

XLIX. Imputation ridicule contre Fénélon.

La passion des ennemis de Fénélon les porta jusqu'à fouiller dans les livres les plus obscurs et les plus ignorés, pour lui chercher des crimes. Le fameux Burnet, depuis évêque de Salisbury, avoit fait imprimer à Amsterdam, en 1688, un petit livre où il disoit : « Les Quiétistes ont en » horreur les superstitions romaines, et ils veu- » lent les ensevelir dans l'oubli, en ne les ensei- » gnant et en ne les pratiquant point, aussi bien

» que l'abbé de Fénélon ». C'étoit au sujet d'un chapitre du *Traité de l'Education des filles*, publié cette même année 1688, par l'abbé de Fénélon, et qui n'avoit aucun rapport à la doctrine des Quiétistes. On se hâta d'envoyer à Rome ce petit livre, comme pièce de conviction contre l'auteur du livre des *Maximes des Saints*; et l'abbé Bossuet enchanté, écrivoit à son oncle (1) : « J'ai été » ravi du petit livre touchant M. de Cambrai; il » y est nommé, et bien nommé, et cela fera ici » *un effet terrible contre lui* ».

On sera peut-être curieux de savoir à quoi aboutit le *terrible effet* de cette ridicule accusation. Fénélon répondit (2) : « Qu'en 1688, il ne » connoissoit pas seulement madame Guyon, » qu'il étoit même alors prévenu contre elle sur » des bruits confus; que lui-même n'étoit connu » à cette époque dans le public, que par ses deux » traités *de l'Education des Filles*, et *du Ministère des Pasteurs*; que ces deux ouvrages, bien » loin d'élever des soupçons sur la pureté de sa » doctrine, avoient contribué à fixer le choix du » Roi sur lui pour la place de précepteur ». Choix qui avoit été applaudi de la manière la plus forte par Bossuet.

Mais une réponse bien plus tranchante, et qu'il

(1) 11 février 1798.

(2) Réponse aux Remarques de M. l'évêque de Meaux.

est assez singulier que Bossuet n'eût pas prévue, c'est que dans ce même livre, le docteur Burnet signaloit (1) « *le cardinal le Camus, le célèbre » abbé Fleuri, et Bossuet lui-même, comme » aussi opposés que Fénélon et les Quiétistes, aux » superstitions romaines.* Vous voilà donc, écri- » voit Fénélon à Bossuet, quiétiste comme moi. » Dieu voit, et les hommes verront un jour à » quoi vous avez recours pour me noircir ». Une réponse aussi péremptoire fit écrouler subitement cette grande machine dont l'abbé Bossuet avoit attendu un si *terrible effet;* et Bossuet lui-même, déconcerté par une réplique si concluante, ne se permit plus de revenir sur ce chef d'accusation.

Il en fut de même de toutes les scandaleuses imputations que l'abbé Bossuet recherchoit avec tant d'avidité, pour noircir la réputation de l'archevêque de Cambrai. Sa volumineuse correspondance (2) n'offre que trop de preuves de la déplorable animosité avec laquelle il s'efforçoit d'aigrir l'esprit de son oncle. Nous sommes fermement persuadés que si Bossuet, au lieu d'un neveu passionné, avoit eu à Rome un agent aussi sage

(1) Réponse aux Remarques de M. l'évêque de Meaux.

(2) Voyez les tomes XIII, XIV et XV des Œuvres de Bossuet. (*Edition de dom Déforis.*)

et aussi vertueux que l'abbé de Chanterac, on n'auroit jamais vu se mêler à cette controverse des débats scandaleux et des personnalités choquantes.

L. Accusations calomnieuses contre Fénélon.

On imagina donc tout-à-coup de faire revivre les anciennes relations de madame Guyon et du père Lacombe, d'en tirer des inductions aussi peu favorables à leurs mœurs qu'à leur doctrine, et de flétrir Fénélon, en flétrissant madame Guyon.

Le père Lacombe étoit enfermé depuis neuf ou dix ans dans le château de Lourdes, au pied des Pyrénées. Il est certain que ses écrits annoncent une imagination exaltée et disposée à se nourrir des illusions les plus extravagantes. Une longue captivité avoit achevé d'égarer cette tête naturellement foible. Il avoit adressé à l'évêque de Tarbes (1) une lettre, dont quelques expressions sembloient avouer des excès honteux. Cette pièce parut un moyen victorieux de convaincre madame Guyon d'avoir partagé ses égaremens.

Pour parvenir plus facilement à cette conviction, on transféra le père Lacombe du château de Lourdes à celui de Vincennes. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui fit écrire à madame Guyon une lettre, où il l'exhortoit à avouer leurs éga-

(1) François de Poudeux.

remens mutuels, et à s'en repentir. Le cardinal de Noailles et le curé de Saint-Sulpice (1) se rendirent à Vaugirard, où madame Guyon étoit encore détenue, pour lui communiquer cette lettre. Ils la conjurèrent par les motifs les plus saints et les plus sacrés de rendre hommage à la vérité, et de mériter son pardon par un sincère aveu de ses fautes. Madame Guyon ne dissimula point son étonnement lorsqu'elle entendit lire la singulière lettre du père Lacombe, qu'on ne voulut pas même laisser entre ses mains. Elle conserva cependant assez de présence d'esprit pour soupçonner la vérité, et répondit tranquillement « qu'il falloit que le père Lacombe fût » devenu fou ». Le cardinal de Noailles se persuada que cette tranquillité apparente annonçoit l'opiniâtreté d'une femme qui ne peut consentir à se reconnoître coupable, et il obtint qu'elle fût transférée à la Bastille, pour procéder plus facilement aux interrogatoires et aux confrontations. En attendant, on s'empressa de faire passer à Rome les deux lettres du père Lacombe à l'évêque de Tarbes et à madame Guyon. On se flatta qu'elles feroient impression sur l'esprit du Pape et des cardinaux, et qu'elles ébranleroient les examinateurs favorables à Fénélon. On ne peut

(1) Lachétardie.

douter par les lettres du cardinal de Noailles et de Bossuet, qu'ils ne fussent persuadés de très-bonne foi que le directeur et la pénitente étoient réellement coupables, et on voit par une lettre de madame de Maintenon, du 9 septembre 1698, qu'elle partageoit la même opinion.

L'abbé Bossuet promettoit de si merveilleux effets de toutes ces honteuses dénonciations, si peu dignes de figurer dans une cause où de grands évêques étoient intéressés, qu'on ne crut avoir rien de mieux à faire que de suivre ses inspirations (1). « Ces deux pièces, écrivoit-il, » feront plus d'impression que *vingt démonstra-* » *tions théologiques*. Voilà les argumens dont » nous avons le plus de besoin ». On est un peu étonné d'entendre ce langage dans la bouche d'un neveu de Bossuet, adressé à Bossuet lui-même.

Mais tout ce misérable échafaudage s'écroula subitement. On ne tarda pas à s'apercevoir que le père Lacombe étoit totalement fou, et on fut obligé de le placer en cette qualité à Charenton, où il mourut l'année suivante, dans un état de démence absolue. On eut soin de tenir cette nouvelle secrète pendant plusieurs mois; on étoit embarrassé de tout l'éclat qu'on avoit donné

(1) Lettres de l'abbé Bossuet.

aux déclarations d'un pareil personnage. Quant à Fénélon, il fut constaté « *qu'il n'avoit jamais » vu le père Lacombe, qu'il ne lui avoit jamais » écrit, qu'il n'avoit jamais reçu de ses lettres; » en un mot, qu'il n'avoit jamais eu aucun rap- » port direct ou indirect avec lui* ».

Mais l'abbé Bossuet fut plus heureux dans le succès d'un projet qu'il proposoit depuis long-temps à son oncle. Il ne cessoit de l'inviter, ainsi que le cardinal de Noailles, à obtenir du Roi quelque acte éclatant, qui montrât à la France et à Rome que l'archevêque de Cambrai étoit entièrement perdu dans son esprit.

Bossuet et le cardinal de Noailles n'étoient que trop disposés à accueillir cette idée. Leur controverse avec Fénélon avoit pris un caractère si animé, et leur honneur se trouvoit si fortement engagé au succès de ce combat, qu'ils crurent devoir se prêter à tous les moyens qui devoient le décider en leur faveur. D'un côté, l'abbé Bossuet leur annonçoit assez indiscrètement qu'il ne pouvoit plus répondre de la condamnation de Fénélon; et de l'autre, ces deux prélats ne pouvoient s'accoutumer à l'idée de se retrouver, avec l'archevêque de Cambrai, dans une Cour où il n'auroit reparu qu'avec un avantage marqué sur ses rivaux.

Il ne leur fut pas difficile de faire entrer madame de Maintenon dans leurs vues; elle avoit elle-même trop aimé et trop maltraité Fénélon, pour que la confiance et l'amitié pussent jamais renaître entr'eux. Les sentimens opposés qu'elle avoit éprouvés pour lui n'avoient si long-temps combattu dans son cœur, que pour laisser prévaloir l'humeur et l'irritation. Louis XIV avoit plutôt de l'éloignement que du goût pour Fénélon, et on obtint aisément de lui un sacrifice qui n'exigeoit aucun effort de sa part.

LI. Les parens et les amis de Fénélon sont renvoyés de la Cour.

Le 2 juin (1698), le Roi ôta le titre de sous-précepteurs à l'abbé de Beaumont et à l'abbé de Langeron. Le premier étoit propre neveu de Fénélon; le second, son ami le plus tendre et le plus fidèle. MM. Dupuy et de Leschelle, faisant les fonctions de sous-gouverneurs, sous le titre de gentilshommes de la Manche, eurent ordre le même jour de quitter la Cour, et perdirent leurs places. Le prétexte de leur renvoi fut leur goût pour les maximes de spiritualité de l'archevêque de Cambrai; et le véritable motif, leur tendre et inviolable fidélité pour lui. Les uns et les autres étoient attachés depuis neuf ans à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, et on a vu quelle avoit été cette éducation; ils furent renvoyés sans recevoir la plus foible récompense de

leurs services. On punit aussi sévèrement les hommes estimables qui avoient changé en vertus les vices du duc de Bourgogne, que s'ils lui eussent donné des vices et étouffé ses vertus. On a de la peine à reconnoître dans une pareille conduite la grandeur et la générosité de Louis XIV; mais on lui avoit représenté sous des couleurs si odieuses la doctrine de Fénélon et le danger de ses maximes, qu'il crut voir la religion des princes ses petits-fils, exposée au péril le plus imminent.

Peu s'en fallut que le célèbre abbé Fleuri, alors sous-précepteur, ne fût enveloppé dans la disgrâce de tous les amis de Fénélon. Il lui devoit sa place, et c'étoit sur lui que Fénélon se reposoit pour instruire M. le duc de Bourgogne dans tout ce qui concernoit la science et l'histoire de la religion. L'abbé Fleuri, étranger à tous les partis et à toutes les intrigues, se bornoit à remplir ses devoirs. Sa modestie et sa méfiance de lui-même ne lui permirent de prendre aucune part à l'affaire du quiétisme; mais sa reconnoissance et sa vénération pour Fénélon pouvoient être traduites comme un tort auprès des personnes prévenues. Cependant, Bossuet eut la générosité de le *sauver*; c'est l'expression dont il se sert dans une lettre à son neveu, du 30 juin 1698.

Il ajoute : « L'abbé Fleuri n'a été conservé que » parce que j'en ai répondu ». On peut dire qu'en cette occasion Bossuet veilla à sa propre gloire. Rien n'eût fait un plus mauvais effet dans le public et dans l'opinion de la postérité, que d'étendre la persécution sur un homme tel que l'abbé Fleuri, qui étoit assez défendu par sa vertu et par le respect public.

Rien n'égale les transports de joie qu'éprouvèrent à Rome l'abbé Bossuet et l'abbé Phélippeaux en apprenant ces nouvelles (1). « On ne » pouvoit nous envoyer, écrivoit ce dernier à » Bossuet, de meilleures pièces et plus persua» sives que la nouvelle de la disgrâce des parens » et des amis de M. de Cambrai, et que celle » qu'on reçut hier, par un courrier extraordi» naire, que le Roi lui avoit ôté la charge et la » pension de précepteur (2); cela seul pourra » convaincre cette Cour que le mal est grand » et réel ».

Les adversaires de Fénélon ne trouvoient pas qu'on eût encore sacrifié assez de victimes. L'abbé Bossuet écrivoit à son oncle (3) : « Ne fera-t-on

(1) 24 juin 1698.

(2) La nouvelle étoit encore prématurée; Fénélon ne perdit le titre de précepteur qu'au mois de janvier 1699.

(3) 8 juillet 1698.

» rien à la Cour contre le père Valois (1) ? Il est
» plus méchant que les quatre autres qu'on a
» renvoyés. Le père Lachaise et le père Dez mé-
» riteroient bien qu'on ne les oubliât pas. Ils
» veulent à présent tout le mal possible au Roi,
» à madame de Maintenon, à M. l'archevêque de
» Paris, à vous, à tout ce qui vous appartient ».

C'étoit avec la même indiscrétion qu'il disoit publiquement à Rome, « que le renvoi des amis
» et des parens de Fénélon n'étoit encore qu'un
» commencement de tout ce que le Roi se propo-
» soit de faire contre l'archevêque de Cambrai ».

Calomnies contre Fénélon.

A ces menaces, capables de faire impression sur les esprits foibles et timides, il osoit ajouter des imputations du genre le plus odieux et le plus propre à enlever à Fénélon l'estime de toutes les personnes vertueuses. A peine peut-on se permettre de rappeler des calomnies aussi révoltantes; mais elles peuvent donner une idée des excès où la passion peut porter certains caractères, et des épreuves où la vertu la plus pure se trouve quelquefois exposée. On ne sait si la candeur, avec laquelle l'abbé de Chanterac rend compte à Fénélon lui-même de ces horribles imputations, n'est pas aussi honorable pour l'un que pour l'autre. Il n'y a que la vertu qui puisse parler à la vertu un langage si simple et si calme.

(1) Confesseur des jeunes princes.

Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénélon, 12 juillet 1698. (Manuscr.)

« On tâche ici de faire croire que vous avez eu » une société fort étroite avec cette femme (madame Guyon), et qu'il y a du moins un grand » sujet de craindre que votre spiritualité et vos » maximes étant les mêmes, vous ne l'ayez suivie » dans ses désordres aussi bien que dans ses » erreurs. Pour faire des impressions plus fortes » sur les esprits, on promet chaque courrier, de » nouvelles confessions de cette femme, et de » nouvelles découvertes de ses abominations; et » en même temps, on publie qu'on a ici beaucoup de lettres originales que vous lui écriviez, » qu'on ne veut montrer que dans l'extrémité, » pour sauver, autant qu'on peut, votre réputation ».

Courage et sincérité de l'abbé de Chanterac.

Justement fatigué de tant de passions haineuses, on aimera sans doute à se reposer, en portant ses regards sur un tableau plus doux et plus attachant. A peine ce même abbé de Chanterac, dont nous ne nous lassons point d'admirer l'amitié fidèle et courageuse, eut-il appris le renvoi de l'abbé de Beaumont (1), qu'il écrivit à Fénélon (2) : « Je crois que l'abbé de Beaumont est » actuellement auprès de vous, et par-là je le

(1) L'abbé de Beaumont, en perdant sa place de sous-précepteur et les appointemens qui y étoient attachés, perdoit le seul revenu dont il jouissoit.

(2) 21 juillet 1698. (Manuscrits.)

» trouve heureux; mais que je suis occupé des
» suites qu'aura cette affaire par rapport à lui !
» Permettez-moi, je vous supplie, Monseigneur,
» de vous faire faire attention que je suis titulaire
» du prieuré de Carenac et d'un canonicat de
» Cambrai; il mériteroit assurément mieux que
» moi de posséder ces bénéfices; oh ! que de bon
» cœur je l'en rendrois le maître, si vous le jugiez
» à propos, et je vous supplie de vouloir bien y
» penser devant notre Seigneur ! J'espère tou-
» jours qu'il vous protégera jusqu'à la fin, lui qui
» est la vérité et la vie; il n'y a que lui seul qui
» vous puisse soutenir au milieu de tant de com-
» bats et de si rudes épreuves. Que j'ai de conso-
» lation de pouvoir prendre quelque part à vos
» peines, et de m'attacher toujours plus forte-
» ment à vous pour le temps et pour l'éternité !
» car il me semble que c'est ainsi qu'on doit être
» uni devant Dieu ». Tels étoient les amis de Fé-
nélon, tels ils se montrèrent pour lui jusqu'au
dernier moment. On se doute bien comment Fé-
nélon accueillit une offre aussi délicate; sa ré-
ponse porte le même caractère de simplicité qui
avoit dicté ce vœu généreux (1). « Votre zèle pour
» porter ma croix, me l'adoucit beaucoup, mon
» cher abbé; mais le prieuré de Carenac est en

(1) 11 juillet 1698. (Manuscrits.)

» bonnes mains. Je ne souhaite rien tant que
» votre conservation; je voudrois que vous eussiez
» Cambrai au lieu de Carenac ».

Fénélon n'avoit pas besoin de toute sa pénétration pour démêler les véritables motifs de l'acte de rigueur qu'on venoit d'exercer contre ses parens et ses amis. « Vous savez, écrivoit-il à l'abbé
» de Chanterac (1), que MM. de Paris et de Meaux
» ont fait chasser, d'auprès des princes, les deux
» abbés de Langeron et de Beaumont; ils l'ont
» fait pour deux raisons: la première, pour mon-
» trer à Rome combien le Roi est déclaré contre
» moi, et pour changer par-là les dispositions de
» cette Cour, qui paroissoient m'être favorables;
» la seconde, pour m'ôter l'espérance de re-
» tourner à Versailles, si Rome ne me condamne
» point, afin de me réduire à quelque lâche
» accommodement avec mes parties pour y re-
» tourner. Je serois bien fâché d'acheter mon
» retour par quelque expédient douteux; vous
» ne sauriez le dire trop fortement; plus ils aug-
» mentent le scandale, plus il faut parler et tenir
» ferme jusqu'au bout. Elevez modestement votre
» voix; on fait les derniers efforts pour entraîner
» le Pape par autorité. Mes adversaires ont voulu
» un coup d'éclat qui intimidât les théologiens,

(1) 6 juin 1698. (Manuscrits.)

» soulevés

» soulevés ouvertement contre eux, et qui impo-
» sât silence au public indigné ».

Mais ce coup d'autorité ne fit point à Rome tout l'effet que les adversaires de Fénélon en avoient attendu. On y fut scandalisé de cet abus du crédit et de la faveur, dans un moment où la cause étoit encore soumise au tribunal du juge supérieur, où les examinateurs étoient partagés de sentimens sur le livre dénoncé, où rien ne pouvoit encore faire préjuger légalement si la doctrine de l'archevêque de Cambrai seroit approuvée ou condamnée. Dans une audience particulière que le Pape accorda à l'abbé de Chanterac, ce bon et vertueux pontife ne put s'empêcher de lui en témoigner son étonnement et sa douleur. Dans cet entretien (1), il parut souvent s'interrompre et se parler à lui-même, et alors ces seuls mots, répétés plusieurs fois, échappoient de sa bouche : *expulerunt nepotem, expulerunt consanguineum, expulerunt amicos;* « ils ont chassé » son neveu, ses parens, ses amis ».

Un prélat italien, qui connoissoit parfaitement la disposition des esprits et des partis à Versailles, disoit à cette occasion, en faisant allusion au rôle qu'on étoit parvenu à faire jouer à madame de

(1) Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénélon, 24 juin 1698. (Manuscrits.)

Maintenon dans cette affaire : *Non est ira super iram mulieris.* (Il n'est point de colère qui égale la colère d'une femme.)

Les examinateurs favorables à Fénélon, bien loin de se laisser intimider, élevèrent encore plus hautement la voix, pour vanter sa piété et la pureté de sa doctrine. Rien ne prouve mieux peut-être avec quelle impartialité l'instruction de ce grand procès fut suivie à Rome, et avec quelle équité on prononça le jugement. Bossuet se disposoit alors à porter un coup bien plus sensible à Fénélon ; nous voulons parler de sa fameuse *Relation sur le Quiétisme*, le monument le plus affligeant de cette controverse. Mais nous devons cette justice à Bossuet ; rien n'étoit plus contraire au caractère et aux principes de ce grand homme que de transformer une question de doctrine en une question de faits et de personnalités indécentes, contre un confrère et un ancien ami. Rien ne prouve mieux combien un pareil rôle blessoit tous ses sentimens et toutes ses idées, que l'espèce de répugnance avec laquelle il s'étoit rendu aux premières instances de son neveu. Dès l'origine du procès, l'abbé Bossuet avoit demandé à son oncle un précis historique des faits qui avoient donné naissance à cette querelle. Bossuet les avoit réunis dans une relation très-succincte,

LIII. Bossuet publie sa *Relation sur le Quiétisme.*

qu'il avoit adressée à son neveu pour son instruction particulière (1) ; il l'avoit rédigée en latin ; il la lui avoit envoyée manuscrite. Il étoit alors si éloigné de lui donner aucune publicité, qu'il lui avoit formellement défendu d'en laisser prendre copie à qui que ce fût ; il avoit même porté les ménagemens si loin, qu'il avoit exigé de son neveu de n'en donner communication qu'à un très-petit nombre de personnes, parmi celles qu'il étoit le plus important d'instruire et d'éclairer. C'est dans ces attentions scrupuleuses et délicates qu'on aime à retrouver Bossuet tel qu'il étoit.

Mais depuis, les esprits s'étoient aigris ; les écrits s'étoient multipliés et avoient pris des deux côtés un caractère plus passionné. Bossuet avoit éprouvé de la part de Fénélon une résistance à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Les examinateurs du livre de Fénélon, à Rome, étoient partagés d'opinion ; Fénélon s'étoit défendu avec tant d'art et d'éloquence ; ses apologies étoient écrites d'un style si séduisant ; il avoit su balancer par des raisonnemens si plausibles la logique irrésistible de Bossuet, que le public en France com-

(1) On la trouve à la tête du treizième volume de l'édition *in-4.°* des Œuvres de Bossuet, sous le titre : *De Quietismo in Galliis refutato*.

mençoit à flotter indécis entre Bossuet, appuyé de sa gloire et de la faveur de Louis XIV, et Fénélon qui n'avoit à lui opposer que la beauté de son génie et la réputation de sa vertu. En un mot, Bossuet prétendoit (1) « qu'on étoit arrivé à » ces temps de tentation où les cabales, les fac- » tions se remuent, où les passions, les intérêts » partagent le monde, où de grands corps et de » grandes puissances s'émeuvent, où l'éloquence » éblouit les simples, la dialectique leur tend des » lacets, une métaphysique outrée jette les esprits » en des pays inconnus; plusieurs ne sachant plus » ce qu'ils croient, et tenant tout dans l'indiffé- » rence, sans entendre, sans discerner, prennent » parti par humeur ».

Bossuet, inquiet de voir ainsi l'opinion publique flottante et indécise, excité par son neveu qui lui mandoit sans cesse que tout étoit perdu si on n'achevoit de perdre Fénélon, se détermina enfin à changer la nature de cette controverse, en y introduisant une discussion de faits personnels qui pouvoient donner à Fénélon un tort réel ou apparent dans les procédés.

Ce fut ainsi que Bossuet se vit entraîné par l'emportement de son neveu dans un plan d'attaque qui avoit paru d'abord répugner à la noblesse

(1) Relation sur le Quiétisme.

de sa grande ame, et il publia sa *Relation sur le Quiétisme*.

Cette fameuse *Relation* étoit appuyée toute entière sur les manuscrits que madame Guyon lui avoit confiés, sur les lettres pleines de tendresse, de respect et de déférence que Fénélon lui avoit écrites dans un temps où il le regardoit comme son père, son ami, son maître dans la science ecclésiastique, et son supérieur dans l'ordre de la hiérarchie ; elle étoit enfin terminée par un commentaire de Bossuet sur cette lettre de Fénélon à madame de Maintenon (1), où il s'étoit ouvert à elle avec tout l'abandon de la confiance et de l'estime. L'évêque de Chartres, persuadé par les motifs de conscience que lui avoit présentés Bossuet, lui avoit remis cette lettre, qu'il tenoit de madame de Maintenon, et l'avoit autorisé de sa part à en faire usage.

Bossuet avoit lié ces pièces principales par le récit de quelques faits historiques plus ou moins essentiels, plus ou moins indifférens ; mais il avoit mis tant d'art dans cet exposé, il avoit trouvé le moyen de répandre tant de charme et d'intérêt dans un sujet si grave et si sérieux, il avoit fait ressortir avec tant de finesse et sous une forme si

(1) Du 2 août 1696. On la trouve aux *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° I.

piquante les singularités, les visions et les prétentions de madame Guyon; il avoit su mêler d'une manière si naturelle à ces scènes ridicules des mouvemens d'une éloquence noble et épiscopale, il y paroissoit déplorer avec tant d'onction *l'éblouissement* de l'archevêque de Cambrai, il présentoit avec des circonstances si spécieuses le récit de leurs premières discussions; en un mot, cet écrit si court par sa précision, et si plein de choses et de faits par la rapidité avec laquelle ils se succèdent sans mélange et sans confusion, réunissoit, pour le style et pour le raisonnement, tous les genres de mérite qu'on ne pouvoit guère espérer de rencontrer dans une composition de cette nature. Il peut encore être regardé comme un des morceaux les plus accomplis dans le genre polémique.

Rien aussi ne peut être comparé au succès qu'il eut aussitôt qu'il fut devenu public. On peut s'en former une idée par une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, du 29 juin 1698. « Le livre de M. de Meaux fait un grand » fracas ici; on ne parle d'autre chose. Les faits » sont à la portée de tout le monde; les folies de » madame Guyon divertissent; le livre est court, » vif et bien fait : on se le prête, on se l'arrache, » on le dévore, il réveille la colère du Roi sur ce

» que nous l'avons laissé faire un tel archevêque;
» il m'en fait de grands reproches; il faut que
» toute la peine de cette affaire tombe sur moi....
» Je ne doute point que M. le duc de Beauvilliers
» ne soit fâché de me perdre; mon amitié pour
» lui étoit très-sincère; je crois qu'il en avoit pour
» moi ».

La Cour étoit à Marly lorsque Bossuet y vint présenter lui-même au Roi, aux princes, à madame de Maintenon, et à tous les seigneurs qui s'y trouvoient, sa *Relation sur le Quiétisme*. Madame de Maintenon vient de nous peindre l'enthousiasme général avec lequel elle fut accueillie; c'étoit le sujet de tous les entretiens du salon de Marly, et des allusions perfides ou piquantes des courtisans qui cherchoient à plaire aux heureux du jour, ou qui s'abandonnoient au torrent qui les entraînoit. On doit bien croire que cette disposition fut un peu secondée par l'affectation singulière que madame de Maintenon mit à faire elle-même les honneurs du livre de l'évêque de Meaux. Il en étoit sans doute parmi eux qui, en se rappelant l'époque encore bien peu éloignée où madame de Maintenon professoit une amitié si déclarée pour Fénélon, s'étonnoient de voir une femme de tant d'esprit, et toujours si attentive aux égards et aux convenances, distribuer elle-même

avec une satisfaction insultante un écrit où son ancien ami étoit si cruellement déchiré (1). On ignoroit dans le public tous les efforts inutiles que madame de Maintenon avoit tentés pour prévenir les événemens qui avoient amené la disgrâce de Fénélon; tous les ménagemens délicats qu'elle avoit employés pour le désabuser et l'éclairer sur sa situation; toutes les précautions de sagesse et de piété qu'elle avoit prises pour s'éclairer elle-même; on ignoroit qu'elle avoit rempli pendant long-temps tous les devoirs d'une amie fidèle et dévouée, et qu'elle n'avoit fait qu'obéir, dans une question de religion, à l'autorité de ses supérieurs dans l'ordre de la religion, aux avis et aux inspirations des trois évêques de l'Eglise de France, qui y jouissoient de la plus haute réputation de science, de vertu et de piété, et qui avoient été long-temps eux-mêmes les amis et les admirateurs les plus sincères de l'archevêque de Cambrai. On ignoroit tous ces détails, encore secrets, de cette longue et mystérieuse discussion. On se ressouvenoit seulement de la confiance et de la faveur qu'elle avoit montrées pendant tant d'années à Fénélon. On ne voyoit que les témoignages éclatans de l'appui qu'elle prêtoit alors à ses adversaires, et un contraste si extraordinaire et si inex-

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n. VII.

plicable devoit naturellement exciter l'attention et l'étonnement de tous ceux qui en étoient témoins.

LIV. Consternation des amis de Fénélon.

Cet ouvrage de Bossuet arriva à Rome dans le temps où les amis et les défenseurs de l'archevêque de Cambrai étoient encore étourdis de tous les coups qu'on venoit de lui porter; c'étoit au moment où l'abbé Bossuet annonçoit, avec la plus intrépide assurance, des preuves juridiques des désordres de madame Guyon, et qu'il mêloit à des déclarations publiques des demi-confidences plus perfides encore, dans la vue de faire remonter jusqu'à Fénélon la trace honteuse de ces horribles imputations. La nouvelle de la disgrâce des parens et des amis de Fénélon avoit été un nouveau triomphe pour ses ennemis, et la *Relation sur le Quiétisme* acheva de consterner et d'attérer tous ceux qui s'intéressoient à lui; on ne savoit plus que croire et que penser. Cette *Relation* paroissoit dire tant de choses; elle paroissoit en supprimer tant d'autres par égard et par ménagement; Louis XIV et madame de Maintenon donnoient par leurs discours et leur approbation un tel caractère d'authenticité à toutes les accusations; Bossuet s'y étoit exprimé au sujet du père Lacombe et de madame Guyon, d'une manière si sombre et si mystérieuse en disant : *Le temps est venu où*

Dieu veut que cette union soit entièrement découverte; et ce peu de mots annonçoit de si terribles révélations, qu'une profonde et religieuse tristesse parut s'être emparée de tous les cœurs et de tous les esprits. Il sembloit qu'on dût cesser de croire à la vertu, si Fénélon n'étoit pas vertueux.

Au milieu de cette violente tempête, Fénélon restoit calme et tranquille. C'est dans les lettres qu'il écrivit alors à l'abbé de Chanterac, qu'on admire, avec un nouveau mélange de respect et d'attendrissement, cette douce sérénité de la paix et de l'innocence; c'est même avec un esprit de gaîté qu'il relève le courage abattu de l'abbé de Chanterac.

LV.
Motifs de délicatesse qui font hésiter Fénélon à répondre.

Fénélon étoit même décidé à ne point répondre à la *Relation* de Bossuet; il faisoit plus encore : il venoit d'adresser à l'abbé de Chanterac une réponse latine à la dernière lettre du cardinal de Noailles, au sujet des faits et des procédés. Cette réponse étoit embarrassante pour le cardinal; elle le mettoit en contradiction avec lui-même sur plusieurs faits essentiels. Fénélon ordonna à l'abbé de Chanterac d'en retirer tous les exemplaires.

Quelle considération pouvoit donc commander le silence à Fénélon, et le faire consentir à laisser son honneur, sa réputation et la dignité de son

caractère exposés aux plus honteux soupçons? C'est ici le plus beau trait peut-être de la vie de Fénélon, et ses lettres à l'abbé de Chanterac vont nous apprendre que c'étoit encore à l'héroïsme de l'amitié qu'il consentoit à sacrifier ce qui lui étoit plus cher que la vie, son honneur. Elles nous feront connoître la cruelle perplexité et les combats qui agitèrent son cœur dans cette pénible circonstance.

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, 13 juin 1698. (Manuscr.)

« J'avois préparé, mon cher abbé, une réponse » à la lettre de M. de Paris pour la faire impri- » mer ; mais des amis très-sages, et qui n'ont rien » de foible, m'ont mandé que, dans l'extrême » prévention où on a mis le Roi, *le reste de mes* » *amis, qui est ce que j'aï de plus précieux au* » *monde, ne tenoit plus qu'à un cheveu;* c'est le » terme dont on s'est servi, m'assurant que c'étoit » les perdre que de continuer à écrire publique- » ment contre M. de Paris. On a déjà sacrifié » quatre personnes pour me punir d'avoir ré- » pondu à mes adversaires et pour m'imposer » silence, sans vouloir me donner l'avantage de » pouvoir dire qu'on me l'a imposé. Le public » voit assez que je dois enfin me taire par pro- » fond respect pour le Roi, et par ménagement » pour mes amis. Il est capital néanmoins de bien » observer deux choses : 1.° les causes de mon

» silence sont si délicates, qu'il faut bien se gar-
» der de les divulguer. On me feroit un grand
» crime si on pouvoit me convaincre d'avoir dit
» qu'on a chassé mes amis pour m'imposer silence.
» Ce n'est pas l'intention du Roi, mais c'est celle
» de mes parties, et il faut que cela soit remarqué
» par le public sans que je le dise moi-même;
» 2.° si on explique mal à Rome mon silence, je
» suis prêt à hasarder tout, plutôt que de lui lais-
» ser aucun soupçon sur ma conduite et sur mes
» sentimens. C'est à eux à peser ce que je puis et
» ce que je dois faire dans l'extrémité où l'on me
» met. Je sens mon innocence, je ne crains rien
» du fond; mais je vois par expérience que plus
» je montre l'évidence de mes raisons, plus on
» s'aigrit pour perdre mes amis.... Je n'oserai plus
» imprimer, à moins que je ne voie plus de liberté
» et moins d'inconvéniens à craindre pour ceux
» qui me sont plus chers que moi-même ».

Fénélon se détermina quelques jours après à envoyer à l'abbé de Chanterac sa réponse à la lettre du cardinal de Noailles; mais il avoit eu l'attention de ne la composer qu'en latin, d'en retrancher tout ce qui pouvoit blesser ce prélat, et de la réduire à la seule discussion des faits les plus essentiels; il s'étoit même encore abstenu de la faire imprimer. En l'adressant à l'abbé

de Chanterac, il lui écrivoit (1) : « Je vous ai
» mandé les tristes raisons qui font que je n'ose
» la faire imprimer; elle explique tout dans la
» plus exacte vérité. Montrez-la, mais ne la
» livrez point, à moins qu'on ne le veuille ab-
» solument; et, en ce cas, représentez secrète-
» ment le danger des suites ».

On jugera encore mieux la cruelle situation de Fénélon par une autre de ses lettres (2). « L'unique chose qui m'afflige et me perce le
» cœur, c'est de n'oser publier ma réponse à
» M. de Paris sur les faits, de peur de perdre
» mes plus précieux amis; mais il faut mourir
» à tout, même à la consolation de justifier son
» innocence sur la foi. J'attends humblement les
» momens de Dieu ».

Les inquiétudes de Fénélon pour les deux seuls amis qui lui restoient à la Cour, n'étoient en effet que trop fondées; les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse étoient alors menacés de perdre leurs places et d'essuyer une honteuse disgrâce. C'est ce que nous apprenons par des lettres manuscrites de M. de Beauvilliers à M. Tronson; car, dans toutes les crises fâcheuses où il se trouvoit réduit, c'étoit toujours à ses sages inspira-

(1) 20 juin 1698. (Manuscrits.)

(2) 27 juin 1698. (Manuscrits.)

tions qu'il avoit recours. C'étoit un homme étranger au monde et à la Cour, un ecclésiastique enseveli dans l'obscurité d'un séminaire, qu'un homme de la Cour de Louis XIV, un des hommes les plus sages et les plus éclairés de son temps, alloit interroger ; et il avoit toujours le bonheur de n'en recevoir que des conseils aussi conformes aux règles du devoir, qu'utiles à ses véritables intérêts. Les lettres de M. de Beauvilliers (1) à M. Tronson ne permettent pas de douter que madame de Maintenon ne fût alors très-décidée à faire renvoyer M. de Beauvilliers, et que, pour y parvenir plus sûrement, elle en exigeoit des aveux et des déclarations qui lui paroissoient incompatibles avec la justice et l'honneur.

LVI. M. de Beauvilliers encore menacé de perdre sa place.

LVII. Il a recours aux conseils de M. Tronson.

M. Tronson pensoit « que, quoique M. de » Beauvilliers n'eût aucun empressement à rester » à la Cour, il étoit cependant obligé de faire » toutes choses possibles (*salvâ conscientiâ*), » pour se maintenir dans le poste où la Provi» dence l'avoit mis, eu égard aux circonstances » particulières et au bien de la religion et de » l'Etat ». Il traça en conséquence à M. de Beauvilliers un projet de déclaration qui déconcertoit tous les projets de la malveillance, en le dispensant de s'exprimer contre son propre sentiment.

(1) Du 10 juin 1698. (Manuscrits.)

Ceux mêmes qui seroient disposés à trouver un excès de scrupule dans la conduite si désintéressée de M. de Beauvilliers, ne pourront certainement se défendre d'un sentiment d'estime et de respect pour l'homme qui consentoit à renoncer à la faveur de Louis XIV, et à perdre la première place de la Cour, plutôt que de prononcer une seule expression équivoque ou contraire à sa pensée.

Mais il est douteux que dans la disposition où se trouvoit alors madame de Maintenon, elle se fût contentée de cette déclaration de M. de Beauvilliers, quelque raisonnable qu'elle fût. Heureusement le cardinal de Noailles devint en cette occasion son appui et son défenseur. Ce prélat étoit doux et modéré; il avoit été plutôt entraîné dans cette malheureuse affaire, par l'ascendant de Bossuet, qu'il ne s'y étoit lui-même engagé. En lui supposant même une secrète satisfaction d'avoir vu Fénélon déchoir de la faveur où il étoit auprès de madame de Maintenon, et qui avoit long-temps balancé celle dont il jouissoit lui-même, Fénélon ne pouvoit plus lui donner aucun ombrage; M. de Beauvilliers, déjà décrédité dans l'esprit de madame de Maintenon, qui revenoit aussi difficilement de ses préventions qu'elle se détachoit facilement de ses

sentimens les plus vifs, ne pouvoit plus troubler le cours paisible de la faveur dont il étoit en possession; peut-être même ne fut-il pas fâché de ménager Fénélon en la personne de M. de Beauvilliers. Il avoit déjà éprouvé que l'archevêque de Cambrai pouvoit le ramener à des discussions fâcheuses et désagréables, en révélant au public l'histoire de toutes ses variations dans le cours de cette controverse.

LVIII. Procédé généreux du cardinal de Noailles.

Toutes ces considérations, qui se prêtoient un mutuel appui, déterminèrent probablement le cardinal de Noailles à adoucir madame de Maintenon pour M. de Beauvilliers, et à l'empêcher de consommer sa disgrâce. On observe même que ce ne fut pas sans peine qu'il y réussit (1). Cependant il parvint peu à peu à la calmer et à la satisfaire, en se montrant lui-même satisfait de la sincérité avec laquelle M. de Beauvilliers s'étoit expliqué, et de la soumission qu'il lui avoit montrée. Ramenée à des sentimens plus justes et plus modérés, madame de Maintenon chercha à excuser l'espèce de vivacité qu'elle avoit mise à vouloir éloigner de la Cour M. de Beauvilliers.

Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles.

« Si j'ai » parlé plus fortement que je ne vous l'ai montré » sur l'affaire de M. de Cambrai, c'est que je » voyois le mauvais effet que la mollesse faisoit

(1) Lettre de madame de Maintenon, 29 juin 1698.

dans

» dans le public ; mais en même temps je com-
» prenois vos raisons, et je voyois votre charité.
» De plus, je sais combien je dois soumettre mes
» vues aux vôtres, et je n'aurai jamais de peine à
» cette déférence ». Elle s'exprime sur M. de Beauvilliers avec plus de ménagement encore, et même avec une sorte d'intérêt, dans une lettre qu'elle écrivit au cardinal de Noailles, environ six semaines après cette espèce de crise (1). « J'ai
» voulu voir M. de Beauvilliers pour nous affliger
» ensemble. Je suis très-édifiée de tout ce que
» je vis en lui ; mais M. l'abbé de Langeron et
» M. Dupuy ne lui tiennent guère moins au cœur
» que M. de Cambrai ».

Le chancelier d'Aguesseau rapporte dans ses Mémoires (2), que ce fut son père que le cardinal de Noailles consulta pour se déterminer sur le parti qu'il avoit à prendre au sujet de M. de Beauvilliers, dont le sort étoit remis entre ses mains. « Le cardinal de Noailles pouvoit perdre le duc
» de Beauvilliers d'un seul mot ; mais il fut plus
» chrétien que politique ; et, se défiant de lui-
» même, il ne voulut se déterminer que par l'avis
» de mon père, capable par son esprit de sentir
» toutes les vues de la plus profonde politique,

(1) Le 7 août 1698.

(2) Tome XIII, pag. 75.

» incapable par son cœur de suivre jamais d'au-
» tres mouvemens que ceux de la conscience la
» plus éclairée. Mon père honoroit sincèrement
» dans M. de Beauvilliers un esprit de religion,
» de modération et de justice qui éclatoit dans
» toute sa conduite. Il ne regardoit sa prévention
» pour les mystiques modernes que comme une
» illusion passagère, et comme un éblouissement
» de piété, que l'exemple et l'autorité de l'arche-
» vêque de Cambrai auroit causé, mais que la
» condamnation ou la rétractation de ce prélat
» dissiperoit entièrement. La qualité d'homme
» de bien, qu'il respectoit dans la personne de ce
» ministre, étoit pour lui un si grand titre, qu'il
» ne croyoit pas qu'on dût le sacrifier sur de sim-
» ples soupçons, ni punir sans retour la foiblesse
» excusable d'avoir trop déféré aux sentimens
» d'un génie aussi supérieur et aussi séduisant que
» celui de l'archevêque de Cambrai. Il se faisoit
» même un véritable scrupule de contribuer à
» bannir de la Cour l'homme qui y donnoit le
» plus grand exemple de religion, et à ôter d'au-
» près du Roi le plus vertueux de tous ceux que
» ce prince honoroit de sa confiance. L'arche-
» vêque de Paris, fixé par un avis d'un si grand
» poids, conseilla au Roi de conserver M. de
» Beauvilliers dans tous ses emplois ». On voit

par quelques lettres du cardinal de Noailles, qu'il se crut obligé de faire un mystère à Bossuet de l'appui secret qu'il accorda en cette circonstance à M. de Beauvilliers.

Telle étoit la position de M. de Beauvilliers; tels étoient les motifs puissans qui sembloient interdire à Fénélon la liberté de se défendre lui-même, dans la crainte d'entraîner un ami si cher, dans sa disgrâce. Il considéroit peut-être moins encore l'intérêt de M. de Beauvilliers que celui de la France entière. Il croyoit voir le bonheur de plusieurs générations dans l'avantage de conserver au duc de Bourgogne un gouverneur que, dans son opinion, nul autre n'auroit pu remplacer.

Fermeté et franchise de l'abbé de Chanterac.

Tous ces ménagemens firent craindre à l'abbé de Chanterac que Fénélon ne consentît à sacrifier trop facilement son nom, sa gloire et l'honneur de son ministère à une excessive délicatesse en amitié. Il voyoit où ce même excès de délicatesse, pour la réputation de madame Guyon, avoit conduit Fénélon. Il étoit tous les jours témoin, à Rome, des impressions fâcheuses que laissoient dans les esprits la *lettre* du cardinal de Noailles, la *Relation* de Bossuet, et les soupçons odieux que l'abbé Bossuet cherchoit à faire rejaillir contre la vertu même de Fénélon.

Dans une occasion aussi essentielle, l'abbé de Chanterac remplit avec courage les devoirs les plus austères de l'amitié. Il écrivit à Fénélon avec une franchise et une fermeté qui donnent la plus haute idée de son caractère.

LIX. L'abbé de Chanterac décide Fénélon à répondre à la *Relation sur le Quiétisme.*

« Pour faire ici (à Rome) des impressions plus » fortes sur les esprits, les agens de M. de Meaux » promettent toutes les semaines de nouvelles » confessions de madame Guyon, et de nouvelles » découvertes de ses abominations. Ils publient » en même temps qu'on a ici beaucoup de lettres » originales que vous lui écriviez, qu'on ne veut » montrer qu'à la dernière extrémité pour sauver » votre réputation. Jugez quelle est ma douleur » de vous voir exposé à une conduite si injuste, » et même quelle est ma peine d'être obligé à vous » apprendre moi-même des choses si affligeantes. » Je ne vous les dis aussi que pour vous faire » voir la nécessité absolue et indispensable où » vous vous trouvez de répondre promptement » et publiquement sur tous les faits, et de les » éclaircir si nettement, qu'on ne puisse plus vous » confondre avec madame Guyon, et qu'on voie » même les injustices de vos parties, d'avoir voulu » rendre votre réputation suspecte, pour fortifier » leurs fausses accusations contre votre doctrine. » Tous vos amis, ou plutôt toutes les personnes

» de piété, sont dans l'affliction du retardement
» que vous apportez à faire imprimer vos réponses.
» Il s'agit de tout pour vous et pour la bonne
» doctrine, de votre foi, de votre réputation, de
» l'honneur de votre ministère. Le jugement de
» votre livre dépend absolument de la vérité ou
» de la fausseté des faits qu'on vous oppose. Si
» vos mœurs sont suspectes, on ne doit plus dou-
» ter que vous n'ayez abusé des expressions des
» saints et des bons mystiques, et que vous n'ayez
» cherché à cacher sous leurs paroles un sens tout
» contraire au leur, pour autoriser les plus dam-
» nables maximes des quiétistes. Mais dès-lors
» qu'en vous justifiant pleinement sur tous ces
» faits, vous ôterez tout sujet de douter ou de
» votre piété sincère, ou de votre bonne inten-
» tion en faisant votre livre, on ne pourra plus
» l'entendre que dans le sens où les saints ont
» entendu ce que vous leur faites dire, ou ce que
» vous dites après eux.

» Vous ne pouvez point espérer que l'on veuille
» se persuader ici que votre respect pour la Cour
» de France, ou pour les personnes qui en ont
» la faveur, vous empêche de répondre publi-
» quement et d'imprimer. Non; car on dit déjà
» fort hautement que c'est la seule crainte qui
» vous retient; que vous voulez ménager madame

» Guyon de peur qu'elle ne parle de vous, et
» qu'elle ne découvre tous vos secrets. Il ne peut
» point y avoir, disent-ils, de considérations hu-
» maines qui vous retiennent dans une occasion
» si essentielle, et où il y va de tout pour vous.
» Voilà l'extrémité où votre silence vous réduit,
» et je dois avoir cette fidélité de vous dire, quoi
» qu'il m'en coûte, que votre perte est infailli-
» ble, et pour le livre, et pour la réputation,
» et peut-être même pour la doctrine, si l'on ne
» vous entend pas parler hautement, et avec la
» même liberté et la même assurance que vous
» avez fait jusqu'ici.

» Souffrez, Monseigneur, que je vous le dise;
» vous le devez encore plus sur les faits que sur
» la doctrine. Le juge peut suppléer le droit
» d'une partie qui ne sait pas l'expliquer ou le
» défendre; mais il ne peut jamais, sous quelque
» prétexte que ce puisse être, suppléer les faits;
» et ce n'est point assez que vous les proposiez
» en particulier et en secret, il faut les rendre
» publics, afin qu'ils puissent servir de preuve.
» Le juge n'y doit point avoir égard que quand ils
» sont certains, et ils ne sont certains et avérés que
» lorsqu'ils ont été communiqués à la partie, et
» qu'elle n'a pas pu les convaincre de faux. Tout
» ce que je dirois dans des conversations parti-

» culières, ou même tous les écrits que je ferois
» lire en secret, seroient inutiles et ne prouve-
» roient rien. Il faut que ce soit vous-même qui
» parliez, et qui parliez à vos parties, en expo-
» sant la vérité des faits dans des circonstances
» si exactes, qu'eux-mêmes soient obligés d'en
» convenir de bonne foi, ou du moins qu'ils ne
» puissent pas les contredire. C'est à vous à les
» faire taire et à leur fermer la bouche. Encore
» une fois, votre silence dans cette occasion se-
» roit regardé ici comme une pleine et entière
» conviction de tout ce qu'on vous impute, ou
» de tout ce qu'on veut faire entendre contre
» vous. Ne pensez pas, je vous supplie, que quand
» je parle ainsi, je suive en cela mes seules lu-
» mières; c'est le sentiment universel, non-seu-
» lement de nos amis, mais même des cardinaux.
» Ils s'en sont assez expliqués; et ceux mêmes qui
» voudroient vous être les plus favorables, ne
» pourront plus s'empêcher de regarder votre
» livre comme très-dangereux, lorsqu'ils ne pour-
» roient douter que vous l'ayez écrit, comme vos
» parties le disent, pour favoriser madame Guyon
» ou sa doctrine.

» Je réserve pour le dernier article celui de
» votre réponse à M. de Paris. Ce que vous me
» dites de la disposition de la Cour à l'égard de

» vos amis, dont les intérêts vous sont bien plus
» chers que les vôtres, me touche et me pénètre
» tout comme vous; mais je ne sais s'il n'y a pas
» encore plus à craindre pour eux, dans un si-
» lence qui vous condamne sans ressource à la
» face de toute l'Eglise, que dans une réponse
» douce et honnête qui justifiera en même temps
» votre doctrine et votre personne. Plus on veut
» les rendre responsables de toutes vos démar-
» ches, plus il est certain que vous les entraî-
» nerez avec vous dans votre chute, lorsque vous
» vous laisserez convaincre, par votre silence,
» de tous les égaremens dont on veut vous rendre
» suspect. La honte et la confusion d'une mau-
» vaise conduite, à laquelle on persuadera le pu-
» blic qu'ils ont eu part, n'est-ce pas une dis-
» grâce certaine et sans ressource dans l'esprit
» du Roi, et celle qui pourroit davantage les af-
» fliger ?... Tous nos amis jugent vos réponses à
» tous les faits, si nécessaires, que je les vois déjà
» bien alarmés et tous affligés de ce qu'elles re-
» tardent si long-temps; et vous voyez bien que
» nos parties ne manqueront pas d'en tirer tous
» les plus cruels avantages qu'ils pourront. Vous
» vous êtes soutenu dans la doctrine, mais vous
» succomberez dans les faits. Ils ont déjà dit ces
» propres termes : *Nous le verrons, ce grand ar-*

» *chevêque, ce prélat si pieux. On va découvrir*
» *sa conduite ; son bel esprit ne le tirera pas de*
» *cet embarras.*

» Voilà l'état des choses que je vous expose
» simplement ; vous en pénétrerez mieux que
» moi toutes les conséquences, et vos amis mêmes
» s'en laisseront persuader. Que j'aurois souhaité
» vous pouvoir cacher des détails si affligeans !
» Mais dans une occasion où il y va de tout pour
» vous, ne dois-je pas vous être fidèle jusqu'à la
» mort (1). Au milieu de toutes nos craintes et
» de ces profondes ténèbres dans lesquelles nous
» marchons depuis quelque temps, nous voulons
» toujours être fermes et constans à résister à la
» tempête. On nous avertit de toutes parts que
» notre cause est désespérée, et je dis avec con-
» fiance à notre Seigneur : *Domine, salva nos,*
» *perimus ;* Seigneur, sauvez-nous, nous péris-
» sons. J'espère pourtant : le juste peut être op-
» primé, mais la vérité ne sauroit l'être. La bonne
» doctrine sera défendue, et pourvu qu'on la sou-
» tienne on ne sauroit vous faire tomber. Plus
» je vous vois en danger, plus je me hâte de vous
» secourir, et je sens réveiller dans mon cœur
» tout mon zèle et toute ma tendresse : du moins
» je veux prendre part à votre affliction comme

(1) 19 juillet 1698.

» les disciples de Jésus-Christ : *allons et mou-*
» *rons avec lui* ».

Des motifs aussi impérieux ne permirent plus à Fénélon de se renfermer dans le silence qu'il s'étoit prescrit ; mais il lui étoit plus facile de se justifier que de publier sa justification. Il peint lui-même son embarras à ce sujet, dans une lettre à l'abbé de Chanterac (1). « Vous comprenez bien
» qu'après le coup qui a chassé quatre de mes
» amis, je n'ai plus personne pour faire répandre
» mes réponses à Paris, supposé même qu'elles
» fussent imprimées : on trouve mauvais que j'im-
» prime hors du royaume ; au dedans je suis ex-
» posé à d'étranges inconvéniens ; je n'ose écrire
» à personne à Paris, de peur de commettre ceux
» à qui j'écrirois. Peut-être même ne pourrois-je
» plus vous écrire dans la pleine liberté d'un se-
» cret entièrement assuré. De votre part, prenez
» toutes sortes de précautions pour ne m'écrire
» que ce qui pourroit être surpris. Nous n'avons,
» dieu merci, aucun secret qui ne soit très-in-
» nocent et convenable à des gens qui sont très-
» bons catholiques et très-bons français. Au reste,
» quoi qu'il arrive, plus vous verrez l'orage croî-
» tre, plus il faut élever votre voix avec une
» fermeté douce et modeste, pour demander

(1) Du 18 juillet 1698. (Manuscrits.)

» exacte et prompte justice dans une vexation
» aussi longue et aussi manifeste ».

Il ajoutoit dans une autre lettre (1) : « Il ne
» faut pas s'étonner des lettres qui viendront de
» Paris. On ne peut que me condamner quand
» on allègue une suite de faits atroces, ren-
» dus vraisemblables par des lettres de moi, et
» que je ne réponds rien. Vous recevrez cette se-
» maine ma *Réponse à la Relation de M. de*
» *Meaux*. Le travail est très-long; je n'ai pu avoir
» les ouvriers; il m'a fallu ramasser des pièces et
» transcrire exactement mot pour mot de peur
» de chicanes. J'attends encore un éclaircissement
» important de Paris : pourvu qu'on attende ma
» réponse, on verra si clair sur les faits, que j'es-
» pérerai justice. Quoi qu'il arrive, j'adorerai
» Dieu, et je le bénirai mille et mille fois de m'a-
» voir donné en vous un ami selon son cœur, qui
» console le mien de toutes ses croix. Je vous re-
» verrai avec le même attendrissement que si vous
» reveniez victorieux ».

LX.
Réponse de Fénélon à la Relation sur le Quiétisme.

Fénélon n'avoit eu connoissance de la fameuse *Relation* de Bossuet que le 8 juillet; et sa réponse fut composée, imprimée, et étoit parvenue à Rome le 30 août. En l'adressant à l'abbé de Chanterac, il lui écrivoit (2) : « J'ai tâché de

(1) Du 2 août 1698. (Manuscrits.)

(2) Manuscrits.

» faire ma *Réponse* avec sincérité, et vous pour-
» rez remarquer que je tire mes principales preu-
» ves de la *Relation* même de M. de Meaux. Je
» remercie Dieu de ce qu'il met dans votre cœur
» et dans votre bouche pour moi : s'il veut que
» je succombe, il faut adorer ses desseins : une
» de mes plus sensibles douleurs, c'est de penser
» à l'état violent et amer où votre amitié pour
» moi vous a mis ».

Ce fut donc dans l'intervalle de cinq semaines, dans un moment où ses adversaires venoient de publier quatre écrits très-importans contre lui (1), dans un temps où son cœur étoit brisé par le sentiment cruel de la disgrâce de ses amis, et par l'inquiétude encore plus cruelle d'entraîner dans sa chute le seul qui lui restoit à la Cour, que Fénélon conserva assez de facultés et d'énergie pour composer ce chef-d'œuvre de discussion et d'éloquence. Aussi rien n'égala l'étonnement et l'admiration dont tous les esprits furent frappés à Paris, à Rome et dans toute l'Europe, en voyant la justification suivre de si près l'accusation. Il y eut telle province en France et telle contrée en Europe, où la *Réponse à la Relation sur le Quiétisme* parvint en même temps que la *Relation*

(1) La Lettre de l'archevêque de Paris, une Lettre de Bossuet, la Relation sur le Quiétisme par le même, une Instruction pastorale de l'évêque de Chartres.

elle-même. On ne savoit ce qu'on devoit le plus admirer dans cette *Réponse*. La clarté dans l'exposition des faits; l'ordre et l'exactitude rétablis dans leur marche naturelle, chaque accusation détruite par des preuves irrésistibles; le mérite si rare de mettre dans la justification plus de précision que n'en offroient les accusations; l'accord encore plus rare de la simplicité, de l'élégance et de la noblesse du style; l'art admirable avec lequel Fénélon avoit su, sans foiblesse et sans mollesse, mettre à l'écart le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, le Roi et madame de Maintenon, pour ne faire tomber ses traits que sur Bossuet seul qui l'avoit si cruellement offensé; en un mot, cette profonde indignation d'une ame vertueuse, qui se fait plutôt sentir qu'apercevoir, parce qu'elle conserve encore assez d'empire sur elle-même pour respecter, dans son adversaire, la dignité de son propre caractère : telles sont les foibles nuances qui peuvent offrir une image imparfaite de cette admirable composition.

Fénélon s'étonne d'abord, dans sa réponse, de ce que Bossuet a transporté tout-à-coup, sur des faits, une discussion qui n'avoit été, jusqu'alors, agitée et traitée que sur des points dogmatiques.

les erreurs de sa doctrine, par approuver qu'elle exprimât, dans une déclaration authentique qu'il avoit lui-même dictée, *qu'elle avoit toujours eu l'intention d'écrire dans un sens très-catholique, ne comprenant pas alors qu'on en pût donner un autre.*

« Si M. de Meaux (1), qui avoit une connois-
» sance détaillée des manuscrits les plus secrets
» de madame Guyon, de ces manuscrits dont il
» a rapporté, dans sa *Relation*, des fragmens si
» remarquables, pour la représenter comme in-
» fectée des principes les plus dangereux et les
» plus extravagans, a cru cependant *qu'on pouvoit*
» *excuser ses intentions*, comment moi, à qui
» tous ces manuscrits, toutes ces visions, tous
» ces prétendus miracles étoient entièrement in-
» connus, n'aurois-je pas eu le droit de présu-
» mer intérieurement *en faveur des intentions de*
» *madame Guyon*, comme M. de Meaux en pré-
» sumoit dans des actes publics ».

Il rappelle également l'acte de *soumission* à M. le cardinal de Noailles, que madame Guyon avoit souscrit le 28 août 1696, dans lequel ce prélat l'admettoit à reconnoître ses erreurs, *en excusant ses intentions*, et la maintenoit dans la participation aux sacremens.

(1) Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

« J'ai

« J'ai donc pu être trompé *sur les intentions*
» de madame Guyon (1), comme l'ont été des
» prélats si respectables qui étoient devenus ses
» supérieurs naturels par son séjour dans leurs
» diocèses, et qui devoient être beaucoup plus
» instruits sur les détails les plus secrets de sa
» doctrine et de ses mœurs.

» Quant aux bruits qui courent contre les
» mœurs de madame Guyon depuis son emprison-
» nement, j'en laisse l'examen à ses supérieurs;
» s'ils se trouvoient véritables, plus je l'ai estimée,
» plus j'aurois horreur d'elle; plus j'en ai été édi-
» fié, plus je serois scandalisé de l'excès de son
» hypocrisie. L'Eglise demanderoit un exemple
» sur cette personne qui auroit caché une si hor-
» rible dépravation sous tant de démonstrations
» de piété.

» Je demande actuellement à M. de Meaux,
» devant Dieu, qu'il m'explique précisément
» qu'est-ce qu'il est en droit de vouloir au-delà ?
» Qu'y a-t-il de clair parmi les hommes, si tout
» ce qu'on vient de voir ne l'est pas. Le but de
» M. de Meaux n'est pas de me faire condamner
» les livres de madame Guyon, mais de persua-
» der au public que je ne les ai jamais condamnés
» jusqu'ici; il ne songe pas à me les faire aban-

(1) Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

» donner, mais à dire que je l'ai soutenue : c'est » mon tort qu'il cherche pour sa justification ».

On voit que Fénélon se croyoit obligé de suspendre encore son jugement sur les étranges accusations qu'on avoit répandues dans le public contre madame Guyon ; mais la force avec laquelle il provoquoit lui-même la punition de cette femme si elle étoit trouvée coupable, annonçoit assez son mépris pour ses vils détracteurs. Le noble dédain avec lequel il les bravoit ne leur permit plus d'attribuer son silence à la crainte d'être compromis par les aveux de madame Guyon.

Nous ne répéterons point tout ce que dit Fénélon sur ce qui s'étoit passé pendant les conférences d'Issy, sur la signature des trente-quatre articles, sur les circonstances de son sacre, sur son refus d'approuver le livre de M. de Meaux, sur la publication du livre des *Maximes*, sur le refus des conférences. Nous avons déjà rapporté tous ces faits à leur époque, sans dissimuler la diversité de quelques circonstances que les deux adversaires cherchoient à y mêler pour en tirer des conséquences favorables. Mais on croit pouvoir affirmer que, dans sa *Réponse à la Relation sur le Quiétisme*, Fénélon représenta toutes ces circonstances avec tant de candeur et de vérité,

qu'il laissa une entière conviction dans tous les esprits : trop heureux s'il eût été aussi fondé à triompher sur la doctrine qu'il le fut à démontrer l'innocence de sa conduite et la pureté de ses intentions !

Bossuet avoit prévu que Fénélon ne manqueroit pas de lui rappeler son empressement à être son consécrateur, et que cet empressement étoit difficile à concilier avec l'opinion qu'il déclaroit avoir, dès ce temps-là, des sentimens erronés du nouvel archevêque de Cambrai. Il avoit en conséquence cherché à prévenir l'effet de cette observation, en comparant son empressement à la sainte obstination des évêques d'Egypte pour consacrer Synésius, évêque de Ptolémaïde, malgré les erreurs que ce célèbre personnage déclaroit hautement professer, et vouloir professer. Fénélon démontra que l'exemple n'étoit pas fort heureusement choisi ; qu'il étoit bien évident que les évêques d'Egypte ne se seroient pas obstinés à élever à l'épiscopat, un homme qui, bien loin d'annoncer la docilité que Bossuet supposoit alors à Fénélon, affectoit de protester qu'il resteroit attaché, jusqu'à la mort, à des opinions et à des habitudes contraires aux premières vérités du christianisme et aux règles les plus essentielles de la discipline ecclésiastique. Fénélon observoit,

ainsi que tous les auteurs qui ont parlé de ce fait singulier, que les évêques ne s'étoient point arrêtés aux frivoles protestations de Synésius, parce qu'elles n'étoient qu'une pieuse ruse, assez usitée dans ce temps de désintéressement et de simplicité, pour échapper au fardeau de l'épiscopat (1).

Bossuet avoit écrit, dans sa *Relation sur le Quiétisme* : « *Oserois-je le dire? Je le puis avec confiance et à la face du soleil, moi, le plus simple de tous les hommes, je veux dire le plus incapable de toute finesse et de toute dissimulation, ai-je pu remuer seul, par d'imperceptibles ressorts, d'un coin de mon cabinet, parmi mes papiers et mes livres, toute la Cour, tout Paris, tout le royaume, toute l'Europe et Rome même, pour exécuter le hardi dessein de perdre, par mon seul crédit, M. l'archevêque de Cambrai* »?

Ce mouvement oratoire pouvoit inspirer de l'intérêt aux lecteurs. Bossuet étoit assurément bien éloquent; mais il auroit fallu plus que de l'éloquence pour persuader que, dans le moment où il écrivoit les paroles que nous venons de rapporter, il n'avoit pas en effet, à sa disposition tous les moyens de crédit et de puissance qui lui donnoient de si grands avantages contre

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° VIII.

l'archevêque de Cambrai alors proscrit, exilé, loin de Paris et de la Cour, persécuté dans ses amis les plus chers et n'ayant à opposer à des adversaires puissans, que sa vertu, son génie et le témoignage de sa conscience. Fénélon n'étoit-il pas en droit de lui répondre, avec une douce ironie (1) : « Vous avez recours aux plus vives » figures pour dépeindre une séduction prompte » et presqu'universelle en ma faveur. Vous me » permettrez de vous dire ce que vous disiez » contre moi : *Quoi, le pourra-t-on croire? Ai-je* » *réuni d'un coin de mon cabinet*, à Cambrai, *par* » *des ressorts imperceptibles*, tant de personnes » désintéressées et exemptes de préventions? Que » dis-je, exemptes de préventions? Ajoutons, qui » étoient si prévenues contre moi avant d'avoir » lu mes écrits. Ai-je pu faire pour mon livre, » moi éloigné, moi contredit, moi, accablé de » toutes parts, ce que M. de Meaux dit qu'il ne » pouvoit faire lui-même contre ce livre, quoi- » qu'il fût en autorité, en crédit, en état de se » faire craindre. M. de Meaux a dit (2) : « *Les* » *cabales, les factions se remuent; les passions,* » *les intérêts partagent le monde* ». Quel intérêt » peut engager quelqu'un dans ma cause? De

(1) Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

(2) Relation sur le Quiétisme.

» quel côté sont les *cabales, les factions?* Je suis
» seul et destitué de toute ressource humaine :
» quiconque regarde un peu *son intérêt* n'ose plus
» me connoître. M. de Meaux continue ainsi (1):
» *De grands corps, de grandes puissances s'é-*
» *meuvent.* Où sont-ils *ces grands corps?* où sont
» *ces grandes puissances* dont la faveur me sou-
» tient? C'est ainsi que ce prélat s'excuse sur ce
» que le monde paroît *partagé* pour un livre
» qu'il avoit d'abord dépeint comme abominable
» et incapable de souffrir aucune saine explica-
» tion; et c'est dans cette conjoncture qu'il a
» jugé à propos de passer de la doctrine aux
» faits ».

Voilà ce que répondoit alors Fénélon à ce singulier passage de la *Relation* de Bossuet.

Que n'auroit-il pas pu ajouter, s'il eût eu connoissance de toutes les pièces que les derniers éditeurs de Bossuet ont jugé à propos de publier (2).

Fénélon termine sa réponse par ce défi remarquable (3): « S'il reste à M. de Meaux quelqu'é-
» crit ou quelqu'autre preuve à alléguer contre

(1) Relation sur le Quiétisme.

(2) Voyez les tomes XIII, XIV et XV de l'édition des Œuvres de Bossuet. (*De dom Déforis.*)

(3) Réponse à la Relation sur le Quiétisme.

» ma personne, je le conjure de n'en point faire
» un demi-secret pire qu'une publication abso-
» lue; je le conjure d'envoyer tout à Rome, afin
» qu'il me soit promptement communiqué par
» les ordres du Pape. Je ne crains rien, Dieu
» merci, de tout ce qui sera communiqué et exa-
» miné juridiquement; je ne puis être en peine
» que des bruits vagues ou des allégations qui
» ne seroient pas approfondies. S'il me croit telle-
» ment impie et hypocrite, qu'il ne puisse trou-
» ver son salut et la sûreté de l'Église qu'en me
» diffamant, il doit employer, non dans des li-
» belles, mais dans une procédure juridique,
» toutes les preuves qu'il aura. Pour moi, je ne
» puis m'empêcher de prendre ici à témoin celui
» dont les yeux éclairent les plus profondes té-
» nèbres et devant qui nous paroîtrons bientôt;
» il sait, lui qui lit dans mon cœur, que je ne
» tiens à aucune personne ni à aucun livre; que
» je ne suis attaché qu'à lui et à son Eglise; que
» je gémis sans cesse en sa présence pour lui de-
» mander qu'il ramène la paix et qu'il abrège
» les jours de scandale; qu'il rende les pasteurs
» aux troupeaux; qu'il les réunisse dans sa mai-
» son, et qu'il donne autant de bénédictions à
» M. de Meaux qu'il m'a donné de croix ».

LXI. Impression

Il est difficile de se faire une idée de la révo-

qu'elle produit.

lution subite, que la *Réponse* de Fénélon opéra dans tous les esprits. Plus la *Relation* de Bossuet avoit fait naître de préventions contre l'archevêque de Cambrai, plus on fut étonné de la facilité avec laquelle il avoit dissipé tous les nuages, éclairci tous les faits et montré sa vertu dans tout son éclat.

Bossuet avoit fait valoir, avec tant d'art, sa modération et ses ménagemens pour Fénélon, dans les premiers temps, qu'on sembloit plaindre ce grand homme de n'avoir éprouvé que de l'ingratitude de la part de son ancien disciple. Les témoignages qu'il avoit produits de la déférence filiale que l'abbé de Fénélon avoit promise dans tant de lettres, à un prélat que son *antiquité* (1) et ses grands talens avoient établi l'oracle de l'Eglise de France, paroissoient convaincre l'archevêque de Cambrai d'une espèce d'hypocrisie, par le contraste de sa conduite actuelle.

L'assurance avec laquelle Bossuet avoit présenté tous les faits de sa *Relation*, le nom du

(1) C'est l'expression qu'emploie Bossuet, et que lui seul pouvoit hasarder; elle peint à la fois le caractère auguste de cette figure si noble et si imposante, et ce génie antique et solennel qui sembloit avoir assisté à l'origine des temps, pour révéler les secrets de la Providence, et apprendre à la longue suite des générations les causes premières de tant de révolutions, qui ont changé si souvent la face du monde.

Roi et de madame de Maintenon, qui y étoient invoqués à chaque page, leur avoient donné une sorte d'évidence qui n'admettoit aucune explication et ne permettoit aucun doute. On a vu, par tout ce que nous avons déjà rapporté, que dans ce moment d'une crise si terrible, les amis les plus zélés de Fénélon furent frappés d'une espèce de stupeur : leur triste silence ne laissoit entendre que les cris triomphans de ses ennemis; ce n'étoit plus que dans les prières, dans les larmes et dans cette pieuse confiance que la religion entretient toujours dans les cœurs vertueux, qu'ils cherchoient les consolations nécessaires pour fixer leur opinion incertaine et soulager leurs cœurs oppressés par la douleur.

Ce fut au milieu de toutes les clameurs de la prévention, au milieu de ce grand scandale de la religion, ce fut dans ce deuil de l'amitié consternée que parut tout-à-coup la *Réponse* de Fénélon : elle rendit, par une espèce d'enchantement, le bonheur et la sérénité à ceux qui n'avoient pas cessé de croire à la vertu, et la confiance à ceux qui avoient eu la foiblesse d'en douter. Il ne vint à l'idée de personne de blâmer la noble indignation avec laquelle Fénélon avoit élevé sa voix pour repousser des accusations qui auroient dégradé la sainteté de son ministère, si elles avoient

pu trouver le plus léger fondement dans l'irrégularité de sa conduite.

On sentit qu'écrasé par la puissance et l'autorité, abandonné des hommes dont l'opinion légère étoit égarée par les prestiges de l'éloquence, il avoit le droit de ne se confier qu'au courage de la vertu; qu'il devoit braver toutes les foibles et pusillanimes considérations qui auroient pu arrêter l'essor de sa voix et comprimer les mouvemens d'une ame profondément indignée. On l'avoit forcé de renoncer à cette modération que sa douceur et sa modestie lui avoient prescrite jusqu'alors. Réduit à combattre pour l'honneur, l'accusé devoit se montrer encore plus imposant que l'accusateur, s'il ne vouloit pas rester accablé sous le poids de l'accusation.

On s'étoit bien attendu que Fénélon, que l'on supposoit embarrassé dans ses moyens de justification, chercheroit à employer toutes les ressources d'un esprit fécond et brillant pour pallier ou pour excuser tout ce qui paroissoit le charger avec tant d'évidence; mais personne n'avoit imaginé, qu'appuyé sur le seul témoignage de sa conscience, il sauroit s'élever à cette hauteur prodigieuse qui lui permit, non-seulement de repousser tous les coups que son adversaire lui avoit portés, mais de le forcer lui-même à se

défendre pour se justifier. Cette révolution inattendue excita autant de surprise dans les esprits qu'elle trouva d'admirateurs.

De cette première impression générale, résultèrent des réflexions plus raisonnées sur les moyens dont Bossuet avoit fait usage dans sa *Relation*.

Ils étoient fondés sur des actes que la confiance seule lui avoit transmis, et dont la délicatesse sembloit lui interdire l'usage. Il devoit à la seule confiance de madame Guyon tous ces manuscrits dont il avoit employé les extraits à la couvrir de ridicule.

Les lettres si humbles et si soumises de l'abbé de Fénélon au plus grand évêque de l'Eglise de France avoient été également écrites dans la sécurité de la confiance et de l'amitié. Elles attestoient la candeur et la bonne foi d'un cœur docile et religieux; elles étoient d'ailleurs conformes aux règles de la discipline ecclésiastique. Fénélon, alors simple prêtre, devoit cette soumission au caractère dont Bossuet étoit revêtu; sans doute Fénélon, devenu archevêque de Cambrai, n'avoit pas le droit de changer d'opinion sur des points de doctrine, mais il prétendoit n'avoir changé ni d'opinion ni de conduite. Il croyoit s'être conformé, dans son livre des *Maximes*,

aux trente-quatre articles d'Issy, et il accusoit Bossuet de s'être lui-même écarté de ces articles. C'étoit là le point de la controverse, et le jugement du Pape devoit seul décider entre les deux prélats.

Quant à la lettre de Fénélon à madame de Maintenon (1), que Bossuet avoit présentée dans sa *Relation* comme *un mystère d'iniquité*, on peut se rappeler que cette lettre avoit été lue en présence de M. de Beauvilliers, de M. de Chevreuse, du cardinal de Noailles, de l'évêque de Chartres et de M. Tronson; que les deux prélats avoient paru approuver toutes les considérations qu'elle renfermoit, et qu'ils les avoient même fait approuver à madame de Maintenon en lui remettant cette lettre, qui ne pouvoit déplaire qu'à Bossuet seul. On avoit autant de peine à comprendre que Bossuet pût établir, sur une pareille lettre, une conspiration effrayante pour la religion et la morale, qu'à excuser madame de Maintenon d'avoir trahi la confiance de Fénélon, en livrant cette lettre à son adversaire (2).

(1) Celle du 2 août 1696.

(2) On ignoroit alors que des considérations puissantes et respectables avoient commandé ce sacrifice à madame de Maintenon. Des autorités auxquelles elle devoit naturellement déférer, l'avoient convaincue que l'intérêt de l'Eglise et de la vérité

Des considérations d'un autre genre servoient encore à concilier à Fénélon l'intérêt général : on s'affligeoit que Bossuet eût choisi le moment où il venoit d'obtenir de Louis XIV la disgrâce des parens et des amis de Fénélon, pour essayer de flétrir sa personne même, en le représentant comme le *Montan d'une nouvelle Priscille;* on s'affligeoit surtout qu'il eût fait concourir cette étrange accusation avec la procédure infâmante qu'on étoit alors occupé à diriger contre madame Guyon et le père Lacombe.

Il n'est donc pas étonnant que, plus on avoit été entraîné par la *Relation* de Bossuet, plus on fut ramené par un sentiment de bienveillance vers Fénélon. Ce flux et ce reflux de l'opinion, ce retour de l'intérêt public contre la première surprise d'un jugement précipité, se font remarquer dans toutes les circonstances où de grandes passions et de grands hommes sont en présence et en opposition.

Mais ce qui parut surtout aux courtisans habiles, le plus grand effort de l'art et du génie, c'étoit l'adresse avec laquelle Fénélon avoit su repousser tous les traits de Bossuet, sans compromettre un

exigeoit une entière manifestation de toutes les circonstances d'une affaire à laquelle elle avoit eu tant de part, et sur laquelle les opinions paroissoient se partager.

seul de ses amis, sans envelopper MM. de Beauvilliers et de Chevreuse dans les difficultés d'une cause qui sembloit leur être commune, sans prononcer un seul mot qui pût blesser le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, ou aigrir madame de Maintenon dont il avoit tant à se plaindre, sans offrir à Bossuet le plus léger prétexte de l'accuser auprès du Roi, déjà si exaspéré contre lui. Il faut en effet convenir que cette partie de sa défense n'étoit ni la moins délicate, ni la moins difficile. L'honneur ne permettoit pas à Fénélon de flatter des ennemis puissans, et la prudence lui défendoit de les irriter sans nécessité.

La *Réponse* de l'archevêque de Cambrai opéra la même révolution à Rome qu'à Paris. On a vu par les lettres de l'abbé de Chanterac que sa cause y étoit presque désespérée; mais à peine sa réponse y fut-elle parvenue, que tous les esprits revinrent à Fénélon. Un cardinal disoit à l'abbé de Chanterac : « Je l'ai lue avec le même épanche-» ment de joie et de bonheur que j'aurois éprouvé, » si, après avoir vu M. l'archevêque de Cambrai » long-temps plongé et abîmé dans une mer pro-» fonde, je le revoyois tout-à-coup revenir heu-» reusement à bord, et remonter en sûreté sur » le rivage ».

Lettre du 3 sept. 1698. (Manuscr.)

Mais le plus heureux de tous étoit le vertueux

abbé de Chanterac; plus son excellent cœur avoit souffert, plus il renaissoit au calme et au bonheur. « Ne craignez point que je sois, ni lassé de nos » embarras, ni affligé de toutes nos peines. Lors» que je voyois votre innocence sur le point d'être » accablée par votre répugnance à répondre à » tant d'accusations injustes, et que votre silence » mettoit encore la bonne doctrine en danger » d'être confondue avec les plus grossières erreurs, » je vous avoue que je me trouvois quelquefois » dans de terribles ennuis; *et là, sous l'ombre » du genièvre* (1), je n'étois pas toujours bien le » maître de mes inquiétudes; mais à présent que » la vérité est connue, et que vous avez fait ce » qui dépend de vous pour l'éclaircir et pour la » défendre, tout ce qui pourroit arriver me pa» roîtroit un ordre si particulier de la Providence » sur nous, que je n'oserois ni m'en plaindre à » Dieu, ni même en être affligé. Je me soumet» trai tranquillement à son bon plaisir ».

Lettre de l'abbé de Chanterac, 18 septemb. 1698. (Manuscr.)

Lorsqu'il alla présenter au Pape la *Réponse* de

(1) *Cùm..... sederet subter unam juniperum, petivit animæ suæ ut moreretur, et ait: Sufficit mihi, Domine, tolle animam meam: neque enim melior sum quàm patres mei.* « Elie, dans » sa douleur, s'assit sous un genièvre; et souhaitant la mort, » il dit à Dieu: Seigneur, c'est assez: retirez mon ame de mon » corps, car je ne suis pas meilleur que mes pères ».

Rois, liv. III, ch. 19, v. 4.

Fénélon *à la Relation* de Bossuet, ce pontife, qui l'avoit déjà lue, l'accueillit avec une affection et une bonté encore plus sensibles que dans ses audiences précédentes. Il eut l'occasion de faire la même observation auprès de tous les cardinaux et des prélats les plus distingués de la cour de Rome. On voyoit facilement qu'ils étoient soulagés d'un poids qui oppressoit leur ame; tant la réputation de Fénélon étoit chère à tous les amis de la religion et de l'Eglise? tant il avoit été nécessaire qu'il manifestât dans sa réponse le courage, l'indignation, la force et l'évidence qui appartiennent à l'innocence outragée?

LXII. Le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres désirent de se rapprocher de Fénélon.

Ce retour subit de l'opinion en faveur de Fénélon, parut frapper le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, et les disposer un moment à se rapprocher de lui; cette malheureuse guerre avoit pris une direction entièrement contraire à leurs vues et à leur attente. La véhémence de Bossuet les avoit écartés malgré eux de ces mesures de bienséance et de ce système de modération auxquels ils auroient voulu rester fidèles. Ils ne pouvoient d'ailleurs ignorer les fâcheux effets qui résultoient d'une controverse si animée entre les membres les plus respectables de l'Eglise de France. Leur piété s'affligeoit de voir leurs noms rappelés sans cesse dans des écrits qui étoient devenus

devenus un sujet de scandale, bien plus que d'édification. Nous avons en effet une lettre de Fénélon (1), qui nous apprend que l'évêque de Chartres lui fit parvenir indirectement quelques idées de conciliation. Cet intermédiaire faisoit connoître à Fénélon « que l'évêque de Chartres » et madame de Maintenon vouloient la paix, » mais qu'on faisoit les derniers efforts pour la » traverser. Ce ne peut être que M. de Meaux, » ajoutoit Fénélon; car je sais que M. de Paris » est las de cette affaire; qu'il ne cherchoit qu'à » sortir d'intrigue; qu'il vouloit entrer dans des » tempéramens, s'unir avec mes amis, et blâmer » le procédé violent de M. de Meaux. Mettez-» vous à ma place; peut-on refuser de chercher » des voies de paix? Je l'ai fait pour n'avoir rien » à me reprocher; mais je n'espère point que » M. de Paris résiste à M. de Meaux pour toutes » les démarches où il entreprendra de l'entraî-» ner ».

LXIII. Bossuet publie ses Remarques sur la réponse de Fénélon.

Ce que Fénélon avoit prévu arriva; Bossuet fut instruit de ces premières ouvertures, et prit des mesures pour en prévenir le succès. Il ne pouvoit se dissimuler que le dernier écrit de Fénélon paroissoit lui avoir ramené tous les esprits;

(1) Du 6 septembre 1698. (Manuscrits.)

il croyoit son honneur intéressé à changer cette disposition, et il se flatta d'y parvenir en publiant des *Remarques sur la réponse de M. de Cambrai.* Il avoit employé près de deux mois à les composer; elles étoient beaucoup plus étendues que sa *Relation*, et ne pouvoient pas offrir le même intérêt. La *Relation* réunissoit, comme nous l'avons déjà dit, tout ce qui peut exciter la curiosité, ou même flatter la malignité. La singularité du caractère et des aventures de madame Guyon, et l'enthousiasme qu'on supposoit à ses disciples, offroient, si on peut le dire, le charme d'un roman par les couleurs agréables que Bossuet avoit su donner à ce tableau. La révélation de plusieurs anecdotes piquantes et secrètes, que l'on y apprenoit pour la première fois au public, le caractère et le rang des principaux personnages qui y figuroient, appeloient l'attention des courtisans sur toutes les circonstances d'une affaire où le Roi et madame de Maintenon jouoient un rôle principal.

Le mérite de toutes ces circonstances, si propres à faire disparoître la sécheresse d'une controverse théologique, ne pouvoit pas se retrouver dans les *Remarques* que publia Bossuet. On y reconnoît toujours son talent si distingué pour la dialectique et la discussion; mais la forme qu'il

avoit donnée à ces *Remarques* n'admettoit ni ces grands mouvemens oratoires, ni le charme de cet intérêt continu qui se répand sur toute la suite d'un récit historique; et tout le monde sait à quel degré de perfection Bossuet portoit ces deux qualités si brillantes.

Les *Remarques* n'offroient guère, en grande partie, qu'un tableau à deux colonnes, où il avoit placé la réfutation à côté des allégations. Il y avoit mêlé des accusations très-véhémentes, dont nous rendrons compte en rapportant la *Réponse* de Fénélon à ces *Remarques*.

LXIV. Fénélon répond aux Remarques de Bossuet.

Si on veut prendre une idée de la célérité avec laquelle Fénélon répondit aux *Remarques* de Bossuet, il suffira de lire ce fragment de l'une de ses lettres à l'abbé de Chanterac (1) : « Pour ma » réponse à l'ouvrage tout récent de M. de Meaux, » elle ne tardera pas à partir. Je ferai demain » mon extrait; il me faudra *trois jours* pour le » faire exactement et avec ordre; ensuite il me » faudra *six ou sept jours* pour la composition; » il en faut *quatre ou cinq* à l'imprimeur tout au » moins. Comptez donc sur quinze ou seize jours » en tout ».

Ce fut en effet dans un si court espace de temps qu'il composa sa *Réponse aux Remarques*

(1) 30 octobre 1698. (Manuscrits.)

de Bossuet; ouvrage qui acheva de fixer en sa faveur, sur la question des faits, l'heureuse révolution que sa *Réponse à la Relation* avoit déjà opérée.

On éprouve une impression triste et religieuse en lisant le début de cette réponse.

« Monseigneur, jamais rien ne m'a tant coûté » que ce que je vais faire; vous ne me laissez » plus aucun moyen pour vous excuser en me » justifiant. La vérité opprimée ne peut plus se » délivrer qu'en dévoilant le fond de votre con- » duite; ce n'est plus ni pour attaquer ma doc- » trine, ni pour soutenir la vôtre que vous » écrivez, c'est pour me diffamer (1). *M. de* » *Cambrai*, dites-vous, *a déployé toutes les* » *adresses de son esprit* (*Dieu l'a permis*), *pour* » *me forcer à mettre en évidence le caractère* » *de cet auteur*. Vous ajoutez : *J'ai affaire à* » *un homme enflé de cette fine éloquence, qui* » *a des couleurs pour tout, à qui même les* » *mauvaises causes sont meilleures que les* » *bonnes, parce qu'elles donnent lieu à des* » *tours subtils que le monde admire*. Où est-ce » qu'on a vu cette *enflure?* Si elle a paru dans » mes écrits, je veux m'humilier; si j'ai écrit d'un » style hautain et emporté, j'en demande par-

(1) Remarques de Bossuet.

» don à toute l'Eglise ; mais si je n'ai répondu
» à des injures que par des raisons, et à des so-
» phismes sur mes paroles prises à contre-sens,
» que par la simple exposition du fait, le lecteur
» pourra croire que ma *souplesse* n'est pas mieux
» prouvée que mon *enflure de cœur.* Continuons :
» *Pour moi, je n'en sais pas tant ; je ne suis pas*
» *politique...... Simple et innocent théologien,*
» *je crus......* Ailleurs, vous vous rendez le plus
» beau de tous les témoignages par une des plus
» grandes figures : *Quoi! ma cabale ! mes émis-*
» *saires ! L'oserois-je dire? je le puis avec con-*
» *fiance, et à la face du soleil, le plus simple*
» *de tous les hommes.....* Pendant que vous vous
» donnez de si belles couleurs, vous ne cessez
» de m'en donner d'affreuses ; vous vous sentez
» obligé *d'avertir sérieusement les Chrétiens de*
» *se donner de garde d'un orateur, qui, sembla-*
» *ble aux rhéteurs de la Grèce, dont Socrate*
» *a si bien montré le caractère, entreprend de*
» *prouver et de nier tout ce qu'il veut, qui peut*
» *faire des procès sur tout, et vous ôter tout-à-*
» *coup avec une souplesse inconcevable la vérité*
» *qu'il aura mise devant vos yeux.....* Il est aisé
» de voir qu'en parlant ainsi, vous pensiez à ces
» hommes qui, dans une place publique, se
» jouent par leurs tours de souplesse des yeux

» de la populace. Aussi finissiez-vous en disant :
» *J'écris ceci pour le peuple, ou, pour parler*
» *nettement, afin que le caractère de M. de*
» *Cambrai étant connu, son éloquence, si Dieu*
» *le permet, n'impose plus à personne*..... C'est
» donc *jusqu'au peuple* que s'étend votre charité,
» pour me montrer au doigt comme un impos-
» teur qui lui tend des piéges; pour vous, vous
» vous récriez que vous avez besoin de réputa-
» tion dans votre diocèse ; tout au contraire, se-
» lon vous, le diocèse et la province de Cambrai
» ont besoin de se défier de moi comme d'un
» impie et d'un hypocrite.... Quelle indécence
» que d'entendre dans la maison de Dieu, jus-
» que dans son sanctuaire, ses principaux mi-
» nistres recourir sans cesse à ces déclamations
» vagues qui ne prouvent rien. Votre âge et mon
» infirmité nous feront bientôt comparoître tous
» deux devant celui que le crédit ne peut appai-
» ser, et que l'éloquence ne peut éblouir.

» Ce qui fait ma consolation, c'est que, pen-
» dant tant d'années où vous m'avez vu de si près
» tous les jours, vous n'avez jamais eu à mon
» égard rien d'approchant de l'idée que vous vou-
» lez aujourd'hui donner de moi aux autres. Je
» suis *ce cher ami, cet ami de toute la vie, que*
» *vous portiez dans vos entrailles*. Même après

» l'impression de mon livre, *vous honoriez ma*
» *piété;* je ne fais que répéter vos paroles dans
» ce pressant besoin. Vous aviez cru devoir *con-*
» *server en de si bonnes mains le dépôt important*
» *de l'instruction des princes; vous applaudîtes*
» au choix de ma personne pour l'archevêché de
» Cambrai. Vous m'écriviez encore, après ce
» temps-là, en ces termes : *Je vous suis uni dans*
» *le fond du cœur, avec le respect et l'inclina-*
» *tion que Dieu sait. Je crois pourtant ressentir*
» *encore je ne sais quoi qui nous sépare un peu,*
» *et cela m'est insupportable.* Honorez-vous,
» Monseigneur, d'une amitié si intime les gens
» que vous connoissez pour faux, hypocrites et
» *imposteurs?* Leur écrivez-vous de ce style? Si
» cela est, on ne sauroit se fier à vos belles pa-
» roles, non plus qu'aux leurs : mais avouez-le;
» vous m'avez cru très-sincère jusqu'au jour où
» vous avez mis votre honneur à me déshonorer,
» et où, les dogmes vous manquant, il a fallu
» recourir aux faits pour rendre ma personne
» odieuse.

» Loin de m'étonner de ce procédé, je l'ai
» prévu comme une suite inévitable de vos pre-
» mières attaques. D'abord, vous vous êtes tout
» promis de vos talens, de votre autorité; à me-
» sure que vous vous promettiez des succès plus

» prompts et plus faciles, vous les promettiez
» aux autres, et c'est par tant de promesses que
» vous les avez engagés dans des extrémités si con-
» traires à leur modération naturelle...... Vous
» assuriez que mon livre n'étoit susceptible d'au-
» cune saine explication ; vous promettiez, de ce
» ton affirmatif qui vous est naturel, qu'au pre-
» mier coup-d'œil Rome entière seroit unanime
» pour frapper d'anathême toute ma doctrine.
» Quel mécompte ? Plus on l'examine, plus elle
» trouve de défenseurs non suspects, qui ne
» m'ont jamais vu, qui ne me verront jamais, et
» auprès de qui je n'ai aucune recommandation
» que celle de mon innocence. Jamais livre n'a
» été si rigoureusement examiné ; jamais on n'a
» fait contre aucun livre, surtout en matière de
» spiritualité, tant d'objections subtiles et ou-
» trées..... Il a donc fallu soutenir vos premiers
» efforts par de nouveaux engagemens. Vous avez
» représenté aux autres prélats qu'on ne pouvoit
» plus reculer, sans vous déclarer auteur du
» scandale, et sans faire triompher la cause de
» madame Guyon, que vous supposez toujours
» inséparable de la mienne. Au nom de madame
» Guyon, on frémit, et on vous laisse faire ; vous
» passez des dogmes aux faits. Ma personne, selon
» vous, est encore plus dangereuse par ses arti-

» fices, que mon livre par ses erreurs. Le monde
» entier, d'abord frappé de la nouveauté des faits,
» et qu'on avoit prévenu à loisir contre moi, re-
» vient à mesure qu'on lit mes réponses. Les faits
» s'évanouissent; tout vous échappe : de tant
» d'esprits prévenus d'abord, il ne vous reste
» qu'une troupe toujours prête à vous applaudir,
» et qu'un certain nombre d'hommes timides que
» vous entraînez malgré eux par les moyens effi-
» caces que tout le monde voit, et qu'il est aisé
» de prendre dans la situation où vous êtes.

» Il étoit naturel de craindre qu'à la fin, ceux
» que vous avez engagés trop avant n'ouvrissent
» les yeux, faut-il donc s'étonner que vous ayez
» recours à l'*enchantement?* L'*enchantement* ex-
» plique tout dans votre réponse. Selon votre be-
» soin, vous faites croître *ma souplesse* à mesure
» que vos preuves s'évanouissent. Plus j'emploie de
» bonnes raisons, plus je raconte de faits déci-
» sifs, tirés de vos propres paroles dans votre *Re-*
» *lation*, plus le lecteur en est touché, plus vous
» vous récriez sur le charme. A vous entendre
» parler, on peut encore moins résister aux puis-
» sans ressorts que je remue dans toutes les na-
» tions, qu'aux prestiges de mon éloquence. Si
» peu que cette affaire dure, vous me représen-
» terez bientôt comme le plus redoutable de tous

» les hommes.... Où en êtes-vous, si vous êtes
» réduit à prétendre sérieusement, pour vous
» justifier, que j'ai dans le monde plus de crédit
» que vous?.... C'est ainsi qu'en me reprochant
» d'être subtil, vous poussez la subtilité jusqu'à
» l'excès absurde de vouloir prouver au monde
» que c'est moi qui suis le plus accrédité de nous
» deux. Que ne prouverez-vous pas, si vous prou-
» vez ce fait contre la notoriété publique »?

Bossuet avoit accusé l'archevêque de Cambrai d'*avoir donné les livres de madame Guyon à tant de gens, depuis qu'ils étoient condamnés, et de les avoir même donnés comme règle de conduite à ceux qui avoient confiance en lui.* Fénélon avoit répondu avec toute la simplicité et toute la fermeté d'un homme que sa conscience empêche de rien craindre : *Si je les ai donnés à tant de gens, il n'aura pas de peine à les nommer.* « Que ré-
» pond M. de Meaux? *Qu'il ne s'agit pas d'une*
» *distribution manuelle;* qu'il veut dire seulement
» que je les ai laissé lire; que j'ai approuvé qu'on
» les lût, et que je m'arrête à *des minuties*. Quoi!
» vous avancez un fait odieux, par lequel vous
» voulez me noircir, et vous ne craignez pas de
» dire que *je m'attache à des minuties*, en deman-
» dant la preuve de cette accusation!....... Nom-
» mez une seule personne à qui *j'aie donné ces*

» *livres?* Un autre que vous avoueroit son im-
» puissance, mais vous avez des ressources iné-
» puisables : *donner*, dans votre langage, ne
» veut pas dire *donner;* il signifie *laisser, et n'ar-*
» *racher pas*. Au lieu de preuves, vous donnez
» des jeux d'esprit et une dérision maligne; vous
» assurez que c'étoient *mes livres favoris, livres*
» *chéris. Vos amis*, dites-vous, *n'auroient pas*
» *lu ces livres si vous les eussiez obligés à y re-*
» *noncer; vous étiez leur directeur*. Je n'étois le
» *directeur* d'aucun; aucun d'eux ne m'a jamais
» demandé conseil sur la lecture de ces livres;
» je ne sais ni qui sont ceux qui les ont lus, ni
» qui sont ceux qui ne les ont pas lus; jamais je
» ne les ai conseillés à aucun d'entr'eux. Ainsi un
» fait, qui devoit avoir tant de corps dès qu'on
» le saisit, s'évapore en raisonnemens; et le rai-
» sonnement porte à faux sur d'autres faits, qui
» disparoissent comme le premier ».

Bossuet, qui reprochoit à Fénélon *de s'atta-*
cher à des minuties, avoit fait lui-même une ob-
servation assez *minutieuse*. Fénélon, dans sa lettre
au Pape, avoit simplement indiqué à la marge les
livres de madame Guyon, au nombre de quelques
autres également censurés par le saint Siége.
Quand on écrit aux puissances, disoit Bossuet,
on ne doit rien mettre par apostille. Fénélon lui

répondoit d'un ton de gaîté : « Voilà une règle
» de cérémonial pour laquelle vous pouviez vous
» reposer sur le Pape même. Tant qu'il ne sera
» point mécontent des marques de mon profond
» respect, ce n'est pas à vous à en être mécontent
» pour lui ».

Fénélon, dans sa *Réponse à la Relation sur le Quiétisme*, s'étoit élevé avec la plus grande force contre l'abus que Bossuet avoit fait des lettres qu'il lui avoit écrites dans le sein de la confiance et de l'amitié. Bossuet lui reprochoit à son tour d'avoir également fait usage de ses lettres. « Mais
» pouvez-vous comparer, Monseigneur, répli-
» quoit Fénélon, votre procédé au mien ? Quand
» vous publiez mes lettres, c'est pour me diffamer
» comme un quiétiste, sans aucune nécessité.
» Quand je publie les vôtres, c'est pour montrer
» que vous avez désiré d'être mon consécrateur,
» et *que vous ne trouviez plus entre vous et moi*
» *qu'un je ne sais quoi*, auquel vous ne pouviez
» même donner un nom. Vous violez le secret
» de mes lettres missives, et c'est pour me perdre;
» je ne me sers des vôtres qu'après vous, non
» pour vous accuser, mais pour sauver mon in-
» nocence opprimée. Les lettres que vous produi-
» sez contre moi, sont ce qu'il doit y avoir de
» plus secret en ma vie, après ma confession, et

» qui, selon vous, me fait le *Montan d'une nou-*
» *velle Priscille*. Au contraire, vos lettres que je
» produis, ne sont point contre vous; elles sont
» seulement pour moi; elles font voir que je n'é-
» tois pas un impie et un *fanatique*. Pourquoi
» mettez-vous votre honneur à me diffamer? Qui
» ne sera étonné qu'on abuse de l'esprit et de
» l'éloquence pour comparer une agression pous-
» sée jusqu'à une révélation si odieuse du secret
» d'un ami, avec une défense si légitime, si in-
» nocente, si nécessaire ».

On nous reprocheroit peut-être le silence que nous affecterions de garder sur un fait particulier, dont il résulta une espèce de scandale du genre le plus affligeant. On sait assez que, dans le cours des débats si animés, qui eurent lieu à cette époque entre Bossuet et Fénélon, l'archevêque de Cambrai accusa l'évêque de Meaux *d'avoir révélé sa confession*; mais il étoit bien évident qu'il n'étoit pas question *d'une confession sacramentelle*, et que Bossuet ne pouvoit pas se méprendre sur le véritable sens de cette expression. Il est certain, et Bossuet n'en disconvenoit pas, que Fénélon lui avoit communiqué un mémoire secret et détaillé sur toutes les dispositions intérieures de sa conscience; c'étoit sous le nom de *confession* que ce mémoire avoit été présenté à

Bossuet, et communiqué au cardinal de Noailles et à M. Tronson. C'est toujours sous le nom de *confession* qu'il est rappelé dans des lettres de Fénélon à M. de Chevreuse, bien antérieures à l'époque où les événemens nous ont conduits. Ainsi, Bossuet étoit accoutumé depuis long-temps à voir Fénélon appliquer le nom de *confession*, à cet acte remarquable de la confiance si touchante et de l'abandon si entier qu'il lui avoit montré quelques années auparavant. Il est vraisemblable que si Fénélon eût continué à se servir du mot de *confession* dans un écrit ou dans un mémoire particulier adressé à Bossuet, Bossuet n'auroit point réclamé contre une expression, dont la véritable signification étoit déjà déterminée dans leurs relations antérieures, mais c'étoit dans un écrit public adressé à l'Eglise et à toute l'Europe. Le public n'étoit point initié au secret de leur correspondance particulière. Le mot de *confession*, prononcé d'une manière absolue et sans aucune restriction, ne pouvoit, selon l'acception commune, offrir au public que l'idée d'*une confession sacramentelle*. Bossuet étoit donc fondé à s'élever avec indignation contre l'emploi singulier et inusité, que Fénélon se permettoit d'une expression, qui pouvoit faire naître des soupçons du genre le plus odieux. Il fallut donc que Fénélon

fît connoître au public, que par ce mot de *confession*, il n'avoit prétendu rappeler qu'un *mémoire particulier*, où il avoit exposé à Bossuet, dans *un secret de confession toutes les dispositions intérieures de sa conscience*. Cette explication calma, dès le premier moment, l'espèce d'agitation qui s'étoit élevée à ce sujet. Mais il auroit beaucoup mieux valu que Fénélon n'eût pas rendu cette explication nécessaire, et qu'en parlant au public il ne se fût pas exposé à induire le public en erreur dans une matière aussi grave.

Nous finirons l'analyse de cette apologie de Fénélon par l'apostrophe qui la termine, et qui dut faire une grande impression sur Bossuet.

« (1) Je laisse beaucoup de choses sans réponse
» particulière, parce que les faits éclaircis déci-
» dent de tous les autres, et que ceux dont j'é-
» pargne la discussion aux lecteurs, ne devroient
» être appelés dans votre langage que des *minu-*
» *ties*. Mais si vous jugez à propos de vous en
» plaindre, je répondrai exactement à tout. Il ne
» me reste qu'à conjurer le lecteur de relire pa-
» tiemment votre *Relation* avec ma *Réponse*, et
» *vos Remarques* avec *cette Lettre*; j'espère qu'il
» ne reconnoîtra point en moi le *Montan d'une*
» *nouvelle Priscille*, dont vous avez voulu ef-

(1) Réponse aux Remarques.

» frayer l'Eglise. Cette comparaison vous paroît
» juste et modérée ; vous la justifiez en disant
» qu'il ne s'agissoit entre *Montan et Priscille*
» *que d'un commerce d'illusion ;* mais vos com-
» paraisons, tirées de l'histoire, réussissent mal.
» Comme la docilité de Synésius ne ressembloit
» point à la mienne, ma prétendue illusion ne res-
» semble point aussi à celle de *Montan*. Ce fana-
» tique avoit détaché de leurs maris deux femmes
» qui le suivoient : il les livra à une fausse ins-
» piration, qui étoit une véritable possession de
» l'esprit malin, et qu'il appeloit l'esprit de pro-
» phétie. Il étoit possédé lui-même, aussi bien que
» ces femmes, et ce fut dans un transport de la
» fureur diabolique, qui l'avoit saisi avec *Maxi-*
» *mille,* qu'ils s'étranglèrent tous deux. Tel est
» cet homme, l'horreur de tous les siècles, au-
» quel vous comparez votre confrère, *ce cher*
» *ami de toute la vie, que vous portez dans vos*
» *entrailles ;* et vous trouvez mauvais qu'il se plai-
» gne d'une telle comparaison ! Non, Monsei-
» gneur, je ne m'en plaindrai plus ; je n'en serai
» affligé que pour vous. Et qui est-ce qui est à
» plaindre, sinon celui qui se fait tant de mal à
» soi-même, en accusant son confrère sans preuve ?
» Dites que vous n'êtes point mon accusateur, en
» me comparant à *Montan !* Qui vous croira ? et
» qu'ai-je

» qu'ai-je besoin de répondre? Pouviez-vous ja-
» mais rien faire de plus fort pour me justifier,
» que de tomber dans cet excès, et dans ces con-
» tradictions palpables, en m'accusant? Vous
» faites plus pour moi que je ne pourrois faire
» moi-même. Mais quelle triste consolation quand
» on voit le scandale qui trouble la maison de
» Dieu, et qui fait triompher tant d'hérétiques
» et de libertins! Quelque fin qu'un saint pon-
» tife puisse donner à cette affaire, je l'attends
» avec impatience, ne voulant qu'obéir, ne crai-
» gnant que de me tromper, et ne cherchant que
» la paix. J'espère qu'on verra dans mon silence,
» dans ma soumission sans réserve, dans mon hor-
» reur constante pour l'illusion, dans mon éloi-
» gnement de tout livre et de toute personne sus-
» pecte, que le mal que vous avez voulu faire
» craindre est aussi chimérique que le scandale a
» été réel, et que les remèdes violens contre des
» maux imaginaires se tournent en poison ».

Fénélon, en envoyant cet écrit à l'abbé de Chanterac, lui mandoit : « J'espère que vous se-
» rez content de ma réponse. Si on la trouve d'un
» ton un peu plus fort que mes autres écrits, c'est
» que je ne puis m'empêcher de montrer de l'hor-
» reur pour tant d'accusations horribles, et que
» certains lecteurs pensoient que ma modération

Lettre du 7 nov. 1698. (Manuscr.)

» venoit de la crainte de mon adversaire. Du
» reste, on n'a qu'à comparer mes expressions
» aux siennes, on me trouvera bien patient par
» comparaison avec son âcreté. *Vous pouvez bien*
» *juger, par les dates, que je n'ai mis que huit*
» *jours à faire ma réponse; c'est n'avoir pas*
» *perdu un moment, et n'avoir pas été embar-*
» *rassé pour trouver mes réponses* ».

Les adversaires de l'archevêque de Cambrai furent frappés d'étonnement en voyant sa *Réponse* succéder si rapidement aux *Remarques* de l'évêque de Meaux; et le cardinal de Bouillon, admirateur sincère de Fénélon, disoit publiquement à Rome, « (1) que c'étoit le plus grand ef-
» fort de l'esprit humain ».

Il falloit que cette réponse eût fait une terrible impression sur l'abbé Bossuet. On peut à peine transcrire les expressions qu'il ose se permettre en parlant de Fénélon: « *C'est une bête féroce*
» (Fénélon, *une bête féroce!*) qu'il faut pour-
» suivre pour l'honneur de l'épiscopat et de la
» vérité, jusqu'à ce qu'on l'ait terrassée et mise
» hors d'état de ne plus faire aucun mal. S. Au-
» gustin n'a-t-il pas poursuivi Julien *jusqu'à la*
» *mort?* Il faut délivrer l'Eglise du plus grand
» ennemi qu'elle ait jamais eu. Je crois qu'en

Lettre de l'abbé Bossuet, du 25 nov. 1698.

(1) Manuscrits.

» conscience, les évêques, ni le Roi, ne peuvent » laisser M. de Cambrai en repos ».

Bossuet dut sans doute regretter en ce moment d'avoir abandonné les points de doctrine où il avoit un avantage réel, pour transporter la discussion sur des points de fait. Au succès extraordinaire qu'avoit d'abord obtenu sa *Relation sur le Quiétisme*, avoit succédé un intérêt plus touchant en faveur de Fénélon; les personnes pieuses, qui s'affligeoient avec raison du scandale de ces violens débats entre des évêques, ne pouvoient se dispenser de convenir que l'archevêque de Cambrai s'étoit vu dans la nécessité de repousser des accusations odieuses pour dérober la sainteté de son ministère à l'opprobre dont on vouloit couvrir sa personne.

LXV.
Jugement du chancelier d'Aguesseau.

Si notre qualité d'historien de Fénélon rend notre témoignage suspect, nous rapporterons celui d'un homme dont le seul nom est fait pour inspirer une entière confiance. L'opinion du chancelier d'Aguesseau doit avoir d'autant plus de poids, que ses principes, ses relations, ses préventions même, devoient le rendre plus favorable à Bossuet qu'à Fénélon (1). « Le scandale étoit » moins grand tant que ces deux illustres adver-

(1) Mémoires du chancelier d'Aguesseau, sur les affaires de l'Eglise de France, tom. XIII, p. 177.

» saires ne combattirent que sur le fond de la
» doctrine, et l'on pouvoit le regarder du moins
» comme un mal nécessaire; mais la scène devint
» plus triste pour les gens de bien, lorsqu'ils s'at-
» taquèrent mutuellement sur les faits, et qu'ils
» publièrent des relations contraires, *où, comme*
» *il étoit impossible qu'ils dissent tous deux vrai,*
» on vit avec douleur, *mais avec certitude,* qu'il
» falloit que *l'un des deux dût faux;* et sans exa-
» miner ici de quel côté étoit la vérité, *il est*
» *certain au moins que l'archevêque de Cambrai*
» *sut se donner, dans l'esprit du public, l'avan-*
» *tage de la vraisemblance* ».

Peut-être oserons-nous ajouter, au témoignage du chancelier d'Aguesseau, celui de Bossuet lui-même; sans doute Bossuet ne pouvoit pas, ou ne vouloit pas convenir qu'il avoit accusé trop légèrement l'archevêque de Cambrai; mais au moins il fut obligé d'avouer que son adversaire s'étoit parfaitement défendu. Il disoit dans un écrit assez court, qu'il publia peu de mois après (1), « que
» ses partisans (ceux de Fénélon) cessent de van-
» ter son bel esprit et son éloquence; *on lui ac-*
» *corde sans peine qu'il a fait une vigoureuse et*
» *opiniâtre défense.* Qui lui conteste l'esprit? *il*
» *en a jusqu'à faire peur,* et son malheur est de

(1) Avertissement sur les signatures des docteurs.

» s'être chargé d'une cause où il en faut tant ».

Il n'est pas moins certain que depuis la *Réponse* de Fénélon *aux Remarques*, Bossuet abandonna entièrement la question des faits; il se borna à publier encore quelques écrits dogmatiques pour accélérer la décision du saint Siége. On cessa même, dans le cours de cette dispute, de faire mention de madame Guyon, et de toutes les prétendues découvertes qu'on avoit faites de son commerce avec le père Lacombe. L'état de démence de ce religieux fut entièrement constaté, et on prit le parti de laisser madame Guyon à la Bastille, sans avoir pu se procurer le plus léger indice des désordres dont on l'avoit accusée.

Nous nous dispenserons de parler désormais de quelques écrits qui parurent vers la fin de cette controverse; ils ne pourroient plus offrir aucun intérêt dans une cause où la curiosité et l'attention publique commençoient à s'épuiser par l'inépuisable fécondité des deux principaux adversaires.

Nous nous bornerons à dire que l'évêque de Chartres avoit publié, à la fin de juin 1698, une Instruction pastorale. Son objet étoit de prouver que l'archevêque de Cambrai avoit varié dans ses notions sur l'Espérance, qu'il sembloit exclure de la Charité. On doit bien sentir que cette dis-

cussion, qui se réduisoit à une question de mots par la manière dont Fénélon s'expliqua, seroit aujourd'hui entièrement indifférente pour tous les lecteurs.

Fénélon ne s'étoit point pressé de répondre à l'évêque de Chartres. On a vu qu'il avoit eu à suivre des démêlés d'une toute autre importance avec Bossuet et le Cardinal de Noailles, au sujet de tout cet amas de faits et d'accusations personnels, sous lesquels on avoit prétendu l'accabler. Il peint, avec son aisance et sa liberté d'esprit ordinaires, la singularité d'une position où il étoit obligé de combattre seul contre trois de ses confrères. « Il me reste à répondre à M. de Chartres, » et j'espère le faire clairement; mais on ne peut » pas faire tout à la fois. Ils sont trois; ils ont des » secours et des facilités à l'infini. Je suis seul, » sans secours, avec une santé très-foible et épui- » sée encore plus par la peine d'esprit que par le » travail, enfin embarrassé même pour l'impres- » sion ».

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, 6 sept. 1698. (Manuscr.)

Ce n'étoit en effet qu'avec des difficultés, des dépenses et des précautions infinies qu'il pouvoit trouver des imprimeurs. Il éprouva même un autre genre de contradictions à l'occasion de sa *Réponse* à l'évêque de Chartres. Il en avoit envoyé un ballot de sept cents exemplaires à Paris;

Idem, 18 octob. 1698.

M. d'Argenson, lieutenant de police, eut des ordres pour les faire saisir et arrêter.

Au reste, Fénélon mit peu d'intérêt à donner une grande publicité à cette *Réponse*. Il ne l'avoit faite, que parce qu'il vouloit répondre à tout; il s'y étoit renfermé dans la discussion théologique; il avoit évité d'y rien mêler qui pût offenser un prélat qu'il estimoit sincèrement, et qui se montroit alors disposé à se rapprocher de lui. Bossuet voulut exciter l'évêque de Chartres à répliquer à la *Réponse* de l'archevêque de Cambrai; mais ce prélat avoit pris, comme le cardinal de Noailles, la ferme résolution de ne plus se rengager dans ce combat d'écrits. Alors Bossuet, dont la plume étoit infatigable, se détermina à y répondre lui-même sous le nom d'un *théologien*, ce qui mit Fénélon dans la nécessité de faire paroître encore *deux lettres* en réponse à celle du *théologien*.

LXVI. Les examinateurs du livre de Fénélon à Rome sont partagés d'opinion.

Pendant que les écrits se multiplioient en France, et s'y succédoient avec une rapidité dont Rome étoit peut-être aussi fatiguée qu'étonnée, les examinateurs étoient enfin parvenus à terminer leur examen le 25 septembre 1698, après soixante-quatre congrégations, à un grand nombre desquelles le pape avoit assisté en personne. Mais ils se trouvèrent, à la fin de cet examen,

aussi partagés d'opinion qu'au commencement. Sur dix examinateurs, cinq déclarèrent que le livre de *l'Explication des Maximes des Saints ne méritoit aucune censure;* et les cinq autres prononcèrent qu'il renfermoit un grand nombre de propositions répréhensibles.

Le partage des théologiens de Rome, après un examen de près de quinze mois, devoit naturellement opérer une espèce de *fin de non recevoir* contre les adversaires de l'archevêque de Cambrai; il est vraisemblable qu'on n'auroit point dérogé, en cette occasion, aux usages et règles adoptés par le tribunal du Saint-Office, si des considérations impérieuses n'eussent donné une autre direction à la marche accoutumée de la Cour de Rome (1).

(1) M. le cardinal Maury, dans sa Notice sur Fénélon, rapporte que madame de Sévigné disoit, à l'occasion des démêlés de Bossuet et de Fénélon : « M. de Cambrai défend bien la cause » de Dieu; mais M. de Meaux défend mieux celle de la religion; » il doit gagner à Rome ». Il n'est pas facile de deviner le mot de cette espèce d'énigme. Madame de Sévigné s'exprimoit ordinairement avec plus de naturel et de simplicité. Mais d'ailleurs ce ne peut être que par distraction que M. le cardinal Maury attribue ce mot à madame de Sévigné; madame de Sévigné étoit morte au mois d'avril 1696, avant les démêlés de Bossuet et de Fénélon au sujet du livre des *Maximes des Saints*, qui ne parut qu'à la fin de janvier 1697, et par conséquent long-temps avant que l'affaire eût été portée à Rome. Le mot que M. le cardinal Maury attribue à madame de Sévigné est de madame

Mais les vives instances de Louis XIV, à qui Bossuet avoit représenté la doctrine de l'archevêque de Cambrai comme *subversive de la religion*, et capable de troubler la paix du royaume, forcèrent Innocent XII à porter l'examen définitif du livre des *Maximes* à la congrégation des cardinaux du Saint-Office.

LXVII. Fénélon écrit à madame de Maintenon.

Lorsque Fénélon fut instruit que les congrégations des examinateurs étoient terminées, et que le partage étoit déclaré, il crut pouvoir hasarder avec honneur une démarche de paix et de conciliation auprès de madame de Maintenon. Il mit à l'écart tous les sujets de plainte qu'elle lui avoit donnés. Il voulut lui montrer, par une conduite pleine de candeur et de franchise que son cœur, toujours fidèle au souvenir de ses anciennes bontés, ne conservoit aucune amertume de ses derniers procédés. Il lui faisoit observer dans cette lettre (1), « que ce livre, » qu'on lui avoit représenté comme incapable » de toute explication catholique, et pour les

de Grignan, sa fille, et rappelle en effet pour le fond et pour l'expression la prétention ou le goût qu'on lui supposoit pour les questions métaphysiques. Ce mot se trouve dans un Mémoire qu'elle a écrit sur le *Quiétisme*, et que Gronvelle a inséré dans son édition des *Lettres de madame de Sévigné*.

(1) Du mois de novembre 1698. (Manuscrits.)

» impiétés duquel ses confrères avoient cru le
» devoir pousser à toute extrémité, avoit paru
» aux cinq principaux théologiens, choisis par
» le Pape dans le sein de l'Eglise romaine, non-
» seulement susceptible de meilleures explica-
» tions, mais encore si pur et si correct, qu'il
» n'avoit selon eux aucun besoin d'être expliqué.
» Il est vrai, Madame, que cinq autres sont contre
» mon livre; mais la voix publique décide que,
» malgré leur mérite, ils n'ont pas le poids des
» premiers....... La règle inviolable du Saint-
» Office, qui est le plus rigoureux de tous les
» tribunaux en matière de foi, est qu'un livre
» demeure justifié, à moins que la pluralité des
» voix n'aille à le condamner. Cette règle est
» décisive en ma faveur; ce préjugé me justifie
» par avance, Madame, aux yeux de toute la
» chretienté........ Quelque événement que Dieu
» permette, on ne verra en moi que docilité pour
» le Pape, mon supérieur; que zèle, soumission
» et reconnoissance sans bornes pour le Roi,
» mon maître; que respect, attachement et re-
» connoissance pour vous, Madame; qu'amour
» de la paix de l'Eglise; qu'horreur pour toute
» nouveauté, et qu'oubli de la rigueur avec la-
» quelle mes confrères m'ont attaqué. Quoique
» je les regarde tous selon Dieu, et dans l'esprit

» de la vraie fraternité, je ne puis m'empêcher
» de les distinguer un peu les uns des autres.

» Il ne me reste, Madame, que deux choses
» à vous représenter : la première est que, si le
» Pape me condamne, je tâcherai de porter ma
» croix sans murmure, et avec un cœur soumis;
» et que si le Pape veut bien suivre les règles
» communes, comme je l'espère, pour me justi-
» fier, je serai pour mes confrères dans la même
» situation que s'ils ne m'avoient jamais attaqué.
» La seconde chose est que toutes les croix dont
» on tâche de m'accabler, ne me sont point aussi
» pesantes que celle de vous avoir causé tant de
» déplaisir. Puis-je me plaindre de ce que vous
» avez cru trois grands prélats plus que moi seul,
» et que vous avez préféré la sûreté de l'Eglise
» à ma réputation particulière ? En considérant
» les impressions que vous avez reçues, je conclus
» qu'il étoit naturel que vous allassiez plus loin,
» et qu'il faut qu'un reste de bonté vous ait rete-
» nue. C'est ce que je ressens, et que je ressen-
» tirai toute ma vie, comme je le dois. Je prie
» Dieu de tout mon cœur, Madame, qu'il vous
» console autant que je vous ai affligée malgré
» moi, et qu'il vous donne ses grâces les plus
» abondantes pour remplir ses desseins sur vous ».

Un langage si doux et si modéré, une atten-

tion si délicate à éviter tout ce qui pouvoit rappeler à madame de Maintenon, la légèreté avec laquelle elle étoit sortie de son caractère, en faisant elle-même les honneurs d'un livre (1) si offensant pour un ancien ami, dut toucher une ame naturellement sensible à la noblesse et à la générosité. Nous n'avons point sa réponse à cette lettre, et il est bien vraisemblable qu'elle n'y a point répondu : elle n'étoit plus à temps d'arrêter la marche d'une affaire qui avoit fait tant d'éclat et dont on attendoit à chaque instant le jugement définitif. D'ailleurs, on étoit parvenu à persuader à madame de Maintenon (2), « que, si » l'archevêque de Cambrai n'étoit pas condamné, » ce seroit un fier protecteur pour le quiétisme ».

Innocent XII auroit sincèrement désiré d'épargner la flétrissure d'une censure à un archevêque dont il honoroit les vertus et les talens (3). Il apporta beaucoup de lenteur à la décision qu'on

(1) La Relation de Bossuet.

(2) Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 7 août 1698.

(3) On rapporte généralement que dans le cours de cette controverse, le pape Innocent XII exprima en ces termes son opinion personnelle : *Erravit Cameracensis excessu amoris Dei : peccavit Meldensis defectu amoris proximi.* « L'archevêque de » Cambrai a erré par excès d'amour de Dieu; l'évêque de Meaux » a péché par défaut d'amour du prochain ».

désiroit avec tant d'impatience; et il eut l'attention de donner à ces lenteurs le motif honorable de la solennité qu'exigeoit l'importance de la cause et le mérite des grands évêques qui attendoient son jugement. Il vouloit toujours se flatter qu'à la faveur de ces délais, quelqu'événement propice le délivreroit de la nécessité de prononcer.

L'abbé Bossuet, dans la vue de balancer l'impression qui résultoit, en faveur de Fénélon, du partage des examinateurs de Rome, suggéra, au cardinal de Noailles et à son oncle, l'idée de faire paroître en France une censure prématurée du livre de l'archevêque de Cambrai. On publia donc tout-à-coup à Paris une censure de soixante docteurs de Sorbonne, qui condamnoit, avec certaines qualifications, douze propositions extraites du livre des *Maximes*. Mais ce qui est assez remarquable, c'est que cette censure fut rédigée par M. Pirot, le même qui avoit lu le manuscrit de Fénélon, qui avoit fait les changemens adoptés par l'auteur, qui avoit jugé le livre *correct et utile*, et avoit dit publiquement que c'étoit *un livre d'or*. Cet acte, l'ouvrage d'un seul particulier, fut ensuite présenté à chaque docteur séparément, au nom du cardinal de Noailles, avec l'invitation de le souscrire et en laissant à peine le temps de le lire. Cette censure

LXVIII. 60 docteurs de Sorbonne signent une censure de 12 propositions du livre des *Maximes*, le 16 oct. 1698.

ne fut d'abord signée que d'environ soixante ou soixante-dix docteurs; mais le mouvement une fois donné, un grand nombre d'autres docteurs y joignirent leurs signatures pour plaire à l'évêque diocésain. Cette petite manœuvre ne produisit pas tout l'effet et n'eut pas le succès qu'on en avoit espéré. On eut lieu d'observer en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, que ces sortes de signatures, surprises à la complaisance par l'intrigue ou la puissance, ont rarement le pouvoir de commander à l'opinion; elles peuvent tout au plus faire un moment illusion à la crédulité. Fénélon n'eut pas de peine à démontrer l'inconvenance d'un acte aussi irrégulier; et le cardinal de Noailles eut besoin de se justifier à Rome, où l'on fut choqué, avec raison, de voir une faculté de théologie s'établir juge d'une question dont le jugement étoit déjà déféré au saint Siége.

Rien n'est plus curieux pour un lecteur attentif, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que le contraste de la correspondance de l'abbé de Chanterac avec celle de l'abbé Bossuet. L'abbé de Chanterac croyoit que, dans une controverse de doctrine, on ne devoit employer que des raisonnemens, des autorités religieuses et des formes canoniques. Ses lettres sont toujours empreintes

de cet esprit de piété, de science, de candeur et de simplicité. L'abbé Bossuet, au contraire, réclame sans cesse des coups de force et d'autorité. En lisant sa correspondance (1), on seroit tenté de croire qu'il s'agissoit d'une négociation politique du plus grand intérêt pour la puissance de la France et la gloire de Louis XIV; et non d'une question assez obscure, sur laquelle les théologiens étoient partagés, et que le chef de l'Eglise hésitoit encore à décider.

On doit plaindre Bossuet d'avoir cédé trop facilement aux impressions violentes d'un caractère aussi emporté que celui de son neveu. Les inquiétudes exagérées de l'abbé Bossuet, sur le jugement du saint Siége, portèrent son oncle à provoquer des mesures d'autorité qui n'auroient jamais dû intervenir dans une controverse de cette nature. Les partisans de Fénélon purent croire que l'évêque de Meaux mêloit à son zèle pour la saine doctrine, un peu de ressentiment contre la personne de l'archevêque de Cambrai.

Quoi qu'il en soit, Louis XIV céda aux instances de Bossuet et du cardinal de Noailles, appuyées de celles de madame de Maintenon : il expédia un courrier extraordinaire au cardinal

(1) Voyez les tomes XIII, XIV et XV de l'édition des Œuvres de Bossuet, de dom Déforis.

de Bouillon, avec la lettre suivante pour le Pape.

Lettre de Louis XIV au Pape.

« Très-saint Père, dans le temps que j'espé-
» rois, du zèle et de l'amitié de Votre Sainteté,
» une prompte décision sur le livre de l'arche-
» vêque de Cambrai, je ne puis apprendre sans
» douleur que ce jugement, si nécessaire à la paix
» de l'Eglise, *est encore retardé par l'artifice de*
» *ceux qui croient trouver leur intérêt à le diffé-*
» *rer.* Je vois si clairement les suites fâcheuses de
» ces délais, que je croirois ne pas soutenir di-
» gnement le titre de fils aîné de l'Eglise, si je ne
» réitérois les instances pressantes que j'ai faites
» tant de fois à Votre Sainteté, et si je ne la sup-
» pliois d'appaiser enfin les troubles que ce livre
» a excités dans les consciences. On ne peut at-
» tendre présentement le repos que de la décision
» prononcée par le père commun, mais claire,
» nette, et qui ne puisse recevoir de fausses inter-
» prétations; telle enfin qu'il convient qu'elle
» soit pour ne laisser aucun doute sur la doctrine,
» et pour arracher entièrement la racine du mal.
» Je demande, Très-saint Père, cette décision à
» votre béatitude pour le bien de l'Eglise, pour
» la tranquillité des fidèles, et pour la propre
» gloire de Votre Sainteté : elle sait combien j'y
» suis sensible, et combien je suis persuadé de sa
» tendresse paternelle. J'ajouterai, à tant de
» grands

» grands motifs qui doivent la déterminer, la
» considération que je la prie de faire de mes
» instances et du respect filial avec lequel je suis,
» très-saint Père, votre très-dévot fils,

LOUIS ».

A cette lettre pour le Pape en étoit jointe une autre très-dure pour le cardinal de Bouillon, par laquelle le Roi le rendoit, pour ainsi dire, responsable de l'événement.

On ne se borna pas à un témoignage aussi éclatant des véritables intentions du Roi ; on crut qu'il devoit montrer encore, par quelque coup d'autorité, que l'archevêque de Cambrai étoit irrévocablement perdu dans son esprit, et que le retour à la Cour lui étoit fermé à jamais.

LXIX. Le Roi ôte à Fénélon le titre et la pension de précepteur des enfans de France.

Vers les premiers jours de janvier 1699, Louis XIV se fit apporter le tableau des officiers de la maison des jeunes princes : il raya, de sa propre main, le nom de l'archevêque de Cambrai, de l'état des appointemens affectés aux fonctions de précepteur, et lui en ôta le titre. On lui retira en même temps l'appartement qu'il occupoit en cette qualité au château. On est toujours surpris de voir un prince tel que Louis XIV, croire punir un homme tel que Fénélon, en lui retirant une pension. Pouvoit-il avoir oublié

que ce même Fénélon avoit sollicité comme une grâce, quatre ans auparavant, la permission de verser cette pension dans le trésor royal pour les dépenses de la guerre, et que Louis XIV avoit jugé peu convenable à sa dignité d'accueillir cet acte de générosité.

L'abbé Bossuet désira au moins inutilement de voir M. de Beauvilliers enveloppé dans cette nouvelle disgrâce de Fénélon. « Il me semble bien » dangereux pour le présent et pour l'avenir, » écrivoit-il à son oncle, de laisser M. de Beau- » villiers dans la place qu'il occupe ». Si on l'en avoit cru, Louis XIV n'auroit fait usage de la plénitude de son autorité que pour écraser tous les amis de l'archevêque de Cambrai.

On dut être d'autant plus étonné, à Rome, des nouvelles instances formées au nom de Louis XIV, qu'on y procédoit avec beaucoup d'activité au jugement du livre de l'archevêque de Cambrai. Les cardinaux de la congrégation du Saint-Office s'assembloient en présence du Pape deux fois la semaine et souvent trois. Dix congrégations s'étoient déjà tenues dans le court intervalle du 19 novembre au 15 décembre. Une assiduité aussi constante, dans des hommes que leur âge et leurs dignités rendoient si respectables, et qui avoient d'ailleurs d'autres affaires à suivre et des devoirs

non moins importans à remplir, méritoit plutôt des éloges que les reproches que l'abbé Bossuet osoit se permettre sur leur lenteur.

Cependant le Pape voulut avoir égard à l'impatience que le Roi lui manifestoit dans une forme si expressive et si pressante. Il ordonna sur-le-champ aux cardinaux de redoubler d'activité, et de tenir une troisième congrégation toutes les semaines pour accélérer l'examen et la décision.

LXX. Lettres de Fénélon à l'abbé de Chanterac et de l'abbé de Chanterac à Fénélon.

L'abbé de Chanterac, témoin de toutes les manœuvres des adversaires de Fénélon à Rome, instruit des vives instances du Roi pour obtenir la condamnation de l'archevêque de Cambrai, ne se dissimuloit pas l'influence d'une autorité si imposante : il exposoit avec franchise ses inquiétudes à Fénélon. « Des personnes, qui vous sont » sincèrement attachées, me disent tous les jours » qu'il n'est pas possible que Rome puisse résister » aux instances que la Cour de France fait contre vous. Le Roi ne demande pas seulement » une décision prompte, mais il demande en » termes précis la condamnation de votre livre, » comme une chose nécessaire au repos et au » bien de l'Etat....... Il paroît probable que, si » l'on jugeoit à présent, la disposition des esprits » et le grand nombre des cardinaux de la con-

Lettre de l'abbé de Chanterac, 3 janvier 1699. (Manuscr.)

Idem, 9 janvier 1699. (Manuscr.)

» grégation du Saint-Office iroient à condamner
» le livre par les impressions que la Cour de
» France a données par la crainte du quiétisme,
» dont on voit tous les jours ici des exemples et
» des histoires terribles, par le grand trouble
» que ce livre cause en France, et le sentiment de
» tant d'évêques et de docteurs qui le jugent
» dangereux et trop favorable aux Quiétistes.
» Toutes ces considérations persuaderont à plu-
» sieurs que, quand même la doctrine du livre ne
» seroit pas mauvaise dans le fond, et que les ex-
» pressions même en pourroient être justifiées par
» celles des bons et saints auteurs qui s'en sont
» servis, néanmoins le bon ordre de l'Eglise de-
» manderoit, dans les circonstances présentes,
» que Rome le condamnât ou le prohibât pour
» appaiser ces troubles et rétablir la paix........

Idem, 24 janvier 1699. (Manuscr.)

» J'attends avec calme l'événement quel qu'il
» puisse être; je l'attends dans cet esprit de
» soumission aux desseins de Dieu sur nous, que
» vous me recommandez d'une manière si tou-
» chante et qui en effet est si digne d'une ame
» chrétienne. Au milieu d'une si rude tempête,
» qui effraie et qui épuise toute la prudence hu-
» maine, je voudrois demeurer en silence auprès
» de notre Seigneur, sans lui dire avec trop
» d'empressement : *Seigneur, sauvez-nous, nous*

» *périssons : Domine, salva nos, perimus;* mais
» pourtant, avec une confiance entière en sa
» bonté, le prier qu'il veille sur son Eglise et sur
» les vérités de la religion. Je vous avoue que ma
» foi augmente à la vue de tant de personnes de
» doctrine et de piété qui voient plus loin que
» moi dans notre affaire, qui en connoissent
» mieux tous les dangers, et qui demeurent pour-
» tant inébranlables dans cette certitude, que
» Dieu ne permettra jamais que le pur amour ni le
» parfait désintéressement de nous-mêmes soient
» confondus avec l'erreur et l'illusion. Vos souf-
» frances seront heureuses si elles servent à dé-
» fendre la vraie charité. Que j'ai de joie, quand
» je pense qu'elle nous tiendra unis durant le
» temps et l'éternité! Ah! combien de fois me
» suis-je dit, dans ces jours de troubles et de
» ténèbres : *Allons et mourons avec lui* »!

On va juger si un pareil langage parloit au cœur de Fénélon. « Je suis attendri, comme je » le dois, mon cher abbé, de toutes vos lettres; » mais quoi qu'il arrive, demeurez en paix; tenez » ferme en toute douceur et humilité. Si mon su- » périeur veut m'humilier, c'est à moi à recevoir » de lui l'humiliation avec joie et docilité. Je suis » bien éloigné de vouloir faire du trouble dans » l'Eglise, sur l'amour désintéressé, par un in-

Letre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, 14 janv. 1699. (Manuscr.)

» térêt personnel. Ma conduite décréditeroit ma
» doctrine plus que toutes les censures : il s'agit
» de la doctrine et non pas de nous....... Je vous
» conjure de vous consoler, quelqu'événement
» que Dieu permette, et de compter que je vous
» reverrai avec le même attendrissement de cœur,
» soit que Dieu délivre la vérité par vous, soit
» qu'il veuille nous humilier et conserver sa vérité
» en nous humiliant......... Je n'ai de confiance
» qu'en Dieu seul; je n'en veux pas même avoir
» en vous, quoique vous soyez l'instrument de sa
» providence. Vous voilà à la veille de la fin de
» tous vos travaux pour moi; votre repos me
» donnera quelque consolation; allons jusqu'au
» bout en simplicité; marchons au travers des
» ombres de la mort avec celui qui est notre guide.
» Quoi qu'il arrive, je ne puis qu'adorer, aimer,
» bénir celui par qui tout se fera et pour qui
» seul je porte la croix. Quoi qu'il arrive, je ne
» puis que le remercier de m'avoir donné en vous
» un si affectionné, si sage et si patient défen-
» seur...... Si Dieu ne veut point se servir de moi
» dans mon ministère, je ne songerai qu'à l'aimer
» le reste de ma vie, n'étant plus en état de tra-
» vailler à le faire aimer aux autres : je ne serai
» pas moins touché de vos travaux pour moi que
» si vous aviez fait approuver mon livre; je n'en

Idem, 20 février 1699. (Manuscr.)

Idem, 19 déc. 1698. (Manuscr.)

Idem, 23 janvier 1699. (Manuscr.)

» aurai pas moins de reconnoissance pour les
» peines incroyables que vous souffrez depuis si
» long-temps. Je n'aurai pas moins d'impatience
» de vous revoir, de vous embrasser, de vous con-
» sulter et de vous regarder comme la consolation
» de toute ma vie. Mourons dans notre simplicité:
» *le ciel et la terre passeront, mais les paroles de*
» *Jésus-Christ ne passeront jamais*....... Je prie
» Dieu de vous conserver comme la prunelle de
» mes yeux : quelle joie si je puis vous embrasser,
» vous entretenir, vous voir, vous faire promener,
» vous aimer et vous révérer de plus en plus;
» enfin, vivre et mourir avec vous! »

Idem, 19 nov. 1698. (Manuscr.)

Ce fut à peu près à cette époque que le bruit se répandit que madame Guyon étoit morte à la Bastille (1). La nouvelle en fut portée jusqu'à Cambrai et à Rome. On peut désirer de connoître comment Fénélon s'exprimoit, avec un ami intime, sur un événement qui ne pouvoit pas lui être indifférent...... « On mande de Paris
» que madame Guyon est morte à la Bastille;
» je dois dire après sa mort, comme pendant sa
» vie, que je n'ai jamais rien connu d'elle qui ne
» m'ait fort édifié. Fût-elle un démon incarné,
» je ne pourrois dire en avoir su que ce qui m'a

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, 16 janv. 1699. (Manuscr.)

(1) La nouvelle étoit fausse : c'étoit une femme qui la servoit qui venoit en effet de mourir à la Bastille.

» paru dans le temps : ce seroit une lâcheté
» horrible que de parler ambigument là-dessus
» pour me tirer d'oppression. Je n'ai plus rien
» à ménager pour elle; la vérité seule me re-
» tient ».

LXXI. Incertitudes du Pape.

Plus le moment où le Pape alloit prononcer approchoit, plus ce vertueux pontife étoit flottant et indécis. Les pressantes instances du Roi, renouvelées avec tant de force dans ses dernières lettres, alarmoient Innocent XII sur le danger de choquer un prince cher à l'Eglise, et d'introduire un nouveau sujet de division entre le saint Siége et le clergé de France, alors dirigé par les adversaires les plus ardens de l'archevêque de Cambrai. D'un autre côté, la vertu, la piété, les talens et la réputation de Fénélon, sa religieuse soumission à l'Eglise romaine, la pureté de ses intentions, qui ne pouvoient être méconnues après tant d'explications satisfaisantes, replongeoient le Pape dans les plus cruelles anxiétés. Il étoit encore arrêté par le partage d'opinions des examinateurs qui, après un examen de quinze mois, n'avoient pu s'accorder à trouver, dans le livre *des Maximes des Saints*, les erreurs monstrueuses qu'on lui reprochoit. La confiance particulière qu'Innocent XII avoit en l'opinion personnelle des examinateurs favo-

rables à Fénélon, contribuoit encore à entretenir ses incertitudes (1).

Après de longues discussions qui avoient rempli trente-sept séances, les cardinaux étoient enfin parvenus à terminer leur examen. Des trente-huit propositions soumises aux premiers examinateurs, ils s'étoient accordés à croire que vingt-trois étoient répréhensibles; ils s'étoient seulement partagés sur la forme que l'on donneroit aux qualifications. Les uns étoient d'avis de censurer chaque proposition en particulier; les autres jugeoient qu'on devoit se borner à les envelopper sous des qualifications générales. Cette diversité de sentimens fit qu'on s'en remit à ce que le Pape décideroit lui-même; mais il en résultoit que les dispositions plus ou moins rigoureuses du décret dépendroient jusqu'à un certain point des dispositions personnelles des cardinaux à qui le Pape en confieroit la rédaction.

L'avis unanime des cardinaux ne permettoit plus au Pape de soustraire à la censure le livre

(1) Innocent XII donna une preuve remarquable de son estime personnelle pour deux des examinateurs favorables à Fénélon : il les nomma cardinaux quelques mois après qu'il eût prononcé un jugement contraire à l'opinion qu'ils avoient émise. On peut ajouter qu'il nomma aussi cardinal le prélat Sperelli, commissaire du Saint-Office, et qui dans cette occasion s'étoit également montré favorable à la cause de Fénélon.

de l'archevêque de Cambrai; mais telle étoit la considération générale que Fénélon s'étoit acquise dans le cours de cette controverse; telle étoit l'estime d'Innocent XII pour sa piété et la pureté de ses intentions, que ce pontife rechercha, avec une affection vraiment paternelle, toutes les formes les plus propres à adoucir la rigueur du jugement qu'il étoit obligé de prononcer.

Ce fut dans cette intention qu'il nomma, le 24 février 1699, les cardinaux Noris, Ferrari et Albani, pour procéder à la rédaction du décret. Les deux premiers étoient de savans religieux que leur mérite, leur piété et leur science théologique avoient élevés aux honneurs de la pourpre romaine; ils avoient d'ailleurs présidé à toutes les congrégations des théologiens du saint Siége, et ils se trouvoient parfaitement instruits de tous les points de cette controverse. Le cardinal Albani étoit doué de cet esprit de sagesse qui annonce les hommes appelés à gouverner. Il étoit secrétaire des Brefs, l'une des charges de la Cour romaine qui donnent le rang de ministre. Il avoit justifié la confiance de son souverain par celle qu'il inspiroit à tous ceux qui avoient à traiter avec lui: son caractère de droiture et son esprit de conciliation étoient si bien établis

dans le public, que tous les partis le réclamoient auprès du Pape pour leur arbitre ou leur juge. « Le cardinal Albani étoit, dit l'abbé Phélippeaux (1), sage, réglé, affable, habile dans » les belles-lettres et l'histoire ecclésiastique. » C'étoit un homme mélancolique et profond, » qui avoit beaucoup de dextérité et de manège » dans les affaires, fertile en expédiens, se ménageant avec tout le monde, honorant les gens » de lettres, très-zélé pour la gloire, les intérêts » et la grandeur du saint Siége : il étoit estimé à » Rome pour un politique ». Cet éloge, déparé seulement par quelques traits vagues et équivoques, est d'autant moins suspect dans la bouche de l'abbé Phélippeaux, qu'il ne pardonnoit pas au cardinal Albani les dispositions favorables qu'il montra pour l'archevêque de Cambrai, dans la rédaction du décret.

Le Pape avoit surtout affecté d'exclure, de cette commission, le cardinal Casanate, parce qu'il étoit instruit des relations particulières qu'il entretenoit avec l'abbé Bossuet, et qu'il l'avoit toujours entendu opiner dans les congrégations de la manière la plus rigoureuse contre le livre *des Maximes des Saints*. Innocent XII vouloit imprimer à son décret un caractère de modéra-

(1) Relation du Quiétisme.

tion et d'impartialité propre à lui concilier la soumission de toute l'Eglise, et l'assentiment libre et volontaire de celui même qui devoit y lire sa condamnation : c'est ainsi que dans le moment même où Innocent XII se voyoit obligé de remplir un ministère de rigueur, il cherchoit à combiner, avec l'intérêt le plus touchant, les formes les plus douces pour ménager l'honneur et la personne de Fénélon.

Mais le cardinal Albani fut le premier à représenter au Pape tous les motifs de justice et de convenance qui devoient faire admettre le cardinal Casanate au travail que Sa Sainteté avoit daigné lui confier; que l'exclusion affectée d'un membre du sacré collége, que son âge, son ancienneté, sa longue expérience dans toutes les questions de doctrine appeloient naturellement à un pareil ministère, paroîtroit déroger aux principes de justice et d'impartialité que Sa Sainteté vouloit manifester.

Le Pape ne se rendit qu'avec répugnance aux représentations du cardinal Albani; et telle étoit la tendre affection qu'il avoit conçue pour Fénélon, telle étoit l'espèce de respect dont il vouloit l'environner dans son malheur, « qu'il fit une démarche que jamais pape n'avoit faite. Il envoya » l'assesseur et le commissaire du Saint-Office à

Lettre de l'abbé Bossuet, février 1699.

» tous les cardinaux, pour leur recommander
» de traiter avec douceur la personne de M. de
» Cambrai, et de l'épargner en tout ce qui n'é-
» toit pas essentiel : en un mot, il s'expliqua de
» manière à leur faire entendre qu'on lui feroit
» plaisir de ménager ce prélat autant qu'il seroit
» possible ».

Il fit plus encore (1) : « il chargea le commis-
» saire du Saint-Office de passer chez le cardinal
» Casanate en particulier, qu'il savoit le plus mal
» disposé pour l'archevêque de Cambrai, et de
» lui recommander, de sa part, de réfléchir sé-
» rieusement, sous les yeux de Dieu, sur le dan-
» ger de compromettre l'Eglise romaine, de bien
» consulter sa conscience et de n'avoir nulle
» autre vue ».

Les cardinaux Noris, Ferrari et Albani s'é-
toient déjà assemblés trois jours de suite pour mi-
nuter le décret. Ils étoient convenus (2), « 1.º que
» le décret seroit rendu sous la forme d'un sim-
» ple bref et non d'une bulle ; 2.º que le bref ex-
» primeroit *que le Pape ne prétendoit pas con-*
» *damner les explications de l'auteur du livre*
» (*non intendimus improbare explicationes au-*
» *toris*); 3.º qu'en rapportant la proposition du
» *trouble involontaire de Jésus-Christ*, on énon-

(1) Relation de l'abbé Phélippeaux. — (2) Idem.

» ceroit que l'auteur l'avoit désavouée comme » n'appartenant pas à son texte (*quam tamen* » *propositionem negat autor esse suam*): on avoit » eu enfin l'attention, dans le projet de bref, de » ne nommer ni le livre ni l'auteur ».

Mais aussitôt que le cardinal Casanate se vit admis au nombre des rédacteurs, il voulut signaler son influence en rejetant tous les ménagemens que l'on avoit cru devoir observer pour la personne de l'archevêque de Cambrai. L'exclusion momentanée qu'on lui avoit donnée n'avoit servi qu'à l'exaspérer. Il insista avec chaleur pour que l'on insérât, à la tête du décret, tout le frontispice du livre de l'*Explication des Maximes des Saints;* qu'on supprimât la clause qui portoit : *Qu'on n'entendoit improuver les explications produites par l'auteur;* et celle qui énonçoit : *Que la proposition du trouble involontaire n'appartenoit point au livre.* Les cardinaux Noris et Ferrari se rangèrent à son avis, et le cardinal Albani persista dans son sentiment; mais le cardinal Casanate protesta qu'il ne signeroit point la rédaction du décret, si on ne lui accordoit ce qu'il demandoit.

Le Pape, instruit de ces nouvelles difficultés, indiqua, le 3 mars 1699, une congrégation extraordinaire des cardinaux pour chercher à les

concilier. Les cardinaux Casanate et Albani exposèrent les motifs de leur opinion sur les points de forme qui les divisoient encore, et l'avis du cardinal Casanate prévalut du consentement du cardinal Albani lui-même.

La congrégation des cardinaux ayant donné sa sanction au projet de décret minuté par les cardinaux Casanate, Noris, Ferrari et Albani, il sembloit que cette longue controverse, discutée depuis dix-huit mois avec un appareil dont les annales de l'Eglise offroient peu d'exemples, alloit enfin être terminée par le jugement du Pape; mais il survint tout-à-coup un incident imprévu qui pensa rendre inutiles tant d'écrits, tant de discussions et tant d'examens. Innocent XII montroit une douleur si profonde, une répugnance si marquée à condamner Fénélon, qu'on crut pouvoir lui proposer un plan qui paroissoit devoir assurer la vérité et la pureté de la doctrine de l'Eglise sur les matières contestées, et épargner à son cœur paternel la douleur de flétrir un archevêque que ses grandes qualités et ses malheurs sembloient avoir rendu encore plus respectable dans toute l'Europe. « On lui présenta douze canons (1) qui renfermoient la doctrine de l'Eglise » opposée à celle de Molinos et des Quiétistes;

LXXII. Le Pape veut prononcer des canons au lieu d'une censure du livre.

(1) Relation de l'abbé Phélippeaux.

» et on ajouta que cette exposition de la doctrine
» catholique feroit honneur à son pontificat et
» au saint Siége ; qu'elle mettroit la vérité à cou-
» vert sans flétrir la réputation de l'archevêque
» de Cambrai qui souscriroit volontiers à ces ca-
» nons ; qu'en suivant ce projet, on pourroit se
» contenter d'une simple prohibition du livre, et
» que tout le monde seroit content ».

Innocent XII saisit avec avidité une proposition qui remplissoit tous les vœux de son cœur et qu'il croyoit propre à remplir toutes les vues de sa sagesse ; mais il ne voulut pas s'en rapporter à ses seules lumières ; il consulta le cardinal Ferrari, l'un des membres les plus éclairés du sacré collége, et qui avoit toujours montré une grande modération dans les congrégations des cardinaux. Le cardinal Ferrari répondit au Pape (1) « qu'il
» seroit avantageux, si l'on pouvoit trouver
» quelque moyen doux pour terminer l'affaire ;
» que Sa Sainteté pouvoit se comporter ou en
» père en donnant des règles, ou en juge en pro-
» nonçant une sentence. Il demanda du temps
» pour penser sérieusement à ce nouveau projet,
» assurant qu'il ne tromperoit pas Sa Sainteté ».

Le Pape, satisfait de voir qu'un homme aussi généralement estimé que le cardinal Ferrari pa-

(1) Relation de l'abbé Phélippeaux.

roissoit

roissoit goûter son plan, convoqua, le jeudi 5 mars, la congrégation des cardinaux, fit lire en sa présence les douze canons, et ordonna qu'on en délivrât des copies à chaque cardinal.

Cette nouvelle inattendue se répandit dès le soir même dans toute la ville, et elle plongea l'abbé Bossuet dans la plus profonde douleur. Il se hâta d'expédier un courrier extraordinaire au cardinal de Noailles et à son oncle, en leur annonçant que tout étoit perdu si le projet des canons étoit admis (car dans l'opinion de l'abbé Bossuet, tout étoit perdu si l'archevêque de Cambrai n'étoit pas condamné). Sa dépêche portoit qu'il étoit absolument nécessaire, dans une circonstance aussi urgente, que le Roi s'expliquât dans un langage encore plus impérieux qu'il ne l'avoit fait jusqu'alors, et laissât entrevoir les suites les plus effrayantes pour la Cour de Rome.

Après avoir expédié ce courrier, dont le retour étoit encore éloigné, il s'occupa à exciter les cardinaux contre le nouveau projet qu'on venoit de soumettre à leurs délibérations. Ce fut l'objet d'un mémoire que l'abbé Phélippeaux rédigea en quelques heures; dès le lendemain, 6 mars, il fut traduit en italien et remis à tous les cardinaux de la congrégation. Si on élague de ce mémoire tout ce que la prévention ou l'esprit de parti pouvoit

avoir inspiré à l'abbé Phélippeaux, il est certain qu'il y avoit renfermé, avec autant de précision que de justesse (1), les considérations les plus fortes pour démontrer tous les inconvéniens de ce nouveau projet de canons.

LXXIII. Les cardinaux se déclarent contre ce projet.

Le Pape avoit indiqué au 8 mars la congrégation des cardinaux, pour qu'ils eussent à délibérer sur les douze canons qu'il leur avoit proposés dans la séance du 5. Les cardinaux, après avoir procédé à une seconde lecture, commencèrent par délibérer si, avant de discuter les canons en eux-mêmes, il ne convenoit pas d'abord d'examiner s'il étoit expédient de faire des canons. Le cardinal Casanate fut celui qui se déclara le plus fortement contre ce projet; il étoit facile en effet de faire apercevoir les conséquences fâcheuses qui devoient en résulter : il observa qu'on ne feroit que donner ouverture à de nouvelles contestations, sans terminer aucune de celles qui s'étoient déjà élevées, et sur lesquelles on attendoit depuis dix-huit mois une décision solennelle; qu'en considérant les dispositions du Roi, et le crédit dont les trois prélats jouissoient à la Cour et dans le clergé, il étoit à craindre qu'on n'adoptât en France quelque mesure extraordinaire, capable de rompre la bonne harmonie qu'on avoit eu tant

(1) Voyez la Relation de l'abbé Phélippeaux.

de peine à rétablir; que tout devoit faire espérer que l'archevêque de Cambrai, dont on connoissoit la piété et la soumission sincère à l'Eglise, confirmeroit, par une généreuse résignation, les engagemens qu'il avoit pris.

Des considérations aussi justes et aussi sages prévalurent dans l'esprit des cardinaux; ils se réunirent presqu'unanimement à penser que le projet des canons étoit inadmissible dans les circonstances présentes, et ils chargèrent l'assesseur du Saint-Office de rendre compte de leur vœu à Sa Sainteté.

Le mémoire fulminant que Louis XIV adressa au Pape, et qui n'arriva à Rome qu'après la conclusion de cette grande affaire, dut montrer aux cardinaux et au Pape à quel point on avoit réussi à prévenir ce prince contre l'archevêque de Cambrai.

LXXIV. Mémoire de Louis XIV au Pape.

« Sa Majesté apprend, avec étonnement et » avec douleur (1), qu'après toutes ses instances » et après tant de promesses de Sa Sainteté, réité- » rées par son nonce, de couper promptement » jusqu'à la racine, par une décision précise, *le* » *mal que fait dans tout son royaume le livre de* » *l'archevêque de Cambrai;* lorsque tout sembloit » terminé *et que ce livre étoit reconnu rempli*

(1) OEuvres de Bossuet, tom. xv. *Edit. de dom Déforis.*

» *d'erreurs, par tant de congrégations de cardi-*
» *naux et par le Pape lui-même*, les partisans de
» ce livre proposoient un nouveau projet qui ten-
» doit à rendre inutiles tant de délibérations et
» à renouveler toutes les disputes.

» Le bruit répandu dans Rome, de ce projet,
» le fait consister dans un certain nombre de ca-
» nons qu'on donneroit à examiner aux cardi-
» naux, dans lesquels on établiroit la saine doc-
» trine sur la spiritualité, laissant le livre en son
» entier.

» Cette discussion, plus difficile que toutes
» celles qui ont précédé sur la censure des propo-
» sitions, ou se feroit précipitamment et sans
» l'exactitude requise dans un ouvrage si délicat,
» ou rejeteroit cette affaire dans de nouvelles lon-
» gueurs dont on ne sortiroit jamais; et cepen-
» dant le mal, qui demande les remèdes les plus
» efficaces et les plus prompts, iroit toujours en
» augmentant comme il a fait, jusqu'à l'infini.
» On verroit naître tous les jours de nouvelles
» difficultés et de nouveaux incidens, *par les sub-*
» *tiles interprétations d'un esprit fécond en inven-*
» *tions, comme il paroît par tous ses écrits.*

» Ainsi, loin de terminer par un seul coup, en
» prononçant sur le livre et sur sa doctrine,
» comme il a été tant de fois promis, les disputes

» *qui mettent le feu dans son royaume*, Sa Majesté
» les verroit croître sous ses yeux, sans que le Pape,
» à qui il a eu recours avec une révérence et une
» confiance filiale, daignât y apporter de re-
» mède.

» *Ce qui étonne le plus, c'est qu'on ait ce mé-*
» *nagement pour un livre reconnu mauvais et pour*
» *un auteur qui voudroit se faire craindre, en-*
» *core qu'il ait contre lui tous les évêques du*
» *royaume* et la Sorbonne, dont deux cent cin-
» quante docteurs viennent encore d'expliquer
» leurs sentimens.

» Sa Majesté ne peut croire que, sous un pon-
» tificat comme celui-ci, on tombe dans un si
» fâcheux affoiblissement; *et l'on voit bien que*
» *Sa Majesté ne pourra recevoir ni autoriser*
» *dans son royaume que ce qu'elle a demandé*
» *et ce qu'on lui a promis : savoir, un jugement*
» *net et précis sur un livre qui met son royaume*
» *en combustion, et sur une doctrine qui le di-*
» *vise; toute autre décision étant inutile pour*
» *finir une affaire de cette importance et qui*
» *tient depuis si long-temps toute la chrétienté*
» *en attente.* Il est visible que ceux qui proposent
» ce nouveau projet, à la fin d'une affaire tant
» examinée, ne songent pas à l'honneur du saint
» Siége, dont ils ne craignent point de compro-

» mettre l'autorité dans un abîme de difficultés, » mais seulement à sauver un livre déjà reconnu » digne de censure.

» Il seroit douloureux à Sa Majesté de voir » naître parmi ses sujets un nouveau schisme, » dans le temps qu'elle s'applique de toutes ses » forces à éteindre celui de Calvin; *et si elle voit » prolonger, par des ménagemens qu'on ne com» prend pas, une affaire qui paroissoit être à sa » fin, elle saura ce qu'elle aura à faire et pren» dra des résolutions convenables; espérant tou» jours néanmoins que Sa Sainteté ne voudra » pas la réduire à de si fâcheuses extrémités* ».

Si nos lecteurs se sont familiarisés avec le langage et le style de Bossuet dans cette controverse, ils auront pu le retrouver dans le mémoire que nous venons de transcrire et auquel Louis XIV ne fit que prêter son nom (1).

Ce mémoire n'eut au reste aucune influence sur la décision du Pape; elle étoit déjà prononcée lorsqu'il parvint à Rome.

Lettre de l'abbé Bossuet, du 10 mars 1699.

L'assesseur du Saint-Office étant venu rendre compte au Pape de la délibération des cardinaux dans leur séance du 8 mars, Innocent XII parut éprouver quelque peine de voir rejeter,

(1) Bossuet en convient lui-même dans sa Lettre à son neveu, du 16 mars 1699.

aussi unanimement, un projet qu'il croyoit également propre à assurer la saine doctrine et à mettre à couvert la réputation d'un archevêque recommandable (1). Mais ce pontife étoit trop judicieux pour résister au sentiment unanime des cardinaux *qu'il avoit appelés lui-même au partage de sa sollicitude pastorale.* Il ordonna en conséquence à l'assesseur de porter, dès le lendemain 9 mars, à tous les cardinaux, le projet de décret, et d'indiquer une congrégation extraordinaire pour le mercredi 11 mars; on y fit une nouvelle et dernière lecture du bref de condamnation du livre de l'*Explication des Maximes des Saints.* Le Pape avoit fait en même temps distribuer des aumônes et ordonner des prières publiques dans toutes les églises de Rome, pour implorer les lumières du Saint-Esprit, et pour annoncer toute la solennité d'un jugement important dans l'ordre de la religion.

LXXV. Innocent XII condamne le livre de Fénélon.

Enfin, le jeudi 12 mars 1699, le Pape, après avoir dit la messe de grand matin, se rendit dans la chapelle de son palais de *Monte-Cavallo,* où tous les cardinaux de la congrégation du Saint-Office étoient assemblés; on y lut, selon les formes ordinaires, le décret convenu et arrêté, et le Pape le signa. Il fut imprimé le jour même, publié

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° IX.

et affiché, selon l'usage, dans les principales places de Rome. Le cardinal de Bouillon et l'abbé Bossuet dépêchèrent des courriers extraordinaires pour en porter la nouvelle au Roi et aux trois prélats.

Ce décret étoit rendu sous la simple forme de bref (1). Il exposoit, dans un précis très-simple et très-abrégé, ce qui s'étoit passé à l'occasion des bruits répandus en France sur la mauvaise doctrine de ce livre, de l'examen qui en avoit été fait d'après l'ordre de Sa Sainteté, par plusieurs cardinaux et théologiens. Le Pape déclaroit ensuite : « Qu'après avoir pris les avis de ces » mêmes cardinaux et docteurs en théologie, *il* » *condamnoit et réprouvoit, de son propre mou-* » *vement,* le livre susdit, en quelque langue » et version que ce fût, d'autant que, par la » lecture et l'usage de ce livre, *les fidèles pour-* » *roient être* (2) insensiblement conduits dans » des erreurs déjà condamnées par l'Eglise ca- » tholique; et aussi comme contenant des pro- » positions qui, dans le sens des paroles, ainsi » qu'il se présente d'abord, et selon la suite et

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° X.

(2) Dans la traduction de ce bref, imprimée tome XV de l'édition des Œuvres de Bossuet de dom Déforis, on a mis *peuvent être*, au lieu de *pourroient être*, ce qui forme un sens différent dans le style des censures.

» la liaison des sentimens (1), sont téméraires, » scandaleuses, mal sonnantes, offensives des » oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique » et même erronées respectivement ». Le bref rapportoit ensuite vingt-trois propositions extraites du livre des *Maximes des Saints;* le Pape les déclaroit soumises *respectivement* aux qualifications énoncées. Le surplus du bref exprimoit les dispositions d'usage pour les livres condamnés. Non-seulement le Pape et le plus grand nombre des cardinaux s'étoient refusés à comprendre parmi les qualifications celle d'*hérétique* et même celle d'*approchante de l'hérésie* (2), mais ils avoient rejeté la clause usitée dans ces sortes de décrets, qui condamne au feu les livres censurés.

Dans le premier moment, Bossuet fut si satisfait d'avoir obtenu la condamnation de l'archevêque de Cambrai ; il avoit observé si sensiblement combien on commençoit à se fatiguer à Versailles de cette interminable discussion, et avec quelle impatience le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres soupiroient après une décision quelconque ; Bossuet étoit lui-même si inquiet du

(1) Le même traducteur a ajouté *et des maximes,* mots qui ne se trouvent pas dans le bref.

(2) Lettre de l'abbé Bossuet, du 17 mars 1699.

succès depuis le projet des canons proposés par le Pape, qu'il s'applaudit d'abord très-sincèrement d'être enfin arrivé au terme de tant de travaux et de sollicitudes (1); mais il laisse ensuite apercevoir dans ses lettres (2), que des réflexions ultérieures l'avoient rendu plus mécontent des ménagemens que le Pape avoit montrés pour l'archevêque de Cambrai dans ce décret; enfin il écrivit à son neveu le 10 avril (1699): « Il est » inutile de parler davantage du bref; on le recevra comme il est, et on le fera valoir du mieux » qu'il sera possible. On trouve ce parti plus convenable que d'entamer de nouvelles négociations, et de s'exposer à voir peut-être affoiblir » encore le jugement en le faisant réformer ».

On peut se faire une idée de toutes les difficultés que les adversaires de Fénélon avoient eues à remporter la victoire, par quelques expressions de la lettre du père Roslet (3), en envoyant au cardinal de Noailles le bref de condamnation.

Lettre du P. Roslet au cardinal de

« Monseigneur, j'envoie à votre Grandeur *la peau* » *du lion qui nous a fait tant de peine, et qui a*

(1) Voyez une lettre de Bossuet, du 30 mars 1699. tom. XV. *Edition de dom Déforis.*

(2) Voyez celle du 6 avril 1699. *Idem.*

(3) C'étoit un religieux minime, que le cardinal de Noailles employa à Rome comme son agent dans cette affaire.

» *étonné tout le monde par ses rugissemens con-* Noailles, 13 mars 1699. (Manuscr.)
» *tinuels, durant plus de vingt mois*. Le Pape,
» touché de compassion, vouloit qu'on supprimât
» le nom de l'auteur; mais on lui fit entendre
» que cela ne se pouvoit pas, puisque l'auteur
» même s'étoit nommé et manifesté à toute l'E-
» glise.... Je regarde le succès de l'affaire comme
» un miracle de la divine Providence; car, selon
» les règles de la sagesse humaine, elle ne devroit
» pas si tôt ni si heureusement finir.... J'ai un peu
» de peine de ce que le jugement ne soit pas en
» forme de *bulle*, quoiqu'un *bref* soit essentiel-
» lement la même chose. *C'est en vérité beau-*
» *coup que l'on ait obtenu cette décision :* attentis
» circumstantiis ».

L'abbé de Chanterac apprit en ces termes à Fénélon le jugement qui le condamnoit :

LXXVI. Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénélon, 14 mars 1699. (Manuscr.)

« Voici, Monseigneur, le temps de mettre en
» pratique ce que la religion vous a jamais fait
» comprendre de plus saint dans la parfaite con-
» formité à la volonté de Dieu. Voici le temps,
» si je l'ose dire, et pour vous et pour ceux qui
» vous sont unis, d'être obéissant à Jésus-Christ
» jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, afin
» que ceux qui vivent ne vivent plus à eux-mêmes.
» Vous avez besoin de toute votre piété et de
» toute la soumission que vous avez si souvent
» promise au Pape dans vos lettres, pour possé-

» der votre ame avec patience, en lisant le bref
» qu'il vient de donner et de publier contre votre
» livre. Il seroit inutile de vous dire ici certaines
» circonstances qui ont accompagné cette déci-
» sion, et qui ne serviroient qu'à la rendre plus
» accablante. *Le zèle de quelques particuliers*
» *alloit jusqu'à croire rendre service à Dieu, en*
» *demandant encore d'autres choses plus flétris-*
» *santes et d'un plus grand éclat*, et le Pape a cru
» faire beaucoup pour vous, de leur résister là-
» dessus. On a cru que je devois le voir, non-
» seulement pour l'assurer de votre soumission à
» son jugement, mais encore pour d'autres choses
» dont je pourrai peut-être vous rendre compte
» à la fin de cette lettre. Quelle différence entre
» ce qu'il dit en particulier, et ce que son bref fait
» entendre au public ! Nous ne saurions être tous
» ensemble si affligés, comme il le paroissoit lui
» seul, de ce qu'il pouvoit y avoir de pénible
» pour vous dans le jugement qu'il venoit de
» rendre ; il en paroissoit changé à n'être pas re-
» connoissable. Il me dit plusieurs fois qu'il vous
» connoissoit pour un grand archevêque, très-
» pieux, très-saint, très-docte, *piissimo, san-*
» *tissimo, dottissimo* : ce sont ses propres termes ;
» car il parloit italien. Je ne dois pas vous dire
» ici ce que je lui répondis.

» Tous vos amis, Monseigneur, croient que

» vous devez recevoir ce bref avec une parfaite
» soumission, telle que vous l'avez promise, sim-
» ple et sincère; ils sont persuadés même, que
» plus elle paroîtra simple, plus elle sera agréable
» à Dieu et aux hommes. Il semble que notre Sei-
» gneur vous destine autant à édifier toute l'E-
» glise par votre soumission, qu'on veut faire
» croire qu'elle a été scandalisée par votre livre.
» Ce seul exemple donnera une plus grande idée
» de la perfection des vertus chrétiennes, que
» tout ce que vous auriez pu dire de plus saint
» sur la religion. Je n'ai point balancé à dire que
» vous rempliriez exactement toutes vos pro-
» messes, parce que j'ai toujours été pénétré de
» ces paroles si touchantes que je vous ai entendu
» dire plusieurs fois : *Je ne me compte pour rien,*
» *ni moi, ni mon livre;* et je sais combien vous
» vous êtes appliqué à regarder dans toute votre
» conduite l'auteur et le consommateur de la foi,
» qui par le seul plaisir de rendre gloire à Dieu,
» sait supporter sa croix et mépriser la confusion.
» Jésus-Christ attaché à la croix, exposé aux
» divers jugemens des hommes, et abandonné de
» son Père, me paroît aujourd'hui, Monseigneur,
» le vrai modèle que la religion vous propose à
» imiter, et que le Saint-Esprit veut former en
» vous. C'est principalement dans des états sem-

» blables à celui où la Providence vient de vous
» mettre, que le juste vit de la foi, et que nous
» devons être fondés et enracinés dans la charité
» de Jésus-Christ. Qui est-ce qui nous en sépa-
» rera? jamais je n'ai été si étroitement uni avec
» vous pour l'éternité. Je ne vous quitte point,
» et je trouve même quelque consolation à de-
» meurer ferme et tranquille au pied de votre
» croix, pour donner cette marque publique de
» la confiance que j'ai toujours eue en votre
» piété ».

LXXVII. Résignation de Fénélon.

Fénélon étoit déjà instruit du décret rendu à Rome contre son livre, avant que les lettres de l'abbé de Chanterac lui fussent parvenues. Le comte de Fénélon, son frère, étoit parti en poste de Paris pour lui en porter la première nouvelle, et il étoit arrivé à Cambrai le 25 mars, jour de l'Annonciation, au moment où l'archevêque alloit monter en chaire pour prêcher sur la solennité du jour. Quelqu'affecté qu'il fût d'une décision si contraire à son attente, la religion conserva un tel empire sur cette ame vertueuse, qu'il se recueillit seulement quelques instans pour changer tout le plan du sermon qu'il avoit préparé; il le tourna sur la parfaite soumission due à l'autorité des supérieurs. La nouvelle de la condamnation de Fénélon avoit déjà rapidement circulé dans la

nombreuse assemblée qui l'écoutoit. Cette admirable présence d'esprit, ce mouvement sublime, ce calme religieux, qui attestoit d'avance la soumission de l'archevêque de Cambrai, et qui en étoit l'engagement solennel, firent couler de tous les yeux des larmes de tendresse, de douleur, de respect et d'admiration.

Fénélon n'hésita pas; il n'avoit pas hésité un seul moment; il ne connoissoit pas encore le dispositif du jugement qui le condamnoit, et il s'occupoit déjà de rédiger l'acte public de sa soumission. C'est ce que nous voyons par la lettre qu'il écrivit à l'abbé de Chanterac, aussitôt qu'il eut appris de Paris que Rome l'avoit condamné. « J'attends » la bulle pour mesurer sur ses paroles celles du » mandement que je ferai. Si je puis l'avoir par » Paris, je ne perdrai pas un seul moment pour » adresser mon acte, et je tâcherai de le faire le » plus simple et le plus court qu'il pourra l'être. » Les usages de France, qu'on me feroit un crime » irrémissible de violer, ne me permettent pas de » publier mon mandement de soumission à la » bulle, qu'elle n'ait été enregistrée au parlement. » En tout cela, et dans tout mon procédé, je » veux montrer ce qui est sincère en moi, c'est- » à-dire un cœur qui n'a aucun ressentiment, un » sincère respect pour le saint Siége, et une sou-

Lettre du 27 mars 1699. (Manuscr.)

» mission sans restriction à son jugement, quel-
» que rigoureux qu'il soit... Mon plan est, 1.° de
» donner par pure religion à Rome la plus sin-
» cère soumission; 2.° de ne songer à en tirer
» aucun parti d'aucun côté; 3.° d'être toujours
» dans un désir ardent de ne déplaire plus au
» Roi, mais de ne point faire des démarches
» qui devroient lui rendre ma conduite suspecte,
» et me rendre indigne des grâces dont il m'a
» comblé; 4.° de donner dans toutes les occa-
» sions toutes les marques possibles d'un cœur
» sans fierté ni ressentiment à l'égard de mes
» parties, mais sans mettre jamais en doute la
» pureté de mes sentimens pour les appaiser, et
» sans souffrir aucune négociation à cet égard.
» A cela près, je les préviendrai sans répugnance
» de la manière la plus humble et la plus paci-
» fique ».

Idem, au même, 3 avr. 1699. (Manuscrits.)

Fénélon, craignant que les délibérations de la Cour pour la réception légale du bref du Pape ne traînassent en longueur, ne voulut point laisser Rome, la France et l'Europe incertaines de sa soumission au décret du saint Siége. Il étoit aussi impatient de la proclamer, que d'autres auroient pu être disposés à l'éluder. Il s'étoit empressé d'écrire au marquis de Barbezieux, secrétaire d'Etat, et de lui envoyer un mémoire pour

pour le Roi, par lequel il demandoit d'être instruit des intentions précises de Sa Majesté, pour savoir s'il devoit reconnoître le bref par son mandement avant que le parlement l'eût enregistré. La Cour, encore incertaine de la forme qu'elle adopteroit pour l'acceptation d'un bref qui offroit plusieurs irrégularités contraires à nos usages, ne se hâta point de répondre à l'archevêque de Cambrai; et ce ne fut qu'au bout de huit jours que M. de Barbezieux lui écrivit : « Qu'en réponse à son mémoire, le Roi lui avoit » ordonné de lui mander qu'il ne pouvoit trop » tôt finir la fâcheuse affaire dont il y étoit » parlé ».

Mais Fénélon n'avoit pas même voulu attendre la réponse du ministre, pour faire connoître à Rome la sincérité de ses dispositions. Il s'étoit empressé d'envoyer à l'abbé de Chanterac une lettre pour le Pape, et une copie du mandement qu'il se proposoit de publier; mais il lui recommandoit de ne point les remettre officiellement au Pape, jusqu'à ce qu'il eût reçu l'approbation de la Cour. Il avoit lieu de craindre « que ses parties ne le fissent passer pour un » mauvais français, si on savoit qu'il eût reconnu » un jugement de la Cour de Rome, sans y avoir » été autorisé par le Roi ». Il vouloit seulement

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, 4 avril 1699. (Manuscrits.)

que l'abbé de Chanterac donnât à Rome une connoissance assez publique de ses dispositions, pour que le saint Siége et l'Eglise romaine fussent parfaitement convaincus de sa soumission. Il ajoutoit : « Je crois que vous trouverez le projet du » mandement si simple, si net, si absolu, qu'on » ne peut équitablement souhaiter qu'il aille plus » loin ; je n'y ai même rien mis de tout ce qui » peut justifier ma personne ».

Fénélon profita également d'une occasion assez naturelle qui s'offrit à lui, pour qu'on ne pût avoir en France la plus légère incertitude sur ses intentions.

L'évêque d'Arras [1], son suffragant, lui avoit écrit, dès que le jugement du Pape avoit été connu, une lettre pleine d'intérêt et de respect, dans laquelle il exprimoit avec une espèce de réserve la ferme confiance où il étoit de son entière obéissance. Fénélon lui fit la réponse suivante :

LXXVIII. Lettre de Fénélon à l'évêque d'Arras.

« Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire » grossièrement que vous avez été trop réservé » en gardant le silence. Qui est-ce qui me par- » lera, sinon vous, qui êtes l'ancien de notre » province ? Il n'y a rien, Monseigneur, que vous » ne me puissiez dire sans aucun ménagement.

[1] Guy de Sève de Rochechouart, nommé à l'évêché d'Arras en 1670, se démit en 1721.

» Quoique je sente ce qui vient d'être fait, je dois
» néanmoins vous dire que je me sens plus en paix
» que je n'y étois il y a quinze jours. Toute ma
» conduite est décidée. Mon supérieur, en déci-
» dant, a déchargé ma conscience; il ne me reste
» plus qu'à me soumettre, à me taire, et à porter
» ma croix dans le silence. Oserois-je vous dire
» que c'est un état qui porte avec lui la consola-
» tion pour un homme droit, qui ne veut regar-
» der que Dieu, et qui ne tient point au monde.
» Mon mandement est devenu, dieu merci, mon
» unique affaire, et il est déjà fait. J'ai tâché de
» choisir les termes les plus courts, les plus sim-
» ples et les plus absolus..... Il seroit déjà publié,
» si je n'attendois les ordres du Roi que j'ai de-
» mandés à M. de Barbezieux, pour ne point bles-
» ser les usages du royaume par rapport à la
» réception des bulles et autres actes juridiques
» de Rome. Voilà, Monseigneur, l'unique raison
» qui retarde la publication de mon mandement.
» Il coûte sans doute de s'humilier; mais la
» moindre résistance coûteroit cent fois davan-
» tage à mon cœur; et j'avoue que je ne puis
» comprendre qu'il y ait à hésiter en une telle
» occasion. On souffre; mais on ne délibère pas
» un moment ».

L'évêque d'Arras, touché de tant de vertus et

de candeur, s'empressa de répandre des copies de cette lettre dans le public; elle y excita la plus vive sensation, et cette impression devint un sentiment universel d'admiration, lorsqu'on lut le mandement de Fénélon. Il le publia le 9 avril 1699, dès le lendemain du jour où il en avoit reçu la permission du Roi par le ministère de M. de Barbezieux.

LXXIX. Fénélon publie son mandement de soumission au jugement qui le condamne.

« Nous nous devons à vous sans réserve, mes » très-chers Frères, puisque nous ne sommes plus » à nous, mais au troupeau qui nous est confié : » aussi nous nous regardons comme vos serviteurs » pour l'amour de Jésus-Christ. C'est dans cet es» prit que nous nous sentons obligés d'ouvrir ici » notre cœur, et de continuer à vous faire part » de tout ce qui nous touche sur le livre inti» tulé : *Explication des Maximes des Saints*. » Enfin notre très-saint père le Pape a condamné » ce livre avec les vingt-trois propositions qui en » ont été extraites par un bref daté du 12 mars » 1699, qui est maintenant répandu partout, et » que vous avez déjà vu.

» Nous adhérons à ce bref, mes chers Frères, » tant pour le texte du livre que pour les vingt» trois propositions, *simplement, absolument et* » *sans ombre de restriction. Ainsi nous condam*» *nons tant le livre que les vingt-trois proposi-*

» *tions, précisément dans la même forme et*
» *avec les mêmes qualifications, simplement,*
» *absolument, et sans aucune restriction;* de
» plus nous défendons sous la même peine à tous
» les fidèles de ce diocèse de lire et de garder ce
» livre.

» Nous nous consolerons, mes très-chers Frères,
» de ce qui nous humilie, pourvu que le minis-
» tère de la parole, que nous avons reçu du Sei-
» gneur pour votre sanctification, n'en soit pas
» affoibli, et que nonobstant l'humiliation du
» pasteur, le troupeau croisse en grâce devant
» Dieu.

» C'est donc de tout notre cœur que nous vous
» exhortons *à une soumission sincère et à une do-*
» *cilité sans réserve, de peur qu'on n'altère in-*
» *sensiblement la simplicité de l'obéissance due*
» *au saint Siége,* dont nous voulons, moyennant
» la grâce de Dieu, vous donner l'exemple jus-
» qu'au dernier soupir de notre vie.

» *A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de*
» *nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pas-*
» *teur a cru devoir être plus docile que la der-*
» *nière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis au-*
» *cune borne à sa soumission.*

» Je souhaite, mes très-chers Frères, que la
» grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour

» de Dieu et la communication du Saint-Esprit,
» demeurent avec vous tous. *Amen* ».

FRANÇOIS, *Archevêque, duc de Cambrai.*

Fénélon, avant d'adresser officiellement son mandement au Pape, lui avoit écrit en ces termes :

« Très-saint Père,

LXXX. Lettre de Fénélon au Pape.

» Ayant appris le jugement de Votre Sainteté
» sur mon livre, mes paroles sont pleines de dou-
» leur, mais ma soumission et ma docilité sont
» au-dessus de ma douleur. Je ne parle plus de
» mon innocence, des outrages que j'ai reçus,
» et de tant d'explications données pour justifier
» ma doctrine. Je ne parle plus de tout le passé.
» J'ai déjà préparé un mandement que je me pro-
» pose de publier dans tout mon diocèse, *par le-*
» *quel, adhérant humblement à la censure apos-*
» *tolique, je condamnerai mon livre avec les*
» *vingt-trois propositions qui en ont été extraites,*
» *simplement, absolument et sans aucune ombre*
» *de restriction*, et défendrai sous les peines por-
» tées par le bref, à tous les fidèles de ce diocèse,
» de lire ou de garder ce livre.

» Je suis résolu, très-saint Père, de publier
» ce mandement dès que j'en aurai reçu la per-
» mission du Roi, et je ne différerai pas un mo-

» ment à répandre parmi toutes les Eglises, et
» même parmi les hérétiques, *ce témoignage de*
» *ma soumission intime et entière; car jamais je*
» *n'aurai honte d'être corrigé par le successeur*
» *de Pierre*, qui lui-même est chargé de confir-
» mer ses frères. Que le livre soit donc à jamais
» réprouvé pour conserver la forme du langage
» orthodoxe. C'est ce que j'exécuterai dans peu
» de jours. *Je n'emploierai pas l'ombre de la plus*
» *légère distinction, qui puisse tendre à éluder*
» *le décret ou à m'excuser le moins du monde.*
» Je crains, comme je le dois, de causer quelque
» sorte d'embarras à Votre Sainteté, qui est assez
» occupée par la sollicitude de toutes les Eglises;
» mais lorsqu'elle aura reçu avec bonté le man-
» dement que je dois bientôt mettre à ses pieds,
» *pour être un gage de ma soumission absolue*,
» je supporterai tous mes chagrins dans le silence;
» je serai toute ma vie avec un souverain respect
» et un dévouement parfait de cœur et d'esprit ».

On aura sans doute peine à croire que des expressions aussi précises, des témoignages aussi éclatans *d'une soumission intime, entière et absolue*, aient pu laisser à la malveillance l'apparence d'un prétexte pour calomnier les intentions de Fénélon. On éprouve involontairement une espèce d'indignation, en voyant l'abbé Phé-

lippeaux traduire cette lettre (1) *comme une soumission apparente et forcée.* Il s'étonne de ce que Fénélon parle *de sa douleur, des outrages qu'il a reçus,* de la pureté de ses *intentions, de ses efforts pour justifier ses sentimens par ses explications.*

Le même abbé Phélippeaux ne trouvoit dans le mandement de Fénélon, dans ce mandement dont toutes les expressions parlent à l'ame et au cœur (2), *qu'un langage sec et plein de paroles vagues, qui pouvoient n'exprimer qu'une soumission extérieure et forcée.*

Mais on doit vanter la douceur et la modération de l'abbé Phélippeaux, en comparant son style à celui de l'abbé Bossuet.

Lettre de l'abbé Bossuet à son oncle, 5 mai 1699.

« *Je me suis procuré une copie de la lettre* » *de M. de Cambrai au Pape.* Je vous avoue » qu'au lieu d'en être édifié, *j'en fus scandalisé* » *au dernier point.* Il ne me fut pas difficile » *d'en découvrir tout l'orgueil et tout le venin ;* » et il me semble qu'il n'y a qu'à la lire sans » passion *pour en être indigné* ».

Lettre de Bossuet, 12 avril 1699.

On s'afflige de voir Bossuet lui-même partager jusqu'à un certain point cette prévention. « La » lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras est ici » prise fort diversement. *La cabale l'exalte, et*

(1) Relation du Quiétisme. — (2) *Ibid.*

» *les gens désintéressés y trouvent beaucoup*
» *d'ambiguité et de faste* ».

Bossuet se montre encore plus sévère pour le mandement de Fénélon que pour sa lettre à l'évêque d'Arras. « On est très-étonné que M. de » Cambraí, très-sensible à son humiliation, ne » le paroisse en aucune sorte à son erreur...... » qu'il veuille *qu'on ne se souvienne de lui que* » *pour reconnoître sa docilité, supérieure à* » *celle de la moindre brebis du troupeau*; c'est- » à-dire qu'il veut qu'on oublie tout, excepté » ce qui lui est avantageux. Enfin ce mandement » est trouvé fort sec, et l'on dit qu'il est d'un » homme qui n'a songé qu'à se mettre à couvert » de Rome sans avoir aucune vue d'édification ».

Lettre de Bossuet à son neveu, 17 avril 1699.

Mais ces réclamations, concentrées parmi le très-petit nombre de personnes qui avoient pris une part si active à la condamnation de l'archevêque de Cambrai, furent étouffées par la voix unanime de Rome, de la France, de l'Europe, de toute la chrétienté. Le mandement de Fénélon est resté dans l'opinion de ses contemporains et de la postérité, comme le monument le plus honorable de sa gloire.

LXXXI. Jugement du chancelier d'Aguesseau.

Le chancelier d'Aguesseau peut être regardé comme un digne interprète de l'opinion publique. « L'archevêque de Cambrai (écrit ce grand

» magistrat) (1), qui avoit combattu comme un
» lion pour la défense de son ouvrage, tant
» qu'il avoit espéré de vaincre, ou du moins de
» n'être pas vaincu, prit en homme d'un esprit
» supérieur le parti de se soumettre d'abord
» *comme la plus humble brebis du troupeau.*
» Ce fut l'expression dont il se servit dans l'acte
» de sa soumission; il n'attendit pas même que
» le Roi eût fait la moindre démarche pour au-
» toriser le bref dans ses Etats, quoiqu'aucun
» décret de la Cour de Rome ne puisse y être
» reçu sans l'aveu de son souverain. Il fit, en
» prévenant cet aveu (2), une de ces fautes heu-
» reuses qu'il n'appartient qu'aux grands hommes
» de hasarder; et ne pouvant plus éviter la con-
» damnation de tous ses confrères, il se hâta de
» s'assurer au moins l'honneur de s'être con-
» damné le premier. *Son mandement court et*
» *touchant consola tous ses amis, affligea tous*
» *ses ennemis, et démentit la prédiction faite*
» *par l'évêque de Meaux dans la chaleur de la*
» *dispute, que si l'archevêque de Cambrai étoit*
» *condamné, on verroit bientôt renaître la dis-*
» *tinction du fait et du droit*, et toutes les autres

(1) Mémoires du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII, pag. 181.

(2) On a vu que Fénélon n'avoit publié son mandement qu'après avoir reçu l'autorisation du Roi.

» subtilités dont on ne fait que trop d'usage
» dans les discussions théologiques (1) ».

Fénélon eut tout lieu de s'applaudir d'avoir exprimé dans les termes les plus simples et les plus précis son adhésion au jugement qui le condamnoit. C'est ce qu'il fit observer dans une seconde lettre à l'évêque d'Arras; ce prélat l'avoit probablement instruit des réflexions critiques de Bossuet. « En vérité, je n'ai rien tant à cœur que
» d'aller droit jusqu'au dernier soupir de ma
» vie..... Je serai aussi ferme contre mon livre,
» que j'ai été ferme jusqu'au dernier moment de
» la controverse pour soutenir ce qui me parois-
» soit devoir le justifier..... Je n'ai voulu dans
» mon mandement supprimer que les choses qui
» auroient pu servir à m'excuser envers mon
» troupeau. Il m'a paru que cette brièveté ren-
» doit mon acte plus simple, plus humble, plus
» précis et plus décisif. Si je m'y fusse étendu da-
» vantage, quelle critique n'eût-on pas faite de

Seconde lettre de Fénélon à l'évêque d'Arras.

(1) Lorsque le mandement de Fénélon fut réimprimé à Louvain, le docteur Steyaert, en autorisant cette réimpression en qualité de censeur, fit une application heureuse d'un passage de Tacite, à l'exemple de soumission que l'archevêque de Cambrai venoit de donner : *Pro quo exemplum quærimus, id olim pro exemplo erit;* ce que nous sommes aujourd'hui en peine d'autoriser par des exemples, en sera un pour la postérité.

» mes paroles les plus simples, les plus inno-
» centes et les plus soumises ».

Aussitôt que l'évêque de Chartres eut connoissance du mandement de Fénélon, il s'empressa de faire les avances à un confrère vertueux qu'il avoit toujours tendrement aimé, qu'il n'avoit combattu qu'à regret, et qu'il n'avoit jamais cessé d'estimer; il lui écrivit: « Monseigneur, je » suis ravi de *la soumission parfaite* que vous » témoignez au bref de Rome. J'ai toujours pris » tant de part à ce qui vous touche, que je ne » puis vous exprimer assez combien mon cœur » est touché de l'action *humble et généreuse* que » vous venez de faire. Je l'ai toujours attendu » de votre piété. Je prie Dieu de tout mon cœur, » Monseigneur, qu'il achève en vous ce qu'il y a » fait par sa grâce, en vous soutenant jusqu'à la » fin dans les sentimens que vous faites paroître » à toute l'Eglise, du plus sincère retour, et » qu'il vous comble de plus en plus des consola- » tions qu'il mérite ».

LXXXII. L'évêque de Chartres félicite Fénélon sur sa soumission.

Fénélon lui répondit: « Monseigneur, je reçois » dans le moment la lettre que vous m'avez fait » l'honneur de m'écrire, et je me hâte de vous » en faire mes très-humbles remercîmens. Quoi- » que j'aie tâché de ne regarder que Dieu dans » ce que je viens de faire, je suis néanmoins fort

LXXXIII. Réponse de Fénélon à l'évêque de Chartres.

» aise, Monseigneur, de voir par les termes dont
» vous vous êtes servi, combien vous l'approuvez.
» Trouvez bon, s'il vous plaît, que je prenne la
» liberté de me recommander à vos prières, et
» que je vous assure de la sincérité du respect
» avec lequel je serai toute ma vie ». Il eût été
à désirer que les deux autres prélats eussent prévenu Fénélon par des avances aussi franches et
aussi religieuses; ils avoient tous les honneurs de
la victoire; ils étoient en possession du crédit et de
la faveur; et, selon les règles de la délicatesse et
de la générosité, ils ne pouvoient que s'honorer
eux-mêmes en faisant les premiers pas.

Le cardinal de Noailles fut probablement retenu par cette espèce de timidité qui lui étoit naturelle, et peut-être aussi par le souvenir de quelques procédés dont il craignoit que Fénélon n'eût
trop fidèlement gardé la mémoire.

LXXXIV. Conduite de Bossuet.

Bossuet crut beaucoup faire en allant chez
M. de Beauvilliers, peu de jours après l'arrivée
du bref de Rome, lui déclarer « qu'il avoit vu
» avec peine une lettre de M. de Cambrai au
» nonce, dans laquelle ce prélat l'accusoit de ré-
» pandre de tous côtés que sa soumission ne seroit
» qu'apparente et extérieure, que cela étoit bien
» éloigné de sa pensée, et qu'il souhaitoit que
» M. de Cambrai en fût instruit, afin de prévenir

» ceux qui tâchoient de l'aigrir contre lui ».
Comment Bossuet pouvoit-il croire qu'une démarche aussi insignifiante, après des procédés aussi véhémens, pouvoit suffire pour guérir les plaies d'un cœur aussi sensible et aussi délicat que celui de Fénélon ?

Cependant M. de Beauvilliers se crut obligé d'en rendre compte à son ami. Nous avons encore sa lettre, écrite de sa main; elle achevera de faire connoître le caractère et l'ame de cet homme respectable.

Lettre de M. de Beauvilliers à Fénélon, 27 mars 1699. (Manuscr.)

« M. de Meaux sort de chez moi, il y a environ
» une heure; il m'a fait compliment sur la sou-
» mission que j'avois marquée au décret du Pape
» sur votre livre, et de la diligence avec laquelle,
» suivant qu'il est ordonné aux fidèles, j'en ai
» remis entre les mains de M. l'archevêque de
» Paris l'exemplaire que j'avois eu lors de l'im-
» pression. Je lui ai répondu que c'étoit la suite
» naturelle de la disposition où j'avois toujours
» été d'acquiescer pleinement à la décision du
» saint Siége, et que je ne faisois en cela que ce
» qui est d'obligation pour tout fidèle. J'espère,
» mon cher archevêque, que vous serez et paroî-
» trez, à la face de toute l'Eglise, dans la même
» soumission. (Pardonnez-moi le mot d'espérer;
» il ne signifie pas assez, et on doit, je crois,

» pour vous faire justice, mettre qu'on est certain.)

» A propos de soumission, M. de Meaux m'a
» chargé de vous mander que, dans une lettre
» que vous avez écrite depuis peu à M. le nonce,
» vous lui aviez imputé d'avoir répandu que votre
» soumission ne seroit qu'apparente, et point
» intime, ni sincère. Il dit qu'il n'a jamais tenu à
» qui que ce soit un discours semblable; qu'il se
» le reprocheroit, et auroit tort devant Dieu et
» devant les hommes d'avoir de vous un pareil
» sentiment. Comme rien ne l'oblige à cette ex-
» plication, surtout à présent que la chose est
» jugée, je ne vois que la vérité seule qui doive
» l'obliger à parler comme il fait, et à s'adres-
» ser à moi pour me prier de vous l'écrire.

» Je souhaite, mon cher archevêque, que
» vous retrouviez le calme après d'aussi rudes et
» d'aussi longues tempêtes que celles que vous
» avez essuyées, et je prie Dieu d'être votre force
» et votre consolation ».

La réponse de Fénélon est remarquable.

LXXXV. Réponse de Fénélon à M. de Beauvilliers, 29 mars 1699. (Manuscr.)

« J'ai reçu votre lettre, mon bon duc, avec
» une extrême consolation; tout ce qui me re-
» nouvelle les marques de votre amitié adoucit
» ma peine. Ce que vous me mandez que vous
» avez fait pour obéir au Pape, en vous défai-
» sant de mon livre, m'édifie et ne me surprend

» pas. Je connois votre attachement à une obéis-
» sance simple, et je ne pourrois vous reconnoître
» à une autre conduite. Vous savez bien que je
» n'ai jamais estimé, ni toléré aucune piété qui
» n'a pas ce solide fondement.

» Pour moi, je tâche de porter ma croix avec
» humilité et patience. Dieu me fait la grâce
» d'être en paix au milieu de l'amertume et de la
» douleur. Parmi tant de peines, j'ai une conso-
» lation peu propre à être connue du monde,
» mais bien solide pour ceux qui cherchent Dieu
» de bonne foi; c'est que ma conduite est toute
» décidée, et que je n'ai plus à délibérer. Il ne me
» reste qu'à me soumettre et à me taire; c'est ce
» que j'ai toujours désiré. Je n'ai plus qu'à choisir
» les termes de ma soumission; les plus courts,
» les plus simples, les plus absolus, les plus éloi-
» gnés de toute restriction, sont ceux que j'aime
» davantage. Ma conscience est déchargée dans
» celle de mon supérieur : en tout ceci, loin de
» regarder mes parties, je ne regarde aucun
» homme; je ne vois que Dieu, et je suis content
» de ce qu'il fait.

» Quelquefois j'ai envie de rire de la crainte
» que certaines personnes zélées me témoignent
» que je ne pourrai peut-être pas me résoudre à
» une soumission. Quelquefois, je suis impor-
» tuné

» tuné de ceux qui m'écrivent de longues exhor-
» tations pour m'engager à me soumettre ; ils ne
» parlent que de la gloire qui se trouve dans
» cette humiliation, et de l'acte héroïque que je
» ferai. Tout cela me fatigue un peu, et je suis
» tenté de dire en moi-même : *Qu'ai-je donc fait*
» *à tous ces gens-là pour leur faire penser que*
» *j'aurai tant de peine à préférer l'autorité du*
» *saint Siége à mes foibles lumières, et la paix*
» *de l'Eglise à mon livre?* Cependant, je vois bien
» qu'ils ont raison de supposer en moi beau-
» coup d'imperfection et de répugnance à faire
» un acte humiliant. Ainsi je leur pardonne
» sans peine, et je vais même jusqu'à leur savoir
» très-bon gré de leurs craintes et de leurs
» exhortations.

» Pour ce qui est de la peine dans un acte de
» pleine et absolue soumission, je dois vous dire
» simplement que je ne la sens point du tout.
» *L'acte a été dressé dès le lendemain de la*
» *nouvelle reçue;* mais j'ai cru devoir le tenir en
» suspens jusqu'à ce que je sache la forme de pro-
» céder. Les bulles ne sont reconnues en France
» qu'après qu'elles ont passé au parlement. Je ne
» sais s'il faut garder la même forme pour un
» bref qui contient un jugement doctrinal contre
» un archevêque. Dans le doute, je suspens mon

» mandement; car personne, quoi qu'on en puisse
» dire, n'est plus zélé français que moi. Dès que
» j'aurai su la règle, mon acte paroîtra. Vous
» remarquerez, s'il vous plaît, que je n'ai reçu
» le jugement du Pape, ni de Rome, ni de M. le
» nonce; mais enfin, je ne perdrai pas un mo-
» ment, dès que je serai assuré de ne point blesser
» les usages de France; je n'ai de consolation
» qu'à obéir, et si on m'avoit connu tel que je
» suis à cet égard-là, on n'auroit jamais eu les
» vaines alarmes qu'on s'est laissé donner.

» Pour M. l'évêque de Meaux, j'avoue qu'il
» m'est impossible de concevoir comment il a pu
» vous dire qu'il auroit un reproche à se faire
» devant Dieu et devant les hommes, s'il mettoit
» en doute la droiture de mon cœur et la sincé-
» rité de ma soumission. A-t-il déjà oublié toutes
» les duplicités affreuses qu'il m'a imputées à la
» face de toute l'Eglise, jusque dans son der-
» nier imprimé? Quinze jours ne peuvent pas
» m'avoir changé en un honnête homme. Mais il
» n'est pas question d'approfondir ses paroles, et
» j'en laisse l'examen entre Dieu et lui; nous n'a-
» vons plus rien à démêler entre lui et moi. Je
» prie Dieu pour lui de très-bon cœur, et je lui
» souhaite tout ce qu'on peut souhaiter à ceux
» que l'on aime selon Dieu ».

On voit en effet, par la correspondance de Bossuet avec son neveu, qu'il auroit été assez disposé à renouveler des combats d'écrits avec Fénélon, et même à attaquer ce mandement comme insuffisant; mais il ne put s'empêcher d'être frappé de l'applaudissement universel avec lequel ce mandement avoit été reçu à Paris, à Rome, dans les pays étrangers, à Versailles même. Il ne pouvoit plus d'ailleurs se flatter du concours du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres; l'un et l'autre, satisfaits d'être délivrés honorablement d'une controverse à laquelle ils n'avoient pris part qu'avec une répugnance marquée, n'étoient plus disposés à prêter leur nom et leur crédit à Bossuet. Madame de Maintenon elle-même étoit excédée depuis long-temps de cette interminable guerre.

Ce changement de scène se laisse apercevoir dans une lettre de Bossuet à son neveu (1). « Malgré tous les défauts du mandement de M. de Cambrai, je crois que Rome doit s'en contenter, *parce qu'après tout, l'essentiel y est ric-à-ric, et que l'obéissance y est pompeusement étalée*. Il faut d'ailleurs se rendre facile, pour le bien de la paix, à recevoir les soumissions de M. de Cambrai, et à finir les affaires; ainsi,

(1) Du 19 avril 1699. Tom. XV, édit. de dom Déforis.

» ces réflexions (1) seront pour vous et pour » M. Phélippeaux seulement ».

Le Pape et toute l'Eglise romaine attendoient, avec autant d'impatience que d'inquiétude, la résolution que prendroit l'archevêque de Cambrai sur le bref qui le condamnoit. On étoit, à la vérité, rassuré par la piété si connue de Fénélon, et par les promesses solennelles qu'il avoit si souvent données de son obéissance et de sa soumission; mais on ne fut entièrement tranquille et satisfait à Rome, que lorsque l'abbé de Chanterac eut été autorisé à annoncer, au nom de l'archevêque de Cambrai, une adhésion simple et absolue, et une pleine soumission au jugement du saint Siége.

Aussitôt que l'abbé de Chanterac eut remis au Pape la lettre de Fénélon, et son mandement du 9 avril, Innocent XII s'empressa de les transmettre à la congrégation des cardinaux. Il y joignit également la lettre (2) de remercîment que le Roi lui avoit écrite, au sujet de son bref de condamnation.

LXXXVI. Rome applaudit à la

Les cardinaux éprouvèrent une sensible consolation à la lecture de ces lettres. Par un bonheur

(1) Les réflexions critiques qu'il avoit faites dans ses Lettres sur le mandement de Fénélon.

(2) Du 6 avril 1699.

bien rare dans les annales de l'Eglise, ils voyoient leur jugement consacré par l'approbation d'un monarque puissant qui l'avoit sollicité avec ardeur, et par l'adhésion d'un archevêque illustre, dont la vertu empruntoit un nouvel éclat de son humble et volontaire soumission. Ceux d'entr'eux qui n'avoient exercé qu'avec douleur un ministère rigoureux, durent s'applaudir d'avoir assez bien auguré des principes religieux de Fénélon, pour présumer qu'il sacrifieroit sans peine, à la paix de l'Eglise, les sentimens qui dominent si souvent la plupart des hommes.

soumission de Fénélon.

La juste impression que produisirent sur tous les cardinaux la lettre et le mandement de l'archevêque de Cambrai, les porta à voter unanimement que Sa Sainteté seroit invitée à faire une réponse honorable à ce prélat.

Le Pape se fit un sensible plaisir de déférer au vœu des cardinaux, en cherchant à donner à Fénélon les témoignages les plus honorables de sa bienveillance et de sa satisfaction, et il chargea le cardinal Albani de l'exécution de ses ordres. Le cardinal Albani se trouvoit heureux d'avoir à remplir un ministère si conforme à son vœu personnel et à ses sentimens d'estime pour Fénélon, et il prépara au nom du pape un bref rempli des expressions les plus flatteuses.

Mais l'abbé Bossuet, toujours fidèle à la haine, envia cette foible consolation à Fénélon. A peine le jugement avoit-il été rendu, qu'il s'étoit occupé à le frustrer d'un témoignage que la justice réclamoit autant que la bienséance. Il osa même exprimer à son oncle (1) le vœu indécent de faire intervenir le nom du Roi, pour interdire au Pape la liberté d'écrire à un archevêque docile et soumis. Il n'auroit pas même borné ses vues, s'il en eût été le maître, à priver le Pape de la liberté d'adresser à Fénélon quelques expressions vagues et insignifiantes. Il inspiroit à son oncle l'idée de le faire dépouiller de l'archevêché de Cambrai (2). Il est difficile de savoir jusqu'à quels excès son caractère haineux l'auroit porté, s'il eût eu autant de pouvoir que de malveillance.

Mais il réussit au moins à intimider le Pape et les cardinaux par la crainte de déplaire au Roi, et à faire changer les expressions les plus essentielles du bref qu'on se proposoit d'écrire à l'archevêque de Cambrai, *et qui étoit déjà arrêté et minuté*. Ce n'étoit pas tout-à-fait sans raison que l'abbé Bossuet craignoit qu'on n'y eût inséré des expressions qui tendoient à justifier les intentions et les sentimens personnels de Fénélon; car le

(1) Voyez ses lèttres des 23 et 24 mars 1699.

(2) Voyez sa lettre du 24 mars 1699.

Pape avoit déclaré hautement en plusieurs occasions, depuis le jugement du 12 mars 1699 « que » ni lui, ni les cardinaux *n'avoient entendu condamner les explications que l'archevêque de Cambrai avoit données de son livre* ».

Lettre de l'abbé de Chanterac (Manuscr.)

Tandis que l'abbé Bossuet employoit des manœuvres et des intrigues pour empêcher le Pape de donner quelques témoignages de satisfaction à l'archevêque de Cambrai, Fénélon écrivoit à l'abbé de Chanterac (1) : « Ne demandez pour » moi, au Pape, ni louanges, ni bons offices. Si » ma patience, mes instructions et mon exemple » ne peuvent pas me soutenir au milieu de mon » troupeau, de vaines louanges ne me soutien» droient pas. Je ne souhaite point un bref pour » ma réputation, car elle ne me paroît pas noir» cie parmi les gens neutres. Je vois même que » tout ce diocèse demeure édifié de ma conduite, » et bien disposé pour moi. De plus, je crois qu'il » faut se laisser dans les mains de la Providence » quand il lui plaît de nous humilier. Je ne veux » donc point que vous fassiez la moindre dé» marche pour un bref avec quelque louange » vague sur ma soumission ; mais si on se porte » de soi-même à l'écrire, j'en serai bien aise, » parce que ce sera une acceptation authentique

(1) 11 avril 1699. (Manuscrits.)

» de ma soumission, après laquelle je pourrai » respirer en repos ».

Le seul intérêt qui occupoit alors Fénélon, étoit l'impatience d'être réuni à l'ami vertueux qui avoit tant souffert pour lui. Toutes ses lettres à l'abbé de Chanterac, depuis le jugement du 12 mars, respirent cette touchante affection et cette tendre sollicitude que la reconnoissance exaltoit encore avec une sensibilité plus pénétrante. « Il » me tarde beaucoup que vous soyez parti de » Rome; c'est un séjour trop amer pour vous » dans les circonstances présentes. Il n'y a qu'une » seule chose qui me consoleroit de voir votre re- » tour retardé; ce seroit, si les eaux de Baïes, » dans le royaume de Naples, pouvoient guérir » vos jambes; cette raison seroit plus forte que » toute autre. Pensez-y bien, mon cher abbé, je » vous en conjure, et ne ménagez rien là-dessus. » Votre retour fera ma plus sensible consolation. » Je ne vous dois pas moins que si les plus grands » succès avoient suivi votre travail. J'ai compris » tout ce que vous avez fait et souffert; je vois » bien que vous ne nous en avez mandé que la » moindre partie. Ma reconnoissance, ma con- » fiance, ma vénération et ma tendresse pour » vous, sont sans bornes. Venez au plutôt, afin » que nous nous consolions dans le sein du véri-

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, 27 mars 1699. (Manuscr.)

» table consolateur ; nous vivrons et nous mour-
» rons n'étant qu'un cœur et une ame. Ma santé
» se soutient ; ma paix, au milieu de tant d'amer-
» tumes, se conserve aussi. Je voudrois bien que
» ma consolation servît à vous consoler. Conser-
» vez-vous, mon cher abbé ; si vous veniez à me
» manquer, ma croix seroit trop pesante pour ma
» foiblesse. Dieu sait combien je crois lui devoir
» de ce qu'il m'a donné un tel bien. Vous avez fait
» pour moi cent fois plus que je n'aurois osé at-
» tendre. Dieu a permis un mauvais succès ; mais
» il saura bien en tirer sa gloire ; et que voulons-
» nous autre chose ? Nous tâcherons de servir
» Dieu ensemble, et d'édifier ce diocèse. Venez,
» venez le plutôt que vous pourrez ».

Idem, 30 avril 1699. (Manuscr.)

Cependant, le cardinal Albani avoit représenté au Pape que c'étoit trop assujettir le saint Siége aux sentimens des Cours étrangères, que de leur montrer cette excessive timidité ; qu'il étoit indécent qu'un Pape n'osât pas écrire à un archevêque, sans convenir avec les princes de ce qu'il devoit lui écrire. Le Pape parut honteux lui-même de sa trop grande circonspection, et se détermina tout-à-coup à ordonner qu'on remît le bref à l'abbé de Chanterac. Mais ce bref étoit si mutilé, si différent de celui qui avoit d'abord été proposé et admis, que les ministres du Pape con-

Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénélon, 14 mai 1699. (Manuscr.)

venoient eux-mêmes que l'archevêque de Cambrai étoit dispensé d'y attacher une grande valeur. Voici ce bref:

LXXXVII. Bref du Pape à Fénélon.

« Vénérable frère, salut. Nous avons reçu avec » une grande joie les lettres du mois d'avril dernier, que votre fraternité nous a adressées avec » un exemplaire du mandement, par lequel, adhérant humblement à notre condamnation apostolique contre le livre par vous publié, et contre » les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, vous avez adressé notre décret avec une » prompte obéissance et un esprit soumis, aux » peuples confiés à vos soins. Vous avez parfaitement confirmé, par cette nouvelle preuve de » votre affection sincère et de votre obéissance, » que vous devez à nous et à notre siége, l'opinion » que nous avions, il y a long-temps, de votre fraternité. Nous ne nous promettions rien moins » de vous, qui nous aviez fait connoître clairement votre bonne volonté, dès le temps que, demandant avec humilité d'être corrigé par cette » Eglise, mère et maîtresse, vous avez ouvert les » oreilles pour recevoir la parole de vérité, et » pour apprendre par notre jugement ce que » vous et les autres deviez penser de votre livre » et de la doctrine qu'il contient. Après avoir » donné ainsi dans le Seigneur les éloges dus au

» zèle avec lequel vous vous êtes soumis très-
» volontairement à notre décision pontificale,
» nous prions Dieu, de la plénitude de notre
» cœur, de vous donner ses grâces, et de vous
» protéger dans les travaux que vous entrepren-
» drez pour la conduite de votre troupeau, et
» d'accomplir vos vœux. Nous vous accordons,
» vénérable frère, notre bénédiction apostolique
» avec beaucoup d'affection. Le 12 mai, la hui-
» tième année de notre pontificat ».

Quelque insignifiant que fût ce bref, il ne laissa pas, ajoutoit l'abbé de Chanterac (1), de causer un dépit extrême aux ennemis de M. de Cambrai. Il suffisoit que le Pape lui eût écrit, ne l'eût pas traité d'*hérétique*, et qu'il fût content de sa soumission, pour qu'ils fussent au désespoir; ils paroissoient irrités et confus comme si on leur eût fait un outrage; ils auroient voulu que le Pape eût rejeté son mandement. Un procédé aussi révoltant fit impression sur presque tous les cardinaux qui avoient condamné Fénélon, et ils se persuadèrent plus que jamais que l'ame de toute cette affaire n'avoit été qu'un désir et un dessein secret de perdre l'archevêque de Cambrai. Ils s'ouvrirent alors avec plus de confiance à l'abbé de Chanterac, et le chargèrent de

(1) 14 mai 1699. (Manuscrits.)

mander de leur part à ce prélat, sans les nommer jusqu'à son retour auprès de lui, qu'ils lui conseilloient d'observer le plus profond silence, quelque prétexte que ses adversaires pussent employer ou proposer, pour le forcer de s'expliquer davantage, étant difficile qu'en voulant expliquer sa pensée et ses véritables sentimens, il n'employât quelques expressions dont ils voudroient abuser, pour les interpréter dans un mauvais sens; que le Pape étant content de sa soumission, condamnant tout ce que le Pape avoit condamné, personne n'avoit plus le droit de lui demander ni rétractation, ni explication; que cette fermeté à ne leur plus répondre les déconcerteroit autant qu'elle lui feroit honneur. Tous les cardinaux, à l'exception d'un seul (le cardinal Casanate), chargèrent en même temps l'abbé de Chanterac d'assurer l'archevêque de Cambrai de leur estime, de leur respect, de leur vénération, et de lui déclarer qu'ils se trouveroient heureux de lui en donner des preuves dans toutes les occasions. « On ne peut plus louer qu'ils l'ont fait, écrivoit » l'abbé de Chanterac (1), votre soumission, » votre mandement, vos lettres au Pape, et toute » votre conduite. L'approbation même de votre » livre n'auroit jamais pu, selon eux, vous attirer

(1) 14 mai 1699. (Manuscrits.)

» autant de gloire, ni autant d'estime. Les car-
» dinaux m'ont dit là-dessus des choses si fortes
» et si particulières, que je dois les réserver à
» nos conversations ».

L'abbé de Chanterac quitta Rome, pour retourner à Cambrai, le 15 mai 1699.

LXXXVIII. Difficultés sur la forme d'acceptation du bref en France.

Cependant, on étoit occupé à Versailles à régler la forme dans laquelle on accepteroit en France le bref de condamnation du livre *des Maximes des Saints*. Cette acceptation présentoit des difficultés assez graves pour le fond et pour la forme. Le gouvernement et le clergé de France vouloient maintenir l'exécution de la célèbre déclaration de 1682. Une conséquence nécessaire de cette déclaration, est de ne regarder un jugement du saint Siége comme une règle de doctrine, qu'autant qu'il est précédé, accompagné ou suivi de l'acceptation du corps épiscopal. Cette acceptation doit même se manifester sous la forme d'un examen, qui atteste que les évêques ont reconnu dans le jugement du Pape la foi et la tradition de leurs églises.

Le bref présentoit également plusieurs défauts de forme; la clause du *proprio motu*, toujours si odieuse aux parlemens, paroissoit surtout élever un obstacle invincible à l'enregistrement; mais il régnoit alors un concert si parfait entre le gouvernement, le clergé et la magistrature;

Louis XIV savoit tempérer avec tant d'art et de sagesse les magnifiques idées de sa prérogative et l'exercice de l'autorité indéfinie, dont un long usage et le consentement tacite de tous les ordres de l'Etat l'avoient mis en possession, qu'on parvint à concilier avec autant de dignité que de modération, le respect dû au saint Siége, les libertés de l'Eglise gallicane, et les formes de la législation.

On convint d'abord que l'acceptation des évêques précéderoit toute intervention de l'autorité royale, qui ne devoit apparoître que pour assurer l'exécution du jugement canonique des évêques. Il fut ensuite résolu que le Roi autoriseroit les archevêques à se réunir aux évêques de leurs métropoles, pour procéder à l'examen et à l'acceptation du bref. Il eût été peut-être plus régulier et plus conforme à la discipline de l'Eglise de les convoquer en conciles provinciaux; mais il étoit entré depuis long-temps dans l'esprit du gouvernement de laisser tomber en désuétude ces assemblées vraiment canoniques. Une espèce de tradition ministérielle, fondée sur des inquiétudes ou sur des considérations assez frivoles, s'opposoit à leur restauration. Ce fut l'archevêque de Rheims (1) qui, au défaut des conciles provinciaux, suggéra l'idée des as-

(1) Charles-Maurice Letellier.

semblées métropolitaines. Cette forme parut assez régulière, et n'offroit pas les inconvéniens réels ou prétendus des conciles provinciaux.

Le clergé craignit un moment qu'on ne voulût introduire des commissaires du Roi dans ces assemblées ecclésiastiques. Il est vraisemblable que quelque ministre avoit emprunté cette idée des *missi dominici*, que les empereurs envoyoient quelquefois dans les anciennes assemblées d'évêques; mais ces assemblées étoient alors dans l'usage de délibérer sur des intérêts civils ou politiques, et il étoit naturel que les ministres du souverain y intervinssent pour imprimer à leurs délibérations la sanction de l'autorité royale. Bossuet rédigea et présenta au Roi, le 18 avril 1699, un mémoire (1) qui démontroit qu'il seroit aussi irrégulier que peu convenable, que le Roi envoyât des commissaires dans les assemblées métropolitaines que Sa Majesté se proposoit de convoquer.

LXXXIX. Mémoire de Bossuet contre le projet d'envoyer des commissaires du Roi aux assemblées métropolitaines.

« Qu'est-ce que ces commissaires y feroient ? » disoit Bossuet. Ils n'y seroient pas pour délibérer avec nous, ni pour nous aider de leurs » lumières; ils ne pourroient donc passer que » pour des inspecteurs envoyés par le Roi, afin

(1) Tome XV des Œuvres de Bossuet, pag. 470, édit. de dom Déforis.

» de nous contenir, pour ainsi dire, dans notre
» devoir, comme si Sa Majesté, se défiant de
» ceux de notre ordre, croyoit devoir nous faire
» tous veiller par des laïques, et ne pouvoit s'as-
» surer de notre fidélité que par cette précaution,
» qui nous déshonoreroit dans l'esprit des peu-
» ples, et aviliroit notre ministère dans nos dio-
» cèses...... Suivant nos maximes, un jugement
» du Pape, en matière de foi, ne doit être pu-
» blié en France qu'après une acceptation solen-
» nelle de ce jugement, faite dans une forme
» canonique, par les archevêques et évêques du
» royaume. Une des conditions essentielles à cette
» acceptation, est qu'elle soit entièrement libre.
» Passeroit-elle de bonne foi pour l'être, si les
» peuples voyoient des commissaires du Roi dans
» nos assemblées »?

Louis XIV étoit habituellement dirigé par un sentiment naturel de raison, et surtout par ce sentiment et ce respect des convenances qui n'est pas la partie la moins importante de l'art de gouverner: Il fut frappé du mémoire de Bossuet, et on renonça à un projet qui n'avoit aucun fondement raisonnable.

Bossuet avoit adopté avec d'autant plus d'empressement l'idée des assemblées métropolitaines, qu'en donnant à l'acceptation du bref du Pape une

une forme régulière, elles sembloient ajouter une espèce d'éclat et de solennité à son triomphe personnel (1). « Ce fut là sans doute l'acte le plus » sanglant de cette longue tragédie. Le corps » épiscopal, en mouvement dans toutes les pro- » vinces, devoit naturellement donner aux peu- » ples une idée bien affreuse des sentimens de » M. de Cambrai, et faire regarder son livre » comme l'ouvrage le plus pernicieux qui eût » été publié depuis plusieurs siècles ».

XC.
Le Roi convoque toutes les assemblées métropolitaines pour l'acceptation du bref du Pape.

Le Roi fit expédier des lettres à tous les archevêques du royaume, pour qu'ils eussent à convoquer leurs assemblées métropolitaines; et celle de Paris eut lieu le 13 mai 1699. Comme elle fut la première dont les délibérations furent généralement connues, elle servit de modèle au plus grand nombre. Ce fut principalement sur deux points importans que l'assemblée métropolitaine de Paris exerça une influence plus marquée sur celles des provinces. La marche qu'elle traça fut unanimement adoptée sur le premier de ces deux points, la forme de l'acceptation du bref du Pape. C'étoit la première occasion qui s'offroit depuis la célèbre assemblée de 1682, de mettre à exécution les maximes qu'elle avoit

(1) Mémoires chron. du P. d'Avrigny, année 1699.

consacrées. « Il s'excita (1), dit le chancelier
» d'Aguesseau, une louable émulation entre les
» différentes provinces. Chacune voulut avoir
» l'honneur d'avoir mieux soutenu le pouvoir
» attaché au caractère épiscopal, de juger ou
» avant le Pape, ou avec le Pape, ou après le
» Pape, et le droit dans lequel sont les évêques,
» de ne recevoir les constitutions des papes qu'a-
» vec l'examen, et par forme de jugement. Ce
» qu'il y eut de plus remarquable dans ce té-
» moignage solennel que l'Eglise gallicane rendit
» à sa doctrine, c'est qu'il fut placé dans un
» temps où nous n'avions aucun démêlé avec la
» Cour de Rome, et où le Roi vivoit dans une
» parfaite intelligence avec le Pape, dont il ne
» craignoit rien, et n'avoit rien à craindre; en
» sorte que ce fut à la vérité seule, et non à la
» nécessité des conjonctures, qu'on fut redeva-
» ble d'une déclaration des sentimens du clergé,
» si authentiques et si unanimes ».

Les provinces ne furent point aussi unanimes sur un autre point, qui n'étoit pas à la vérité d'un intérêt aussi majeur. Le Pape, en condamnant le livre de Fénélon, n'avoit rien prononcé sur les différens écrits qu'il avoit publiés pour le défendre. Ce silence pouvoit et devoit faire

(1) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII.

présumer que le saint Siége n'avoit pas jugé les écrits apologétiques aussi répréhensibles que le livre même. On ne manqua pas d'observer que l'assemblée métropolitaine de Paris se trouvoit composée de quatre prélats (Paris, Meaux, Chartres et Blois) (1), dont les trois premiers s'étoient montrés les adversaires déclarés de l'archevêque de Cambrai. On auroit peut-être désiré que, par un sentiment de délicatesse, ils s'abstinssent de provoquer une mesure plus sévère encore qu'un jugement déjà très-sévère. En demandant au Roi de supprimer les écrits publiés contre eux par l'auteur du livre des *Maximes*, ils parurent s'établir juges dans leur propre cause, et se ressouvenir peut-être de l'impression que ces écrits avoient laissée dans le public.

Cette considération arrêta en effet les évêques d'une grande partie des autres métropoles, qui ne crurent pas devoir aller plus loin que le jugement du saint Siége. Sur *seize* (2) assemblées

(1) Le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, n'y assista point, à cause de sa dignité de cardinal, qui ne lui permettoit pas de se voir présidé par un archevêque de Paris, non cardinal.

(2) Il y eut à la vérité dix-sept assemblées métropolitaines; mais celle d'Aix (on ne sait pourquoi) ne s'assembla qu'au mois de janvier 1700, et lorsque le Roi avoit déjà prononcé, par sa déclaration du 14 août 1699, la suppression des écrits publiés par Fénélon pour la défense de son livre.

métropolitaines, il n'y en eut que *huit* qui demandèrent la suppression des écrits publiés pour la défense du livre *des Maximes des Saints*.

A l'exception de ce seul point, on remarqua dans les délibérations de l'assemblée métropolitaine de Paris une modération qui faisoit déjà sentir l'influence de l'opinion publique, et l'impression favorable que la soumission de Fénélon avoit généralement excitée. On fut surtout frappé de ces expressions du procès-verbal de l'assemblée de Paris : « Pour ne pas sortir de l'Eglise » de France, il y a un exemple célèbre, et très » semblable à l'affaire dont il s'agit, dans Gil- » bert de la Porée, évêque de Poitiers, *homme* » *de grande doctrine et de grande piété, mais* » *que sa trop grande subtilité avoit jeté dans* » *l'erreur..... On a vu avec joie la soumission de* » *l'auteur pour le saint Siége, avant et après* » *le jugement.....* M. l'archevêque de Cambrai » s'est soumis lui-même à ce jugement, *par une* » *déclaration simple, absolue, et sans ombre* » *de restriction* ». Toutes ces expressions si mesurées, sont un peu différentes de l'opinion que Bossuet avoit d'abord manifestée sur le mandement de Fénélon. Nous sommes d'autant plus fondés à croire que le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres firent prévaloir ce ton et

ces sentimens de modération, que Bossuet lui-même nous apprend, dans une lettre à son neveu, que le projet de délibération dont on lui avoit confié la rédaction, renfermoit quelques expressions que ses confrères crurent devoir rejeter. « Entre nous, mande-t-il à l'abbé Bossuet, » *on y a adouci bien des choses* ».

Lettre de Bossuet, 18 mai 1699.

Dans les autres assemblées métropolitaines (1), « on en usa bien ou mal à l'égard de l'archevêque de Cambrai, dit un historien, selon » qu'il s'y trouva plus ou moins d'évêques attachés à la Cour et à son principal adversaire. » Quelques-uns affectèrent de rappeler le souvenir de ses erreurs, et les autres (et ce fut le » plus grand nombre) se bornèrent à faire l'éloge de sa soumission sans bornes ». Nous devons ajouter qu'elles louèrent unanimement la piété, les vertus et les talens de Fénélon.

XCI. Procédé offensant de l'évêque de Saint-Omer pour Fénélon.

Mais Fénélon étoit réservé à un genre de contradiction auquel il devoit peu s'attendre et qui fut une espèce de scandale pour toute l'Église. Il est vrai que ce scandale retomba sur celui qui l'avoit si indécemment provoqué, et devint pour l'archevêque de Cambrai une nouvelle occasion de manifester la sincérité de sa soumission. Ce fut dans son propre palais qu'un de ses

(1) Mém. chron. du P. d'Avrigny.

suffragans, l'évêque de Saint-Omer (1), osa se rendre inquisiteur de la conscience de son métropolitain. Tandis que tous les évêques de France applaudissoient par un concert unanime à la soumission de l'archevêque de Cambrai, l'évêque de Saint-Omer prétendit que les termes du mandement de Fénélon n'exprimoient pas un acquiescement intérieur. Fénélon auroit pu sans doute se dispenser de répondre à une interpellation si odieuse. Les évêques de la province n'étoient appelés que pour émettre leur jugement sur le bref du Pape, et régler la forme de son acceptation. La lettre même du Roi, qui enjoignoit à l'archevêque de Cambrai d'assembler ses suffragans, se bornoit à l'inviter *à faire en commun ce qu'il avoit déjà fait en particulier*; mais une juste délicatesse fit dédaigner à Fénélon tous ces moyens vulgaires de repousser une injuste agression. Il répondit avec calme et dignité à l'évêque de Saint-Omer (2); « qu'il vou» loit bien recevoir, sans conséquence et par » pure déférence, les avis d'un confrère qu'il » respectoit sincèrement; reprenant ensuite les

(1) Louis-Alphonse de Valbelle, nommé d'abord à l'évêché d'Aleth, transféré à celui de Saint-Omer en 1684, mort en 1708, à l'âge de 68 ans.

(2) Procès-verbal de l'assemblée métrop. de Cambrai.

» termes de son mandement, il demande avec
» candeur si on peut exprimer plus clairement
» une soumission *plus qu'extérieure et de sim-*
» *ple respect.* Qui dit *adhérer à un jugement,*
» dit *former un jugement intérieur,* par lequel
» on se conforme à celui auquel *on adhère.* Qui
» dit *condamner,* dit encore plus expressément
» *un jugement intérieur* contre le livre *con-*
» *damné,* surtout quand on exclut d'une ma-
» nière simple et absolue *toute ombre de restric-*
» *tion.* Il ajouta qu'il n'auroit pas cru qu'on pût
» regarder comme équivoques des paroles si pré-
» cises, ni qu'il y eût lieu de le soupçonner d'*ad-*
» *hérer* à un jugement du saint Siége *par une*
» *adhésion purement apparente* et par conséquent
» feinte, ni de condamner son livre de bouche,
» sans le condamner intérieurement par une
» sincère docilité pour le saint Siége, ce qui se-
» roit un abus indigne de paroles pour se jouer
» de toute l'Eglise. Il finit par protester à ses
» suffragans, comme à ses confrères, *et non*
» *comme à ses juges en ce cas particulier,* que
» c'étoit de toute l'étendue de son cœur qu'il
» avoit renoncé à toute pensée d'expliquer son
» livre; qu'il préféroit à ses foibles lumières l'au-
» torité du saint Siége; qu'il étoit, Dieu merci,
» incapable de revenir jamais, sous prétexte de

» quelque double sens, pour en éluder indirecte-
» ment la condamnation; qu'à la vérité, il ne
» pouvoit avouer contre sa conscience qu'il eût
» jamais cru aucune des erreurs qu'on lui avoit
» imputées; qu'il avoit pensé seulement que son
» livre, avec les corrections qu'il avoit cru y
» mettre, ne pouvoit signifier l'erreur ni la fa-
» voriser; mais qu'il renonçoit à son jugement
» pour se conformer à celui du Saint-Père; qu'il
» avoit tâché de recevoir, par des paroles hum-
» bles et pleinement soumises, l'humiliation qui
» lui venoit du Saint-Père, et que si sa Sainteté
» trouvoit sa soumission défectueuse, il étoit
» prêt à l'augmenter et à la faire telle que le
» saint Siége le croiroit à propos ».

On conviendra que l'ami le plus dévoué de Fénélon n'auroit pas pu le servir plus utilement en cette occasion, que le fit l'évêque de Saint-Omer par un sentiment de malveillance. L'évêque d'Arras s'empressa de prendre la parole (1) « pour remercier très-humblement son métro-
» politain de la bonté qu'il avoit eue de vouloir
» bien expliquer de bouche ses sentimens d'une
» manière si précise et si cordiale ». Il ajouta à ce témoignage respectueux pour Fénélon quel-

(1) Procès-verbal de l'assemblée métropolitaine de Cambrai.

ques réflexions critiques sur le procédé de l'évêque de Saint-Omer.

Dans la séance du lendemain, l'évêque de Saint-Omer, peu satisfait du mauvais succès de la scène indécente qu'il avoit donnée la veille, voulut s'en venger en demandant, à l'exemple de l'assemblée métropolitaine de Paris, que les écrits publiés pour la défense du livre des *Maximes* fussent supprimés. Fénélon exposa modestement (1) « qu'il ne pouvoit être d'avis » qu'on demandât la suppression de ses écrits » postérieurs à son livre, quoiqu'il eût con- » damné le livre avec *une soumission sincère,* » *absolue et sans restriction, et avec une doci-* » *lité sans réserve;* qu'il n'étoit point naturel » qu'il fût plus loin que le bref du Pape, qui » n'avoit ni condamné, ni prohibé ses écrits, » quoiqu'ils fussent connus du Saint-Père et des » cardinaux qui avoient condamné son livre, ni » que la lettre du Roi, qui lui demandoit seule- » ment *de faire avec ses confrères ce qu'il avoit* » *fait en son particulier,* c'est-à-dire de rece- » voir et accepter la constitution avec le respect » qui lui étoit dû; *que d'ailleurs ces écrits con-* » *tenoient beaucoup d'autres choses qui ne re-* » *gardoient nullement le texte condamné, ni le*

(1) Procès-verbal de l'assemblée métrop. de Cambrai.

» *jugement porté par la constitution; entr'au-*
» *tres une discussion de faits personnels dont il*
» *ne pourroit demander la suppression, sans*
» *s'ôter à soi-même les seules pièces qui peuvent*
» *montrer son innocence pour l'honneur de son*
» *ministère*; qu'au reste, après cette déclaration
» de son sentiment particulier, il étoit prêt à
» conclure, comme président, à la pluralité
» des voix, au nom de l'assemblée, tout ce
» qu'elle feroit, même contre son sentiment
» particulier ».

Les évêques d'Arras et de Tournai (1), s'étant réunis à l'avis de l'évêque de Saint-Omer, pour demander, à l'exemple de l'assemblée métropolitaine de Paris (la seule dont les délibérations fussent encore connues), que le Roi supprimât les écrits publiés pour la justification du livre des *Maximes*, l'archevêque de Cambrai conclut à la même demande comme président, *à la pluralité des voix, quoique contre son sentiment.*

Si l'on veut se former une idée du jugement que le public porta sur la conduite et les procédés de l'évêque de Saint-Omer envers Fénélon, on peut interroger le témoignage du chan-

(1) François de Caillebot de Lasalle, nommé à l'évêché de Tournai en 1690, se démit en 1705.

celier d'Aguesseau : nous nous bornerons à citer ses paroles.

« L'évêque de Saint-Omer (1), homme d'es-
» prit, *mais chaud comme un Provençal qu'il*
» *étoit, et chicaneur comme un Normand*, ne
» se contenta pas de lui voir avaler doucement
» le calice; il se plut à en augmenter l'amer-
» tume *par les indignes tracasseries* qu'il lui fit
» dans l'assemblée provinciale de Cambrai, où
» il vouloit, non-seulement que ce prélat se sou-
» mît à sa propre condamnation, *comme il l'a-*
» *voit déjà fait de si bonne grâce*, mais qu'il
» avouât encore qu'il étoit tombé dans les er-
» reurs que le Pape avoit condamnées, *faisant*
» *ainsi le procès à ses intentions mêmes*, en lui
» arrachant la foible consolation de pouvoir dire
» *qu'il avoit bien pensé, s'il s'étoit mal exprimé.*
» L'archevêque de Cambrai *répondit à ses inter-*
» *pellations pressantes et odieuses avec une sa-*
» *gesse et une modération dignes d'une meil-*
» *leure cause. Les autres évêques de la même*
» *province, indignés du procédé de l'évêque de*
» *Saint-Omer*, vinrent au secours de leur arche-
» vêque, et se contentèrent de la protestation,
» qu'il réitéra en leur présence, de sa parfaite
» soumission au jugement du saint Siége ».

(1) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII, p. 182.

Fénélon eut encore l'occasion de se convaincre de l'acharnement de ses ennemis à lui supposer des torts. Le marquis de Barbezieux, secrétaire d'État, excité apparemment par l'archevêque de Rheims, son oncle, très-opposé à l'archevêque de Cambrai, imagina assez légèrement de lui reprocher comme un oubli, de n'avoir pas donné, à l'exemple des autres évêques, un mandement après la clôture de son assemblée métropolitaine.

XCII. Lettre de Fénélon au marquis de Barbezieux.

Fénélon répondit à ce jeune ministre « que ce » n'étoit *nullement par oubli* qu'il n'avoit pas fait » un second mandement pour la condamnation » de son livre ; qu'il ne pouvoit pas être question » de faire deux fois la même chose ; qu'il avoit » fait par avance ce que l'assemblée avoit ensuite » réglé que chaque évêque feroit par son man- » dement particulier ; que son mandement étoit » même plus fort que les autres, en ce qu'il avoit » prévenu la règle, le vœu de toutes les assem- » blées métropolitaines du royaume, et les dis- » positions de la déclaration du Roi (1) ; qu'il avoit » donné la plus grande publicité à son mande- » ment ; qu'il en avoit même fait imprimer et dis- » tribuer à ses dépens deux versions, l'une fran- » çaise et l'autre latine ; qu'au reste, il suffisoit » que Sa Majesté souhaitât qu'il recommençât,

(1) Du 14 août 1699.

» pour l'engager à recommencer ; qu'il paieroit
» sans peine une seconde fois la dette qu'il avoit
» payée par avance de si bon cœur ; qu'en consé-
» quence, il alloit donner les ordres nécessaires
» pour qu'on publiât une seconde fois son man-
» dement dans toutes les églises de son diocèse,
» avec le bref du 12 mars, en français et en
» latin ».

XCIII. Louis XIV donne des lettres-patentes pour l'enregistrement du bref.

Tous les procès-verbaux des assemblées métropolitaines ayant été envoyés au Roi, il ne fut plus question que de dresser les lettres-patentes qui devoient mettre le sceau de l'autorité royale aux délibérations des juges ecclésiastiques.

Le chancelier d'Aguesseau rapporte dans ses mémoires (1) quelques détails intéressans sur la forme que l'on donna à ces lettres-patentes ; ils indiquent l'heureux concert que la sagesse du gouvernement et l'excellent esprit des principaux magistrats avoient su établir entre les ministres de l'autorité et ceux de la justice. Nous nous bornerons à observer que ces lettres-patentes, données en forme de déclaration, portoient que tous les écrits composés pour la défense du livre *des Maximes des Saints*, seroient et demeureroient supprimés, ainsi que le livre lui-même ; mais, en exprimant cette disposition, on s'étoit abstenu

(1) Tome XIII, page 183 et suivantes.

d'énoncer que ce fût à la demande des assemblées métropolitaines, dont en effet une très-grande partie n'avoient point demandé cette suppression.

XCIV. Réquisitoire de M. d'Aguesseau.

Cette déclaration fut présentée au parlement le 14 août 1699, et ce fut en cette circonstance que le chancelier d'Aguesseau, alors premier avocat général au parlement, prononça un discours que le président Hénault admire avec raison *comme un monument immortel de la solidité des maximes de l'Eglise de France, et fait pour honorer à jamais la mémoire de ce grand magistrat.* Nous ne rapporterons de ce discours que ce qui intéresse personnellement Fénélon.

« L'Eglise gallicane, représentée par les assem» blées des évêques de ses métropoles, a joint » son suffrage à celui du saint Siége. Animée » par l'exemple et les doctes écrits de ces illustres » prélats, qui se sont déclarés si hautement les » zélés défenseurs de la saine doctrine, elle a » rendu un témoignage éclatant de la pureté de » sa foi. La vérité n'a jamais remporté une vic» toire si célèbre, ni si complète sur l'erreur. » Aucune voix discordante n'a troublé ce saint » concert, cette heureuse harmonie des oracles » de l'Eglise; et quelle a été sa joie, *lorsqu'elle » a vu celui de ses pasteurs dont elle auroit pu » craindre la contradiction, si son cœur avoit*

» *été complice de son esprit, plus humble et plus*
» *docile que la dernière brebis du troupeau, pré-*
» *venir le jugement des évêques, se hâter de pro-*
» *noncer contre lui-même une triste mais salu-*
» *taire censure, et rassurer l'Eglise effrayée de*
» *la nouveauté de sa doctrine, par la protesta-*
» *tion aussi prompte que solennelle d'une sou-*
» *mission sans réserve, d'une obéissance sans*
» *bornes, et d'un acquiescement sans ombre de*
» *restriction* ».

Le Chancelier d'Aguesseau nous apprend (1) qu'en prononçant son discours au parlement, il avoit donné à l'éloge de Fénélon un peu plus d'étendue et un caractère encore plus touchant et plus flatteur; il y avoit été porté par un sentiment d'estime pour la conduite de l'archevêque de Cambrai dans cette grande crise, par un goût naturel pour son esprit et son caractère; et enfin, ajoute-t-il avec une naïveté qui désarme la critique (2), « *par la considération des révolutions* » *si ordinaires à la Cour, où celui qu'on ve-* » *noit de flétrir par une censure rigoureuse, pou-* » *voit un jour y revenir pour y jouer le premier* » *rôle* ».

Le récit qu'il nous a laissé des motifs qui le forcèrent à affoiblir un peu l'éloge de Fénélon,

(1) Tom. XIII, page 189. — (2) *Ibid.*

lorsqu'il fit imprimer son réquisitoire, renferme quelques détails assez curieux, pour présumer qu'on nous saura gré de transcrire ici ce fragment de ses mémoires..

(1) « Il ne restoit plus pour finir l'affaire du » Quiétisme, que de faire imprimer les lettres» patentes et l'arrêt d'enregistrement. Je ne pou» vois me dispenser d'y faire insérer mon discours, » surtout après l'invitation qui m'avoit été faite par » le premier président au nom de la compagnie, » de le remettre dans les registres; mais je crus, » suivant l'avis de mon père, que je devois pren» dre auparavant la précaution de le faire voir » au Roi, quand ce ne seroit que pour préve» nir les commentaires malins, que le parti con» damné ou le parti victorieux, dont j'avois ce» pendant ménagé l'un et loué l'autre, pourroit » en faire auprès de Sa Majesté, si elle n'avoit » pas été prévenue sur ce sujet; et la suite jus» tifia la bonté du conseil que mon père, qui » étoit encore plus mon oracle, m'avoit donné. » J'envoyai donc mon discours à M. de Pont» chartrain; il le lut au Roi en présence de ma» dame de Maintenon. Sa Majesté y fit deux cri» tiques : *l'une sur quelques expressions qu'elle » trouva trop flatteuses pour l'archevêque de » Cambrai.*

(1) Tome XIII, page 189.

» *Cambrai* (1). J'avois beaucoup aimé ce prélat
» avec lequel j'étois assez lié, avant même qu'il
» fût à la Cour, et il faut avouer que son com-
» merce étoit délicieux. Affligé de son illusion,
» que je n'attribuois qu'à une trop grande sub-
» tilité d'esprit, j'avois cherché à adoucir par
» mes paroles l'amertume de sa disgrâce, et à
» le consoler moi-même en quelque manière de
» ce que j'étois obligé de faire contre lui. Je ne
» dissimulerai pas non plus que, n'ignorant pas
» combien les révolutions sont ordinaires à la
» Cour, et prévoyant que celui qu'on venoit de
» flétrir par une censure rigoureuse pourroit y
» revenir un jour pour y jouer un premier rôle,
» j'avois cru qu'il étoit de la prudence de ne
» point aigrir le mal par la dureté des expres-
» sions, et de faire sentir à l'archevêque de
» Cambrai, que ne pouvant approuver les pieux
» excès de son zèle, je n'avois jamais cessé d'ad-
» mirer ses talens et de respecter sa vertu. *Le
» Roi trouva donc que j'en parlois un peu trop
» favorablement;* mais sa critique, toujours
» modérée comme son caractère, ne me coûta
» que le retranchement d'une ligne d'écriture,

(1) Le *Télémaque* venoit de paroître, et avoit achevé d'aigrir Louis XIV contre Fénélon. Nous rendrons compte dans le livre suivant de tout ce qui concerne le *Télémaque*.

» et en laissa assez dans mon discours pour rem-
» plir l'objet que je m'étois proposé.

» La seconde critique me fit voir jusqu'où le
» Roi portoit de lui-même sa grande délicatesse
» sur la religion et sur son pouvoir dans les ma-
» tières ecclésiastiques. Il fut d'abord blessé de
» la qualité d'*évêque extérieur* que je lui donnois
» dans mon discours ; il craignit qu'elle ne fût
» trop forte, et il me fit écrire par M. de Pont-
» chartrain que je prisse garde à ne lui attri-
» buer que ce qui lui appartenoit véritablement.
» Mais comme c'est le titre que les évêques de
» Nicée donnèrent à Constantin, et que les as-
» semblées du clergé ont souvent répété en par-
» lant à nos Rois, je répondis à M. de Pont-
» chartrain, qu'après avoir admiré le scrupule
» du Roi, je croyois pouvoir laisser dans mon
» discours une qualité si autorisée par l'Eglise
» même, et elle y demeura en effet. Au surplus,
» le Roi donna à ce discours plus de louanges
» qu'il n'en méritoit, et madame de Maintenon
» en fut si charmée, qu'elle dit peu de jours après
» à l'archevêque de Paris, par qui je l'ai su,
» qu'elle trouvoit dans mon style je ne sais quoi
» de supérieur, et comme une espèce de langage
» *prophétique* : caractère que je ne m'étois pas
» attendu qu'on m'attribuât. Il ne m'est pas

» revenu que les partisans du quiétisme s'en
» soient plaints; seulement quelques critiques
» du parti de Jansénistes trouvèrent que j'y avois
» trop loué le Roi ».

XCV. L'assemblée du clergé de 1700 se fait rendre compte de toute l'affaire du livre de Fénélon.

Il y avoit près d'un an que la condamnation du livre *des Maximes des Saints* étoit consommée par l'heureux concours des puissances spirituelle et temporelle. Fénélon étoit enfin parvenu à imposer silence à la haine, par la parfaite conformité de sa conduite publique et privée avec les protestations qu'il avoit faites si souvent de son entière soumission au jugement du saint Siége, lorsque l'assemblée du clergé de 1700, qui se tenoit à Saint-Germain-en-Laye, parut s'occuper encore quelques momens de cette affaire; mais ce ne fut que pour obéir à l'usage établi dans le clergé, de rendre compte à chaque assemblée de toutes les affaires survenues dans l'intervalle de ses séances. Bossuet fut choisi pour présider la commission chargée de la *Relation* de l'affaire du livre *des Maximes des Saints* : la modération qu'il montra dans le compte qu'il en rendit, justifia la sagesse d'un choix qui auroit pu paroître suspect de partialité. On croit honorer la mémoire de Bossuet, en présumant que la docilité de Fénélon, si contraire aux pronostics que la prévention lui

avoit quelquefois inspirés, et la considération générale qu'une conduite si édifiante avoit méritée à l'archevêque de Cambrai, firent peut-être regretter à l'évêque de Meaux l'excès de vivacité où son zèle l'avoit porté en quelques occasions. On reconnoît sa grandeur et sa générosité naturelles, dans la noble franchise avec laquelle il déclare devant tous les évêques assemblés, que la véhémence avec laquelle il a combattu les erreurs de son collègue, n'a jamais altéré ses sentimens pour son caractère et sa personne.

« Il a été sagement observé (1), disoit Bossuet » dans son rapport, que M. l'archevêque de Cam» brai, qui avoit le plus d'intérêt à rechercher » les moyens d'affoiblir, s'il se pouvoit, la sen» tence qui le condamnoit, s'y est soumis le pre» mier par un acte exprès. On a remarqué avec » joie les noms illustres des grands évêques qu'il » avoit suivis dans cette occasion ; et, à l'exem» ple du Roi, toutes les provinces se sont unies » à louer cette soumission, montrant à l'envi *que* » *tout ce qu'on avoit dit par nécessité contre le* » *livre étoit prononcé sans aucune altération de* » *la charité* (2) ».

Ce fut un avantage réel pour la réputation de

(1) Procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1700.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° XI.

madame Guyon, que l'assemblée du clergé eût confié ce rapport à Bossuet qui s'étoit montré si prévenu contre elle. On y lit en effet ces paroles remarquables prononcées par Bossuet lui-même en présence de l'assemblée du clergé (1). « *Quant » aux abominations qu'on regardoit comme les » suites de ses principes* (de madame Guyon), » *il n'en fut jamais question ; elle en a toujours » témoigné de l'horreur* ». Ce fut à une déclaration si solennelle et si positive de l'innocence de ses mœurs, qu'aboutirent ces dénonciations odieuses auxquelles on avoit donné tant de publicité et d'éclat. Lorsque Bossuet proclamoit ainsi l'innocence de madame Guyon devant une assemblée du clergé, elle étoit encore prisonnière à la Bastille ; ses ennemis étoient tout-puissans et ses amis dans la disgrâce (2).

XCVI. Les Jansénistes et les Protestans sont mécontens de la soumission de Fénélon.

La soumission de Fénélon au jugement du saint Siége, et son inviolable fidélité à observer le silence qu'il s'étoit imposé, affligèrent également les Jansénistes et les Protestans. Les uns et les autres s'étoient flattés qu'une contestation aussi animée, entre deux grands évêques, pourroit affoiblir l'autorité du saint Siége par quelques actes schismatiques. Fénélon reçut tout-à-

(1) Procès-verbal de 1700.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° XII.

coup, par une voie détournée, une lettre du père Gerberon, religieux bénédictin fameux à cette époque par son zèle ardent pour le jansénisme. Il proposoit à l'archevêque de Cambrai, de publier différens écrits pour la défense de sa doctrine, depuis la censure qui en avoit été faite, *sans que* personne pût jamais savoir que Fénélon y eût aucune *part et en eût aucune connoissance*.

XCVII. Reponse de Fénélon au P. Gerberon.

Fénélon répondit à cette singulière proposition, *qu'il aimeroit mieux mourir que de défendre directement ou indirectement un livre qu'il avoit condamné sans restriction et du fond du cœur par docilité pour le saint Siége..... Qu'il n'étoit ni juste ni édifiant qu'un auteur voulût perpétuellement occuper l'Eglise de ses contestations personnelles.....; qu'il n'y avoit plus pour lui, ni édification à donner, ni dignité à soutenir que dans un profond silence.*

Dans le même temps, le fameux ministre Jurieu répandoit son *Traité historique de la Théologie mystique* (1), comme une torche enflammée pour entretenir le feu d'une guerre près de s'éteindre : il y avoit recueilli avec soin tout ce que la prévention ou la haine avoit pu imaginer pour calomnier les motifs de Bossuet. Le jugement du

(1) Voyez sur ce traité, les *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° XIII.

Pape n'étoit pas encore prononcé, mais il alloit l'être; et Jurieu se flattoit que Fénélon refuseroit d'y souscrire; à peine mettoit-il la dernière main à son ouvrage, qu'il apprit la généreuse soumission de l'archevêque de Cambrai. Dans l'excès de son dépit, le ministre Jurieu se déchaîna contre Fénélon, avec le même emportement qu'il l'avoit fait contre Bossuet.

La censure amère d'un ministre protestant, qui ne soupiroit que la ruine de l'Eglise romaine, étoit le plus bel éloge d'un évêque tel que Fénélon.

Ce n'est pas sans raison que le chancelier d'Aguesseau, en rendant compte dans ses mémoires de la conclusion de l'affaire du quiétisme, a dit (1): « Que la soumission de l'archevêque de » Cambrai est un exemple peut-être unique dans » l'Eglise, d'une querelle de doctrine terminée » sans retour par un seul jugement qu'on n'a » cherché depuis, ni à faire rétracter ni à éluder » par des distinctions. La gloire en est due, ajoute » ce grand magistrat, à la sagesse et à la supé- » riorité du génie de l'archevêque de Cambrai, » qui comprit tout d'un coup que le trop grand » désir de se justifier nuit souvent plus qu'il ne » sert; et que, de toutes les manières d'effacer

(1) Tome XIII, page 190.

» les torts qu'on nous impute, la plus sûre et la
» plus efficace est de les laisser oublier et se per-
» dre, pour ainsi dire, dans le silence; outre que
» l'expérience qu'il avoit faite des jugemens des
» hommes dans le cours de la dispute, auroit dû
» lui faire sentir qu'il seroit toujours condamné
» par plus des trois quarts dont il ne seroit pas
» entendu. Il se contenta donc de protester en
» un seul mot, en faveur de l'innocence de son
» cœur et de la droiture de ses intentions dans la
» lettre qu'il écrivit au Pape, et il a gardé depuis
» un silence absolu sur sa condamnation, si ce
» n'est pour déclar[illegible]encore qu'il y acquiesçoit ».

On ne nous soupçonnera certainement pas de vouloir affoiblir le mérite de la soumission de Fénélon, et l'heureuse influence qu'elle eut pour assurer la paix et la tranquillité de l'Eglise. Mais nous dirons que c'est surtout dans de pareilles circonstances que l'on doit observer l'admirable constitution de l'Eglise catholique. Son divin fondateur, en lui donnant un centre invariable d'unité, a voulu qu'elle montrât sans cesse à toute la terre un chef visible, un juge supérieur pour veiller à la stabilité de cet édifice spirituel, en calmant par sa sagesse les tempêtes que les passions des hommes soulèvent contre la religion, et en extirpant les erreurs et les nouveautés que

l'esprit inquiet et malade des humains se plaît si souvent à enfanter. C'est dans cette hiérarchie sacrée, formée par la parfaite union des premiers pasteurs avec le chef visible que Jésus-Christ a placé à leur tête, « c'est là, dit Bossuet, que con-» siste le salut et le soutien de l'Eglise et de la » catholicité ».

A la suite de cette maxime si juste et si profonde de Bossuet, nous rapporterons une réflexion bien remarquable de Fénélon, au sujet de l'infaillibilité des jugemens de l'Eglise; réflexion qui peut recevoir une application particulière au jugement qui le condamna lui-même, quoiqu'il n'en ait fait usage que dans une cause qui lui étoit entièrement étrangère. « *Dieu veille toujours,* » dit Fénélon [1], *afin qu'aucun motif corrompu* » *n'entraîne jamais contre la vérité ceux qui en* » *sont les dépositaires. Il peut y avoir dans le* » *cours d'un examen certains mouvemens irré-* » *guliers. Mais Dieu en sait tirer ce qu'il lui plaît;* » *il les amène à sa fin, et la conclusion promise* » *vient infailliblement au point précis qu'il a* » *marqué* ».

C'est parce que toutes les sectes, séparées de l'Eglise romaine, manquent de ce centre d'unité, de ce principe d'ordre et d'autorité pour régler

[1] Instruction pastorale du 2 mars 1705.

les symboles de la croyance commune et la forme d'une discipline régulière, qu'elles finissent presque toujours par tomber dans l'indifférence de toutes les religions, lorsque le temps et les événemens ont laissé refroidir la chaleur et l'esprit de contention qui leur avoient donné naissance (1).

XCVIII. Sincérité de la soumission de Fénélon.

Non-seulement la soumission de Fénélon ne fut ni un trait de politique ni un silence respectueux (2), « mais un acte intérieur d'obéissance » rendu à Dieu seul : selon les principes catho- » liques, ajoutoit Fénélon, j'ai regardé le juge-

(1) On peut lire dans Hornius la longue énumération des sectes sorties du luthéranisme et du calvinisme : l'auteur n'est pas suspect, il étoit protestant. Inutilement Calvin sévit avec une rigueur effrayante contre les apôtres et les disciples du socinianisme ; il leur avoit appris lui-même *à ne s'arrêter ni à l'autorité de l'Eglise, ni à celle de la tradition*. Il ne pouvoit se dissimuler que les principes qu'il avoit proclamés et l'exemple qu'il avoit donné, conduisoient au socinianisme par une pente naturelle et des conséquences nécessaires. S'il suivit l'impulsion violente de son caractère dans les mesures rigoureuses qu'il provoqua contre Servet, on peut croire aussi qu'une inquiète prévoyance le porta à effrayer par la terreur tous ceux qui seroient disposés à renverser la foible barrière qui sépare le calvinisme du socinianisme. On a vu ensuite comment du socinianisme on arrivoit rapidement à l'indifférence de toutes les religions.

(2) C'est ce que Fénélon lui-même a dit à M. de Ramsay.

» ment de mes supérieurs comme un écho de la
» volonté suprême; je ne me suis point arrêté
» aux passions, aux préjugés, aux disputes qui
» précédèrent ma condamnation; j'entendis Dieu
» me parler, comme à Job, du milieu de ce tour-
» billon, et me dire : *Qui est celui qui mêle des*
» *sentences avec des discours inconsidérés?* Et je
» lui répondis du fond de mon cœur : *Puisque*
» *j'ai parlé indiscrètement, je n'ai qu'à mettre*
» *ma main sur ma bouche et me taire.* J'ai ac-
» cepté ma condamnation dans toute son éten-
» due. Il est vrai que les propositions et les ex-
» pressions dont je m'étois servi, et d'autres bien
» plus fortes, avec bien moins de correctifs, se
» trouvent dans les auteurs canonisés; mais elles
» n'étoient point propres pour un ouvrage dog-
» matique; il y a une différence de style qui con-
» vient aux matières et aux personnes différentes.
» Il y a un style du cœur et un autre de l'esprit;
» un langage de sentiment et un autre de raison-
» nement. L'Eglise, avec une sagesse infinie, per-
» met l'un à ses enfans simples; mais elle exige
» l'autre de ses docteurs : elle peut donc, selon les
» différentes circonstances, sans condamner la
» doctrine des saints, rejeter les expressions fau-
» tives dont on abuse ».

Nous voyons, par plusieurs de ses lettres (1),

(1) Manuscrits.

qu'il étoit sans cesse occupé à réprimer le zèle indiscret de quelques écrivains trop officieux. Il mandoit à l'un d'eux (1), « je ne puis consentir » qu'on excuse même indirectement mon livre... » Au nom de Dieu, ne parlez de moi qu'à Dieu » seul, et laissez les hommes en juger comme ils » le voudront. Pour moi, je ne cherche que le » silence et la paix, après m'être soumis sans ré- » serve (2) ».

XCIX. Réflexions générales sur les résultats de la controverse du quiétisme.

En finissant cette affligeante histoire des démêlés de deux grands hommes, il seroit consolant pour nous d'avoir à rapporter qu'ils revinrent aux sentimens de confiance et d'amitié qui

(1) 21 juillet 1699. (Manuscrits.)

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° XIV. — Quelques personnes ont été surprises du silence que nous avons gardé dans la première édition de notre ouvrage sur l'*Ostensoir*, donné par Fénélon à son église métropolitaine, *pour laisser un monument durable de sa soumission* au jugement qui l'avoit condamné. Plusieurs récits contradictoires nous avoient laissé dans une espèce d'incertitude à cet égard. Nous avions même observé que le dernier historien de Fénélon (le père Querbeuf) n'avoit rapporté ce fait que comme une simple tradition. Cependant, cédant à des témoignages qui nous sembloient assez plausibles, nous étions déterminé à en faire mention dans notre seconde édition, lorsque nous avons reçu de Cambrai même des détails qui détruisent cette opinion. On les trouvera à la fin de notre ouvrage. Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n.° IV.

les avoient unis si long-temps; mais si nos manuscrits ne nous offrent aucun témoignage à ce sujet, nous y trouvons au moins des preuves certaines de l'estime et du respect qu'ils conservèrent toujours l'un pour l'autre. M. de Ramsay, qui a vécu plusieurs années dans la société intime de Fénélon, atteste qu'il l'a souvent entendu parler du génie sublime et des ouvrages immortels de Bossuet, avec le même sentiment d'admiration que ses contemporains ont transmis à la postérité. Un jour même qu'on parut craindre de nommer Bossuet devant l'archevêque de Cambrai, il fut offensé de cette réserve injurieuse pour lui-même. « Quelle idée peut-on » avoir de moi, dit-il avec émotion, si l'on » craint de prononcer, en ma présence, le nom » d'un homme dont le génie et les vastes con» noissances honoreront à jamais son siècle, son » pays, le clergé et la religion ».

Nous ne pouvons également douter que Bossuet n'ait sensiblement regretté d'avoir perdu un ami tel que Fénélon. Nous trouvons dans un manuscrit de madame de la Maisonfort, quelques lignes bien précieuses qui attestent la sincérité d'un sentiment également honorable pour l'un et pour l'autre. C'est madame de la Maisonfort, l'ancienne amie de Fénélon, qui lui transmet

ces détails touchans après la mort de Bossuet (1).
« Quelque temps après le jugement du Pape,
» M. de Meaux me paroissoit encore touché,
» Monseigneur, de ce que vous lui aviez ren-
» voyé son livre des *Etats d'Oraison* sans lui en
» dire votre sentiment. M. de Cambrai, me dit-
» il un jour avec émotion, n'avoit qu'à m'indi-
» quer seulement ce qu'il improuvoit dans cet
» ouvrage : j'y aurois volontiers changé plusieurs
» choses pour avoir l'approbation d'un homme
» comme lui. Il étoit de l'avis du public sur
» votre esprit ; il me dit un jour : C'est la grande
» mode de trouver beaucoup d'esprit à M. de
» Cambrai ; on a raison ; il brille d'esprit ; il
» est tout esprit ; il en a bien plus que moi ».

Mais une circonstance encore plus intéressante que madame de la Maisonfort nous fait connoître, quoique d'une manière assez obscure, c'est la démarche que fit Bossuet de son propre mouvement, pour se rapprocher de Fénélon (2).
« Je demandois souvent à Dieu, écrit madame
» de la Maisonfort, qu'il vous réunît avant la
» mort : *le voyage que M. l'abbé de Saint-*
» *André* (3) *fit en Flandre, à la prière de*
» *M. de Meaux, marque le désir sincère qu'il*

(1) Manuscrit de madame de la Maisonfort. — (2) *Ibid.*
(3) Grand-vicaire de confiance de Bossuet.

» *avoit de cette réconciliation; et les contre-*
» *temps qui en empêchèrent le succès, que mes*
» *prières ne méritoient pas d'être exaucées* (1) ».

Tout ce qui revenoit à Bossuet de la conduite de Fénélon, depuis qu'il avoit condamné lui-même son livre, de la sagesse édifiante avec laquelle il gouvernoit son vaste diocèse; de la tendre affection que lui montroient les heureux habitans de la Flandre; les éloges unanimes que les généraux et les officiers faisoient de l'archevêque de Cambrai, en revenant de l'armée; l'espèce d'enthousiasme général qu'excitoit alors le *Télémaque*, quoique cet ouvrage fût peu du goût de Bossuet; enfin, pour se servir des expressions de Bossuet lui-même, en parlant du *grand Condé, ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu* (2), tout contribuoit à lui faire regretter d'avoir perdu un ami si digne d'être, après lui, l'oracle et le modérateur de l'Eglise de France.

C'étoit d'ailleurs vers cette époque que Bossuet venoit d'éprouver, de la part de Louis XIV, un refus qui lui avoit été extrêmement sensible. Son âge avancé et de cruelles infirmités lui ins-

(1) Voyez, sur ce voyage de l'abbé de Saint-André, l'Histoire de Bossuet, tom. III.

(2) Oraison funèbre du grand Condé.

pirèrent la pensée de demander au Roi l'abbé Bossuet, son neveu, pour son coadjuteur. Il présenta à ce prince un mémoire (1), où il faisoit le tableau le plus touchant des douleurs et des souffrances qui l'empêchoient de veiller aux besoins de son diocèse avec son zèle accoutumé. Nous n'approfondirons pas les motifs qui ne permirent pas à Louis XIV d'accorder, à un évêque pour lequel il avoit tant d'estime et de respect, une grâce qui ne sembloit être que la juste récompense de ses glorieux travaux pour l'Eglise et pour l'Etat. Non-seulement Louis XIV se refusa toujours à nommer l'abbé Bossuet coadjuteur de Meaux, mais il paroît qu'il l'avoit irrévocablement exclus de l'épiscopat. Ce ne fut que sous la régence, en 1717, qu'il dut à la faveur du cardinal de Noailles, sa nomination à l'évêché de Troyes, à l'âge de 55 ans.

Mort de Bossuet.

Bossuet mourut, le 12 avril 1704, âgé de 77 ans (2). On répandoit le bruit que Fénélon lui avoit fait faire un service solennel, et prononcé lui-même son oraison funèbre. On prétendoit de

(1) On le trouve dans l'édition des Œuvres de Bossuet, de dom Déforis.

(2) On trouvera aux *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° XV, la relation d'un voyage que l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, fit à Cambrai cinq mois après la mort de Bossuet.

même que Fénélon avoit déclaré, dans cette oraison funèbre qu'il avoit obligation à Bossuet de l'avoir tiré de l'erreur. Le père Lami, savant religieux bénédictin, s'adressa directement à l'archevêque de Cambrai, pour savoir jusqu'à quel point ces bruits pouvoient être fondés. Fénélon lui répondit (1) : « Il est vrai, mon révérend » Père, que j'ai prié Dieu de bon cœur pour feu » M. de Meaux; mais je n'ai jamais songé à or» donner pour lui des prières dans mon dio» cèse; ce n'est point un usage établi entre les » évêques, et vous savez que je n'aime point » l'affectation des choses extraordinaires : j'ai » encore moins pensé à faire une oraison funè» bre de ce prélat. Pour le discours qu'on m'im» pute, je ne pourrois l'avoir fait que contre » ma conscience : jamais homme n'eut dans le » cœur une soumission et une docilité plus sin» cères pour le saint Siége; mais j'ai tout dit » dans le procès-verbal de notre assemblée pro» vinciale. Ceux qui ont tant d'empressement » à répandre cette fable et à la soutenir dans le » public, ont leurs raisons pour le faire ; je ne sais » si leurs intentions sont droites devant Dieu ».

Mort de madame Guyon.

Madame Guyon resta enfermée à la Bastille encore plus d'un an, après que Bossuet lui-même

(1) Le 14 août 1704. (Manuscrits.)

eut déclaré son innocence devant une assemblée du clergé (en 1700); elle fut ensuite exilée dans une terre de sa fille (1), après une captivité de sept ans. On lui permit enfin de se retirer à Blois; elle y passa le reste de sa vie dans le silence, la retraite, l'exercice de toutes les œuvres de piété et de charité, sans laisser échapper la plus foible plainte des persécutions qu'elle avoit essuyées, ni le plus léger reproche contre ceux qui en avoient été les auteurs ou les instrumens : elle s'étoit imposé la réserve la plus absolue sur toutes les matières de spiritualité qui lui avoient attiré tant de malheurs. On put regretter de n'avoir pas suivi, dès l'origine, le plan que Fénélon avoit proposé, de la reléguer dans quelque couvent éloigné, où elle auroit vécu tranquille et ignorée. Madame Guyon mourut à Blois, le 9 juin 1717, âgée de 69 ans. Au moment de mourir elle fit un testament, à la tête duquel elle inscrivit sa profession de foi, qui atteste la sincérité de ses sentimens en matière de *religion* et l'innocence de ses mœurs, malgré toutes les calomnies dont elle avoit été la victime.

(1) Marie-Jeanne Guyon avoit épousé en premières noces Louis-Nicolas Fouquet, comte de Vaux, fils du surintendant Fouquet; elle se maria en secondes noces, le 14 février 1719, avec Maximilien-Henri de Béthune, duc de Sully.

Mort de l'abbé de Chanterac.

Il nous reste peu de choses à dire du vertueux abbé de Chanterac. Ce fidèle ami de Fénélon, associé aux soins de son administration, dépositaire de tous les sentimens de son cœur, témoin habituel de ses œuvres de piété et de ses travaux dans l'exercice de ses fonctions apostoliques, partagea, avec l'abbé de Langeron, toute la confiance d'un ami, d'un parent, d'un prélat qu'il vénéroit avec toute la piété que les prêtres de la primitive Eglise avoient pour leur évêque. Les fragmens de ses lettres que nous avons rapportées (1), peuvent donner une idée de ses vertus douces, paisibles et modestes. Nous avons cité un trait remarquable de son désintéressement (2). Avec un pareil caractère, l'abbé de Chanterac devoit attacher peu de prix aux grâces et aux dignités auxquelles sa naissance et ses talens sembloient l'appeler. Il mourut en 1715, peu de temps après Fénélon. A cette occasion, nous consacrerons, dans le livre VIII, quelques lignes à l'abbé de Chanterac.

Il étoit impossible d'écrire l'histoire de Fénélon, sans faire connoître tous les détails d'une controverse qui a eu tant d'influence sur sa vie entière. Nous avons pensé que l'histoire ne doit être ni une satire, ni un panégyrique; nous nous

(1) Livres II et III. — (2) Page 142.

sommes bornés à exposer des faits publics, constans et généralement avoués. Nous les avons appuyés sur les témoignages les plus authentiques et les moins suspects de partialité.

Il en résulte sans doute que ni Bossuet, ni Fénélon ne furent tout-à-fait exempts de reproche. On regrette que Fénélon n'ait pas, dans l'origine, fait céder un sentiment exagéré de délicatesse à la paix de l'Église, et à l'opinion de ceux de ses collègues qu'il aimoit et qu'il respectoit le plus. On voit avec peine Bossuet mêler des faits et des accusations personnelles à une controverse doctrinale, qui auroit dû rester renfermée dans les bornes d'une discussion dogmatique. Mais *doit-on s'étonner que des hommes aient des défauts humains?* L'homme le plus vertueux est celui qui a le moins d'imperfection; l'homme le plus fort, celui qui a le moins de foiblesse. La raison et la religion exerçoient un empire souverain sur l'ame de Bossuet; et la sévérité naturelle de son caractère le rendoit peu susceptible de ces égards et de ces ménagemens, qu'il regardoit peut-être comme une foiblesse, lorsque les intérêts de la religion lui paroissoient compromis.

Mais combien la réunion des vertus les plus rares, l'élévation de caractère, la pureté des motifs, la supériorité de génie et de talens jettent

d'éclat sur le tableau de ce grand combat entre de tels hommes, et font disparoître les ombres légères qui viennent se mêler aux rayons de leur gloire. L'Eglise, la France, l'Europe entière furent témoins de toutes les circonstances de cette mémorable controverse, Tous les contemporains de Bossuet et de Fénélon avoient lu les écrits si véhémens qu'ils publièrent dans la chaleur de leurs contentions. C'est cependant par le témoignage de leur siècle tout entier, que la gloire de Bossuet et de Fénélon est arrivée jusqu'à nous.

L'histoire de la controverse du *quiétisme* laisse tous les personnages qui y jouent un rôle, avec le même caractère de grandeur que leur siècle et la postérité leur ont imprimé.

Fénélon, séduit par sa vertu, ne voit dans Dieu que Dieu lui-même, et porte jusqu'à l'excès l'amour pur et désintéressé. Trop confiant en la pureté de son cœur, il ne croit pas se tromper, parce qu'il ne veut pas tromper. Il rectifie dans ses défenses ce que le livre *des Maximes des Saints* peut offrir d'inexact ou d'équivoque; il étonne l'Europe entière par la force, l'éloquence, la clarté, le courage, et surtout la candeur de ses nobles apologies. Bossuet s'étonne lui-même d'avoir trouvé pour la première fois un adversaire digne de lutter contre lui. Jamais le

S. Siége n'eut à prononcer entre de tels hommes, entre de tels évêques. Jamais on ne vit tant de vertus, de génie et de talens en action et en opposition. Bossuet paroît devant cet auguste tribunal, environné de tous les souvenirs de cinquante ans de gloire, de travaux et de triomphes; mais il se confie encore plus en la force de la vérité, dont il fut toujours le plus intrépide défenseur. Fénélon a pour lui la renommée de ses vertus, les ressources de son génie, la conscience de la pureté de ses intentions. Toute l'Eglise attend en silence le jugement du premier Pontife. Fénélon est condamné; Fénélon se soumet; sa gloire et sa vertu restent tout entières. Bossuet conserve toujours sa place; il est toujours l'oracle de l'Eglise gallicane.

Louis XIV se montre tel qu'il doit être. Il sait qu'il n'est point juge de la doctrine; mais il doit veiller à ce qu'elle n'éprouve aucune atteinte. Il ne dicte point à l'Eglise une décision; mais il demande qu'elle soit claire et précise, pour prévenir les combats d'opinion qui pourroient troubler la tranquillité de son royaume. S'il s'afflige des lenteurs de la Cour de Rome, s'il réclame avec fermeté un jugement qui puisse mettre un terme à l'agitation des esprits, s'il annonce même la détermination de suppléer au silence du chef

de l'Eglise, en faisant parler l'Eglise gallicane toute entière, il ne fait que remplir les fonctions d'*évêque extérieur* (1); il fait ce qu'ont toujours fait les empereurs les plus religieux et les plus soumis à l'Eglise. Aussitôt que l'Eglise a prononcé, Louis XIV fait exécuter son jugement avec l'appareil de toutes les formes prescrites par les lois canoniques et les maximes du royaume.

Si de ces considérations personnelles on s'élève à des vues d'un intérêt plus général et plus important, on reconnoîtra que la controverse du *quiétisme*, qui a pu inquiéter et affliger pendant un court intervalle les amis de la religion et de l'Eglise, est devenue par ses résultats un sujet de triomphe et de consolation pour l'Eglise elle-même; et nous dirons encore avec le chancelier d'Aguesseau (2), « que la vérité n'a jamais remporté une victoire si célèbre, ni si complète sur » l'erreur; qu'aucune voix discordante n'a troublé ce saint concert, cette heureuse harmonie » de l'Eglise....; (3) que la soumission de l'archevêque de Cambrai fut un exemple, peut-être » unique dans l'Eglise, d'une querelle de doctrine » terminée sans retour par un seul jugement,

(1) Voyez *l'Histoire de Bossuet* au sujet du *Mémoire* de *Louis XIV* au Pape.

(2) Réquisitoire de 1699. — (3) Mémoire du chanc. d'Aguesseau.

» qu'on n a cherché depuis ni à faire rétracter,
» ni à éluder par des distinctions, et que la gloire
» en est due à FÉNÉLON ».

Qu'on ne s'afflige donc pas d'avoir vu reproduire l'histoire d'une controverse qui a laissé des souvenirs si honorables et des résultats si heureux. Si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise), l'Eglise éprouve le malheur de voir renaître des divisions parmi ses premiers pasteurs, sur des points de doctrine, souhaitons de n'y voir jamais en action, ou même en opposition, qu'un évêque aussi vertueux que Fénélon, un digne successeur des Pères de l'Eglise tel que Bossuet, et un roi aussi éminemment roi que Louis XIV; la religion, l'Eglise et l'Etat seront toujours en sûreté et en honneur.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME DEUXIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE TROISIÈME.

N.° Ier. — PAGE 8.

Lettre de Fénélon à madame de Maintenon, du 2 août 1696.

« QUAND M. de Meaux, Madame, m'a proposé
» d'approuver son livre, je lui ai témoigné avec atten-
» drissement que je serois ravi de donner cette marque
» publique de la conformité de mes sentimens avec un
» prélat que j'ai regardé dès ma jeunesse comme mon
» maître dans la science de la religion. Je lui ai même
» offert d'aller à Germigny, pour dresser, de concert
» avec lui, mon approbation. J'ai dit en même temps
» à MM. de Paris et de Chartres, et à M. Tronson, que
» je ne voyois absolument aucune ombre de difficulté
» entre M. de Meaux et moi sur le fond de la doctrine;
» mais que s'il vouloit attaquer personnellement dans
» son livre madame de Guyon, je ne pourrois pas
» l'approuver. Voilà ce que j'ai déclaré il y a six mois.
» M. de Meaux vient de me donner son livre à exami-
» ner; à l'ouverture des cahiers, j'ai trouvé qu'ils sont
» pleins d'une réfutation personnelle. Aussitôt j'ai
» averti MM. de Paris et de Chartres, et M. Tronson,

» de l'embarras où M. l'évêque de Meaux me mettoit.

» On n'a pas manqué de me dire que je pouvois » condamner les livres de madame Guyon, sans diffa» mer sa personne, et sans me faire aucun tort. Mais » je conjure ceux qui me parlent ainsi, de peser de» vant Dieu les raisons que je vais leur représenter.

» Les erreurs qu'on impute à madame Guyon ne sont » point excusables par l'ignorance de son sexe. Il n'est » point de villageoise grossière, qui n'eût d'abord hor» reur de ce qu'on veut qu'elle ait enseigné; il ne s'a» git pas de quelques conséquences subtiles et éloi» gnées, qu'on pourroit, contre son intention, tirer de » ses principes spéculatifs, et de quelques-unes de ses » expressions; il s'agit de tout un dessein diabolique, » qui est, dit-on, l'ame de tous ses livres; c'est un » système monstrueux, qui est lié dans toutes ses par» ties, et qui se soutient avec beaucoup d'art d'un » bout à l'autre. Ce ne sont point des conséquences » obscures qui puissent avoir échappé à l'attention de » l'auteur. Au contraire, elles sont le formel et unique » but de tout son système. Il est évident, dit-on, et » il y auroit de la mauvaise foi à le nier, que madame » Guyon n'a écrit que pour détruire comme une im» perfection toute la foi explicite des personnes divi» nes, des mystères de Jésus-Christ, et de son huma» nité. Elle veut dispenser les Chrétiens de tout culte » sensible, de toute invocation distincte de notre uni» que médiateur. Elle prétend éteindre dans les fidèles » toute vie intérieure et toute oraison réelle, en sup» primant tous les actes distincts que Jésus-Christ et

» ses apôtres ont commandés, et en réduisant pour tou-
» jours les ames à une quiétude oisive, qui exclut toute
» pensée de l'entendement et tout mouvement de la
» volonté. Elle soutient que quand on a fait d'abord
» un acte de foi et d'amour, cet acte subsiste perpé-
» tuellement pendant toute la vie, sans avoir jamais
» besoin d'être renouvelé; qu'on est toujours en Dieu,
» sans penser à lui; et qu'il faut bien se garder de réi-
» térer cet acte : elle ne laisse aux Chrétiens qu'une
» indifférence impie et brutale entre le vice et la ver-
» tu, entre la haine éternelle de Dieu et son amour
» éternel, pour lequel il est de foi que chacun de nous
» a été créé; elle défend comme une infidélité toute
» résistance réelle aux tentations les plus abominables;
» elle veut que l'on suppose que dans un certain état
» de perfection où elle élève les ames, on n'a plus
» besoin de concupiscence : qu'on est impeccable, in-
» faillible, et jouissant de la même paix que les bien-
» heureux; et qu'enfin, tout ce qu'on fait sans ré-
» flexion, avec facilité, et par la pente de son cœur,
» est fait passivement et par une pure inspiration.
» Cette inspiration, qu'elle attribue à elle et aux siens,
» n'est pas l'inspiration commune des justes; elle est
» prophétique; elle renferme une autorité aposto-
» lique, au-dessus de toute loi écrite; elle établit une
» tradition secrète sur cette voie, qui renverse la tra-
» dition universelle de l'Eglise.

» Voilà ce qu'on dit; je soutiens qu'il n'y a point
» d'ignorance assez grossière pour pouvoir excuser une
» personne qui avance tant de maximes monstrueuses.

venoient eux-mêmes que l'archevêq
brai étoit dispensé d'y attacher une
leur. Voici ce bref:

« Vénérable frère, salut. Nous avo
» une grande joie les lettres du mois
» nier, que votre fraternité nous a ad
» un exemplaire du mandement, par le
» rant humblement à notre condamn
» tolique contre le livre par vous publi
» les vingt-trois propositions qui en
» traites, vous avez adressé notre décr
» prompte obéissance et un esprit so
» peuples confiés à vos soins. Vous ave
» ment confirmé, par cette nouvelle
» votre affection sincère et de votre o
» que vous devez à nous et à notre siége
» que nous avions, il y a long-temps, de
» ternité. Nous ne nous promettions ri
» de vous, qui nous aviez fait connoît
» ment votre bonne *volonté*, dès le temps
» mandant avec humilité d'être corrigé
» Eglise, mère et maîtresse, vous avez c
» oreilles pour recevoir la parole de v
» pour apprendre par notre jugement
» vous et les autres deviez penser de v
» et de la doctrine qu'il contient. A
» donné ainsi dans le Seigneur les élog

» zèle avec lequel vous vous [illegible]
» volontairement à notre [illegible]
» nous prions Dieu, de la [illegible]
» cœur, de vous donner ses [illegible]
» protéger dans les travaux que vous [illegible]
» drez pour la conduite de votre [illegible]
» d'accomplir nos vœux. Nous vous [illegible]
» vénérable frère, notre [illegible]
» avec beaucoup d'affection [illegible]
» tième année de notre pontificat [illegible]

Quelque insignifiant que [illegible]
laissa pas, ajoutoit l'abbé de [illegible]
causer un dépit extrême aux [illegible]
Cambrai. Il [illegible]
l'eût pas traité d'hérétique, et [illegible]
de sa soumission, pour [illegible]
poir; ils paroissoient [illegible]
on leur eût fait un [illegible]
que *le Pape* eût rejeté son [illegible]
cédé aussi révoltant et [illegible]
tous les cardinaux qui avoient [illegible]
lon, et ils se persuadèrent [illegible]
l'ame de toute cette affaire [illegible]
et un dessein secret de [illegible]
Cambrai. Ils s'ouvrirent [illegible]
fiance à l'abbé de Chanterac [illegible]

(1) 14 mai 1699. [illegible]

» Cependant on assure que madame Guyon n'a rien
» écrit que pour accréditer cette damnable spiritualité
» et pour la faire pratiquer, et que c'est là l'unique
» but de ses ouvrages. Otez-en cela, vous dit-on, vous
» ôtez tout; elle n'a pu penser autre chose. L'abomi-
» nation évidente de ses écrits rend donc évidemment
» sa personne abominable. Je ne puis donc séparer sa
» personne d'avec ses écrits.

» Pour moi, j'avoue que je ne comprends rien à la
» conduite de M. de Meaux. D'un côté, il s'enflamme
» avec indignation, pour peu qu'on révoque en doute
» l'évidence de ce système impie de madame Guyon;
» mais de l'autre, il la communie de sa propre main;
» il l'autorise dans l'usage continuel des sacremens, et
» il lui donne, quand elle part du couvent de Meaux,
» une attestation complète, sans avoir exigé d'elle
» aucun acte où elle ait rétracté formellement aucune
» erreur. D'où viennent, d'un côté tant de rigueur,
» et de l'autre tant de relâchement. Pour moi, si je
» croyois ce que croit M. de Meaux, des livres de ma-
» dame Guyon, et par une conséquence nécessaire de
» sa personne même, j'aurois cru, malgré mon amitié
» pour elle, être obligé en conscience à lui faire avouer
» et rétracter formellement, à la face de toute l'Eglise,
» les erreurs qu'elle auroit évidemment enseignées
» dans tous ses écrits.

» Je croirois même que la puissance séculière de-
» vroit aller plus loin; car, qu'y a-t-il de plus digne
» du feu qu'un monstre, qui, sous une apparence de
» spiritualité, ne tend qu'à établir et le fanatisme et

» l'impiété, qui renverse la loi divine, qui traite d'im-
» perfections toutes les vertus, qui tourne en épreu-
» ves et en perfections tous les vices; qui ne laisse ni
» subordination, ni règle dans la société des hommes;
» qui, par le principe du secret autorise toutes sortes
» d'hypocrisies et de mensonges; enfin, qui ne laisse
» aucun remède assuré contre tant de maux? Toute
» religion à part, la seule police suffit pour punir du
» dernier supplice une personne si empestée. S'il est
» donc vrai que cette femme ait voulu manifestement
» établir ce système damnable, il falloit la brûler,
» au lieu de la congédier, comme il est certain que
» M. l'évêque de Meaux l'a fait, après lui avoir donné
» la communion et une attestation authentique, sans
» qu'elle ait rétracté ses erreurs. Pour moi, je ne pour-
» rois approuver le livre, où M. de Meaux impute à
» cette femme un système si horrible dans toutes ses
» parties, sans me diffamer moi-même, et sans lui
» faire une injustice irréparable.

» En voici la raison : je l'ai vue souvent; tout le
» monde le sait; je l'ai estimée; je l'ai laissé estimer
» par des personnes illustres dont la réputation est
» chère à l'Eglise, et qui avoient de la confiance en moi.
» Je n'ai pu ni dû ignorer ses écrits, quoique je ne les
» aie pas tous examinés à fond dans le temps; du moins
» j'en ai su assez pour devoir me défier d'elle, et pour
» l'examiner en toute rigueur, je l'ai fait avec plus
» d'exactitude que ses ennemis et ses examinateurs
» ne le sauroient faire; car elle étoit bien plus libre,
» bien plus dans son naturel, bien plus ouverte avec

» moi dans des temps où elle n'en avoit rien à crain-
» dre. Je lui ai fait expliquer souvent ce qu'elle pen-
» soit sur les matières qu'on agite : je l'ai obligée à
» m'expliquer la valeur de chacun des termes de ce
» langage mystique, dont elle se servoit dans ses écrits.
» J'ai vu clairement en toute occasion qu'elle les en-
» tendoit dans un sens très-innocent et très-catholique.
» J'ai même voulu suivre en détail et sa pratique, et
» les conseils qu'elle donnoit aux gens les plus ignorans
» et les moins précautionnés. Jamais je n'ai trouvé
» aucune trace de ces maximes infernales qu'on lui im-
» pute. Pourrois-je donc, en conscience, les lui im-
» puter par mon approbation, et lui donner le dernier
» coup pour sa diffamation, après avoir vu de près si
» clairement son innocence.

» Que les autres, qui ne connoissent que ses écrits,
» les prennent dans un sens rigoureux, et les censu-
» rent, je les laisse faire; je ne défends, ni n'excuse ni
» sa personne, ni ses écrits. N'est-ce pas beaucoup faire,
» sachant ce que je sais ? Pour moi, je dois, selon la jus-
» tice, juger du sens de ses écrits par ses sentimens
» que je sais à fond, et non pas de ses sentimens par
» le sens rigoureux qu'on donne à ses expressions, et
» auquel elle n'a jamais pensé. Si je faisois autrement,
» j'acheverois de convaincre le public qu'elle mérite
» le feu. Voilà ma règle pour la justice et la vérité.

» Venons à la bienséance ; je l'ai connue ; je n'ai pu
» ignorer ses écrits ; j'ai dû m'assurer de ses sentimens:
» moi prêtre, moi précepteur des princes, moi appli-
» qué depuis ma jeunesse à une étude continuelle de
» la

» la doctrine, j'ai dû voir ce qui est évident; il faut
» donc que j'aie tout au moins toléré l'évidence de ce
» système impie; ce qui fait horreur, et qui me cou-
» vre d'une éternelle confusion. Tout notre commerce
» n'a donc roulé que sur cette abominable spiritualité,
» dont on prétend qu'elle a rempli ses livres, et qui
» est l'ame de tous ses discours. En reconnoissant toutes
» ces choses par mon approbation, je me rends infini-
» ment plus coupable que madame Guyon même. Ce
» qui paroîtra du premier coup d'œil au lecteur, c'est
» qu'on m'aura réduit à souscrire à la diffamation de
» mon amie, dont je n'ai pu ignorer le système mons-
» trueux, qui est évident dans ses ouvrages, et évi-
» dent de mon propre aveu; voilà ma sentence pro-
» noncée et signée par moi-même, à la tête du livre
» de M. de Meaux, où ce système est étalé dans toutes
» ses horreurs. Je soutiens que ce coup de plume,
» donné contre ma conscience par une lâche politique,
» me rendroit à jamais infâme, et indigne de mon mi-
» nistère et de ma place.

» Voilà néanmoins ce que les personnes les plus
» sages et les plus affectionnées pour moi, ont souhaité
» et préparé de loin. C'est donc pour assurer ma répu-
» tation, qu'on veut que je signe que mon amie mé-
» rite évidemment d'être brûlée avec ses écrits pour
» une spiritualité exécrable, qui fait l'unique lien de
» notre amitié! Mais encore, comment est-ce que je
» m'expliquerai là-dessus. Sera-ce librement, selon
» mes pensées, et dans un livre où je pourrai parler
» avec une pleine étendue? Non: j'aurai l'air d'un

» Maintenant qu'il s'agit de flétrir par contre-coup
» mon ministère avec ma personne, en flétrissant ma-
» dame Guyon avec ses écrits, on trouve en moi une
» résistance invincible. D'où vient cette différence de
» conduite? Est-ce que j'ai été foible et timide quand
» j'ai signé les trente-quatre propositions? on en peut
» juger par ma fermeté présente. Est-ce que je refuse
» maintenant d'approuver le livre de M. de Meaux
» par entêtement et avec un esprit de cabale? on en
» peut juger par ma facilité à signer les trente-quatre
» propositions. Si j'étois entêté, je le serois bien plus
» du fond de la doctrine de madame Guyon que de sa
» personne. Je ne pourrois même, dans mon entête-
» ment le plus dangereux, me soucier de sa personne,
» qu'autant que je la croirois nécessaire pour l'avan-
» cement de la doctrine. Tout ceci est assez évident
» par la conduite que j'ai tenue; on l'a condamnée,
» renfermée, chargée d'ignominies; je n'ai jamais dit
» un mot pour la justifier, ni pour l'excuser, ni pour
» adoucir son état. Pour le fond de la doctrine, je n'ai
» cessé d'écrire et de citer les auteurs approuvés par
» l'Eglise. Ceux qui ont vu notre discussion, doivent
» avouer que M. de Meaux, qui vouloit d'abord fou-
» droyer, a été contraint d'admettre pied à pied des
» choses qu'il avoit cent fois rejetées comme très-mau-
» vaises. Ce n'est donc pas de la personne de madame
» Guyon, dont j'ai été en peine, ni de ses écrits; c'est
» du fond de la doctrine des saints, trop inconnue à la
» plupart des docteurs scolastiques. Dès que la doctrine
» a été sauvée, sans épargner les erreurs de ceux qui

» sont dans l'illusion, j'ai vu tranquillement madame
» Guyon flétrie et captive. Si je refuse maintenant
» d'approuver ce que M. de Meaux en dit, c'est que
» je ne veux ni achever de la déshonorer contre ma
» conscience, ni me déshonorer, en lui imputant des
» blasphêmes qui retombent inévitablement sur moi.

» Depuis que j'ai signé les trente-quatre proposi-
» tions, j'ai déclaré dans toutes les occasions qui se
» sont présentées naturellement, que je les avois si-
» gnées, et que je ne croyois pas qu'il fût permis d'al-
» ler au-delà de cette borne.

» Ensuite, j'ai montré à M. l'archevêque de Paris
» une explication très-ample et très-exacte de tout le
» système des voies intérieures à la marge des trente-
» quatre propositions. Ce prélat n'y a pas remarqué
» la moindre erreur, ni le moindre excès. M. Tronson
» à qui j'ai aussi montré cet ouvrage, n'y a rien repris.

» Il y a environ six mois qu'une carmelite du fau-
» bourg Saint-Jacques me demanda des éclaircissemens
» sur cette matière. Aussitôt je lui écrivis une grande
» lettre, que je fis examiner par M. de Meaux. Il me
» proposa seulement d'éviter un mot indifférent en
» lui-même, mais que ce prélat remarqua qu'on avoit
» quelquefois mal employé. Je l'ôtai aussitôt, et j'a-
» joutai encore des explications pleines de préserva-
» tif, qu'il ne demandoit pas. Le faubourg Saint-Jac-
» ques, d'où est sortie la plus implacable critique des
» mystiques, n'a pas eu un seul mot à dire contre ma
» lettre. M. Pirot a dit hautement qu'elle pouvoit ser-
» vir de règle assurée de la doctrine sur ces matières.

» En effet, j'y ai condamné toutes les erreurs qui ont
» alarmé quelques gens de bien dans ces derniers
» temps. Je ne trouve pourtant pas que ce soit assez
» pour dissiper tous les vains ombrages, et je crois
» qu'il est nécessaire que je me déclare d'une manière
» encore plus authentique. J'ai fait un ouvrage où j'ex-
» plique à fond tout le système des voies intérieures,
» où je marque d'une part tout ce qui est conforme à
» la foi, et fondé sur la tradition des saints, et de
» l'autre tout ce qui va plus loin, et qui doit être cen-
» suré vigoureusement. Plus je suis dans la nécessité
» de refuser mon approbation au livre de M. de Meaux,
» plus il est capital que je me déclare en même temps
» d'une façon plus forte et plus précise. L'ouvrage est
» déjà tout prêt; on ne doit pas craindre que j'y con-
» tredise M. l'évêque de Meaux. J'aimerois mieux
» mourir que de donner au public une scène si scanda-
» leuse. Je ne parlerai de lui que pour le louer, et
» que pour me servir de ses paroles. Je sais parfaite-
» ment ses pensées, et je puis répondre qu'il sera
» content de mon ouvrage, quand il le verra avec le
» public.

» D'ailleurs, je ne prétends pas le faire imprimer
» sans consulter personne. Je vais le confier avec le
» dernier secret à M. l'archevêque de Paris et à
» M. Tronson. Dès qu'ils auront achevé de le lire, je
» le donnerai suivant leurs corrections; ils seront les
» juges de ma doctrine, et on n'imprimera que ce
» qu'ils auront approuvé; ainsi, l'on n'en doit pas
» être en peine. J'aurois la même confiance pour

« M. de Meaux, si je n'étois pas dans la nécessité de lui
» laisser ignorer mon ouvrage, dont il voudroit appa-
» remment empêcher l'impression par rapport au sien.
» J'exhorterai dans cet ouvrage tous les mystiques
» qui se sont trompés sur la doctrine, à avouer leurs
» erreurs. J'ajouterai que ceux qui, sans tomber dans
» aucune erreur, se sont mal expliqués, sont obligés
» en conscience à condamner sans restriction leurs ex-
» pressions, à ne plus s'en servir, et à lever toute
» équivoque par une explication publique de leurs
» vrais sentimens. Peut-on aller plus loin pour répri-
» mer l'erreur ?

» Dieu sait à quel point je souffre de faire souffrir
» en cette occasion la personne du monde pour qui
» j'ai le respect et l'attachement le plus constant et le
» plus sincère ».

N.° II. — PAGE 37.

Lettre de l'abbé de Rancé à Bossuet.

A la Trappe, mars 1697.

« Je vous avoue, Monseigneur, que je ne puis me
» taire; le livre de M. de Cambrai m'est tombé entre
» les mains; je n'ai pu comprendre qu'un homme de
» sa sorte pût être capable de se laisser aller à des ima-
» ginations si contraires à ce que l'Evangile nous en-
» seigne, aussi bien que la tradition sainte de l'Eglise.
» Je pensois que toutes les impressions qu'avoit pu
» faire sur lui cette opinion fantastique, étoient entiè-

» rement effacées, et qu'il ne lui restoit que la dou-
» leur de l'avoir écoutée. Mais je me suis bien trompé !
» On sait que vous avez écrit contre ce système
» monstrueux, c'est-à-dire, que vous l'avez détruit ;
» car tout ce que vous écrivez, Monseigneur, sont des
» décisions. Je prie Dieu qu'il bénisse votre plume,
» comme il a fait en quantité d'autres occasions, et
» qu'il lui donne la force nécessaire, en sorte qu'il n'y
» en ait pas un trait qui ne porte un coup. Pendant
» que je ne puis penser à ce bel ouvrage de M. de
» Cambrai, sans indignation, je demande à notre
» Seigneur qu'il lui fasse la grâce de reconnoître ses
» égaremens ».

Dans une lettre du 14 avril suivant, l'abbé de Rancé s'exprimoit encore plus durement sur le livre de l'archevêque de Cambrai. « Si les chimères de ces fantasti-
» ques avoient lieu, écrivoit-il à Bossuet, il faudroit fer-
» mer le livre des divines Ecritures, laisser l'Evangile,
» quelque saintes et quelque nécessaires qu'en soient
» les pratiques, comme si elles ne nous étoient d'au-
» cune utilité; il faudroit, dis-je, compter pour rien
» la vie et la conduite de Jésus-Christ, tout adora-
» ble qu'elle est, si les opinions de ces insensés trou-
» voient quelque créance dans les esprits, et si l'au-
» torité n'en étoit entièrement exterminée. Enfin, c'est
» une impiété consommée, cachée sous des termes
» extraordinaires, des expressions affectées sous des
» phrases toutes nouvelles qui n'ont été imaginées que
» pour imposer aux ames et pour les séduire ».

On répandit avec affectation dans le public ces

lettres de l'abbé de Rancé. Fénélon ne pouvoit ni ne devoit répondre à des écrits confidentiels, qui ne lui étoient point adressés. Mais il profita d'une occasion naturelle pour y faire la seule réponse qui pouvoit convenir à son caractère et à celui de l'abbé de Rancé. Ce fut en comblant la mesure de tous les procédés et de tous les égards que méritoient la vie édifiante de l'abbé de la Trappe, et les grands exemples de vertu et de pénitence qu'il donnoit au monde. Lorsqu'il publia, au mois d'octobre 1697, son Instruction pastorale, il en adressa directement un exemplaire à l'abbé de Rancé, et lui écrivit la lettre suivante:

« Je prends la liberté, mon révérend Père, de vous » envoyer une Instruction pastorale que j'ai faite sur » mon livre. Cette explication me parut nécessaire, » dès que je vis, par vos lettres répandues dans le » monde, qu'un homme aussi éclairé et aussi expéri- » menté que vous, m'avoit entendu dans un sens très- » contraire au mien. Je n'ai point été surpris que vous » ayez cru ce qu'on vous a dit contre moi et sur le passé » et sur le présent. Je ne suis point connu de vous, et » je n'ai rien en moi qui rende difficile à croire le mal » qu'on en peut dire. Vous avez déféré aux sentimens » d'un prélat, dont les lumières sont très-grandes. Il » est vrai, mon révérend Père, que si vous m'eussiez » fait l'honneur de m'écrire ce qui vous avoit scanda- » lisé dans mon livre, j'aurois tâché, ou de lever votre » scandale ou de me corriger. En cas que vous ayez » cette bonté, après que vous aurez lu l'Instruction » pastorale ci-jointe, je serai encore tout prêt à pro-

» fiter de vos lumières avec déférence. Rien n'a altéré
» en moi les sentimens qui sont dus à votre personne,
» et à l'œuvre que Dieu a faite par vos mains. D'ail-
» leurs, je suis persuadé que vous ne serez point con-
» traire à la doctrine de l'amour désintéressé, quand
» les équivoques dont on l'obscurcit seront bien levées,
» et que vous aurez vu combien j'aurois horreur d'af-
» foiblir la nécessité de l'espérance du désir de notre béa-
» titude en Dieu. Je ne veux là-dessus que ce que vous
» savez mieux que moi, que saint Bernard a enseigné
» avec tant de sublimité. Il a laissé cette doctrine à ses
» enfans comme son plus précieux héritage. Si elle
» étoit perdue et oubliée sur tout le reste de la terre,
» c'est à la Trappe que nous devrions la retrouver, dans
» le cœur de vos solitaires. C'est cet amour qui donne
» le véritable prix aux saintes austérités qu'ils prati-
» quent. Ce pur amour, qui ne laisse rien à la nature,
» en donnant tout à la grâce, ne favorise point l'illu-
» sion qui vient toujours de l'amour naturel et excessif
» de nous-même. Ce n'est pas en se livrant à ce pur
» amour, mais en ne le suivant pas assez, qu'on s'é-
» gare. Je ne puis finir cette lettre, sans vous deman-
» der le secours de vos prières et celles de votre com-
» munauté. J'en ai besoin; vous aimez l'Eglise; Dieu
» m'est témoin que je ne veux avoir de vie que pour
» elle, et que j'aurois horreur de moi, si je croyois me
» compter pour quelque chose en cette occasion. Je
» serai toute ma vie, avec une vénération sincère, etc. »

Nous ne savons pas si l'abbé de Rancé répondit à cette lettre. Elle dut sans doute lui faire regretter de

s'être exprimé avec tant de sévérité sur les sentimens d'un évêque, qui lui écrivoit avec tant d'estime et de douceur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'entendit plus prononcer le nom du réformateur de la Trappe dans la suite de cette controverse. Il vécut encore assez pour la voir terminée par une décision rassurante pour l'Eglise, honorable pour Bossuet, et que la soumission de Fénélon rendit glorieuse pour lui-même.

N.° III. — PAGE 44.

Lettre de Fénélon à Louis XIV, 11 *mai* 1697.

SIRE,

« M. de Beauvilliers m'a parlé de la part de Votre » Majesté (1), sur mon livre. Je prends la liberté de lui » confirmer ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire; » c'est que je veux de tout mon cœur recommencer » l'examen de mon livre avec M. l'archevêque de Pa- » ris, M. Tronson et M. Pirot, qui l'avoient d'abord » examiné. C'est avec plaisir, Sire, que je profiterai » de leurs lumières pour changer, ou pour expliquer » les choses que je reconnoîtrai avec eux avoir besoin » de changement ou d'explication. Je crois, Sire, en » voir déjà assez, pour pouvoir dire à Votre Majesté, » qu'on ne me fera que des difficultés faciles à lever. » Pour le faire, je n'aurois qu'à ajouter simplement à » mon livre diverses choses que j'avois déjà mises dans

(1) Manuscrit.

» un ouvrage plus ample, et que j'ai retranchées dans
» l'imprimé pour abréger. L'expérience me persuade
» qu'elles sont nécessaires pour contenter beaucoup de
» lecteurs, auxquels tout est nouveau en ces matières.
» quoique le Pape soit mon seul juge, et que M. l'ar-
» chevêque de Paris ne puisse agir avec moi que par
» persuasion, je crois voir de plus en plus, Sire, et
» avec une espèce de certitude, que nous n'aurons
» aucun embarras sur la doctrine, et que nous serons,
» au bout de quelques conférences, pleinement d'ac-
» cord, même sur les termes. Si j'ai écrit au Pape,
» Votre Majesté sait que je ne l'ai fait que par son
» ordre, et même bien tard, quoique j'eusse dû le faire
» dès le commencement; car un évêque ne peut voir
» sa foi suspecte, sans en rendre compte au plutôt au
» saint Siége. J'avois même un intérêt pressant de ne
» pas me laisser prévenir par des gens qui ont de
» grandes liaisons à Rome.

» Cette affaire n'auroit pas tant duré, Sire, si cha-
» cun avoit cherché, comme moi, à la finir. Il y a trois
» mois et demi qu'on me fait attendre les remarques
» de M. de Meaux; il m'avoit fait promettre qu'il ne
» les montreroit qu'à moi, et tout au plus à MM. de
» Paris et de Chartres. Cependant il les a communi-
» quées à diverses autres personnes; pour moi, je n'ai
» pu jusqu'ici les obtenir. Voilà ce qui fait, Sire, que
» l'examen que je dois laisser faire à M. l'archevêque
» de Paris, M. Tronson et M. Pirot, n'est pas encore
» commencé. Il m'est revenu par plusieurs bons en-

» droits diverses choses, qui me persuadent que ces
» remarques ne contiennent aucune difficulté qui doive
» nous arrêter. Tout roule sur de pures équivoques,
» qu'il sera très-facile et très-naturel de lever par des
» explications tirées de mon livre même; de ma part,
» je n'y perdrai pas un moment. Je suis bien honteux
» et bien affligé, Sire, d'un si long retardement qui
» fait durer l'éclat. C'est un accablement de voir qu'il
» importune un maître, des bontés et des bienfaits
» duquel je suis comblé. Mais en vérité, Sire, j'ose
» dire que je suis à plaindre, et non pas à blâmer dans
» toutes les circonstances de ce mécompte, auquel je
» n'ai aucune part, et que j'espère de finir très-promp-
» tement. Rien ne surpassera jamais le très-profond
» respect, la soumission et le zèle avec lequel »....

N.° IV. — PAGE 58.

Bossuet reprocha à Fénélon d'avoir *falsifié* un grand nombre de passages de saint François de Sales. L'accusation eût été sans doute de la nature la plus grave, si une simple explication n'avoit pas suffi pour justifier Fénélon, sans que l'on pût reprocher à Bossuet de l'avoir calomnié. Fénélon n'étoit point *faussaire*, et ne pouvoit jamais l'être; mais il avoit été induit en erreur par une édition peu correcte.

L'ouvrage de saint François de Sales intitulé : *Entretiens et Colloques spirituels*, fut d'abord imprimé à Lyon par Pierre Drohet en 1628.

Aussitôt qu'ils parurent, madame *de Chantal*, et *Jean-François de Sales*, alors évêque de Genève, successeur et frère du saint évêque, eurent recours à Louis XIII, pour obtenir la suppression d'un ouvrage où l'on avoit inséré des maximes plus ou moins hardies. Louis XIII s'empressa de se rendre aux justes réclamations de madame de Chantal, et du nouvel évêque de Genève. Il supprima cet ouvrage par des lettres-patentes datées du camp de la Rochelle, le 20 juillet 1628.

Vincent *de Coursillin*, imprimeur de Lyon, donna dès 1629 une nouvelle édition de l'ouvrage de saint François de Sales, sous le titre de *Vrais Entretiens et Colloques spirituels*.

Cette édition servit de modèle à celle de Toulouse, sous la date de 1637.

Mais en 1650, *Jean Rudissin*, imprimeur de Lyon, au lieu de se conformer aux deux dernières éditions, qui étoient les seules correctes, réimprima celle de 1628, qui avoit été supprimée par les lettres-patentes de 1628.

Ce fut malheureusement cette édition que Fénélon crut la plus authentique, parce qu'elle étoit la plus récente, qui le trompa dans l'emploi qu'il fit, dans la défense de son livre des *Maximes des Saints*, de plusieurs *passages* qui y étoient rapportés.

Bossuet, en confrontant ces *passages* avec l'édition de 1637, fut étonné avec raison des différences et des altérations sensibles qu'il y observa; et il se crut en

droit de reprocher à Fénélon de les avoir falsifiés.

Ces détails sont rapportés dans une lettre du marquis *de Cambis-Vellaron*, adressée aux auteurs des *Mémoires de Trévoux* : on les trouve également dans le *Journal des Savans* du mois de juillet 1758; et M. *Barbier* les a rappelés dans sa *Dissertation sur soixante traductions de l'Imitation de Jésus-Christ.*

N.° V. — PAGE 65.

Lettre de Fénélon à madame de Maintenon,
29 *juillet* 1697.

« Puisque vous jugez, Madame, qu'il seroit inutile
» que vous eussiez la bonté de m'honorer d'une au-
» dience (1), je n'ai garde de vous importuner là-dessus.
» Je m'en abstiens par respect, et je m'adresse à Dieu,
» afin qu'il vous fasse entendre ce que je ne puis plus
» espérer de vous représenter. Je vous supplie très-
» humblement, Madame, de croire qu'il n'y a aucun
» mot dans les lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire
» au Roi et à vous, qui tende à me plaindre de M. l'ar-
» chevêque de Paris, ni à mettre en doute ses bonnes
» intentions sur la paix. Je n'ai qu'à me louer de lui
» sur les peines que je lui ai causées, et sur les ser-
» vices effectifs qu'il a tâché de me rendre; mais on
» ne lui a permis de suivre aucun des projets qu'il avoit
» arrêtés avec moi pour l'explication de mon livre.

(1) Manuscrits.

» Toutes les mesures prises entre nous, ont toujours
» été renversées depuis six mois; enfin, il n'a pas été
» libre de discuter avec moi le détail de mon livre,
» et de m'aboucher avec les théologiens qu'il a con-
» sultés, avant que de rendre ma dernière réponse
» au Roi. Après une telle expérience, j'ai cru lui de-
» voir demander deux choses : la première, est un
» projet par écrit des paroles précises qu'on voudroit
» que je donnasse au public sur mon livre, pour exa-
» miner si je dois les accepter; la seconde, est d'être
» assuré qu'il ait un plein pouvoir pour finir avec moi,
» en prenant le conseil des plus habiles docteurs. Il
» n'est pas juste qu'on tire de moi, par M. l'arche-
» vêque de Paris, toutes les paroles qu'on pourra tirer,
» sans s'engager réciproquement. Après avoir fini avec
» lui, je serois à recommencer avec M. de Meaux.
» M. l'archevêque de Paris n'a pas jugé à propos de
» me donner par écrit un projet des paroles précises
» qu'on me demande; il m'a déclaré d'abord de vive
» voix, et puis par écrit, qu'il n'avoit aucun pouvoir
» pour me répondre d'aucune décision. Loin de me
» plaindre de lui, je le plains, mais je suis encore plus
» à plaindre; dans cette situation, je ne sais plus à qui
» parler. Il ne me reste, Madame, qu'à demander la
» liberté de partir pour Rome : je le fais avec un ex-
» trême regret; mais on prend soin de faire tout ce
» qu'il faut pour me jeter malgré moi dans cette ex-
» trémité. Je ne puis donc cesser de faire au Roi les
» plus humbles, les plus respectueuses et les plus
» fortes instances. Je ferai ce voyage avec défiance de
» moi-même,

» moi-même, sans contention, pour me détromper,
» si je me trompe, et pour trouver ce que je ne puis
» trouver en France; je veux dire quelqu'un avec
» qui je puisse finir. Il ne s'agit pas seulement de mon
» livre, il s'agit de moi qu'il faut détromper à fond
» du livre, s'il est mauvais. Pour le livre même, per-
» sonne ne peut en défendre la cause que moi seul; je
» n'ai, ni ne saurois trouver personne qui voulût aller
» en ma place défendre une cause qu'on a rendue si
» odieuse et si dangereuse à soutenir. Voudroit-on
» rassembler toutes choses contre moi, et m'ôter la
» liberté de me justifier? Si on veut supposer sans
» preuve que ma doctrine n'est que nouveauté et
» qu'erreur, avant que l'autorité légitime l'ait dé-
» cidé, on suppose ce qui est en question, pour en-
» gager le zèle du Roi à m'accabler. En ce cas, je n'ai
» qu'à adorer Dieu, et à porter ma croix. Mais ceux
» qui veulent finir ainsi l'affaire par pure autorité,
» prennent le chemin de la commencer au lieu de la
» finir. Pour moi, Madame, j'espère, non de mes
» forces, mais de la grâce de Dieu, que je ne montre-
» rai, quoi qu'on en fasse, que patience et fermeté à
» l'égard de ceux qui m'attaquent, que docilité et sou-
» mission sans réserve pour l'Eglise, que zèle et atta-
» chement pour le Roi, que reconnoissance et respect
» pour vous jusqu'au dernier soupir ».

N.° VI. — PAGE 81.

Sur l'abbé Bossuet et sur l'abbé Phélippeaux.

Nous nous abstiendrons de manifester notre opinion sur l'abbé Bossuet, par respect pour le nom qu'il portoit, et pour le caractère dont il fut revêtu après la mort de Louis XIV. Quelques fragmens de ses lettres, que nous n'avons pu nous dispenser de rapporter, suffisent pour donner une idée de sa violence et de ses emportemens; si on veut en prendre une connoissance plus détaillée, il faudra qu'on ait la patience de lire sa volumineuse correspondance (1), qui dépare d'une si étrange manière l'édition de Bossuet donnée par dom Déforis. On ne concevra jamais comment les éditeurs ont eu l'inconvenance de mêler aux œuvres d'un si grand homme, des lettres aussi peu intéressantes pour la postérité, que peu honorables pour celui qui les a écrites.

L'abbé Phélippeaux achevoit ses études en Sorbonne, lorsque Bossuet, présidant à une thèse qu'on y soutenoit, entendit cet ecclésiastique disputer avec une sagacité et un talent qui le frappèrent. Il lui fit proposer de s'attacher à lui. L'abbé Phélippeaux accepta avec autant d'empressement que de reconnoissance une proposition aussi flatteuse. Bossuet le donna à son neveu, pour le diriger dans ses études théolo-

(1) Tomes XIII, XIV et XV de l'édition des Œuvres de Bossuet, *in*-4°.

giques. L'abbé Phélippeaux se trouvoit à Rome avec l'abbé Bossuet, à l'époque où l'affaire du livre des *Maximes des Saints* y fut portée. Bossuet désira de les y retenir pour y suivre, en son nom, la controverse qui alloit s'ouvrir entre Fénélon et lui au tribunal du saint Siége. Les connoissances théologiques de l'abbé Phélippeaux lui furent d'un grand secours auprès des examinateurs et des cardinaux de la congrégation du Saint-Office ; mais il paroît que cet ecclésiastique, malgré l'attachement et la reconnoissance qu'il devoit à Bossuet, s'étoit permis d'entretenir, à son insu, une correspondance secrète avec le cardinal de Noailles, dont il recherchoit le crédit et la protection. L'abbé Bossuet découvrit cette infidélité de l'abbé Phélippeaux, en décachetant une de ses lettres (1). On voit que ni l'un ni l'autre ne se piquoient d'une extrême délicatesse.

A son retour en France, l'abbé Phélippeaux composa sa *Relation du Quiétisme*, ouvrage qui décèle la partialité la plus marquée, et l'acharnement le plus odieux contre Fénélon. Mais il ne le fit point imprimer ; il ordonna même, en mourant, à la personne dépositaire de son manuscrit, de ne le publier que vingt ans après sa mort. On se conforma à ses intentions ; l'abbé Phélippeaux mourut en 1708, et on fit imprimer sa *Relation du Quiétisme* en 1732. On ne peut douter que le but de l'auteur n'ait été de flétrir la réputation de l'archevêque de Cambrai, en posant les fondemens d'une fausse tradition ; il osoit espérer

(1) Voyez les lettres de l'abbé Bossuet, t. xv.

qu'à mesure que le temps auroit fait disparoître tous les contemporains dont le témoignage et l'autorité pouvoient aider à éclaircir la vérité, on seroit plus disposé à accueillir ses odieuses imputations.

Cet ouvrage (1), imprimé clandestinement en 1732, fut flétri et supprimé par un jugement de la police et un arrêt du conseil, qui ordonnèrent qu'il seroit brûlé par la main du bourreau; trois particuliers, convaincus d'avoir participé à l'impression de ce libelle, furent condamnés à être mis et attachés au carcan.

L'abbé de la Bletterie fit paroître, dès 1732 et 1733, trois lettres, où il réfute, avec autant de modération que d'évidence, les calomnies que l'abbé Phélippeaux avoit avancées contre Fénélon et madame Guyon. Le témoignage de l'abbé de la Bletterie est d'autant plus remarquable, qu'on l'avoit accusé, peut-être injustement, d'être attaché à un parti qui a toujours affecté de déprimer Fénélon. Ces lettres de l'abbé de la Bletterie sont très-curieuses, et sont devenues très-rares. Cependant, après de nombreuses recherches, nous avons pu nous en procurer un exemplaire, et nous avons observé avec satisfaction qu'elles confirmoient entièrement tous les faits et tous les jugemens que nous avons exposés sur Fénélon et sur madame Guyon.

(1) Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme, répandu en France, 1732, *in*-8.°, 2 parties; sans nom d'auteur, de ville, ni d'imprimeur.

N.° VII. — PAGE 152.

Sur les motifs de la disgrâce de Fénélon auprès de madame de Maintenon.

On a prétendu, dans un grand nombre de mémoires manuscrits et imprimés, que l'une des principales causes qui contribuèrent le plus à aigrir madame de Maintenon contre Fénélon, fut l'opposition qu'il avoit apportée à la déclaration publique de son mariage. Il est certain que beaucoup de personnes en France et dans les pays étrangers, parurent adopter cette conjecture dès les premiers temps de la disgrâce de l'archevêque de Cambrai. On en trouve des traces dans les lettres de l'abbé Bossuet et de l'abbé de Chanterac. Elle fut même propagée par ses ennemis, pour le rendre encore plus odieux à madame de Maintenon, et adoptée peut-être trop légèrement par des amis imprudens de Fénélon, qui crurent rendre Rome plus favorable à sa cause, en le représentant comme une victime sacrifiée au ressentiment d'une femme puissante. On étoit si étonné de voir madame de Maintenon se prononcer si vivement contre Fénélon, après en avoir été l'amie la plus déclarée, qu'on s'obstinoit à attribuer un si grand changement à un motif plus impérieux que celui d'une simple différence d'opinion sur un point obscur de théologie. Mais cette anecdote ne nous paroît appuyée sur aucune observation

qui puisse même lui donner de la vraisemblance. Elle contrarie toutes les notions historiques que les mémoires du temps nous offrent sur le caractère et la conduite soutenue de madame de Maintenon, jusqu'au dernier moment de sa vie. C'est surtout par sa modestie, son désintéressement et sa modération, qu'elle a toujours mérité les plus grands éloges. La femme qui a apporté une attention suivie et presque minutieuse, à détruire toutes les preuves qui auroient pu constater son état après sa mort, ne peut être soupçonnée d'avoir ambitionné un titre et des honneurs, dont elle n'avoit ni le désir, ni le besoin. La femme que son goût et son caractère avoient portée à se concentrer dans la retraite, au milieu même de la Cour, et qui se trouvoit encore importunée des assujettissemens auxquels sa position la condamnoit, devoit bien plus redouter que rechercher la représentation extérieure attachée au titre de reine. Le véritable goût de madame de Maintenon eût été celui d'une vie indépendante, et elle n'a jamais pu en jouir : son véritable attrait eût été pour une société intime entre un petit nombre d'amis, telle qu'elle en avoit connu le charme dans quelques courts intervalles de sa première jeunesse. Elle avoit d'ailleurs trop d'esprit et de tact pour ne pas sentir que le vain titre de reine n'auroit rien ajouté à son crédit réel, ni à la confiance de Louis XIV, et qu'une ambition aussi déplacée auroit blessé toutes les idées de dignité et de convenance auxquelles ce monarque étoit si attaché.

Enfin, si un pareil projet avoit jamais été mis en délibération, ce n'eût point été Fénélon que Louis XIV auroit consulté sur un sujet si délicat, et qui supposoit la confiance la plus intime. Ce prince n'eut jamais ce genre de confiance pour Fénélon, et si on s'en rapporte à quelques témoignages, on seroit fondé à croire que Louis XIV avoit su, pendant quelque temps, mauvais gré à madame de Maintenon de la prévention et de la faveur si marquée qu'elle accordoit à Fénélon.

L'abbé de Saint-Pierre attribue (1) la prétendue intention de madame de Maintenon de se faire déclarer reine, *aux conseils de la maréchale de Noailles, dont le fils avoit épousé sa nièce;* mais l'abbé de Saint-Pierre paroît avoir ignoré que c'étoit Fénélon lui-même qui avoit inspiré à madame de Maintenon la première idée de marier sa nièce au comte d'Ayen, et n'a pas fait attention que lorsque ce mariage fut déclaré et conclu, Fénélon n'étoit plus à la Cour.

Si quelqu'un avoit pu être exactement instruit de la vérité de cette anecdote, c'eût été le marquis de Fénélon, qui avoit passé sa jeunesse auprès de l'archevêque de Cambrai, et qui s'étoit occupé avec tant de soin à rassembler tous les matériaux de l'histoire de son oncle. Nous avons une lettre de lui, écrite à ce sujet à M. Dupuy, qui avoit vécu dans la plus grande intimité avec M. de Beauvilliers et Fénélon. Il étoit même, comme on l'a vu, employé dans l'éducation

(1) Annales politiques, tom. II, page 659, année 1719.

de M. le duc de Bourgogne, sous le titre de gentilhomme de la Manche. Nous avons une lettre du marquis de Fénélon, où il interroge M. Dupuy sur cette prétendue déclaration du mariage, et de l'influence qu'on lui avoit supposée sur la disgrâce de l'archevêque de Cambrai. M. Dupuy lui répond en détail sur plusieurs autres faits; et quant à cette dernière anecdote, il se borne à rapporter *qu'on l'a dit dans le temps, mais qu'on n'en a aucune preuve.*

N.º VIII. — PAGE 180.

Les écrivains ecclésiastiques paroissent s'être partagés sur la sincérité des protestations de Synésius. Le cardinal Baronius s'est déclaré pour l'opinion que nous avons rapportée dans l'*Histoire de Fénélon*. Mais le père Petau, éditeur des œuvres de Synésius, pense que ses protestations étoient sincères, qu'il resta attaché à ses opinions, et qu'il ne se sépara point de sa femme. Luc Holstenius a publié à Rome une dissertation où il a exprimé le même sentiment que le père Petau. Mais quelque imposante que soit l'autorité du père Petau en une pareille matière, elle a été contredite par plusieurs canonistes estimés. Les auteurs ecclésiastiques sont également partagés sur la nature des opinions de Synésius. Il paroît qu'elles participoient en quelque sorte des idées platoniciennes sur la métempsycose, et de la résurrection des origénistes dans une autre chair. On sait que beaucoup de Pères grecs

étoient imbus de la doctrine de Platon; ils le considéroient comme celui des philosophes de l'antiquité, qui avoit donné les notions les plus sublimes de la divinité, et les plus conformes à celles que toutes les pages des livres sacrés expriment dans un langage si magnifique. Synésius avoit occupé sa jeunesse aux études de la philosophie, et ses ouvrages attestent les progrès qu'il y avoit faits. Il n'est pas étonnant, qu'avant d'avoir reçu la consécration épiscopale, il se soit montré attaché à quelques opinions singulières, qui lui étoient d'autant plus chères, qu'il les regardoit comme le fruit d'un long travail, et le résultat de profondes méditations. Mais sans entrer dans un examen critique des preuves que les auteurs dont nous venons de parler allèguent en faveur de leur sentiment sur ce fait singulier de l'histoire ecclésiastique, on peut, sans inconvénient (1), on doit même croire avec l'exact et judicieux abbé Fleury : « que Théophile et les évê-» ques d'Egypte s'assurèrent de la docilité de Synésius » et de sa foi dans les points essentiels, avant que de » lui imposer les mains; et que son mérite extraor-» dinaire, joint à la nécessité des temps et des lieux, » les obligea de se dispenser de la rigueur des règles ».

L'événement justifia la sagesse de cette conduite. Synésius montra dans toute la suite de sa vie et dans l'exercice de son ministère des vertus vraiment épiscopales, et a laissé une mémoire honorable.

(1) Histoire ecclésiastique, liv. 22, n.° 41.

Saints sur la Vie intérieure, par messire François de Salignac-Fénélon, archevêque, duc de Cambrai, précepteur de messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, à Paris, chez Pierre Aubouin, Pierre Emery, Charles Clousier, 1697; et qu'en même temps il s'étoit répandu, par toute la France, de si grands bruits de la mauvaise doctrine de ce livre, qu'ils auroient requis le pressant secours de notre vigilance pastorale : nous avons donné ce même livre à quelques-uns de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, et à d'autres docteurs en théologie, pour être par eux examiné avec toute la maturité qu'une chose si importante demandoit. En exécution de nos ordres, ils ont sérieusement, et pendant long-temps, examiné, dans plusieurs congrégations, diverses propositions extraites de ce même livre, sur lesquelles ils nous ont rapporté, de vive voix et par écrit, ce qu'ils ont jugé de chacune. Nous donc, après avoir pris les avis de ces mêmes cardinaux et docteurs en théologie, dans plusieurs congrégations tenues à cet effet en notre présence, désirant, autant qu'il nous est donné d'en haut, d'aller au-devant des périls du troupeau du Seigneur, qui nous a été confié par le Pasteur éternel, de notre propre mouvement et de notre certaine science, après une mûre délibération, et par la plénitude de l'autorité apostolique, *nous condamnons et réprouvons*, par la teneur des présentes, le *livre susdit*, en quelque lieu et en quelqu'autre langue qu'il ait été imprimé, quelqu'édition et quelque version

qui en ait été faite ou qui en sera faite dans la suite, d'autant que par la lecture et l'usage de ce livre, les fidèles pourroient être insensiblement conduits dans les erreurs déjà condamnées par l'Eglise catholique; et aussi comme contenant des propositions qui, dans le sens des paroles, ainsi qu'il se présente d'abord, et selon la suite et la liaison des sentimens, sont téméraires, scandaleuses, malsonnantes, offensives des oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique et même erronées respectivement; avec prohibition et défense à tous et un chacun des fidèles, même ceux qui devroient être ici nommément mentionnés, de l'imprimer, le décrire, le lire, le garder et s'en servir, sous peine d'excommunication qui sera encourue par les contrevenans, par le fait même et sans autre déclaration. Voulant et commandant par l'autorité apostolique, que quiconque aura ce livre chez soi, aussitôt qu'il aura connoissance des présentes lettres, il soit tenu, sans aucun délai, de le délivrer et mettre entre les mains des ordinaires des lieux ou des inquisiteurs contre le venin de l'hérésie, nonobstant toutes choses à ce contraires. Voici maintenant les propositions contenues au livre susdit, lesquelles nous avons condamnées, comme on vient de le voir par notre jugement et censure apostolique, traduites du français en latin. On se borne à donner la version française, et dont la teneur s'ensuit:

I. (*Explication des Maximes des Saints*, pag. 10, 11 et 15.)

« Il y a un état habituel d'amour de Dieu, qui est » une charité pure et sans aucun mélange du motif de » l'intérêt propre. Ni la crainte des châtimens ni le » désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour : » on n'aime plus Dieu ni pour le mérite, ni pour la » perfection, ni pour le bonheur qu'on doit trouver » en l'aimant.

II. (*Ibid.* pag. 23, 24.)

» Dans l'état de la vie contemplative ou unitive, on » perd tout motif intéressé de crainte ou d'espérance.

III. (*Ibid.* pag. 53.)

» Ce qui est essentiel dans la direction est de ne faire » que suivre pas à pas la grâce avec une patience, une » précaution et une délicatesse infinie. Il faut se bor- » ner à laisser faire Dieu et ne parler jamais du pur » amour, que quand Dieu, par l'onction intérieure, » commence à ouvrir le cœur à cette parole, qui est si » dure aux ames encore attachées à elles-mêmes, et si » capable de les scandaliser ou de les jeter dans le » trouble.

IV. (*Ibid.* pag. 49, 50.)

» Dans l'état de la sainte indifférence, l'ame n'a plus » de désirs volontaires et délibérés pour son intérêt, » excepté dans les occasions où elle ne coopère pas » fidèlement à toute sa grâce.

V. (*Ibid.* pag. 52.)

» Dans cet état de la sainte indifférence, on ne veut
» rien pour soi; mais on veut tout pour Dieu; on ne
» veut rien pour être parfait ni bienheureux pour son
» propre intérêt; mais on veut toute perfection et
» toute béatitude, autant qu'il plaît à Dieu de nous
» faire vouloir ces choses par l'impression de sa grâce.

VI. (*Ibid.* pag. 52, 53.)

» En cet état, on ne veut plus le salut comme salut
» propre, comme délivrance éternelle, comme ré-
» compense de nos mérites, comme le plus grand de
» tous nos intérêts; mais on le veut d'une volonté
» pleine, comme la gloire et le bon plaisir de Dieu,
» comme une chose qu'il veut et qu'il veut que nous
» voulions pour lui.

VII. (*Ibid.* pag. 72, 73.)

» L'abandon n'est que l'abnégation ou renoncement
» de soi-même que Jésus-Christ nous demande dans
» l'Evangile, après que nous aurons tout quitté au de-
» hors. Cette abnégation de nous-mêmes n'est que
» pour l'intérêt propre. Les épreuves où cet abandon
» doit être exercé, sont les tentations par lesquelles
» Dieu jaloux veut purifier l'amour, en ne lui faisant
» voir aucune ressource ni aucune espérance pour son
» intérêt propre, même éternel.

VIII. (*Ibid.* pag. 87.)

» Tous les sacrifices que les ames les plus désintéres-

» sées font d'ordinaire sur leur béatitude éternelle sont
» conditionnels..... Mais ce sacrifice ne peut être absolu
» dans l'état ordinaire: il n'y a que le cas des dernières
» épreuves où ce sacrifice devient en quelque manière
» absolu.

IX. (*Ibid.* pag. 87.)

» Dans les dernières épreuves, une ame peut être
» invinciblement persuadée d'une persuasion réflé-
» chie et qui n'est pas le fonds intime de la conscience,
» qu'elle est justement réprouvée de Dieu.

X. (*Ibid.* pag. 90.)

» Alors l'ame, divisée d'avec elle-même, expire sur
» la croix avec Jésus-Christ, en disant : *O mon Dieu*,
» *pourquoi m'avez-vous abandonné?* Dans cette im-
» pression involontaire de désespoir, elle fait le sacri-
» fice absolu de son intérêt propre pour l'éternité.

XI. (*Ibid.* pag. 90, 91.)

» En cet état, une ame perd toute espérance pour
» son propre intérêt; mais elle ne perd jamais dans la
» partie supérieure, c'est-à-dire, dans ses actes directs
» et intimes, l'espérance parfaite qui est le désir dé-
» sintéressé des promesses.

XII. (*Ibid.* pag. 91.)

» Un directeur peut alors laisser faire, à cette ame,
» un acquiescement simple à la perte de son intérêt
» propre, et à la condamnation juste où elle croit être
» de la part de Dieu.

XIII.

XIII. (*Ibid.* pag. 122.)

» La partie inférieure de Jésus-Christ sur la croix ne
» communiquoit pas à la supérieure son trouble invo-
» lontaire.

XIV. (*Ibid.* pag. 121 et 123.)

» Il se fait dans les dernières épreuves, pour la pu-
» rification de l'amour, une séparation de la partie
» supérieure de l'ame d'avec l'inférieure..... Les actes
» de la partie inférieure, dans cette séparation, sont
» d'un trouble entièrement aveugle et involontaire,
» parce que tout ce qui est intellectuel et volontaire
» est de la partie supérieure.

XV. (*Ibid.* pag. 164, 165.)

» La méditation consiste dans des actes discursifs
» qui sont faciles à distinguer les uns des autres. Cette
» composition d'actes discursifs et réfléchis est propre
» à l'exercice de l'amour intéressé.

XVI. (*Ibid.* pag. 176.)

» Il y a un état de contemplation si haute et si par-
» faite, qu'il devient habituel; en sorte que toutes les
» fois qu'une ame se met en actuelle oraison, son orai-
» son est contemplative et non discursive : alors elle
» n'a plus besoin de revenir à la méditation ni à ses
» actes méthodiques.

XVII. (*Ibid.* pag. 194 et 195.)

» Les ames contemplatives sont privées de la vue

» distincte, sensible et réfléchie de Jésus-Christ, en
» deux temps différens..... Premièrement, dans la fer-
» veur naissante de leur contemplation..... Seconde-
» ment, une ame perd de vue Jésus-Christ dans les
» dernières épreuves.

XVIII. (*Ibid.* 223, 225.)

» Dans l'état passif, on exerce toutes les vertus dis-
» tinctes sans penser qu'elles sont vertus : on ne pense
» en chaque moment qu'à faire ce que Dieu veut ; et
» l'amour jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut plus
» être vertueux pour soi, et qu'on ne l'est jamais tant
» que quand on n'est plus attaché à l'être.

XIX. (*Ibid.* pag. 226.)

» On peut dire en ce sens que l'ame passive et dé-
» sintéressée ne veut plus même l'amour en tant qu'il
» est sa perfection et son bonheur ; mais seulement en
» tant qu'il est ce que Dieu veut de nous.

XX. (*Ibid.* pag. 241.)

» Les ames transformées...... doivent, en se confes-
» sant, détester leurs fautes, se condamner et désirer
» la rémission de leurs péchés, non comme leur pro-
» pre purification et délivrance, mais comme chose
» que Dieu veut et qu'il veut que nous voulions pour
» sa gloire.

XXI. (*Ibid.* pag. 253.)

» Les saints mystiques ont exclu de l'état des ames
» transformées, les pratiques de vertu.

XXII. (*Ibid.* pag. 261.)

» Quoique cette doctrine (du pur amour) fût la pure
» et simple perfection de l'Evangile, marquée dans
» toute la tradition, les anciens pasteurs ne propo-
» soient d'ordinaire, au commun des sujets, que les
» pratiques de l'amour intéressé, proportionnées à
» leur grâce.

XXIII. (*Ibid.* pag. 272.)

» Le pur amour fait lui seul toute la vie intérieure,
» et devient alors l'unique principe et l'unique motif
» de tous les actes délibérés et méritoires ».

Au reste, nous n'entendons point, par la condamnation expresse de ces propositions, approuver aucunement les autres choses contenues au même livre. Mais afin que ces présentes lettres viennent plus aisément à la connoissance de tous, et que personne ne puisse se prévaloir de les ignorer, nous voulons pareillement, et ordonnons par l'autorité que nous avons déjà dite, qu'elles soient publiées aux portes de la basilique du prince des apôtres et de la chancellerie apostolique, et de la cour générale du mont Citorio et à la tête du champ de Flore dans la ville, par l'un de nos huissiers, selon la coutume, et qu'il en demeure des exemplaires affichés aux mêmes lieux; en sorte qu'étant ainsi publiées elles aient envers tous et un chacun de ceux qu'elles regardent, le même effet qu'elles auroient étant signifiées et intimées à chacun d'eux en personne; afin aussi que la même foi soit

ajoutée aux copies et aux exemplaires, même imprimés, des présentes lettres signées de la main d'un notaire public, et scellées du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, tant en jugement que dehors, et par toute la terre, comme on l'auroit à ces mêmes lettres représentées et produites en original. Donné à Rome, à Sainte-Marie Majeure, sous l'anneau du pécheur, le 12.e jour de mars 1699, et l'an 8.e de notre pontificat.

Signé, J. F., *cardinal* ALBANO.

La doctrine condamnée par le bref d'Innocent XII, peut se réduire à ces deux points :

1.o Il est des ames tellement embrasées de l'amour de Dieu, tellement soumises à sa sainte volonté, que si, dans un état de tentation, elles venoient à croire que Dieu les a condamnées à la peine éternelle, elles feroient à Dieu le sacrifice absolu de leur salut (1).

2.o Il est en cette vie un certain état de perfection dans lequel il n'y a plus lieu pour les personnes qui sont en cet état, ni au désir de la récompense, ni à la crainte des peines.

On voit facilement combien de pernicieuses conséquences pouvoient résulter de cette doctrine ; com-

(1) On doit observer sur ce premier point, que la plupart des personnes qui faisoient à la justice de Dieu le sacrifice de leur salut, ne consentoient à souffrir la peine éternelle, que sous la condition qu'au milieu de cette peine elles ne cesseroient pas d'aimer Dieu.

bien elle est opposée à ce que l'Eglise nous enseigne sur la nécessité de l'espérance, et à tout ce qu'ont pratiqué les plus grands saints.

Ces propositions du livre des *Maximes des Saints*, prises à la rigueur, et dans le sens littéral, présentent cette mauvaise doctrine, et elles ont été par conséquent justement condamnées.

Il est cependant vrai que Fénélon a déclaré constamment et jusqu'à la fin de ses jours, qu'il avoit toujours eu cette doctrine en horreur, et en même temps qu'il étoit pleinement et sincèrement soumis à la condamnation des propositions extraites de son livre.

Cela paroît d'abord renfermer une contradiction; mais cette contradiction apparente se lève facilement, en supposant que Fénélon ne s'étoit pas assez bien expliqué dans son livre; *que les expressions dont il s'étoit servi n'étoient point propres pour un ouvrage dogmatique*, comme il en convenoit lui-même, et que l'Eglise avoit pu et dû, dans sa sagesse, rejeter *et condamner des expressions fautives, dont on abusoit.*

On observa en effet, dans le temps, que les différens écrits que Fénélon publia pour sa défense, et où il développa avec plus d'étendue et de clarté ses véritables sentimens, ne renferment point les erreurs condamnées dans son livre, et même les combattent; qu'en conséquence, le saint Siége n'enveloppa point ces écrits dans la condamnation et la prohibition du livre des *Maximes des Saints*, et même n'en défendit point la lecture.

Il faut remarquer avec soin que l'*amour pur*, ou *dé-*

sintéressé, c'est-à-dire, cet amour par lequel on aime Dieu pour lui-même, et sans aucun rapport à notre béatitude, cet amour, dont Fénélon a été un si zélé défenseur, n'a point été condamné, ni déclaré chimérique par le bref du Pape.

Il est vrai que Bossuet, dans les commencemens de cette controverse, parut nier la possibilité de cet amour. Mais depuis les conférences d'Issy, il souscrivit pleinement à la doctrine reçue dans l'Ecole, selon laquelle l'amour pur et désintéressé, est non-seulement possible, mais de précepte pour tout fidèle, plusieurs fois pendant la vie.

Mais quoi qu'il en soit, on convient généralement que cet amour est possible; qu'on peut en produire quelques actes, et même en avoir l'habitude.

Le docteur Habert, qui ne peut pas être soupçonné de partialité pour Fénélon, et qui avoit sur beaucoup d'autres points des opinions bien différentes des siennes, dit expressément (1), « que saint Bernard et » tous les Catholiques soutiennent que l'homme dans » cette vie peut demeurer long-temps dans le degré » où il aime Dieu pour Dieu, et non pour lui-même. » *Sanctus Bernardus et omnes Catholici asserunt hominem in hâc vitâ diù stare posse in eo gradu, in quo diligit Deum, non jam propter se, sed propter ipsum* ».

Il suffit de reconnoître en même temps que le Chrétien qui aime Dieu purement pour lui-même, peut et

(1) Théolog. t. III, p. 600.

doit, au moins de temps en temps, joindre aux actes de cet *amour pur* des actes d'*espérance* de la vie éternelle.

Il n'est pas indifférent de connoître l'opinion du plus célèbre et du plus raisonnable de tous les métaphysiciens sur une question, qui, dans son principe, appartient autant à la métaphysique, qu'elle appartient à la théologie par ses conséquences religieuses et morales.

Voici ce qu'on lit dans une lettre de Leibnitz à Thomas Burnet.

« On agite en Angleterre une question sur l'amour
» de Dieu, qui est aussi agitée en France entre l'ar-
» chevêque de Cambrai, précepteur du duc de Bour-
» gogne, et l'évêque de Meaux, ci-devant précepteur
» du Dauphin. *Il y a long-temps que j'ai examiné*
» *cette matière; car elle est de grande importance*, et
» j'ai pensé que pour décider de telles questions, il
» faut avoir de bonnes définitions. On trouve une dé-
» finition de l'amour dans la préface de *mon Code*
» *diplomatique*, où je dis : *amare, est felicitate alte-*
» *rius delectari; aimer, c'est trouver son plaisir dans*
» *la félicité d'autrui;* et par cette définition, on peut
» résoudre cette grande question; comment l'amour
» véritable peut être désintéressé, quoique cepen-
» dant il soit vrai que nous ne faisons rien que pour
» notre bien; c'est que toutes ces choses que nous dé-
» sirons par elles-mêmes et sans aucune vue d'intérêt,
» sont d'une nature à nous donner du plaisir par leurs
» excellentes qualités; de sorte que la félicité de l'ob-

» jet aimé entre dans la nôtre. Ainsi on voit que la » définition termine la dispute en peu de mots ».

On voit par ce passage de Leibnitz qu'il croyoit, par sa définition du *pur amour*, avoir terminé ou prévenu la controverse de Bossuet et de Fénélon, longtemps avant qu'elle éclatât. Il supposoit qu'il y avoit un malentendu entre ces deux illustres adversaires. Fénélon soutenoit que nous pouvons aimer Dieu sans aucun rapport à *notre intérêt* ou à notre avantage; et c'est cette espèce d'amour qu'il appelle le *pur amour*. Bossuet affirmoit, d'après l'amour que nous avons nécessairement pour nous-même, que *notre intérêt*, notre propre avantage étoit inséparablement uni à l'amour, ou que nous trouvions toujours notre propre avantage dans l'amour que nous avions pour les objets distingués de nous. Leibnitz, d'après sa définition, les concilie, et croit qu'ils avoient raison l'un et l'autre. Il écrivoit au mois de juin 1698, à M. Magliabecci, bibliothécaire du grand-duc de Toscane, dans le temps même où l'on étoit occupé à Rome à l'examen du livre *des Maximes des Saints*:

« Telle est la nature de l'amour véritable, qu'il a » des fondemens distingués de la considération de notre » intérêt particulier (ou bien qu'il n'est point fondé » sur la considération de notre intérêt propre), non » pas cependant que cet avantage, cet *intérêt propre* » puisse en être séparé. Car ainsi que j'en ai donné la » définition dans un de mes ouvrages, aimer, c'est » être tellement disposé qu'on trouve son plaisir dans » la félicité d'un autre. C'est ainsi que la vue d'un

» tableau de Raphaël nous inspire une sorte d'amour,
» parce que sa beauté nous donne du plaisir, quoique
» d'ailleurs le tableau ne nous procure aucune uti-
» lité (1) ».

Leibnitz s'explique encore davantage en un autre endroit :

« L'incomparable M. de Fénélon s'est rendu plus
» cher à l'univers, en lui donnant le *Télémaque*, qu'en
» publiant son sentiment sur le *pur amour*, quoiqu'il
» faille aussi avouer que ni le père Lami, bénédic-
» tin, qui a défendu ce sentiment, ni M. l'évêque de
» Meaux, et Malebranche qui l'ont combattu, n'ont
» point assez bien traité la question, et ne l'ont point
» présentée sous le jour convenable, parce qu'ils n'ont
» pas donné une définition juste et exacte du véritable
» amour. Je l'ai donnée, cette définition, dans la pré-
» face du *Code diplomatique du droit des gens*, publié
» quelques années avant la dispute des deux prélats.
» J'y disois que l'amour est le plaisir que nous donne

« (1) Equidem ea est natura veri amoris, ut ab eo quod
» interest commodi privati respectu separatas habeat ratio-
» nes; non ità tamen, ut à bono amantis possit divelli. Nam
» ut ego olim in libro edito definire memini, amare, est eo
» esse animo, ut in alterius felicitate sis respecturus volup-
» tatem tuam. Prorsùs ut picturam Raphaelis imagine quâ-
» dam amoris prosequeremur, etsi nullos census fructusque
» ferret ex præstantiâ ejus (quandò felicitatis ipsa capax non
» est), voluptatem capiendo ». (Œuvres de Leibnitz, t. v,
p. 120.)

» la félicité d'un autre, qui devient par-là notre pro-
» pre félicité (1).

» J'y avois dit que l'amour avoit lieu quand on pre-
» noit plaisir dans la félicité d'autrui, et qu'on se ren-
» doit cette félicité propre, et que, lorsque l'objet
» que l'on aimoit étoit capable de félicité, l'affection
» qu'on lui portoit devenoit un amour véritable; d'où
» il suit que l'amour d'autrui ne peut pas être séparé
» de notre véritable bien, ni l'amour de Dieu de notre
» félicité. Mais il me paroît en même temps certain,
» qu'en mettant à part le plaisir qu'on goûte dans la
» félicité d'autrui, on peut encore en tirer une utilité
» propre; mais cette utilité n'entre point dans la con-
» sidération du *pur amour*, quoiqu'on ne doive ni l'en
» exclure, ni la rejeter (2) ».

« (1) Plùs placuit orbi incomparabilis Fenelonius, *Telema-
» cho* edito, quàm sententiâ de amore puro vulgatâ; quam-
» quàm fatendum quoque nec pro eo defendendo monachum
» benedictinum D. Lami, nec pro eo impugnando episcopum
» Meldensem et Malebranchium fecisse satis, et in debitâ luce
» posuisse, eò quod rectam et accuratam veri amoris definitionem
» non dederunt. Ea in præfatione *Codicis juris gentium diplo-
» matici*, aliquot antè hanc litem motam priùs editi, declarata
» est, esse nempè amorem delectationem in felicitate alte-
» rius »..... (Tome v, p. 189.)

« (2) Adeòque felicitatem alterius addiscendi in suam, atque
» cùm res pulchra felicitatis est capax, transire affectum in
» amorem. Undè sequitur amorem alterius à nostro bono, et
» amorem Dei à felicitate nostrâ non posse separari : verùm
» hoc quoque certum est utilitatem præter delectationem in

Fontenelle, dans son éloge de Leibnitz, a observé cette conformité de sentimens entre le philosophe d'Hanover et le pape Innocent XII. « *La théorie gé-» nérale de jurisprudence*, quoique fort courte, dit » Fontenelle, étoit si étendue, que la question du » quiétisme, *alors fort agitée en France*, s'y trouvoit » naturellement dès l'entrée, et la décision de Leib-» nitz fut conforme à celle du Pape ».

On remarquera seulement une légère méprise de Fontenelle. Il suppose que *la question du quiétisme étoit fort agitée en France*, lorsque Leibnitz publia sa *théorie générale de jurisprudence*. On a vu, par le témoignage de Leibnitz lui-même, qu'il avoit composé cet ouvrage *quelques années avant que la controverse sur ce sujet eût été élevée;* et que même *il avoit examiné cette matière comme étant de grande importance, long-temps auparavant*.

N.° XI. — PAGE 308.

Il paroît que les ennemis de Fénélon avoient eu un moment le projet et l'espérance de le faire traduire comme un accusé devant l'assemblé du clergé (de 1700); mais sans doute on fut arrêté par l'irrégularité d'une pareille mesure, qui auroit révolté tout le corps épiscopal : c'est ce que l'on peut conjecturer par les expressions d'une lettre manuscrite de Fénélon à l'abbé de Langeron, du 1.er juillet (1700).

» alterius felicitate ad amorem purum non pertinere, quàmvis » ea nec excludenda, nec rejicienda sit ».

« J'ai reçu une lettre d'avis secret de Paris (1), qui
» porte qu'ils veulent m'obliger (apparemment par
» quelqu'ordre du Roi) à aller à l'assemblée de Saint-
» Germain, pour y renouveler, avec des explications
» plus amples et plus précises, ce qu'ils prétendent
» que je n'ai fait que par artifice dans mon mandement
» et dans le procès-verbal de notre assemblée. Ce pro-
» cédé seroit bien extraordinaire; mais vous voyez par
» expérience qu'ils sont capables des excès les plus
» irréguliers. Si vous appreniez quelque chose, je vous
» conjure de m'en avertir, surtout par rapport aux
» formalités de droit que j'aurois à observer. Du reste,
» je demande à Dieu qu'il me mette un voile sur les
» yeux pour ne rien prévoir. *Dabitur enim vobis in*
» *illâ horâ quid loquamini, et spiritus ejus loquetur*
» *vobis* ».

N.° XII. — PAGE 309.

Nous avons déjà parlé des lettres de l'abbé de Lablet-terie, au sujet de la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phélippeaux. Ces lettres démontrent et vengent, de la manière la plus évidente, l'innocence et la réputation de madame Guyon : il paroît que ces lettres achevèrent de convaincre et de désabuser tous ceux qui avoient pu conserver un reste de prévention; du moins on ne voit pas que, depuis cette époque, aucun écrivain ait été tenté de faire revivre les odieuses calomnies dont elle avoit été l'objet. L'abbé de Labletterie rapporte même (2) « qu'il avoit demeuré dans une ville peu éloi-

(1) Manuscrit. — (2) Lettre de l'abbé de Labletterie.

» gnée de Blois, où madame Guyon passa les quinze
» dernières années de sa vie; qu'il avoit eu souvent
» occasion d'entretenir des personnes très-dignes de
» foi, qui lui avoient souvent parlé, avec admiration,
» de la patience et de la résignation de madame Guyon,
» dans des infirmités continuelles; de son amour pour
» les pauvres; de la simplicité de sa foi; de son éloi-
» gnement pour toute voie extraordinaire: elle avoit
» pleinement renoncé aux vaines spéculations. Jamais
» on ne lui a entendu dire la moindre parole d'aigreur
» contre ceux qui l'avoient persécutée; au contraire,
» elle les excusoit, en disant: Ils ont cru bien faire;
» Dieu m'a voulu humilier, je ne le suis pas assez; que
» son nom soit béni! Ce langage, ajoute l'abbé de La-
» bletterie, ne venoit pas d'impuissance de se justifier,
» puisqu'elle avoit offert dans le temps de soutenir
» toutes sortes de confrontations ».

On observera enfin que ses vertueux amis (car personne assurément ne contestera ce titre à des hommes tels que Fénélon, Beauvilliers et Chevreuse) conservèrent pour elle, jusqu'à la fin de leur vie, des sentimens d'estime qui alloient jusqu'à la vénération.

Nous avons confronté, avec la plus exacte impartialité, les témoignages opposés des amis et des ennemis de madame Guyon, ainsi que les nombreux écrits de sa main, qui ont passé sous nos yeux; et nous sommes restés convaincus que, si elle s'attira une partie de ses malheurs par un zèle indiscret et des démarches imprudentes, par un langage peu correct et des maximes répréhensibles, elle étoit loin de mériter les cruels traitemens qu'elle eut à essuyer.

N.° XIII. — PAGE 310.

Sur le Traité historique de la théologie mystique de Jurieu.

Ce *Traité historique* de Jurieu est sans contredit un de ses meilleurs ouvrages. Il est aisé d'observer qu'il avoit profité de la longue controverse de Bossuet et de Fénélon, pour étudier et saisir la question obscure et délicate qui en étoit l'objet; il n'est pas moins certain qu'il expose, avec beaucoup de clarté, les différentes opinions, on peut même dire les différens systêmes des auteurs mystiques. C'est un mérite dont on doit lui savoir gré dans une matière si subtile, qu'elle échappe quelquefois à l'intelligence. Jurieu affecte de se montrer impartial envers Bossuet et Fénélon; mais cette impartialité consiste à les condamner l'un et l'autre : on doit bien croire qu'il ne négligea pas cette occasion de signaler sa vieille haine contre Bossuet, par un acharnement bien plus marqué. Il avoit à se venger de l'ignominie avec laquelle l'évêque de Meaux l'avoit si souvent traîné à son char dans les champs de la controverse. Jurieu s'attache, dans la dernière partie de son ouvrage, à relever toutes les irrégularités de fonds et de forme du jugement qui avoit condamné Fénélon. Il démontre surtout, ce qui étoit assez facile, que Fénélon auroit été bien plus fondé, que les disciples de Jansénius, à éluder le jugement du saint Siége par la distinction du *fait* et *du droit*, ou par le *sens de l'auteur* et *celui du livre ;* mais plus Jurieu s'ef-

force de donner des couleurs spécieuses à son opinion, plus il fait, sans le vouloir, l'éloge de Fénélon. Qu'on compare la gloire qui est restée à Fénélon par sa généreuse soumission, avec les troubles que l'entêtement et le défaut de bonne foi de quelques novateurs ont excités dans l'Eglise; et on reconnoîtra que Bossuet et Fénélon ont également bien mérité de la religion dans cette grande controverse; l'un, en assurant les droits de la vérité; et l'autre, en affermissant l'autorité de l'Eglise.

N.° XIV. — PAGE 316.

Sur un manuscrit de Fénélon, qui devoit être remis au Pape après sa mort.

Nous avons un manuscrit très-volumineux de Fénélon, écrit en latin, et entièrement de sa main. Il a composé cet ouvrage après la condamnation de son livre, et son intention étoit qu'il fût remis au Pape après sa mort. « Je veux, dit-il dans la préface (1), » que cette exposition de mes sentimens soit regardée » comme une espèce de testament écrit sous les yeux » de Dieu, qui constatera, après ma mort, qu'un évê» que catholique a gardé avec fidélité, et dans toute » son intégrité, le dépôt de la véritable doctrine, et » qu'il n'a voulu ni enseigner, ni approuver aucune » des erreurs condamnées dans son livre. Dieu sait que » je ne ments pas ».

Fénélon soumet avec une entière docilité son ma-

(1) Traduit du manuscrit latin.

nuscrit et toute la doctrine qu'il y établit, à l'autorité et au jugement du saint Siége (1). « Je demande à Dieu » que ce que je vais écrire, dans la seule vue de dé» fendre la charité, soit écrit dans cet esprit de paix, » d'humilité et d'édification qui caractérise la véritable » charité. Je soumets toutes mes paroles et toutes mes » pensées à la correction de l'Eglise mère, et maîtresse » de toutes les Eglises. C'est dans cette disposition » que je veux vivre et mourir.

» Loin de moi la coupable pensée (2) de chercher » par des voies obscures et souterraines, à défendre » même indirectement le livre condamné par le pape » Innocent XII. J'ai déjà adhéré quatre fois, et adhère » encore sans aucune restriction, dans toute la sincé» rité de mon cœur, et avec une pleine et libre volonté, » au bref du souverain Pontife, et à toutes les qua» lifications portées contre les propositions qu'il ren» ferme. Il ne s'agit donc plus d'un livre que j'ai déjà » si souvent abandonné, mais uniquement d'un point » qui intéresse la pureté du dogme. A Dieu ne plaise » qu'on puisse me soupçonner le dessein de renouveler » de malheureuses controverses. Mais ne m'est-il pas » permis d'exposer dans un esprit de paix et de sou» mission à l'Eglise, mère et maîtresse, mes véritables » sentimens, tels que je les ai, tels que je les ai tou» jours eus?

» Je crois avoir prouvé jusqu'à l'évidence (3) que je » n'ai jamais prétendu défendre aucune des vingt-trois

(1) Traduit du manuscrit latin. — (2) Ibid. — (3) Ibid.

» propositions,

» propositions, telles qu'elles sont énoncées dans le » bref. J'avois seulement pensé qu'avec les tempéra- » mens que j'avois eu l'intention d'exprimer dans le » livre, elles pouvoient n'offrir qu'un sens très-catho- » lique, et entièrement opposé à toute illusion ».

Fénélon rappelle son empressement à souscrire au bref qui avoit condamné son livre (1). « Aussitôt que le » jugement du saint Siége me fut connu, je me hâtai » de souscrire à son décret par un mandement solen- » nel que je publiai moi-même et fis imprimer avec » profusion. Je mis ma gloire à prévenir par mon » obéissance les ordres du Roi, et l'exemple de toutes » les provinces ecclésiastiques de France. J'ai renouvelé » mon adhésion au jugement du Pape dans l'assemblée » des évêques de ma métropole. Sur un simple désir » du Roi, j'ai publié une seconde fois mon mandement. » Depuis trois ans, je n'ai pas laissé échapper un seul » mot, si ce n'a été pour attester et proclamer en trois » occasions différentes cette sincère et intime soumis- » sion que je professerai jusqu'au dernier soupir pour » l'autorité du chef de l'Eglise ».

On ne peut sans doute faire un crime à Fénélon d'avoir déposé dans le cœur paternel de son supérieur, et dans un acte secret où il lui rendoit compte de toutes ses pensées avec une candeur filiale, le sentiment pénible qui oppressoit encore son ame (2). « Je » ne rappellerai point, très-saint Père, la rigueur des » procédés dont on a usé envers moi. Je demande tous

(1) Traduit du manuscrit latin. — (2) Ibid.

» les jours à Dieu de les pardonner à ceux qui ont pu
» s'en rendre coupables. On devoit croire (et c'étoit
» l'espérance de tous les gens de bien et de toutes les
» classes de la société) que des évêques ne feroient
» entendre que des paroles de douceur et de consola-
» tion à un évêque soumis et malheureux. La simple
» décence sembloit leur en faire une loi : cependant,
» c'est à l'évêque de Meaux, si généralement connu
» pour le plus passionné de mes adversaires, que l'as-
» semblée du clergé (1700) a confié le rapport de
» toute cette controverse. L'évêque de Meaux n'a pas
» craint de se montrer tout à la fois dénonciateur, té-
» moin, juge, historien, dans sa propre cause, et de
» présider la commission qui devoit en transmettre le
» récit à toute l'Eglise de France ».

Ces dernières expressions de Fénélon indiquent le véritable motif qui lui fit entreprendre ce grand travail où il ne se proposoit que l'intérêt de la vérité, puisqu'il n'étoit jamais destiné à voir le jour. Bossuet, dans sa *Relation* à l'assemblée du clergé de 1700, avoit assez manifesté son opinion contre la *charité désintéressée*. Il n'avoit pas manqué de rapporter, à l'appui de son opinion personnelle, celle de l'assemblée métropolitaine d'Aix, où on avoit posé en principe *que le prétendu pur amour étoit contraire à l'essence de la charité, qui veut toujours posséder son objet; et à la nature de l'homme, qui désire toujours d'être heureux.*

Fénélon convenoit que le Pape avoit condamné cette partie de sa doctrine où il enseignoit *qu'il y a un*

état habituel d'amour de Dieu, qui est une charité pure, et sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre.

Il est bien certain qu'en condamnant *ce prétendu état habituel*, le Pape n'avoit rien prononcé sur l'*amour pur en lui-même*, que la plupart des théologiens croient non-seulement possible, mais même de précepte pour tout fidèle, plusieurs fois pendant la vie.

Fénélon craignit donc qu'il ne s'introduisît, à la faveur de la *Relation* adoptée par l'assemblée de 1700, une espèce de tradition contraire à l'opinion d'un très-grand nombre d'auteurs approuvée dans l'Eglise, et à la liberté des écoles, que le saint Siége avoit paru respecter par son silence. Ce fut ce qui lui inspira la pensée de considérer cette question sous les rapports les plus vastes et les plus étendus, en prenant en même temps la sage précaution de soumettre ses opinions et ses sentimens à la décision du chef de l'Eglise.

Il a divisé cet ouvrage en trois parties (1). « Dans la » première, il considère l'amour dans l'ordre naturel. » Cette discussion est purement philosophique, et il » emprunte les témoignages de tous les philosophes » anciens et modernes, pour démontrer que la *nature* » *de l'homme et l'essence de l'amour* ne supposent » point toujours dans chaque acte humain la possession » de l'objet, ni le désir d'être heureux.

» Il cherche à démontrer (2) dans la seconde partie » que la promesse de la béatitude n'est point le motif » essentiel de la charité, considérée comme une vertu

(1) Traduit du manuscrit latin. — (2) Ibid.

» surnaturelle et la première des vertus théologales.
» Il établit son opinion sur l'autorité de l'Ecriture, de
» la tradition, des Pères, des théologiens de l'Ecole,
» et des auteurs ascétiques les plus généralement ap-
» prouvés.

» La troisième partie (1) est consacrée à montrer la
» possibilité d'un état habituel de l'amour parfait;
» *tel qu'il l'a exposé dans ses écrits apologétiques*, et
» tel qu'on en retrouve les notions les plus certaines
» dans les Pères de l'antiquité la plus reculée, et dans
» les auteurs mystiques qui ont marché sur leurs
» traces, sans qu'elles puissent conduire aux excès si
» justement réprouvés dans les quiétistes. Chacune de
» ces trois parties est divisée en autant de livres que
» l'exigent la nature des questions et la variété des
» preuves.

» Bien éloigné, écrit Fénélon (2), de renouveler des
» contestations sur lesquelles je me suis imposé le si-
» lence le plus absolu, mais jaloux de justifier la pureté
» de mes sentimens devant le vicaire de Jésus-Christ,
» c'est à Sa Sainteté seule que je me permets de con-
» fier cet exposé fidèle de ma doctrine. J'ose la sup-
» plier de recevoir dans le secret de son cœur paternel
» ces dernières paroles d'un évêque qui croît voir
» l'éternité s'approcher à grands pas. Je lui montre
» toutes mes pensées, telles que je les ai développées
» dans mes écrits apologétiques, et telles que j'avois
» cru les avoir énoncées dans mon livre, *sans avoir*
» *jamais eu l'intention de m'écarter de ces justes*

(1) Traduit du manuscrit latin. — (2) Ibid.

» *bornes*. J'ose encore appeler Dieu à témoin de ma » sincérité ».

Tel est le plan de ce grand ouvrage, dont nous avons l'original entièrement écrit de la main de Fénélon. Si on est étonné de l'art admirable avec lequel il a su répandre sur des matières si abstraites toutes les couleurs et toute la grâce de la latinité la plus pure et la plus élégante, on l'est encore davantage de la sagacité et de la fécondité avec lesquelles il développe tous les moyens théologiques et philosophiques qui pouvoient s'allier à un pareil sujet.

N.° XV. — PAGE 320.

Il peut être assez curieux de connoître l'impression que fit sur un secrétaire intime de Bossuet le spectacle de la vie noble et édifiante de Fénélon dans son diocèse. La singularité même de la circonstance peut ajouter quelque intérêt à ce récit. L'abbé Ledieu, attaché à Bossuet, en qualité de secrétaire, pendant les vingt dernières années de la vie de ce prélat, imagina, cinq mois après la mort de Bossuet, de faire une visite à Fénélon ; il avoit sa famille dans le voisinage de Cambrai, et l'archevêque, qui l'avoit vu souvent à Germigny, l'avoit invité, avec sa grâce accoutumée, de venir à Cambrai, toutes les fois que le désir de revoir ses parens, ou ses affaires personnelles l'attireroient en Flandre.

On doit bien présumer que pendant tout le reste de la vie de Bossuet, et à la suite des longues discus-

sions, qui s'étoient élevées entre l'archevêque de Cambrai et l'évêque de Meaux, l'abbé Ledieu n'eut ni la liberté, ni même la pensée de profiter des offres obligeantes de Fénélon.

Mais, au mois de septembre 1704, l'abbé Ledieu se servit du prétexte d'un voyage qu'il fit en Flandre, pour aller jusqu'à Cambrai; peut-être entra-t-il dans sa pensée d'observer s'il ne se mêloit pas un peu d'exagération à tout ce que la renommée publioit des vertus, de la sagesse et de l'espèce de grandeur noble et épiscopale que Fénélon montroit dans son exil et dans le gouvernement de son diocèse. Peut-être aussi se flatta-t-il de découvrir, dans ses entretiens avec l'archevêque de Cambrai, s'il n'échapperoit rien à ce prélat, qui pût révéler le secret de ses sentimens sur la conduite et les procédés de Bossuet à son égard. Se méfiant très-injustement de l'accueil qu'il pourroit recevoir de l'archevêque de Cambrai, il crut devoir se munir d'une lettre de madame de la Maisonfort, cette ancienne religieuse de Saint-Cyr, qui s'étoit montrée si dévouée à la personne et aux maximes de Fénélon, et qui avoit demandé à être placée dans le diocèse de Meaux, sous la direction de Bossuet, lorsqu'elle fut renvoyée de Saint-Cyr.

La relation de l'abbé Ledieu est écrite avec une simplicité qui est faite pour inspirer une entière confiance, parce qu'elle peint avec naïveté toutes les impressions qu'éprouva le secrétaire de Bossuet dans cette singulière entrevue. Nous n'extrairons de son ré-

cit, qui est assez long, que ce qui nous a paru le plus remarquable.

L'abbé Ledieu arriva à Cambrai le 15 septembre (1704). Fénélon faisoit alors la visite de son diocèse. Mais un courrier vint annoncer, le lendemain 16, qu'il devoit le même jour revenir dîner à Cambrai. L'abbé Ledieu se rendit à l'archevêché, et se mêla parmi les parens, grands-vicaires et aumôniers de l'archevêque, qui venoient recevoir le prélat à la descente de son carrosse.

« Je crus, écrit l'abbé Ledieu (1), devoir laisser à » ces Messieurs la place libre pour les premiers com- » plimens et entrevues. J'étois donc dans la grande » salle du billard, près la cheminée. Dès que je l'y vis » entrer, j'approchai en grand respect; il me parut » au premier abord froid et recueilli, mais doux et » civil, m'invitant à entrer avec bonté et sans empres- » sement. Je profite, lui dis-je, Monseigneur, de la » permission qu'il a plu à votre grandeur de me don- » ner de venir ici lui rendre mes respects, quand j'en » aurois la liberté; c'est ce que je dis d'un ton mo- » deste, mais intelligible. J'ajoutai plus bas, et comme » à l'oreille, que je lui apportois des nouvelles et des » lettres de madame de la Maisonfort. *Vous me faites* » *plaisir*, dit-il, *venez, entrez*.

» Alors parut M. l'abbé de Beaumont, qui me salua » avec embrassades, d'une manière fort aisée et fort » cordiale ».

(1) Manuscrits.

On voit que Fénélon avoit donné son ame, son caractère, et, pour ainsi dire, ses formes à tout ce qui l'environnoit. Le secrétaire de Bossuet pouvoit craindre de ne pas recevoir un accueil aussi amical de l'abbé de Beaumont, que Bossuet avoit fait dépouiller de la place de sous-précepteur des enfans de France.

L'abbé Ledieu rapporte ensuite, avec complaisance, toutes les recherches d'honnêteté, d'obligeance et de politesse, dont Fénélon usa envers lui (1).

» Je lui remis mon paquet de lettres en entrant » dans sa chambre; et sans l'avoir ouvert, *il me fit » asseoir au-dessus de lui, en un fauteuil égal au sien, » ne me laissant pas la liberté de prendre un autre » siége, et me faisant couvrir.*

» Pendant notre conversation, on vint avertir pour » dîner; le prélat se leva et m'invita à venir prendre » place à sa table.

» Tous les convives l'attendoient à la salle à man- » ger, et personne n'étoit venu à sa chambre, où l'on » savoit que j'étois enfermé avec lui. On se plaça sans » cérémonie, comme entre amis. M. l'archevêque bénit » la table, et prit la première place, comme de raison. » M. l'abbé de Chanterac étoit assis à sa gauche; je me » mis à une place indifférente. La place de la droite » du prélat étoit vide; il me fit signe de m'y mettre. » Je voulus m'y refuser; il m'invita doucement et po- » liment : *venez, voilà votre place.* J'y allai donc sans » résistance.

» Nous étions quatorze à table, et le soir seize; et

(1) Manuscrit.

» c'étoient tous des parens, des ecclésiastiques atta-
» chés à sa personne par leurs fonctions, ou des amis
» qui ne le quittent jamais.

» La table fut servie magnifiquement et délicate-
» ment; les domestiques portant la livrée étoient en
» très-grand nombre, servant bien et proprement,
» avec diligence et sans bruit. Je n'ai pas vu de pages.

» M. l'archevêque prit la peine de me servir de sa
» main tout ce qu'il y avoit de plus délicat sur sa table.
» Je le remerciois chaque fois en grand respect, le
» chapeau à la main, et chaque fois aussi il ne man-
» quoit jamais de m'ôter son chapeau, et il me fit
» l'honneur de boire à ma santé; tout cela fort sérieu-
» sement, mais d'une manière très-aisée et très-polie.
» L'entretien à table fut aussi très-aisé, doux et même
» gai. Le prélat parloit à son tour, et laissoit à chacun
» une honnête liberté ».

L'abbé Ledieu ajoute, comme une circonstance re-
marquable « que les aumôniers, secrétaires, l'écuyer
» de l'archevêque parlèrent, comme les autres, fort
» librement, sans que personne osât ni railler, ni épi-
» loguer. Les jeunes neveux ne parloient pas. L'abbé
» de Beaumont soutenoit la conversation, qui roula
» fort sur le voyage de M. de Cambrai; mais cet abbé
» étoit très-honnête, *et je n'aperçus rien, ni envers*
» *personne, de ces airs hautains et méprisans, que j'ai*
» *tant de fois éprouvés ailleurs. J'y ai trouvé en vérité*
» *plus de modestie et de pudeur qu'ailleurs, tant dans la*
» *personne du maître, que dans les neveux et autres* ».

L'abbé Ledieu observa également pendant le repas(1), « que Fénélon mangeoit très-peu, et seulement » des nourritures douces et de peu de suc ; le soir, par » exemple, quelques cuillerées d'œufs au lait ; il ne » but aussi que deux ou trois petits coups d'un petit » vin blanc, foible de couleur, et par conséquent en » force. On ne peut voir une plus grande sobriété et » retenue ; aussi est-il d'une maigreur extrême, le » visage clair et net, mais sans couleur ; il ne laisse » pas de se bien porter, et au retour de ce voyage » de trois semaines, il ne paroissoit ni las, ni fatigué.

» Après dîner, toute la compagnie alla à la grande » chambre à coucher de M. l'archevêque, où ce prélat » voulut me faire prendre une place distinguée ; mais » je me mis au pied du lit, contre le mur, auprès de » M. de l'Échelle, laissant le fond de la chambre pour » les survenans. Le prélat étoit assis devant la chemi- » née, environ le milieu de la chambre, ayant près de » lui une petite table, pour écrire ce qui se présente- » roit à expédier ; ses secrétaires et aumôniers en sou- » tane seulement, lui parlant, et prenant ses ordres » pour différentes expéditions à signer.

» On apporta du café ; il y en eut pour tout le monde ; » M. de Cambrai eut l'attention de m'en faire donner » avec une serviette blanche. La conversation roula » sur les affaires du temps et sur le voyage que le » prélat venoit de faire en Flandre.

» Entre deux et trois heures, M. de Cambrai s'en

(1) Manuscrits.

» alla voir M. le comte de Montberon, gouverneur
» de la place, qui devoit partir deux ou trois jours
» après pour Paris, et il me donna rendez-vous dans
» sa chambre à son retour. On sait que ces deux sei-
» gneurs sont fort unis, et que M. le gouverneur est
» plein d'estime pour M. l'archevêque ».

Pendant cette visite, l'abbé Ledieu parcourut tous les bâtimens de l'archevêché, et il en fait une longue description dont nous nous bornerons à donner le précis. Nous avons rapporté que son palais avoit été brûlé en 1697. Fénélon avoit fait construire sur les ruines de la partie qui avoit été consumée par le feu, un superbe bâtiment à deux étages en brique avec des chaînes en pierre de taille. Les principales façades de ce bâtiment, qui étoit double, regardoient le midi et le nord. Sa chapelle étoit placée à l'une des extrémités du côté du levant, et sa bibliothèque à l'autre partie du côté du couchant.

Toutes les pièces de son appartement, consacrées à la représentation, regardoient le midi, et régnoient le long du jardin, dont l'étendue ne répondoit pas à la grandeur et à la noblesse de l'édifice principal.

On entroit d'abord dans la salle du dais : elle étoit meublée d'une très-belle tapisserie de haute-lice, représentant l'histoire de la Genèse. Le dais sous lequel étoit la croix archiépiscopale, étoit en velours cramoisi, avec un grand tapis de pied au-dessous. Les grands canapés, les fauteuils, les portières, étoient,

comme le dais, en velours cramoisi avec des galons et des franges d'or. Les trois fenêtres de cette grande pièce avoient des rideaux de taffetas cramoisi.

A la suite de la salle du dais, on entroit dans sa grande chambre à coucher, qui étoit meublée en damas cramoisi avec le lit de la même étoffe et un petit galon d'or, ainsi que les fauteuils meublans qui garnissoient la chambre. On avoit placé sur le devant, pour l'usage habituel, quelques fauteuils courans de différentes sortes. Les portraits de toute la famille royale, peints de la main de Rigault, décoroient cette pièce. On y voyoit aussi, aux deux côtés du lit, quelques tableaux de dévotion des meilleurs maîtres.

De cette grande chambre on entroit dans sa bibliothèque, qui étoit vaste et bien composée.

Dans le double de la grande chambre, qu'il n'habitoit jamais, et qui lui servoit de salon, Fénélon s'étoit ménagé, pour son usage, une petite chambre à coucher garnie d'un meuble de laine, gris-blanc, ainsi que le lit et les siéges. Elle n'avoit pour toute décoration, que de très-belles estampes dans des bordures à la capucine. Tout étoit grand chez lui pour le dehors, mais tout étoit modeste pour sa personne. Toutes les cheminées de ses appartemens étoient en marbre jaspé; toutes les pièces étoient parquetées, entretenues et soignées avec la plus grande propreté. En un mot, toute la représentation extérieure de Fénélon annonçoit, ainsi que sa figure et ses manières, l'*évêque et*

le grand seigneur. Ce sont les expressions du duc de Saint-Simon.

Ce qui se faisoit le plus remarquer peut-être dans sa maison, étoit ce qu'on n'y voyoit pas. Il n'avoit fait mettre ses armes ni à son dais, ni aux portes, ni sur les façades de ses bâtimens. Peut-être pensoit-il qu'un édifice ecclésiastique, destiné à recevoir une longue suite d'évêques, qui n'avoient aucune relation de famille entr'eux, ne devoit point porter les signes héréditaires d'une famille particulière. Peut-être aussi se ressouvint-il d'avoir autrefois tourné en ridicule la vanité du cardinal de Richelieu, *qui n'avoit pas laissé en Sorbonne une porte et un panneau de vitre où il n'eût fait mettre ses armes*. (Dialogue des morts de Fénélon.)

Ce qui donne enfin une parfaite idée de ses principes de justice et de désintéressement, c'est qu'il étoit parvenu à suffire aux frais d'une entreprise dont ses successeurs devoient recueillir tant d'avantage, sans engager par aucun emprunt les fonds de son archevêché.

L'abbé Ledieu rapporte ensuite (1) « qu'il observa » sous les remises des chaises de poste et des chaises » roulantes en grand nombre. Tout est grand, aisé et » commode en cette maison ; on n'y fait faire de voya- » ges aux ecclésiastiques que de la manière la plus » agréable et la plus convenable pour eux : ce qui fait » aussi beaucoup d'honneur au maître, et le fait aimer » et respecter comme il l'est partout.

(1) Manuscrits.

» M. de Cambrai, revenant de voir M. le comte de
» Montberon, me trouva dans son antichambre, sur
» les quatre heures, après que j'eus fait la visite de tout
» son palais. Il me fit encore asseoir au-dessus de lui
» avec la même distinction que le matin. L'entretien
» fut sur la piété, la spiritualité et la fidélité des saintes
» ames à leurs devoirs. Madame de la Maisonfort ne
» fut pas oubliée; il avoit lu sa lettre, et il étoit encore
» plus en état de parler d'elle. On tomba aussi sur
» M. de Bissy, aujourd'hui évêque de Meaux; il m'en
» parla avec estime, disant qu'il avoit de la protec-
» tion, pour me faire entendre qu'il étoit ami de ma-
» dame de Maintenon, ce que je lui dis aussi.

» Notre entretien fut interrompu par l'arrivée de
» M. le gouverneur, qui venoit rendre sa visite à M. l'ar-
» chevêque.

» Lorsque M. le gouverneur fut sorti, M. l'archevê-
» que me fit appeler, et me fit promener avec lui le
» long de la grande enfilade de son appartement, me
» parlant toujours de piété, et y rapportant tout le
» gouvernement ecclésiastique, *sans me dire jamais*
» *un seul mot de M. de Meaux, ni en bonne, ni en*
» *mauvaise part*; ce n'étoit pas à moi à lui en parler.
» Je venois pour madame de la Maisonfort, et natu-
» rellement je n'avois à lui parler que d'elle seule-
» ment ».

Mais l'abbé Ledieu ajoute, immédiatement après, une circonstance remarquable, et qui auroit pu avertir cet ecclésiastique que le silence de Fénélon sur Bossuet

tenoit uniquement à un sentiment recherché de délicatesse ; il rapporte donc que dans cette même conversation (1), parlant sur la simplicité chrétienne, l'archevêque de Cambrai, se tournant tout-à-coup vers lui, lui dit : « *Faites-moi toutes les questions que vous* » *voudrez, et je vous répondrai tout simplement* » *comme un enfant.* C'étoit m'ouvrir un beau champ » sur le quiétisme ; mais je me gardai bien d'entrer » dans cette matière ; c'étoit à lui à me questionner, » *s'il avoit été curieux d'apprendre bien des parti-* » *cularités, qu'il savoit bien que je ne pouvois pas* » *ignorer* ».

L'abbé Ledieu auroit pu reconnoître à cette réserve délicate de Fénélon, que ce prélat ne vouloit pas mettre à la plus légère épreuve la discrétion d'un ecclésiastique, attaché pendant vingt ans à Bossuet, et dépositaire de ses travaux les plus secrets ; qu'il lui convenoit encore moins d'affliger son juste respect pour la mémoire de Bossuet, en revenant sur le récit des tristes divisions qui les avoient séparés et éloignés. Fénélon, en disant simplement à l'abbé Ledieu : « *Faites-moi toutes les questions que vous voudrez, et* » *je vous répondrai tout simplement comme un en-* » *fant* », montroit assez qu'il ne vouloit point affecter à son égard une réserve mystérieuse sur ce sujet délicat, et que son cœur ne renfermoit aucun secret, ni aucun ressentiment, qu'il ne pût confier sans embarras à un ami, à un serviteur de Bossuet lui-même. Il est tout simple, d'un autre côté, que l'abbé Ledieu

(1) Manuscrit.

ne se crut pas permis de provoquer un plus grand abandon de confiance sur une affaire terminée depuis long-temps, et sur laquelle il ne restoit plus rien à faire, même pour l'édification publique, puisque Bossuet étoit mort.

« (1) M. de Cambrai me retint à souper, me plaça » à table et me traita avec la même distinction qu'à » dîner. Après souper, dans la conversation, *on me » fit parler de la mort de M. de Meaux; on me de- » manda s'il s'étoit vu mourir; s'il avoit reçu les sa- » cremens, et de qui? Et M. de Cambrai nommément » me demanda, qui l'avoit exhorté à la mort?* Sur » tout cela, je lui dis le fait. Au reste, j'ai cru que » M. de Cambrai, en me faisant cette dernière ques- » tion, pensoit que M. de Meaux avoit besoin à la » mort d'un bon conseil, et d'une personne d'autorité » capable de le lui donner, après tant d'affaires im- » portantes, qui avoient passé par ses mains pendant » une si longue vie, et avec tant de circonstances dé- » licates; il n'a pas été question du testament, ni de » rien de plus particulier, et moins encore du quié- » tisme.

» Pendant cette conversation, ce prélat se fit ap- » porter devant lui une petite table, sur laquelle il » ferma lui-même son paquet pour madame de la » Maisonfort, et mit le dessus de sa main. Avant dix » heures du soir, il demanda si tous les gens de la mai- » son étoient réunis, et il ajouta: *Faisons la prière.*

(1) Manuscrits.

» Elle

» Elle se fit dans sa grande chambre à coucher, où
» toute sa famille se trouva. Un aumônier lut la for-
» mule; et le *Confiteor* se dit tout simplement, ainsi
» que le *misereatur*, sans que le prélat y prît la pa-
» role.

» En sortant de table, il avoit ordonné qu'on me
» préparât une chambre. Après la prière, il me mit en
» main son paquet, et donna ordre qu'on prît des bou-
» gies et un flambeau de poing pour me conduire à ma
» chambre, en me faisant excuse de ce qu'il faudroit
» passer la cour pour y aller. Il me fit aussi mille offres
» de services pour ma famille, qui étoit si proche de
» lui. Je pris donc congé ce soir même du prélat et de
» M. l'abbé de Beaumont, comme devant partir dès
» le grand matin du jour suivant. Le prélat me con-
» duisit jusqu'à la porte de sa grande salle du dais; un
» laquais marcha devant moi avec des bougies et un
» flambeau de poing de cire blanche. Je dis au domes-
» tique que je voulois aller coucher à l'auberge, pour
» être plus libre de partir le lendemain de bonne
» heure, et il m'y conduisit avec son flambeau de
» poing ».

A la suite de ce récit, l'abbé Ledieu rapporte qu'à
son retour de Cambrai il passa par Noyon où il s'arrêta
pour rendre ses devoirs à M. d'Aubigné, qui en étoit
évêque, et qu'il n'en reçut pas un accueil tout-à-fait
aussi prévenant que de Fénélon (1). « L'évêque de
» Noyon lui parla de souper avec lui et de coucher à

(1) Manuscrits.

» l'évêché, mais foiblement, et comme n'en ayant pas
» fort envie; c'est pourquoi il s'en excusa: il en reçut
» assez d'honnêteté; *mais ce traitement fut bien diffé-*
» *rent de celui de M. l'archevêque de Cambrai* ».

L'abbé Ledieu se crut obligé de faire un mystère à l'abbé Bossuet de son voyage de Cambrai; l'abbé Bossuet en fut instruit, parut lui en savoir mauvais gré, et le lui témoigna; l'abbé Ledieu chercha à lui persuader que ce n'étoit que le hasard et des circonstances du moment qui l'y avoient conduit, et l'abbé Bossuet exigea qu'il ne parlât à personne de ce voyage; mais il en rendit un compte détaillé à madame de la Maisonfort par une lettre que nous avons cru devoir transcrire sur la minute originale, parce qu'elle retrace tous les sentimens de respect et de reconnoissance que lui avoient laissés le caractère et les vertus de Fénélon.

Lettre de l'abbé Ledieu à madame de la Maisonfort, du 30 *octobre* 1704. (Manuscrits.)

« Madame, à mon arrivée du Plessis, j'aurai l'hon-
» neur, avec votre permission, de vous en mander ces
» nouvelles. J'y trouvai hier madame la marquise d'A-
» lègre seule (1), en parfaite santé, et ravie de rece-
» voir, par un exprès, des marques du souvenir de
» monseigneur l'archevêque de Cambrai. Elle ap-

(1) Le marquis Yves d'Alègre, son mari, fut depuis maréchal de France; sa fille avoit épousé le marquis de Barbezieux, fils du marquis de Louvois.

» prouve sans aucun doute mon voyage en cette ville,
» et surtout, madame, par rapport à vous. On ne peut
» manquer, dit-elle, d'être bien reçu avec cette re-
» commandation, jointe au respect et à la vénération
» qui feroient chercher encore plus loin un si grand
» prélat. Aussi est-ce uniquement à vous, madame,
» qu'il faut attribuer tous les honneurs dont monsei-
» gneur l'archevêque de Cambrai m'a comblé, jusqu'à
» en avoir de la confusion. Madame la marquise d'A-
» lègre savoit aussi bien que moi tout ce que j'avois
» observé à Cambrai, et néanmoius il me parut qu'elle
» prit plaisir comme vous, madame, à en entendre le
» récit, et en particulier les nouvelles assurances du
» bon cœur et de la politesse de ce prélat, qui vous
» sont connus comme à elle, mais non pas envers un
» homme tel que moi, qui ne mérite rien. Elle con-
» vint avec moi que tout se soutient dans monseigneur
» de Cambrai, même sa conduite extérieure et son
» gouvernement par une piété qui gagne tous les
» cœurs. J'en ai senti la douceur et la consolation dans
» ses entretiens, et je n'oublierai jamais combien il
» porte haut la fidélité des saintes ames, le parfait
» attachement à Dieu, et le mépris de la vie en santé
» et en maladie. Je ne craignis pas de répéter à ma-
» dame d'Alègre ce que j'avois eu, madame, l'honneur
» de vous dire, qu'une piété si exemplaire, avec de si
» rares talens, faisoit regarder ce prélat comme le seul
» évêque des Pays-Bas, et même de la France, comme
» on le verra quand il plaira à Dieu qu'il y soit montré.
» Vous avez raison, me dit-elle; c'est ce que j'ai vu

» comme vous. Il est en vénération, non-seulement
» dans sa ville et dans son diocèse, mais encore par
» toutes ces provinces; et il l'est auprès des grands en-
» core plus qu'auprès des petits. J'en avois pour moi
» cette preuve récente, le voyage de Flandre de mon-
» seigneur de Cambrai, et son séjour à Lille, où
» M. l'électeur de Cologne l'avoit retenu par estime;
» et je n'entendois autre chose, sinon que dans toutes
» les villes c'étoit à qui lui feroit plus d'honneur : mais
» je m'en tiens à ce que j'ai vu dans Cambrai où tout
» est à ses pieds. On est frappé de la magnificence de
» sa table, de ses appartemens et de ses meubles; mais
» au milieu de tout cela, ce qui touche davantage, c'est
» la modestie, et, à la lettre, la mortification de ce saint
» prélat. L'opulence de sa maison est pour la grande
» place qu'il remplit, et pour des bienséances d'état; ce
» sont des dehors qui l'environnent; mais dans sa per-
» sonne tout est simple et modeste comme aupara-
» vant; ses manières même et ses discours sont, comme
» autrefois, pleins d'affabilité; c'est en effet la même
» personne que j'ai eu l'honneur de pratiquer à Ger-
» migny il y a dix-sept ou dix-huit ans et plus. C'est
» aussi, dit madame d'Alègre, ce que j'ai trouvé. Je
» ne sais, Madame, lui repartis-je, si vous êtes entrée
» dans ce détail; pour moi, qui ai tout examiné de près
» et à loisir, je n'ai vu ses armes ni sur ses meubles de
» parade, ni à son dais par exemple, ni à ses ornemens
» d'église, pas même à la tenture du trône archiépisco-
» pal, ni en aucun endroit de ce superbe bâtiment qu'il
» a élevé à ses dépens, sans engager le fonds de son

» archevêché. C'est un rare exemple de modestie que
» nous ne voyons pas en France, et un exemple en-
» core plus rare de désintéressement. Jugez, disois-je,
» Madame, si je suis content de mon voyage. Ce n'est
» pas seulement les honneurs de la réception qui m'ont
» charmés, et dont je conserverai toute ma vie le sou-
» venir avec la reconnoissance; mais c'est bien plus ce
» beau modèle des prélats, en qui j'ai vu et admiré
» plus de choses que la réputation ne m'en avoit ap-
» prises. Aussi suis-je revenu avec une plus grande en-
» vie qu'auparavant d'y retourner quelque jour, s'il
» plaît à Dieu, et si je puis en obtenir la permission,
» pour en apprendre davantage : je n'ai rien vu, Ma-
» dame, qu'en particulier et dans le domestique, la
» seule personne de M. de Cambrai et sa maison; mais
» je le veux contempler en public, dans l'Eglise et en
» chaire : c'est ce que les saints Pères appellent après
» saint Paul, *videre Petrum et contemplari*, en étu-
» dier la grâce et les dons merveilleux; il faut aussi
» voir agir monseigneur l'archevêque de Cambrai, et
» jusqu'où il porte sa sollicitude pastorale, sur son sé-
» minaire, sur les écoles publiques, sur ses curés, sur
» ses paroisses et ailleurs. Madame d'Alègre ne fut pas
» fâchée de me voir si passionné, et je puis bien vous
» avouer, Madame, qu'elle a loué, comme vous, le
» désir que j'ai d'un second voyage. Je lui ajoutai que
» dans cette maison si nombreuse, j'avois trouvé, non-
» seulement un grand ordre et une attention admira-

» ble pour le service, mais encore toute sorte de poli-
» tesses et d'honnêtetés, sans nulle contrainte en la
» présence même du prélat, qui, au contraire, inspire
» à chacun la confiance et une entière liberté. J'ai été
» si pénétré de toutes ces choses, que dans mon retour
» il m'est souvent passé dans l'esprit d'en faire mes
» très-humbles remercîmens à monseigneur de Cam-
» brai; mais je vous avoue, Madame, que j'ai cru de-
» voir me priver de cette satisfaction et de cet hon-
» neur par respect pour un si grand homme. Il me
» suffit, Madame, que vous connoissiez mes sentimens;
» c'est de vous que je tiens ces faveurs, et c'est à vous
» premièrement que j'en dois la reconnoissance; j'ai
» tâché de le faire aussi sentir à madame la marquise
» d'Alègre, qui a eu la bonté d'approuver mon voyage
» chez elle pour un sujet dont elle est si touchée; elle
» doit faire un long séjour au Plessis, et elle peut y
» ménager le temps d'un voyage à Meaux, pour avoir
» l'honneur, dit-elle, de vous voir et de vous deman-
» der votre amitié. Vous jugez, Madame, quel en sera
» le nœud; elle m'a paru le désirer fortement, et votre
» réputation vous a déjà mérité toute son estime. Nous
» en dirons davantage quand il vous plaira, Madame,
» que j'aie l'honneur de vous voir, et que votre santé
» me le permettra. Il faut bien aussi que j'aille rece-
» voir vos ordres pour Paris, où je suis engagé d'aller
» porter de vive voix à M. l'abbé de Fleuri des nou-
» velles de monseigneur l'archevêque de Cambrai.
» J'attendrai vos ordres, Madame, sur la visite que
» je viens de vous proposer. Rien ne me presse : ce

» sera à votre grande commodité. Cependant j'ai l'hon-
» neur, etc. »

Il est douteux que le secrétaire même de Fénélon eût pu rendre à ses vertus un hommage plus sincère que le secrétaire de Bossuet l'a fait dans cette lettre.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

